

Lise Dubois

**La traduction officielle au Nouveau-Brunswick :  
sa place et son rôle**

Thèse  
présentée  
à la Faculté des études supérieures  
de l'Université Laval  
pour l'obtention  
du grade de Philosophiae Doctor (Ph.D.)

Département de langues et linguistique  
FACULTÉ DES LETTRES  
UNIVERSITÉ LAVAL  
QUÉBEC

AVRIL 1999



National Library  
of Canada

Acquisitions and  
Bibliographic Services

395 Wellington Street  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada

Acquisitions et  
services bibliographiques

395, rue Wellington  
Ottawa ON K1A 0N4  
Canada

*Your file* *Votre référence*

*Our file* *Notre référence*

The author has granted a non-exclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-43065-0

Canada

Ce 4<sup>e</sup> jour du mois de Mars 1999, les personnes soussignées, en leur qualité de membres du jury de la thèse de Mme Lise Dubois, ont assisté à la soutenance de cette thèse.

NOMS	UNIVERSITÉ	SIGNATURE
<u>Roda P. Roberts</u>	<u>Univ. d'Ottawa</u>	
<u>Zélie Guével</u>	<u>Univ. Laval</u>	
<u>Pierre Auger</u>	<u>Univ. Laval</u>	
<u>M. Claude Ouellet n'a pas pu assister à la soutenance de Mme Dubois.</u>		

## Résumé

**Titre :** *La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : sa place et son rôle*

Cette thèse sur la traduction officielle au Nouveau-Brunswick se situe au croisement de deux disciplines, la sociolinguistique et la traductologie, et s'articule autour de trois axes : la traduction comme mesure d'aménagement linguistique dans un régime de bilinguisme institutionnel ; la traduction officielle et les attitudes et représentations de la société traduisante ; la place de la variété traduite dans le continuum des variétés du français en usage dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

L'examen de la place que la traduction officielle occupe dans le bilinguisme institutionnel, régi par la *Loi sur les langues officielles* (1969) et la Politique linguistique (1988) de cette province, révèle que c'est la traduction qui donne au français presque toute sa place au sein de la Fonction publique provinciale : elle lui assure sa visibilité et, par conséquent, sa vitalité. Ainsi, la traduction a permis au français de s'insérer dans des domaines où il ne se pratiquerait pas autrement, élément indispensable pour que la société traduisante devienne société expressive.

L'examen, par le biais de la traduction officielle, des attitudes et représentations linguistiques de la société traduisante vérifie ce qu'ont révélé de nombreuses études sur les sociétés minoritaires : les locuteurs de communautés périphériques partagent un trait commun qui est le tiraillement, plus ou moins prononcé selon la communauté, entre l'attachement à leur langue maternelle et la croyance qu'ils ne la possèdent pas. Les rapports ambivalents qu'entretiennent les Acadiennes et Acadiens avec le français, tant le « standard » que les variétés régionales, sont mis en évidence dans cette thèse. De plus, il est postulé que ces sentiments d'ambivalence participent d'un ensemble de représentations qui, dans une certaine mesure, maintiennent l'inégalité des deux langues officielles en contact sur le territoire néo-brunswickois.

Enfin, une enquête menée auprès de deux groupes distincts de locuteurs de langue française permet d'illustrer que la traduction officielle est un lieu de conflit où s'affrontent deux perceptions différentes de la norme à appliquer dans les communications institutionnalisées. Ce conflit s'actualise entre deux groupes de locuteurs francophones, des traducteurs d'une part et des non-traducteurs d'autre part, deux groupes dont les allégeances à une norme diffèrent.

-----  
Lise Dubois - Étudiante

-----  
Pierre Auger - Directeur

-----  
Conrad Ouellon - Codirecteur

## Résumé

(150 mots)

**Titre :** *La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : sa place et son rôle*

S'inscrivant à la fois en sociolinguistique et en traductologie, cette thèse sur la traduction officielle au Nouveau-Brunswick s'articule autour de trois axes : la traduction comme mesure d'aménagement linguistique, la traduction comme fait social et la traduction comme lieu de conflit.

Premièrement, est examinée la place qu'occupe la traduction dans le régime de bilinguisme institutionnel tel que le prévoient la *Loi sur les langues officielles* (1969) et la Politique linguistique (1988) de cette province. Une discussion sur les comportements langagiers sert de toile de fond à cet examen. Deuxièmement, une analyse du discours social situe la traduction officielle dans la conscience collective de la société traduisante par rapport à deux thèmes connexes, le bilinguisme et la langue. Troisièmement, est présentée une enquête qui fait ressortir les différences de perception en ce qui concerne la norme à appliquer dans les textes officiels traduits destinés à la société traduisante.

-----  
Lise Dubois - Étudiante

-----  
Pierre Auger - Directeur

-----  
Conrad Ouellon - Codirecteur

- Mais vous avez un ministre de la Culture ...

- Mmoui ...

- Et qu'est-ce qu'il - ou elle - fait au juste ?

- Ah, beaucoup de choses. Il s'occupe entre autres des municipalités et de l'habitation.

- Ah bon ? Et qui s'occupe de la langue, des arts ?

- Bien, un peu tout le monde, et un peu personne.

- Et ça fonctionne ?

Dialogue fictif entre Bernard Pivot, animateur de l'émission *Bouillon de culture*, et France Daigle, écrivaine acadienne habitant à Moncton et Prix France-Acadie 1998, tiré du dernier roman de France Daigle, intitulé *Pas Pire*, publié aux Éditions d'Acadie (1998 : 153).

## **Remerciements**

Je n'aurais pas pu mener à bonne fin cette thèse sans l'appui d'un grand nombre de personnes à qui je tiens à exprimer ma reconnaissance. Tout d'abord, je voudrais remercier Pierre Auger et Conrad Ouellon, directeur et codirecteur de cette thèse, qui ont eu suffisamment confiance en moi et mon sujet pour accepter de me diriger. Je me dois également de remercier mon employeur, l'Université de Moncton, qui m'a accordé les congés nécessaires pour me permettre de faire des études doctorales, ainsi que mes collègues du Département de traduction et des langues qui m'ont soutenue et encouragée au cours des années. Je remercie particulièrement Annette Boudreau qui a toujours été disponible pour discuter de mes idées et de mes conclusions.

Enfin, je remercie Pierre, Xavier et Antoine pour leur appui indéfectible.

# **La traduction officielle au Nouveau-Brunswick : sa place et son rôle**

## **Table des matières**

	Page
Liste des cartes, graphiques, schémas et tableaux	vi
Liste des annexes	ix
Chapitre 1	
<b>La traduction officielle comme objet de recherche</b>	
<b>Introduction</b>	1
1.1 Définitions et concepts de base	1
1.2 La traduction, activité millénaire et multidimensionnelle	6
1.3 La traduction officielle au Canada, objet de réflexion	9
1.4 Les études contemporaines sur la traduction	16
1.5 La traduction officielle au Nouveau-Brunswick	20
Chapitre 2	
<b>L'Acadie du Nouveau-Brunswick : synthèse</b>	
<b>Introduction</b>	22
2.1 <b>Survol historique</b>	23
2.1.1 Les débuts de l'Acadie (1604-1880)	23
2.1.2 La fin du XIX <sup>e</sup> siècle	27
2.1.3 Le XX <sup>e</sup> siècle	29
2.1.4 À l'aube du XXI <sup>e</sup> siècle	33
2.2 <b>Situation démolinguistique</b>	34
2.2.1 La langue maternelle	35
2.2.2 La langue d'usage	35
2.2.3 L'assimilation	36
2.2.4 La bilinguisation	39
2.3 <b>Portrait socio-économique des Acadiennes et Acadiens</b>	40
2.3.1 L'économie des régions acadiennes du Nouveau-Brunswick	41
2.3.2 Le statut socio-économique des Acadiennes et Acadiens	42



<b>2.4</b>	<b>Bilan de la législation provinciale</b>	43
2.4.1	<i>La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick</i>	43
2.4.2	<i>La Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles</i>	44
<b>2.5</b>	<b>Études sur les attitudes relatives aux langues officielles et au bilinguisme institutionnel</b>	46
2.5.1	Étude sociolinguistique sur les attitudes à l'égard du bilinguisme (1980)	46
2.5.1.1	<i>Attitudes par rapport aux langues, le français et l'anglais</i>	51
2.5.1.2	<i>Attitudes par rapport à la Loi sur les langues officielles</i>	52
2.5.2	Rapport du Comité consultatif sur les langues officielles (1984)	54
2.5.2.1	<i>Attitudes par rapport aux politiques linguistiques</i>	56
2.5.2.2	<i>Attitudes par rapport au lien langue/culture</i>	57
2.5.2.3	<i>Attitudes par rapport à la langue de service au sein de la Fonction publique</i>	57
2.5.2.4	<i>Attitudes par rapport à la langue de travail</i>	59
2.5.2.5	<i>Attitudes par rapport à la représentation équitable</i>	59
2.5.3	Enquête de la SAANB : <i>Avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (1995)</i>	60
<b>2.6</b>	<b>Le français en Acadie</b>	64
2.6.1	Genèse du français acadien	64
2.6.2	Traits distinctifs du français acadien	65
2.6.2.1	<i>Aspects phonologiques et phonétiques</i>	65
2.6.2.2	<i>Aspect lexical</i>	67
2.6.2.3	<i>Aspect morphologique</i>	68
2.6.2.4	<i>Aspect syntaxique</i>	69
2.6.2.5	<i>Tendances actuelles</i>	70
	<b>Conclusion</b>	71

## Chapitre 3

**La place de la traduction dans la Fonction publique  
du Nouveau-Brunswick**

<b>Introduction</b>	73
<b>3.1 Fondements juridiques et administratifs du bilinguisme institutionnel du Nouveau-Brunswick</b>	74
3.1.1 <i>La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick</i>	74
3.1.2 La Politique linguistique du Gouvernement du Nouveau-Brunswick (1988)	80
<b>3.2 Effectif et comportements langagiers de la Fonction publique</b>	83
3.2.1 Effectif et place du français	84
3.2.2 Comportements langagiers	95
<b>3.3 Le Bureau de traduction</b>	99
<b>3.4 Examen des demandes de traduction</b>	108
3.4.1 Méthodologie	109
3.4.2 Résultats généraux	111
3.4.3 Analyse du corpus par catégories	116
<b>Conclusion</b>	130

## Chapitre 4

**La traduction officielle et le discours social**

<b>Introduction</b>	133
<b>4.1 Description du corpus</b>	135
4.1.1 Pourquoi un corpus constitué essentiellement à partir de la la presse écrite ?	136
4.1.1.1 <i>L'Évangéline</i>	137
4.1.1.2 <i>Le Matin</i>	139
4.1.1.3 <i>Au sujet de L'Acadie Nouvelle</i>	140
4.1.2 Pourquoi les essayistes ?	141
<b>4.2 Le discours sur la traduction</b>	145
4.2.1 Catégorie n°1 : traducteurs acadiens	146
4.2.2 Catégorie n° 2 : textes généraux sur la traduction	147
4.2.3 Catégorie n° 3 : qualité des traductions	148
4.2.4. Catégorie n° 4 : traduction et égalité	153
4.2.4.1 <i>Avant la reconnaissance officielle du français (1925-1965)</i>	153

4.2.4.2	<i>Période immédiatement avant la reconnaissance du français (1965-1968)</i>	156
4.2.4.3	<i>Après la reconnaissance officielle du français (1968-1988)</i>	160
4.2.4.4	<i>Cas précis</i>	163
4.2.5	Récapitulation : les grandes lignes du discours sur la traduction	168
<b>4.3</b>	<b>Le discours sur le bilinguisme institutionnel</b>	169
4.3.1	Volet principal : le bilinguisme vu comme une lutte pour l'égalité : fait ou chimère ?	170
4.3.1.1	<i>Volet secondaire n° 1 : la prestation de services gouvernementaux en français</i>	179
4.3.1.2	<i>Volet secondaire n° 2 : la représentation équitable des deux communautés linguistiques au sein de la Fonction publique</i>	182
4.3.2	Récapitulation : les grandes lignes du discours sur le bilinguisme institutionnel	184
<b>4.4</b>	<b>Le discours sur la langue</b>	188
4.4.1	Les perceptions du/des français en Acadie	191
4.4.2	Les rapports au français standard	199
4.4.3	Les comportements langagiers	204
4.4.4	Récapitulation : les grandes lignes du discours sur la langue	207
<b>Conclusion</b>		208

## Chapitre 5

### Traduction officielle et norme

<b>Introduction</b>		210
<b>5.1</b>	<b>La manière « canadienne » de traduire</b>	212
<b>5.2</b>	<b>Description de l'enquête</b>	214
5.2.1	L'enquête	215
5.2.2	Illustration du conflit par le biais d'une analyse textuelle	217
<b>5.3</b>	<b>Résultats de l'enquête</b>	219
5.3.1	Les attitudes et perceptions des traducteurs	219
5.3.2	Les attitudes et perceptions des demandeurs de traductions	224
<b>5.4</b>	<b>L'analyse textuelle</b>	229
5.4.1	Méthodologie - premier niveau de l'analyse	230
5.4.2	Méthodologie - second niveau de l'analyse	233

---

5.4.3	Résultats de l'analyse textuelle	237
5.4.3.1	<i>Les changements réussis</i>	237
5.4.3.2	<i>Les changements non réussis</i>	241
5.4.3.3	<i>Bilan</i>	246
5.5	<b>La question de la norme</b>	250
<b>Conclusion</b>		256
Chapitre 6		
<b>Conclusion</b>		
<b>Récapitulation</b>		258
6.1	<b>L'insertion de la traduction dans l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick</b>	259
6.2	<b>La traduction officielle et les attitudes et représentations linguistiques de la société traduisante</b>	262
6.3	<b>Les rapports du français traduit avec les autres variétés du français en usage en Acadie : perspectives d'avenir</b>	264
<b>Bibliographie</b>		272
<b>Annexes</b>		

**Liste des cartes, graphiques, schémas et tableaux**

	Page
<b>Cartes</b>	
<b>Carte 2.1</b> Quelques centres de peuplement et les fortifications en Acadie en 1751	26
<b>Carte 2.2</b> Population de langue française par comté du du Nouveau-Brunswick selon les données du recensement de 1996	28
<b>Graphiques</b>	
<b>Graphique 3.1</b> Capacité d'utiliser le français comme langue de travail (LT) dans l'ensemble de la Fonction publique - 1990	91
<b>Graphique 3.2</b> Capacité d'utiliser l'anglais comme langue de travail (LT) dans l'ensemble de la Fonction publique - 1990	92
<b>Graphique 3.3</b> Capacité d'utiliser le français comme langue de travail (LT) au bureau central de Fredericton - 1990	93
<b>Graphique 3.4</b> Capacité d'utiliser le français comme langue de travail (LT) au bureau central de Fredericton - 1990	93
<b>Graphique 3.5</b> Volumes annuels de traduction, 1967-1978	103
<b>Graphique 3.6</b> Volumes annuels de traduction, 1979-1984	104
<b>Graphique 3.7</b> Volumes annuels de traduction, 1987-1998	105

<b>Graphique 3.8</b>	
Volumes annuels de traduction, 1986-1998	106
<b>Schémas</b>	
<b>Schéma 3.1</b>	
Classement des rapports	121
<b>Tableaux</b>	
<b>Tableau 2.1</b>	
Évolution de la population de langue maternelle française dans chaque comté du Nouveau-Brunswick de 1971 à 1996	38
<b>Tableau 3.1</b>	
Proportion d'anglophones et de francophones dans l'ensemble de la Fonction publique et au bureau central selon les catégories professionnelles, 1981 et 1990	88
<b>Tableau 3.2</b>	
Nombre de demandes examinées, reçues au Bureau de traduction selon l'année	109
<b>Tableau 3.3</b>	
Données retenues par demande de traduction en vue de l'établissement du corpus de demandes de traduction	111
<b>Tableau 3.4</b>	
Répartition entre le français et l'anglais de demandes examinées	112
<b>Tableau 3.5</b>	
Description quantitative du corpus de demandes de traduction	113
<b>Tableau 4.1</b>	
Attitudes en situation de contact des langues selon Ninyoles	193

---

<b>Tableau 5.1</b>		
Niveaux et paramètres d'analyse des changements		236
<b>Tableau 5.2</b>		
Bilan des changements dont la stratégie de révision sous-jacente est identifiée		248

## Liste des annexes

### Annexe 3.1

*La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* (1969)

### Annexe 3.2

Politique des langues officielles de la province du Nouveau-Brunswick (1988)

### Annexe 3.3

Volume de mots traduits, Secrétariat d'État (1978-1992)

### Annexe 3.4

Sujets des communiqués de presse étroitement liés à la communauté acadienne

### Annexe 4.1

Corpus d'éditoriaux et de lettres d'opinion (1887-1988)

### Annexe 5.1

Guide d'entretien à l'intention des traductrices et traducteurs

### Annexe 5.2

Description de la recherche sur le rôle et la place de la traduction officielle au sein de l'administration provinciale du Nouveau-Brunswick

### Annexe 5.3

Formule de consentement

### Annexe 5.4

Fiche de renseignements personnels

### Annexe 5.5

Guide d'entretien à l'intention des demandeurs de traductions

### Annexe 5.6

Liste des ministères et organismes du gouvernement du Nouveau-Brunswick

### Annexe 5.7

Corpus de changements



# Chapitre 1

## La traduction officielle comme objet de recherche

### Introduction

Le français, son statut et son usage, sont, en Acadie du Nouveau-Brunswick, au coeur des débats sociaux, de l'action militante et de la construction identitaire. Dans cette thèse, nous nous proposons d'examiner une activité langagière qui, d'une part, découle de la tradition d'accommodement entre les deux communautés linguistiques de la province et qui, d'autre part, amène les Acadiennes et Acadiens à situer leur manière de s'exprimer en français par rapport aux diverses formes de français qui cohabitent sur leur territoire ou qui sont en usage ailleurs. Ce fait langagier est la traduction officielle.

### 1.1 Définitions et concepts de base

Par **traduction officielle**, nous entendons la traduction qui se fait en milieu gouvernemental. Nous nous y référons parfois, au cours de cette thèse, en utilisant les variantes **traduction gouvernementale** ou **traduction dans la Fonction publique**. Le milieu que nous examinons est la Fonction publique du Nouveau-Brunswick.

On dit de la province du Nouveau-Brunswick qu'elle est **officiellement bilingue** en vertu de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*

(1969), loi qui confère un statut égal à deux langues officielles, le français et l'anglais. Cette loi fait donc du bilinguisme une institution (Corbeil 1980 : 70). Par conséquent, on dira du régime linguistique de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick qu'il s'agit d'un **bilinguisme institutionnel**, ce qui ne veut pas dire, comme le signale Corbeil (*Ibid.*), que toute la population soit bilingue. Un régime de bilinguisme institutionnel oblige l'État à fournir certains services dans deux ou plusieurs langues. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, la Loi oblige l'État à fournir tous les services en français et en anglais et à veiller à ce que ces services soient de qualité égale.

L'instauration du bilinguisme institutionnel est un choix qu'a exercé la société néo-brunswickoise entre les deux grandes philosophies de l'aménagement linguistique, soit le **principe de territorialité** et le **principe de personnalité**. Selon le principe de territorialité, appliqué en Belgique et en Suisse et partiellement au Québec, des droits linguistiques sont reconnus sur un territoire délimité en vertu desquels les rapports officiels et l'éducation se passent dans la langue de la majorité.

[...] c'est la solution « territoriale » qui assure le mieux la stabilité et la sécurité des communautés linguistiques, en séparant les langues en présence par une frontière et en offrant à chacune d'elles un espace à l'intérieur duquel elle jouit d'un monopole ou, du moins, d'une nette prédominance (Woehrling 1997 : 40-41).

Selon le principe de personnalité, les individus ont la possibilité de transiger avec les autorités et d'éduquer leurs enfants dans la langue officielle de leur choix. Il incombe donc à l'État d'être bilingue. Toutefois, contrairement au principe de territorialité qui, en accordant à une langue la primauté sur un territoire donné, neutralise le contact et la concurrence entre les langues, le principe de

personnalité les maintient. C'est ainsi que, malgré le bilinguisme institutionnel, une langue peut continuer d'être perçue comme plus prestigieuse qu'une autre, d'être plus utile sur le plan économique qu'une autre et d'exercer une plus grande force d'attraction sur les locuteurs qu'une autre (Woehrling 1997 : 41).

Dans un régime de bilinguisme institutionnel se pose donc la question de savoir comment les États fournissent des services dans les deux langues officielles. C'est ici qu'entre en jeu le concept de **bilinguisme fonctionnel** relativement aux responsables de la prestation des services de l'État. Corbeil définit ce concept comme suit : « Le bilinguisme est fonctionnel lorsque la connaissance d'une langue seconde est liée à l'exercice de certaines fonctions clairement identifiées pour des raisons bien déterminées [...] » (Corbeil 1980 : 71)<sup>1</sup>. Ainsi, l'État bilingue doit arrêter les modalités de prestation des services : désignation de postes bilingues, mise sur pied de services de traduction et d'interprétation, formation en langue seconde, etc.

Les concepts de bilinguisme institutionnel et de bilinguisme fonctionnel font également appel à celui de **bilinguisme en tant que projet collectif**, selon le terme de Corbeil (1980 : 69-71). En effet, le bilinguisme pratiqué au Nouveau-Brunswick est à la fois institutionnel et collectif<sup>2</sup>, en ce que ce second concept fait

---

<sup>1</sup> Tel que défini par Corbeil, le concept de bilinguisme fonctionnel relève plutôt de l'affectation de la personne concernée dans l'ensemble du régime institutionnel plutôt que de la mesure de sa compétence linguistique. Nous verrons au chapitre 3 une autre définition du terme bilinguisme fonctionnel.

<sup>2</sup> Selon Mackey, le bilinguisme collectif comporte cinq phases : « [...] le bilinguisme naissant, quand l'on utilise mal et peu l'autre langue, le bilinguisme progressif quand de plus en plus de francophones utilisent de mieux en mieux l'autre langue, le bilinguisme intégral quand toute la population pratique un bilinguisme fonctionnel [...], le bilinguisme régressif quand la plupart de la communauté utilise moins souvent et moins bien la langue ancestrale [...], et enfin, le bilinguisme résiduel quand des éléments de la langue ancestrale perdurent dans le discours comme étalons d'une identité ethnique. » La durée de chaque phase dépend d'un grand nombre de facteurs (Mackey 1997 : 20 ; voir aussi Hamers et Blanc 1989 : 173-179 ; Leclerc 1992 : 210-211).

référence « à un projet de société auquel sont invitées à participer deux communautés linguistiques » (Phlipponneau 1991b : 56). Selon Phlipponneau, les gouvernements néo-brunswickois successifs se sont employés à « cultiver le mythe de la bonne entente entre francophones et anglophones » en érigeant un modèle de société bilingue. Or, le **bilinguisme individuel** répandu qui constitue le bilinguisme collectif ou social (phase du bilinguisme intégral) est, dans toutes les sociétés dites bilingues, caractéristique des membres de la minorité.

Les concepts liés au bilinguisme ne suffisent pas pour expliquer la complexité des rapports entre les langues en contact sur un territoire. C'est pourquoi la linguistique a recours, depuis un certain nombre d'années et malgré les réticences de certains linguistes de renom (Martinet 1982 ; Tabouret-Keller 1982), au concept de **diglossie**, qui permet d'appréhender le contact des langues dans ses dimensions conflictuelles. Il est généralement admis aujourd'hui que ce concept renvoie à une situation de concurrence entre deux ou plusieurs langues qui se partagent les fonctions que remplit normalement la langue dans une société, et dont certaines sont perçues comme plus prestigieuses que d'autres. La langue qui remplit les fonctions prestigieuses est nommée **langue dominante** ou **langue H** (pour High) et l'autre, **langue dominée** ou **langue L** (pour Low) (Daoust et Maurais 1987 : 16 ; Jardel 1979 : 27-29). Ainsi, une des caractéristiques de la diglossie est : « un usage différencié des langues selon les situations, ou encore une répartition fonctionnelle des usages linguistiques dans une communauté donnée » (Labrie et Deshaies 1989 : 57).

La répartition fonctionnelle des langues au sein d'une société est rarement sereine. Si certains linguistes ont voulu appliquer le concept de diglossie à des répartitions fonctionnelles stables (par exemple entre deux variétés d'une même

langue, ce qui est le cas en Grèce, ou encore entre une variété réservée à l'oral et une autre à l'écrit) (Mackey 1989 : 13-14), d'autres attribuent comme seconde caractéristique des situations qu'on appelle diglossiques « l'existence d'un rapport de force, soit entre deux langues, soit entre deux variétés d'une même langue » (Daoust et Maurais 1987 : 20).

Au Nouveau-Brunswick, avant 1969, l'anglais est la seule langue utilisée dans les institutions provinciales et les rapports avec les autorités, alors que dans les institutions acadiennes, c'est le français qui prime. En réponse aux pressions exercées par la communauté francophone, l'implantation du bilinguisme institutionnel est venue modifier la répartition fonctionnelle traditionnelle. Depuis, il ne serait pas faux de dire que le français et l'anglais se trouvent en rapport diglossique, en concurrence, donc, dans un grand nombre de domaines. De plus, l'anglais est souvent perçu comme se prêtant mieux à certaines fonctions et à certains domaines.

La situation diglossique, qui est la manifestation d'un conflit ou, du moins, d'une concurrence entre deux langues (*Ibid.*), s'accompagne d'attitudes découlant du fait qu'une langue en domine une autre dans certaines fonctions prestigieuses et du fait que les langues constituent « des lieux d'un investissement symbolique » (Hagège, cité par Daoust et Maurais 1987 : 20). Ces attitudes sont appelées **idéologies diglossiques**, c'est-à-dire des croyances qui justifient et maintiennent l'inégalité entre les langues (Maurais 1994 : 86-87 ; Loubier 1994 : 41-44).

Notre examen portera donc sur la traduction officielle à la lumière des concepts définis ci-dessus : la traduction comme modalité du bilinguisme

institutionnel et la traduction comme élément constitutif du mythe du bilinguisme collectif, dans un environnement diglossique qui engendre chez le groupe minoritaire des attitudes linguistiques et des comportements langagiers qui maintiennent, à leur tour, l'inégalité entre les deux langues. Nous allons tout d'abord nous arrêter sur la traduction comme activité.

## **1.2 La traduction, activité millénaire et multidimensionnelle**

Dans ce bref tour d'horizon de la traduction comme activité, nous tenons à mettre en contraste deux types de traduction<sup>3</sup>. Premièrement, celle qui permet l'appropriation et, partant, la transmission d'idées, de connaissances, d'oeuvres, etc., produites dans une langue ou dans une culture autre que celle vers laquelle on traduit. Deuxièmement, celle qui permet aux minorités linguistiques de se reconnaître dans les lieux officiels et qui est obligatoire (ou obligée, selon Simon 1989 : 17), découlant directement de politiques linguistiques adoptées par diverses administrations. Au Nouveau-Brunswick, province où une loi décrète l'égalité du français et de l'anglais (bilinguisme officiel) et où la minorité de langue française affiche une incidence élevée de compétence (bilinguisme collectif ou social) dans les deux langues officielles (voir chapitre 2), c'est ce deuxième type de traduction qui s'exerce. La principale différence réside dans leurs effets. Cette distinction est centrale à la problématique de notre thèse.

La traduction est certes une occupation qui remonte à la nuit des temps. Nous savons, par exemple, que les traducteurs et interprètes de l'Égypte de l'an

---

<sup>3</sup> Il existe, bien sûr, d'autres positions que celles que nous évoquons ici sur le continuum des situations qui donnent lieu à la traduction. À ce sujet, voir Simon 1989.

2500 av. J.-C. figuraient parmi les citoyens les plus prestigieux de la société. Les dirigeants en avaient besoin non seulement pour gérer les guerres externes fréquentes et les liens commerciaux florissants, mais aussi pour régler les conflits internes (Dimic 1975 : 15). La fonction première de la traduction était de franchir les barrières linguistiques. Au fil des siècles, la traduction a fait un apport indéniable à l'histoire de l'humanité en favorisant la transmission aussi bien des oeuvres religieuses et littéraires, que des connaissances scientifiques.

Depuis le milieu de notre siècle, la traduction connaît un essor important. L'accroissement considérable des relations de toutes sortes entre les pays, la multiplication des institutions politiques internationales, la mondialisation de l'activité économique, l'amélioration des techniques de communication, le transfert technologique sont autant de facteurs qui ont contribué à la mise sur pied de nombreux services de traduction (tant dans le secteur public que dans le secteur privé), à la constitution d'ordres professionnels de traducteurs et d'interprètes et à la création de programmes de formation en traduction dans les universités. Sur le plan international, qu'il s'agisse des Sommets des chefs d'État, de l'Organisation des Nations-Unies ou de l'Union européenne, la traduction a toujours pour but de permettre la communication entre personnes parlant des langues différentes.

La deuxième moitié de notre siècle voit des transformations sociales profondes qui ont une incidence importante sur la traduction. À partir des années soixante, l'esprit de justice et la volonté d'accommodement qui règnent sur l'Occident créent un climat politique qui favorise l'expression de l'identité nationale des minorités un peu partout dans le monde, y compris les minorités linguistiques. Certaines d'entre elles, dont les Flamands en Belgique, les

francophones au Canada, les Basques en Espagne et d'autres encore, réussissent à obtenir de la part de leur gouvernement des concessions qui mènent dans certains cas à la garantie et même à l'épanouissement de leurs droits collectifs, notamment le droit à l'éducation et aux services gouvernementaux dans leur langue maternelle (Mackey 1976 : 41-88). C'est ainsi que, pour atténuer les tensions politiques que suscitent les revendications des minorités, certains États, comme le Canada, la Belgique, la Tchécoslovaquie et la Finlande, accordent un statut d'égalité officielle à plus d'une langue (*Ibid.* : 73-75). Ils sont devenus des pays officiellement bilingues ou multilingues, grâce tout d'abord à une législation proclamant l'égalité des langues, puis à des mesures de redressement subséquentes. Une de ces mesures est la traduction vers les langues non reconnues jusque là, ce qui exige la mise en place de systèmes plus ou moins lourds de production, fortement étayés par des services de terminologie et/ou de normalisation.

Selon un dossier du Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick, la traduction à l'échelle mondiale, toutes langues confondues, représenterait un marché de 20 à 25 milliards de dollars par année. Au Canada, on traduit annuellement environ 750 millions de mots, ce qui représente un marché de 250 à 300 millions de dollars, soit 15 pour cent, selon une autre source, du chiffre d'affaires mondial de la traduction (Gémar 1996 : 49). Pour sa part, le marché néo-brunswickois de la traduction soutient à l'heure actuelle environ 120 personnes à temps plein, bassin qui pourrait facilement augmenter annuellement de 10 pour cent pendant de nombreuses années (Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick 1997 : i-ii). Du côté des institutions européennes, les dépenses linguistiques comptaient, en 1979, pour 33 pour cent du



budget de fonctionnement de la Commission européenne, pour 60 pour cent de celui du Parlement européen et pour 50 pour cent de celui de la Cour de justice européenne de Luxembourg (Gémar 1996 : 48)<sup>4</sup>.

Au Canada, le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC) chapeaute pas moins de neuf corporations professionnelles provinciales<sup>5</sup>, alors que l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) réunit près d'une douzaine d'universités canadiennes qui offrent au moins un programme en traduction, que ce soit un baccalauréat (spécialisé, avec majeure ou mineure), une maîtrise ou un doctorat (ce dernier diplôme est offert par deux universités canadiennes, l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa).

### **1.3 La traduction officielle au Canada, objet de réflexion**

C'est un lieu commun que d'affirmer que la traduction est omniprésente au Canada. Selon Delisle,

la traduction de textes pragmatiques [...] imprègne nos institutions et la vie quotidienne de tous les groupes culturels et linguistiques, qu'ils soient minoritaires ou majoritaires. Elle se manifeste dans tous les domaines d'activité, grands ou petits, prestigieux ou effacés, de la société canadienne (Delisle 1987 : 22).

Si la traduction officielle au Canada, au niveau fédéral ou provincial, n'a pas encore fait l'objet d'études approfondies, elle a tout de même donné lieu à un certain nombre d'analyses et de commentaires, dont certains nous ont été utiles

---

<sup>4</sup> Nous nous limitons à quelques données seulement sur la traduction émanant d'organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux. On trouve un exposé intéressant sur la traduction comme activité économique dans Gémar 1995a ; 1996 : 50-57.

<sup>5</sup> La Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick a été fondée en 1967. Elle compte à l'heure actuelle près de 110 membres agréés et 55 membres associés.

dans la formulation de la problématique de cette thèse et l'élaboration des méthodologies de travail. Nous les présentons ci-après, en mettant l'accent sur les éléments qui ont servi de points de départ à notre réflexion. Nous excluons de cette revue les documents de membres du grand public sur des traductions en particulier, les communications officielles d'administrations dotées de services de traduction, ainsi que les textes provenant du milieu de la traduction même qui traitent de la manière de traduire et des problèmes de terminologie (par exemple *L'Actualité terminologique*, périodique publié par le Bureau des traductions du gouvernement fédéral depuis 1972). Nous avons plutôt retenu des articles parus dans des périodiques dits « savants » ou des actes de colloques, signés par des universitaires qui jettent un regard critique non pas sur les problèmes d'équivalences ou de mise en français, mais plutôt sur le fait de la traduction gouvernementale au Canada<sup>6</sup>.

L'un des thèmes communs aux textes retenus est que la traduction obligatoire, lorsqu'elle ne remplit pas son rôle premier (Pergnier 1980 : 282-284) de permettre d'accéder à l'information dans une autre langue, risque d'être un facteur d'assimilation, voire d'acculturation, pour la culture d'arrivée du fait qu'elle privilégie habituellement la langue de départ, souvent la langue dominante, au détriment de la langue d'arrivée, langue dominée. Le recours massif à la traduction obligatoire a donc un effet sur deux plans : le socioculturel et le linguistique. Les textes sont présentés par ordre chronologique.

---

<sup>6</sup> Nous excluons intentionnellement de ce survol des textes connus sur la traduction gouvernementale, dont l'histoire du Bureau des traductions de Delisle (1984), ainsi que les travaux de Brian Mossop (1989a, 1989b, 1990) sur la théorie de la traduction. Nous les évoquons plus loin.

Dans deux articles, l'un paru en 1978 et l'autre en 1980, Cardinal examine la répartition du travail entre les traducteurs des deux langues au Bureau des traductions du gouvernement fédéral et conclut que la Fonction publique fédérale a été bilinguisée par la traduction sans que son caractère fondamentalement anglophone n'ait « subi de véritable modification » (Cardinal 1978 : 143). L'auteur s'interroge sur les conséquences pour les fonctionnaires fédéraux francophones de travailler, surtout à l'écrit, « dans une langue, donc selon une mentalité, des habitudes culturelles qui ne sont pas les leurs » (*Ibid.* ). Cardinal prévoit que la francisation des entreprises québécoises renversera la direction de la traduction au Québec. Une des idées fondamentales de ces deux articles est que la répartition de la traduction au sein du gouvernement fédéral reflète le rapport de force qui existe entre les deux communautés linguistiques : pour reprendre les termes de Cardinal, la traduction constitue un « baromètre » (*Ibid.* : 144), un « miroir » (*Ibid.* : 145) de la nature de ces rapports. L'auteur termine en déclarant que la traduction, « institution tampon » entre les deux communautés, donne à la société francophone « l'illusion d'une participation officielle à la vie du pays tout entier alors que ce sont les membres de la société traduite, l'anglophone, qui y occupent effectivement une place disproportionnée » (*Ibid.* : 146).

Ces deux articles soulèvent des questions fondamentales pour l'orientation que nous avons voulu donner à cette thèse. Premièrement, si la traduction est un baromètre du rapport de force entre les deux communautés linguistiques, une étude approfondie de la répartition de la traduction entre les deux langues peut-elle cerner la nature exacte de ce rapport ? Deuxièmement, la traduction comme institution tampon mérite-t-elle également d'être explorée plus à fond pour

découvrir où s'insère la traduction dans le bilinguisme institutionnel et quelles en sont les répercussions sur la manière de traduire ?

La traduction gouvernementale est un aspect de la traduction en général qui est traité dans une étude plus large sur le rôle sociolinguistique du traducteur au Canada, parue en 1982 (Juhel 1982). Cette étude est intéressante en ce qu'elle brosse un tableau du monde de la traduction immédiatement après l'âge de gloire de la traduction au Canada, c'est-à-dire l'époque où le gouvernement fédéral embauche un grand nombre de traducteurs grâce à un programme de bourses, où divers programmes de formation en traduction voient le jour dans les universités canadiennes et où les corporations professionnelles établissent leurs critères d'adhésion et leur mode de fonctionnement. Toutefois, le rôle du traducteur, tel qu'on le présente dans cette étude, ne correspond pas exactement à celui du traducteur du Nouveau-Brunswick. En effet, l'une des deux tâches principales du traducteur, telles que perçues par l'auteur, est de garantir l'unilinguisme des citoyens : l'unilinguisme français au Québec et l'unilinguisme anglais dans le reste du Canada (*Ibid.* : 108). Cette vision du Canada, celle d'ailleurs qui sous-tend l'Accord du lac Meech et l'Accord de Charlottetown<sup>7</sup>, occulte une dimension bien réelle du Canada, celle de l'existence de communautés francophones à l'extérieur des limites du Québec où le taux de bilinguisme est élevé (voir chapitre 2). Peut-être pourrait-on postuler que le rôle du traducteur au Nouveau-Brunswick garantit uniquement l'unilinguisme de l'anglophone ? La seconde tâche du traducteur, selon l'auteur, est de participer à la francisation du Québec en fournissant à la population des services en français et en « désanglicisant » le

---

<sup>7</sup> Nous oserions même dire que c'est la même vision qui est derrière l'Accord de Calgary, conclu en 1997, comme quoi l'existence des minorités francophones dans les autres provinces n'est pas une réalité qui fait partie du paysage politique de nos élus.

français (*Ibid.* : 108). Ce point de vue présente un intérêt indéniable pour une étude sur la traduction au Nouveau-Brunswick où le français n'est visible souvent que par la voie de la traduction.

En 1982, la Société des traducteurs du Québec organise, en collaboration avec l'Office de la langue française, un colloque ayant pour thème la traduction et la qualité de la langue. Au cours de ce colloque, un traducteur indépendant livre ses idées sur l'état de la traduction au gouvernement et ses effets sur la langue et la culture d'arrivée (Poisson 1984). Bien qu'il s'agisse d'un témoignage personnel qui aborde de manière assez superficielle un grand nombre de questions, allant des problèmes de traduction de textes mal rédigés à la qualité de l'enseignement du français, certaines des idées ont alimenté notre réflexion sur la traduction au Nouveau-Brunswick. Tout d'abord, Poisson fait le même constat que Cardinal en ce qui concerne le manque d'équilibre de la répartition de la traduction entre les deux langues (*Ibid.* : 61). Puis, et ce point est primordial, il attribue au rapport de force défavorable à la communauté francophone le fait que celle-ci a toujours revendiqué la traduction immédiate des documents plutôt que l'implantation du français comme langue de travail (*Ibid.* : 62). De plus, il s'interroge sur la résistance des francophones aux termes français utilisés dans le texte traduit, soulevant ainsi, sans la développer, la question de la norme (*Ibid.* : 64). « La manière de dire américaine est la norme pour eux [les fonctionnaires francophones fédéraux] », dit-il (*Ibid.*). Ces deux derniers points sont sous-jacents aux recherches que nous avons entreprises.

Une vingtaine d'années après la promulgation de la *Loi sur les langues officielles*, lorsqu'on commence à se rendre compte de la pénurie de traducteurs et de la transformation des besoins en traduction, paraît un texte dans *L'Actualité*

*terminologique* qui pose des questions intéressantes (Brisset 1988). Par exemple, l'auteure s'interroge sur la pérennité des problèmes sociaux qui ont engendré la législation linguistique, tout en faisant ressortir les effets positifs de la traduction : la francisation des secteurs commerciaux, techniques et industriels et, par voie de conséquence, l'enrichissement du français qui avait été, jusque là, sous-utilisé ; une société traduite devient ainsi société expressive<sup>8</sup>. En revanche, la traduction appauvrit la langue d'arrivée, dit l'auteure, en faisant sortir de l'usage certains mots, certaines expressions et certaines formes textuelles. Ainsi, comme le suggère l'auteure, une langue restreinte dans ses usages peut trouver les ressources nécessaires pour dire la réalité et la modernité qui l'entourent au moyen de la traduction.

Ce que Juhel appelle le rôle de francisation dévolu à la traduction au Québec et ce que Brisset désigne comme le rôle d'enrichissement de la traduction vers une langue sous-utilisée, Larivière le décrit, dans un article paru en 1994 sur la traduction en milieu minoritaire, comme un rôle qui revêt une dimension didactique, dans un milieu où le français est « hautement compromis » (Larivière 1994 : 108-109). Ce français hautement compromis, selon l'auteure, est le résultat de l'absence presque totale de modèles linguistiques dans le milieu dont elle parle, en l'occurrence le Manitoba<sup>9</sup>. La traduction vient donc suppléer au manque de modèles linguistiques, tout en ayant un effet de redressement sur une langue qui porte les marques de sa domination par une autre (calques lexicaux, faux amis et calques structuraux) (*Ibid.* : 111). L'auteure développe de façon plus approfondie

---

<sup>8</sup> Cette manière de présenter les choses est attribuée à Michel Sparer (1990).

<sup>9</sup> On se souviendra que, suite à un jugement de la Cour suprême du Canada rendu en 1979, la province du Manitoba a dû entreprendre la traduction de toutes ses lois adoptées depuis son entrée dans la Confédération. Ce jugement est à l'origine de l'expansion qu'a connue l'industrie de la traduction dans cette province.

les aspects négatifs de la traduction que Brisset avait déjà notés : parce que le français est incapable de produire des pensées originales et parce qu'il sert toujours de langue de traduction, la traduction elle-même devient facteur d'aliénation et d'assimilation, constatation qui rejoint également les préoccupations de Cardinal. De plus, elle soulève un aspect intéressant de la traduction, selon lequel les pouvoirs publics, en conférant aux citoyens de langue française le droit à l'information, réduisent la langue à ce seul droit et privent les citoyens de droits fondamentaux, comme la participation active à leur gouvernement et le « droit à la communication directe et spontanée » (Brisset, citée par Larivière 1994 : 114).

Un ouvrage à vocation pluridisciplinaire et ayant pour objet la description de la langue française au Canada (Erfurt 1996) contient un article sur la traduction et le français (Gémar 1996) dans lequel l'auteur présente un large tour d'horizon de la traduction en tant qu'activité économique, ainsi que l'historique de la traduction, surtout au Québec, depuis les débuts de la colonie. En fin de compte, il reprend deux thèmes dont ont déjà parlé les auteurs cités plus haut, le premier étant que, dans un milieu où une langue est dominée par une autre, l'évolution de la langue minorisée passe par la traduction, et le second, que c'est grâce aussi à la traduction que le français au Canada se « refrancise » depuis l'adoption de lois linguistiques. Finalement, quoique l'auteur déclare au début de son article que la fonction de l'activité traduisante au Canada « dépasse le simple niveau linguistique, sociologique, voire politique » et qu'elle constitue un « phénomène véritablement d'ordre ethnologique » (Gémar 1996 : 315), la discussion qui suit est essentiellement centrée sur les dangers des mauvaises traductions pour la langue

d'arrivée. Qui plus est, en dépit du titre de l'article, aucune mention n'y est faite de la traduction dans les autres provinces que le Québec.

Récapitulons maintenant les éléments sur lesquels est fondée cette thèse sur la traduction officielle au Nouveau-Brunswick. Tout d'abord, nous entendons appréhender la traduction comme échange linguistique, c'est-à-dire comme reflet des conditions économiques, socio-politiques et idéologiques qui ont cours dans une société. Nous avons donc l'intention de mettre à profit les notions de traduction-baromètre ou de traduction-miroir déjà évoquées. Nous voulons également examiner les fonctions sociales de la traduction officielle, fonctions contradictoires et paradoxales. D'une part, en milieu minoritaire, la traduction sert à affirmer le fait français dans l'ensemble de la société, tout en masquant l'inégalité de fait des deux langues officielles. D'autre part, la traduction joue un rôle didactique en donnant à la population de langue française des modèles linguistiques dans des registres sous-utilisés jusqu'à l'adoption des lois linguistiques, tout en étant un lieu de conflit entre francophones qui n'ont pas les mêmes perceptions de la norme.

#### **1.4 Les études contemporaines sur la traduction**

Tout comme la traduction qui connaît en cette fin de siècle une croissance importante en tant qu'activité, les recherches en traduction se multiplient et entraînent dans leur sillon la reconnaissance d'une véritable discipline, ainsi que l'élaboration de cadres théoriques indispensables à son développement. Jusqu'à la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les théories de la traduction, dites théories traditionnelles ou classiques, se limitent aux grandes oeuvres littéraires et aux



« monuments culturels », comme la Bible et les classiques grecs et romains (Snell-Hornby 1988 : 7). Les études sur la traduction qui ressortent de cette théorisation adoptent une approche essentiellement évaluative (Bassnett 1991 : xii) et normative, selon laquelle le texte d'arrivée est comparé au texte de départ en fonction de critères plus ou moins scientifiques (*Ibid.* : 2). C'est le produit de la traduction qui est surtout étudié, et non le processus de la traduction (*Ibid.* : 3). On retrouve au coeur de ces théories, que certains ont appelées « préscientifiques » (Folkart 1991 : 14), des concepts qui s'articulent autour de dichotomies comme la forme et le fond, le mot et le sens, la traduction libre et la traduction servile, etc.

Les années soixante voient s'amorcer de nouveaux courants théoriques en Allemagne avec l'école de Leipzig, en Angleterre avec notamment les linguistes M.A.K. Halliday et J.C. Catford, et aux États-Unis avec Eugene Nida (surtout reconnu comme traducteur biblique), courants théoriques qui s'éloignent des explications traditionnelles de l'opération traduisante et qui se donnent comme concept central celui de l'équivalence traductionnelle (Snell-Hornby 1988 : 15). Ce n'est pas une coïncidence que la traduction devienne science en même temps que se consolident les acquis de la linguistique (Gentzler 1993 : 43-73). On doit à ce courant la définition de l'unité de traduction comme segment textuel plus ou moins important sur lequel s'établit l'équivalence entre deux textes rédigés dans deux langues différentes, cette équivalence pouvant être formelle, textuelle ou culturelle. Bien que les principaux partisans de ce courant théorique travaillent indépendamment les uns des autres, leurs travaux, largement parsemés d'allusions à la linguistique, s'étendent aux textes non littéraires, textes qui avaient été jugés jusque là indignes d'attention de la part des chercheurs.

Parallèlement à ce courant théorique, on voit apparaître en France une école, l'école de la théorie du sens, essentiellement axée sur les textes non littéraires, que les chercheurs appartenant à cette école viennent à désigner comme textes pragmatiques (Delisle 1980 : 22). Cette école se démarque des autres qui s'inscrivent dans la théorie de l'équivalence en ce qu'elle accorde une place prépondérante au contexte dans lequel l'énoncé textuel est émis, au détriment de l'étude des mots, appréhendés hors contexte, des systèmes linguistiques comparés. Selon les partisans de cette école, le sens d'un énoncé est produit par des signes « issu[s] d'un acte de parole qui ne vit souvent que l'espace d'un texte » (Larose 1989 : 169). L'exégèse du texte de départ, c'est-à-dire l'analyse, en est ainsi le point de mire.

Étant donné que le concept de l'équivalence se révèle peu utile pour l'analyse des textes littéraires, on assiste dans les années quatre-vingt à la naissance d'une importante école de pensée sur la traduction littéraire. Cette école est nommée l'école de la manipulation, puisqu'une de ses principales prémisses veut que, du point de vue du texte d'arrivée (ou texte cible), toute traduction implique une certaine manipulation du texte de départ (ou texte source) (Snell-Hornby 1988 : 23). Il est intéressant de noter que, en même temps qu'elle se donne des méthodes et qu'elle délimite son champ d'activité, la discipline se dote d'un nom : la traductologie, terme proposé en 1972 et qui s'implante en français au cours des années quatre-vingt (Harris 1988 : 92). La traductologie, telle qu'elle se dessine à l'époque, fait appel notamment à la linguistique, aux études littéraires, à l'histoire de la culture, à la philosophie et à l'anthropologie (Bassnett 1991 : xi). Le programme de travail qu'elle se fixe s'articule autour de quatre pôles d'intérêt, dont deux sont orientés sur le produit : l'histoire de la traduction (histoire des

théories, des attitudes à l'égard des traductions, etc.) et la traduction dans la culture d'arrivée (étude des sociétés traduisantes, réception de la traduction dans la culture et la langue cible, etc.). Les deux autres sont orientés sur le processus : la traduction et la linguistique (pôle qui rejoint les préoccupations de l'école de l'équivalence) et la traduction et la poétique (théorie et pratique de la traduction littéraire) (*Ibid.* : 7-8). En mettant l'accent sur le texte d'arrivée, cette école s'éloigne des orientations normatives et évaluatives des théories traditionnelles et des théories linguistiques de la traduction (Snell-Hornby 1988 : 24). De plus, elle a l'avantage de situer l'acte traductionnel dans son ensemble socioculturel, c'est-à-dire comme « réalité sociale qui participe à ce titre des multiples dimensions économiques, sociales et culturelles » (Simon 1989 : 9) de la société à laquelle il appartient. C'est ainsi qu'une étude portant sur l'insertion sociale de la traduction (dans le monde de l'édition) au Québec cherche à poser les jalons d'une éventuelle « sociologie de la traduction », en mettant en évidence les « paramètres socioculturels de l'acte traduisant lui-même » (*Ibid.* : 12-13).

Ce bref survol des courants théoriques de la traduction qui dominant à l'heure actuelle montre que les études sur la traduction élargissent leur rayon d'action : de l'équivalence jusqu'au contexte socioculturel qui préside à l'acte traduisant et à l'activité traduisante, en passant par l'allégeance du traducteur et par le discours sur la traduction, ces axes d'étude ont le potentiel de rendre compte des multiples enjeux qui entourent la traduction, acte et activité. La traduction n'est plus appréhendée comme processus statique agissant sur des mots isolés, mais bien comme une activité complexe faisant ressortir la nature dynamique de la langue et les conditions sociales, politiques et culturelles qui participent à la création des textes.

Ce survol aura également servi à montrer qu'une étude de la traduction officielle, comme modalité du bilinguisme institutionnel et comme élément constitutif du bilinguisme collectif, ne s'inscrit pas facilement dans les cadres conceptuels qui découlent des grands courants théoriques, et ce, pour plusieurs raisons. En effet, les diverses théories de l'équivalence, étant fixées sur les éléments textuels, ne peuvent rendre compte de la traduction-fait ni de la traduction-institution, tandis que la théorie de la manipulation, développée pour les corpus littéraires, donne une place importante au choix des textes qui sont importés dans une culture par la voie de la traduction (Toury 1995 : 53-69), choix qui ne s'exerce pas lorsque la traduction est obligatoire, comme c'est le cas de la traduction officielle. Néanmoins, nous croyons qu'un examen de la traduction officielle, réalité incontournable au Canada et au Nouveau-Brunswick, saura contribuer, en réunissant plus d'une approche (l'approche descriptive, l'analyse du discours, l'enquête, l'analyse textuelle), à l'avancement des connaissances sur l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick et annoncer des avenues de recherches prometteuses pour l'avenir.

### **1.5 La traduction officielle au Nouveau-Brunswick**

D'abord et avant tout portrait de la société traduisante, l'étude que nous présentons sur la traduction officielle au Nouveau-Brunswick s'inscrit dans l'approche descriptive des récentes études traductologiques (Snell-Hornby 1988 : 24), qui puisent dans des « disciplines tantôt extra-linguistiques, tantôt paralinguistiques [...] où la linguistique occupe une place toujours essentielle, certes, mais non exclusive [...] » (Gémar 1996 : 322).

Au chapitre 2, nous effectuons le survol de la société acadienne en prenant soin de bien mettre en évidence la place du français et les stratégies d'accommodement adoptées par les Acadiennes et Acadiens au fil des siècles pour assurer leur survie et leur épanouissement dans un milieu qui leur est sinon hostile, du moins indifférent. Sont également mis en lumière dans ce chapitre les contrastes existant dans les attitudes linguistiques des francophones et des anglophones, pourvu que ces dernières soient connues.

Au chapitre 3, nous présentons l'analyse quantitative de la répartition entre les deux langues des volumes de traduction du Bureau de traduction. Une description de la *Loi sur les langues officielles* et de la Politique linguistique du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'une discussion sur les comportements langagiers des fonctionnaires servent de toile de fond à l'analyse quantitative.

Le chapitre 4 cherche à situer la place qu'occupe la traduction officielle dans la conscience collective de la société traduisante par rapport à deux thèmes connexes, le bilinguisme institutionnel et la langue. Cette mise en situation se fait au moyen d'une analyse du discours sur la traduction.

Enfin, le chapitre 5 examine la traduction comme lieu de conflit entre francophones. Une enquête sur les attitudes de deux groupes de fonctionnaires, d'une part les traducteurs et d'autre part les non-traducteurs, fait ressortir les différences de perception en ce qui concerne la norme qui devrait être appliquée dans les textes officiels destinés principalement aux Acadiennes et Acadiens. Nous illustrons ces différences au moyen d'un texte qui a fait l'objet d'un conflit.

## **Chapitre 2**

### **L'Acadie du Nouveau-Brunswick :**

#### **synthèse**

#### **Introduction**

L'unique objet de ce chapitre est de présenter une synthèse des éléments de connaissance sur l'Acadie du Nouveau-Brunswick nécessaires pour saisir, dans toute leur complexité, les enjeux de la traduction officielle. Nous présentons d'abord un survol historique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, suivi d'un aperçu de la situation démolinguistique actuelle et d'une brève description de la situation socio-économique des Acadiennes et Acadiens. Puis, nous dressons le bilan de la législation provinciale qui concerne l'égalité des langues officielles et des deux communautés linguistiques. Viennent ensuite les principales conclusions de trois études faites sur les attitudes de la population à l'égard des langues officielles et du bilinguisme institutionnel. Nous concluons en présentant les éléments linguistiques et sociolinguistiques constitutifs de la spécificité du français en Acadie du Nouveau-Brunswick.

## **2.1 Survol historique**

Dans cette section, nous n'avons pas la prétention de présenter l'histoire exhaustive de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous voulons plutôt souligner les grands traits de l'évolution sociale et politique des Acadiennes et Acadiens de cette province, tout en tenant compte des événements importants qui ont jalonné leur histoire. La périodisation que nous avons adoptée est tout à fait arbitraire et nécessairement peu nuancée. Nous avons également fait des choix qui pourraient étonner certains sociologues, ou encore certains historiens, dans le but de présenter un survol aussi succinct que possible. Par ailleurs, certains éléments du survol historique sont traités dans la section consacrée au bilan de la législation sur l'égalité des langues et des communautés linguistiques.

### **2.1.1 Les débuts de l'Acadie (1604-1880)**

Les débuts de l'Acadie remontent à 1604, année où Samuel de Champlain établit une colonie d'une centaine d'hommes à l'île Sainte-Croix, dans la baie de Fundy. Pendant une centaine d'années, l'Acadie se retrouve tantôt sous la domination de la France, tantôt sous celle de l'Angleterre (voir à ce sujet Daigle 1993 : 1-43). En 1713, le traité d'Utrecht cède définitivement l'Acadie, à l'exception du Cap-Breton, aux Anglais qui, durant les quarante années qui suivent, encouragent les colons de langue française à y rester pour des raisons économiques aussi bien que militaires. En effet, les Anglais ont besoin des Acadiens, établis sur des terres fertiles, pour s'alimenter, en attendant l'arrivée de colons anglais qui tardent à venir en grand

nombre (Doucet P. 1993 : 302). Sous le régime anglais, on instaure un système selon lequel la collectivité acadienne se choisit, parmi les propriétaires acadiens, des délégués pour les représenter auprès des gouvernants. Cette période renforce chez les Acadiens le sentiment d'être autonomes, même s'ils ne s'autogouvernent pas tout à fait (*Ibid.*). C'est également ce système de délégation qui donne naissance à la traduction officielle au Canada, les porte-parole acadiens étant effectivement appelés à traduire, soit à l'écrit, soit à l'oral, les propos des dirigeants anglais (Gallant 1985 : 71-78). Les Acadiens développent, pendant cette période où la France et l'Angleterre entretiennent des visées impérialistes sur leur territoire, une attitude de neutralité qui leur permet de survivre : « L'indépendance vis-à-vis des exigences métropolitaines et l'inclination à s'accommoder aux situations du moment ont été leurs façons de réagir aux politiques et aux événements » (Daigle 1993 : 41).

Pendant ces quarante ans de bonne entente, quoique parfois tendue, entre les Acadiens et leurs dirigeants anglais, on assiste à la fondation de la ville d'Halifax et à l'arrivée d'un plus grand nombre de colons britanniques en quête de terres. Les dirigeants anglais se voient imposer un programme de « britannisation » des colonies nord-américaines (*Ibid.* : 36). Ces événements contribuent à façonner la conjoncture politique qui mène à l'imposition du fameux serment d'allégeance à la couronne britannique que les Acadiens refusent de prêter, refus qui sert de prétexte à la Déportation, événement tragique qui marque de façon indélébile l'évolution de l'Acadie. En effet, en raison de ces dispersions, celle-ci passe d'une collectivité qui a le sentiment de pouvoir agir sur sa destinée, et dont la population est surtout centrée

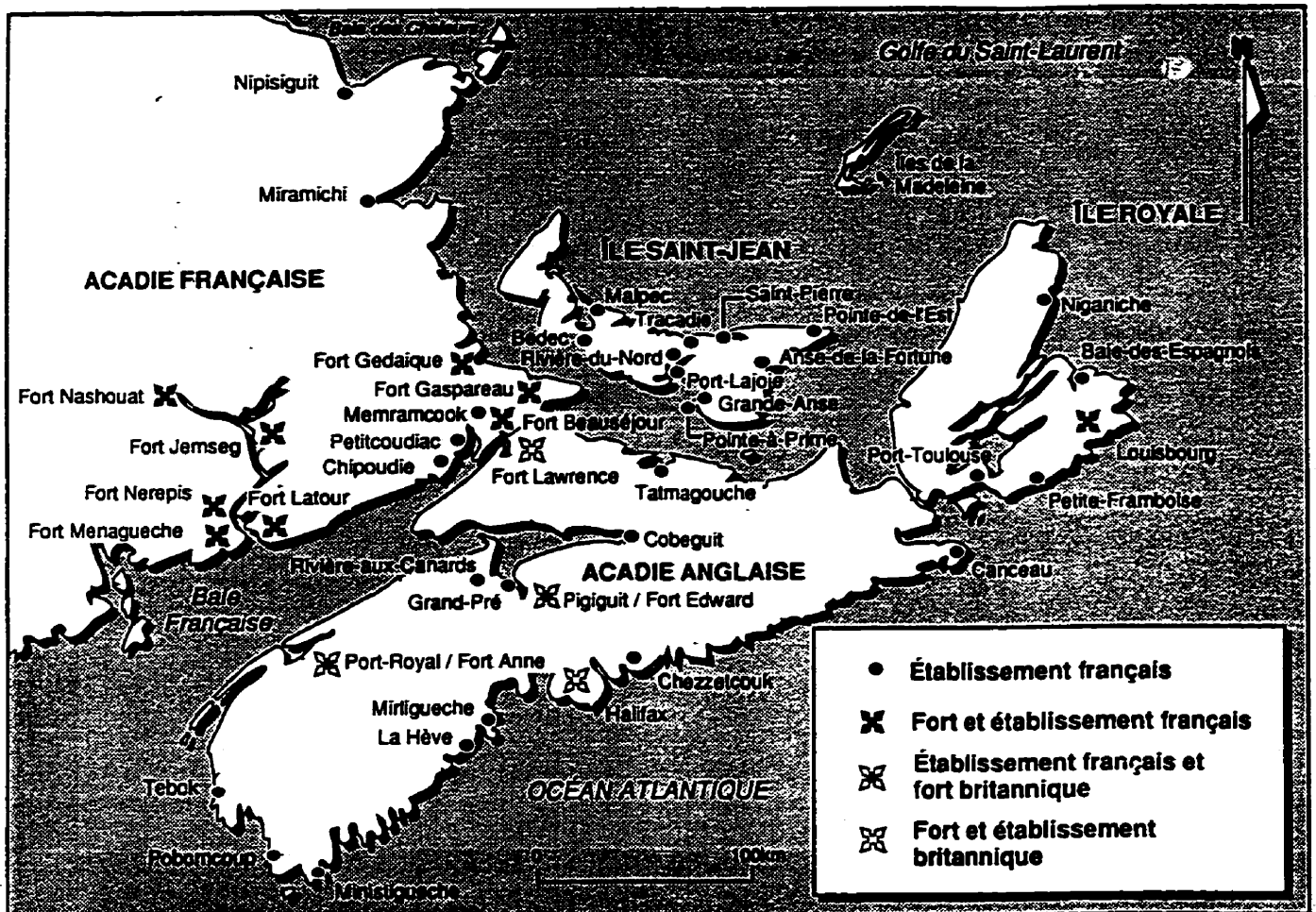


dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick dans l'isthme de Chignectou (voir Beauséjour, Gaspereau sur la carte 2.1) et sur le territoire de l'actuelle Nouvelle-Écosse (voir Grand-Pré sur la carte 2.1), à des groupements qui sont dispersés çà et là dans les provinces Maritimes et qui sont exclus pendant près d'un siècle de toute participation à la vie politique et sociale (Doucet P. 1993 : 306-308 ; Thériault L. 1993 : 47-58).

Ayant obtenu en 1754 l'autorisation de réintégrer le territoire, mais non leurs anciennes terres qui sont maintenant occupées par des colons anglais, un certain nombre d'Acadiens reviennent s'installer au Nouveau-Brunswick, dans le nord, dans l'est et dans la vallée du fleuve Saint-Jean. Pendant cette période de recolonisation, ils s'adonnent principalement à des activités économiques de survivance, soit l'agriculture et la pêche, pour le compte d'entreprises jersiaises. L'Acadie d'avant la Confédération se retrouve impuissante à influencer les décisions politiques et se caractérise par l'absence presque totale d'une classe moyenne en raison principalement du peu de maisons d'enseignement qui auraient pu contribuer à sa formation (Doucet P. 1993 : 309). Certains historiens appellent cette période de l'histoire de l'Acadie la période du « silence ». Attribut contesté, on semble aujourd'hui préférer l'appeler la période de « l'enracinement » (Thériault L. 1993 : 46). Quoi qu'il en soit, la dispersion des établissements acadiens et l'isolement dans lequel ils ont évolué pendant plus d'un siècle contribuent considérablement au maintien du français.

Carte 2.1

Quelques centres de peuplement et les fortifications en Acadie en 1751



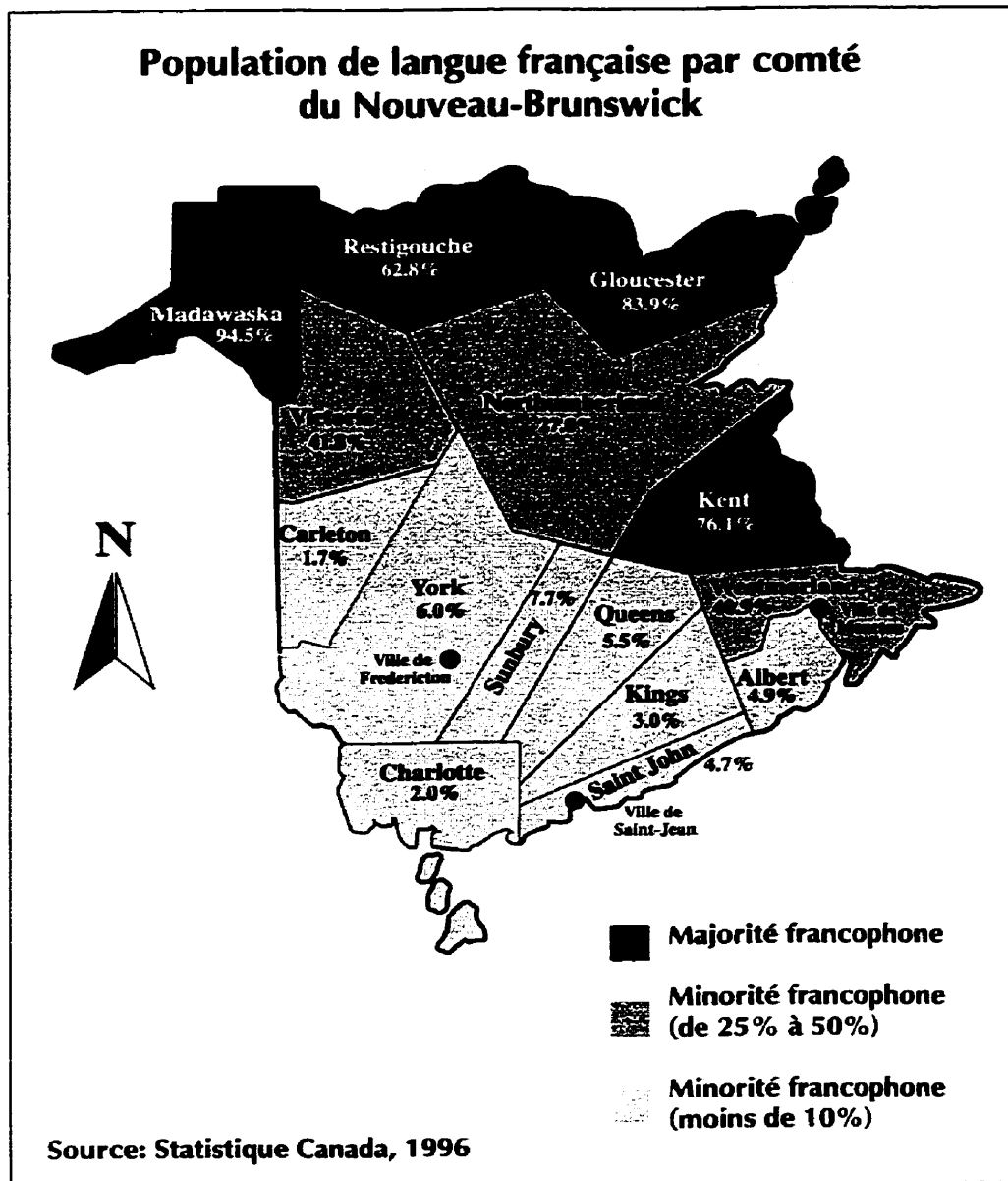
Source : Daigle 1993 : 33

### 2.1.2 La fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Il aura fallu un peu plus d'un siècle pour que les Acadiens « s'enracinent » de nouveau sur leurs nouvelles terres. La deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est marquée par des événements catalyseurs qui, en amenant les Acadiennes et Acadiens à se forger une conscience collective, entraînent la formulation de revendications et la naissance d'un discours nationaliste. D'abord, en 1864, la création du collège Saint-Joseph à Memramcook signifie la constitution progressive d'une élite acadienne instruite. La collectivité acadienne participe ensuite pour la première fois à un débat national, celui sur le projet de Confédération, auquel elle adresse un refus collectif. Enfin, l'année même de la Confédération voit apparaître le premier journal acadien (*Le Moniteur acadien*) dont la mission, défendre la cause acadienne, est définie en termes non équivoques : « élever la nationalité Acadienne au niveau de ses voisins » (cité dans Doucet P. 1993 : 312). Un autre facteur qui contribue beaucoup à cette prise de conscience est la forte natalité des Acadiennes et Acadiens tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. En effet, dès 1871, ils sont majoritaires dans certains comtés : 71 pour cent dans Gloucester ; 58 pour cent dans Kent et dans Victoria (*Ibid.* : 311) (voir carte 2.2).

Cette conscience collective s'exprime à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> lors des conventions nationales acadiennes (1881 ; 1884 ; 1890 ; 1900 ; 1905 ; 1908) (Thériault L. 1993 : 68). C'est à l'occasion de ces grands rassemblements que l'on se dote de symboles nationaux, tels un drapeau, une fête nationale et un hymne ; que l'on débat de thèmes comme l'agriculture, l'éducation, le journalisme et le rôle de

Carte 2.2



l'Église ; et que l'on fonde la Société nationale l'Assomption, « sorte de mini-gouvernement des Acadiens des Maritimes » (*Ibid.* : 67). L'expression de l'ethnicité des Acadiens se revêt ainsi d'une dimension institutionnelle (Allain, McKee-Allain et Thériault J.-Y. 1993 : 350). C'est également à ce moment que l'on façonne le discours social, discours à la fois mobilisateur et intégrateur, qui conditionne les pratiques sociales acadiennes pendant près d'un siècle et dont les thèmes principaux gravitent autour du fait que le peuple acadien est possesseur d'un destin particulier forgé par une histoire unique et tragique et porteur de la tradition catholique et de la culture de l'Ancienne France (*Ibid.* : 344-345). L'Acadie traditionnelle est un univers de petite production, où le pouvoir économique appartient à la bourgeoisie marchande anglophone et le pouvoir socioculturel à l'élite francophone composée essentiellement de membres du clergé et de notables acadiens. Il s'établit entre ces deux groupes un rapport de dépendance mutuelle pour le contrôle de l'espace sociétal acadien (*Ibid.* : 349). L'Acadie continue à évoluer dans ce contexte social pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle environ, traversant ainsi les grands événements marquants de cette époque, soit les deux guerres mondiales et la grande dépression économique qui touche le monde occidental.

### 2.1.3 Le XX<sup>e</sup> siècle

Au XX<sup>e</sup> siècle, les grands débats sociaux amorcés au cours du siècle précédent ne se renouvellent pas, mais les formes d'expression collective se diversifient (Thériault L. 1993 : 75). Les caisses populaires font leur apparition en 1936 et

permettent une certaine canalisation du pouvoir économique des Acadiens (*Ibid.* : 76). Le réseau scolaire se consolide avec la création de nouveaux collèges, dont un, le Collège Sacré-Coeur fondé à Memramcook en 1943, est destiné aux jeunes Acadiennes (*Ibid.* : 79). Et, dès 1926, le journal *L'Évangéline* s'étend dans toutes les régions francophones des Maritimes (*Ibid.*). En revanche, les gains sociopolitiques réalisés durant cette période sont peu importants (Doucet P. 1993 : 320), à l'exception de la nomination au Sénat d'un Acadien, Pascal Poirier. Le militantisme des politiciens acadiens est surtout teinté de partisanerie et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, sur le plan politique, « est une période de stagnation pour la population acadienne et son nationalisme d'antan » (*Ibid.*). C'est aussi au cours de cette même époque que la collectivité anglophone prend conscience de l'existence d'une collectivité francophone. En effet, les idées du Ku Klux Klan commencent à circuler lors des campagnes électorales des années trente et l'expression *French domination* voit le jour (Thériault L. 1993 : 77-78). L. Thériault (*Ibid.*) et P. Doucet (1993 : 320) font état, tous les deux, de l'échec d'une campagne lancée à Moncton durant les années trente exhortant les francophones à encourager davantage les marchands de langue française. P. Doucet conclut que les Acadiens « ne se sentent pas assez forts pour afficher leur spécificité » (*Ibid.*), surtout dans les régions où ils ne constituent pas la majorité. On pourrait avancer que la mentalité d'accommodement développée dès les débuts de la colonie persiste toujours.

Il faudra donc attendre le milieu des années cinquante pour que le mouvement nationaliste acadien trouve son second souffle. Ce renouveau coïncide avec une série

de réformes qui changent radicalement non seulement la société acadienne, mais aussi toute la société canadienne. Sur la scène nationale d'abord, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommande une importante restructuration de l'administration fédérale et la reconnaissance des minorités linguistiques en réponse à l'agitation culturelle et politique que vit la province de Québec, en pleine « révolution tranquille ». Sur la scène provinciale, ce vent de changement s'amorce en 1958, lorsqu'un Acadien, Louis J. Robichaud, prend la direction du Parti libéral. Deux ans plus tard, il remporte les élections provinciales et engage l'administration provinciale sur la voie du changement. Les réformes de Robichaud, dont la principale est l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (discutée plus loin), visent ostensiblement à diminuer les disparités régionales et à assurer des services publics de qualité égale à tous les Néo-Brunswickois. Toutefois, ces réformes s'inscrivent d'abord et avant tout dans un programme de centralisation, d'uniformisation et de dépolitisation de l'administration provinciale (Allain *et al.* 1993 : 354). En effet, au début des années soixante, le Nouveau-Brunswick se caractérise par un sous-développement économique, social et administratif qui découle d'un système de fiscalité injuste où les régions les plus pauvres sont frappées d'un taux d'imposition beaucoup plus élevé que les régions les plus prospères. Résultat : de très grandes disparités dans la qualité des services que peuvent offrir les comtés en matière d'éducation, de justice, de santé et de bien-être social à leurs citoyennes et citoyens (Doucet M. 1995 : 27-29). La société acadienne, qui n'avait eu jusque là que très peu de rapports avec l'État, allait voir sa situation changer de façon

définitive à cet égard par suite des réformes Robichaud. Ces réformes constituent une « vaste expropriation étatique du tissu social acadien » (Allain *et al.* 1993 : 355), l'État intervenant désormais massivement par le biais de ses programmes sociaux et de sa loi linguistique. L. Thériault, pour sa part, voit dans ce phénomène la « politisation des débats » (1993 : 84). L'État, en prenant la gouverne des institutions à caractère ethnique, tels les collèges, universités et hôpitaux, imprime une dimension politique aux revendications. Sociologues et historiens s'entendent pour dire que les années soixante représentent pour la société acadienne du Nouveau-Brunswick une période charnière de son histoire qui devait transformer à tout jamais ses rapports non seulement internes, mais aussi externes.

Parmi les événements qui ont marqué cette période de façon favorable pour la société acadienne, période que les sociologues appellent « le moment modernisateur » (Allain *et al.* 1993 : 343), rappelons la création de l'Université de Moncton (1963), la réorganisation des districts scolaires (amorcée en 1964 avec l'adoption de la dualité administrative au ministère de l'Éducation et terminée en 1978, année où tous les francophones sont regroupés en districts scolaires homogènes) et l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (entrée en vigueur en 1969). Ces trois événements ont permis de reconnaître pour la première fois le partage linguistique de la province et l'existence juridique d'un groupe de langue française sur le territoire néo-brunswickois (Phlipponneau 1991b : 51). N'oublions pas non plus la création, en 1972, de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, association provinciale qui a pour vocation la défense des droits des Acadiens. Cette



période en est également une de remise en question : maintenant que les rapports à l'État se sont transformés radicalement, l'ancien discours idéologique ne joue plus son rôle mobilisateur. Devant ce vide idéologique et la domination de la société néo-brunswickoise par les anglophones, le Parti acadien voit le jour et, pour la première fois, incorpore la notion de territoire aux revendications (Foucher 1981 : 102). Animés par des visées autonomistes, ses partisans croient que l'autonomie des francophones ne se réalisera que par l'indépendance territoriale. Mais, ce parti s'essouffle rapidement et disparaît dès le début des années quatre-vingt (voir 2.4.2 ci-dessous).

Malgré ses grands progrès, la société acadienne du Nouveau-Brunswick connaît aussi la fragmentation typique des sociétés modernes. À défaut de créer un pouvoir acadien unitaire, elle se dote de pouvoirs pluriels : conseils scolaires, ministère de l'Éducation (qui, depuis 1977, fonctionne totalement en dualité), regroupement des municipalités de langue française et une nouvelle classe sociale intimement liée à la nouvelle structure administrative qui se compose d'enseignants et de fonctionnaires (Allain *et al.* 1993 : 363-364). Cette pluralité de pouvoirs, qui s'harmonisent difficilement, révèle « un accroissement de la capacité organisationnelle du groupe et une fragmentation de l'univers acadien » (*Ibid.* : 370).

#### **2.1.4 À l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle**

Force nous est de reconnaître que la société acadienne du Nouveau-Brunswick s'est taillée une place enviable aux yeux des autres minorités francophones canadiennes. Nous verrons un peu plus loin les assises juridiques de cette position

privilegiée. Aujourd'hui, en cette fin de siècle, les Acadiens sont de plus en plus nombreux à jouer un rôle clé sur la scène politique et administrative. De même, sur le plan économique, il existe au sein de la collectivité acadienne un potentiel entrepreneurial plus fort que dans les régions avoisinantes (Allain *et al.* : 376). Au chapitre de l'éducation, on peut aujourd'hui s'instruire en français, de l'école primaire jusqu'aux études supérieures. Au cours des années quatre-vingt-dix, la Société des Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick se donne comme mot d'ordre la concertation et l'évaluation de la *Loi sur les langues officielles*. La partie n'est pas encore gagnée, cependant. Les fortes pressions qu'exercent l'américanisation et l'anglais sur toutes les cultures et sur toutes les langues du monde ne sont pas sans se faire sentir en Acadie. Enfin, le sous-développement économique des régions acadiennes représente, selon certains, une menace encore plus insidieuse à la survie du français en Acadie que l'assimilation (voir les sections 2.2 et 2.3 du présent chapitre).

## 2.2 Situation démographique

Dans cette section, nous présentons les données démographiques les plus récentes sur l'Acadie du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire celles publiées depuis les recensements de 1991 et de 1996, sans pour autant négliger l'aspect historique, le cas échéant. Nous en fournissons également sur les Acadiens des deux autres provinces Maritimes, soit la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, afin de donner des points de comparaison.

### 2.2.1 La langue maternelle

De toutes les provinces canadiennes où l'on trouve une collectivité minoritaire de langue française, c'est sans contredit le Nouveau-Brunswick qui offre aux francophones minoritaires le contexte le plus favorable dans lequel s'épanouir. Cet épanouissement est possible surtout grâce à leur poids démographique. En effet, selon le recensement de 1996, la proportion de la population de la province qui se déclare de *langue maternelle française* est de 32,8 pour cent (Statistique Canada 1998). En Nouvelle-Écosse, la proportion de la population de langue maternelle française n'est que de 3,8 pour cent et, à l'Île-du-Prince-Édouard, de 4,17 pour cent (*Ibid.*). Au Nouveau-Brunswick, le nombre de personnes de langue maternelle française ne cesse d'augmenter depuis 1931, bien que le recensement de 1991 révèle un ralentissement sensible à cet égard (Roy 1993 : 159). Ce ralentissement est attribuable à des facteurs qui ne sont pas étrangers aux sociétés occidentales : dénatalité, migration et urbanisation (*Ibid.*). Par ailleurs, le nombre de personnes de langue maternelle française reste constant jusqu'en 1991 en Nouvelle-Écosse, année où il accuse un léger fléchissement, alors qu'il baisse de façon continue depuis 1931 à l'Île-du-Prince-Édouard (*Ibid.*). Donc, le tiers de la population du Nouveau-Brunswick se compose de francophones, minorité peu négligeable.

### 2.2.2 La langue d'usage

Depuis 1971, le recensement comprend une question sur la langue parlée à la maison (*langue d'usage*), laquelle s'ajoute à celle sur la langue maternelle, qui y figure depuis 1931. Les démographes s'entendent pour dire que la confrontation de ces

deux questions permet de mesurer les transferts linguistiques, ce qui est communément reconnu comme *l'assimilation*. Le recensement de 1991 confirme la position privilégiée du Nouveau-Brunswick par rapport aux autres provinces Maritimes en ce qui concerne la rétention du français. En effet, depuis 1971, le taux moyen d'assimilation au Nouveau-Brunswick est autour de 7,3 pour cent, avec une pointe atteignant 8,7 pour cent entre 1986 et 1991. En Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, il se situe depuis 1971 autour de 32,7 pour cent et 40,3 pour cent, respectivement, avec des pointes de 40,9 pour cent et 40,3 pour cent entre 1986 à 1991 (*Ibid.* : 162). Il est intéressant de noter que le taux d'assimilation moyen des minorités francophones des autres provinces anglophones s'établit, en 1981, à 43 pour cent (Leblanc 1988 : 73). Si le taux d'assimilation au Nouveau-Brunswick est peu alarmant comparativement à celui des deux autres provinces Maritimes, il témoigne tout de même de la fragilisation du français dans un milieu qui est généralement perçu comme accueillant. Il indique également que les Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick ne doivent pas cesser de se battre pour assurer la vitalité de leur langue et de leur culture.

### 2.2.3 L'assimilation

L'assimilation, ou transfert linguistique, est généralement définie comme le changement de l'emploi d'une langue en faveur de l'emploi d'une autre, pour diverses raisons qui sont surtout sociologiques et psychologiques. Au Canada, depuis 1961, l'assimilation est « calculée comme le rapport entre la langue maternelle

(définie comme la première langue apprise et encore comprise) et la langue d'usage (c'est-à-dire la langue habituelle du foyer) » (Maurais 1997 : 56).

Un des facteurs clés qui permet de lutter contre l'assimilation est la concentration de la population dans des aires géographiques délimitées : « plus les francophones sont majoritaires et concentrés sur un territoire donné, plus faible est l'assimilation » (Roy 1993 : 162-164). La carte 2.2 illustre la forte concentration (94 pour cent) de la population francophone dans seulement sept des quinze comtés du Nouveau-Brunswick. Le tableau 2.1 présente le pourcentage de la population de langue française dans les comtés de la province entre 1971 et 1996.

Tableau 2.1

Évolution de la population de langue maternelle française dans chaque comté du  
Nouveau-Brunswick de 1971 à 1996

Comtés	1971	1986	1991	1996	Variation (%) 1971-1996
Albert	2,4 %	5,4 %	5,9 %	4,9 %	+ 2,5 %
Carleton	2,0 %	1,7 %	1,5 %	1,7 %	- 0,3
Charlotte	4,4 %	2,7 %	2,8 %	2,0 %	- 2,4
<b>Gloucester</b>	82,8 %	84,6 %	84,1 %	83,9 %	+ 1,1
<b>Kent</b>	81,4 %	79,9 %	78,6 %	76,1 %	- 5,3
King	2,5 %	3,4 %	3,6 %	3,0 %	+ 0,5
<b>Madawaska</b>	94,6 %	95,2 %	95,2 %	94,5 %	- 0,1
<i>Northumberland</i>	25,8 %	28,7 %	28,7 %	27,0 %	+ 1,2
Queens	8,6 %	6,7 %	6,3 %	5,5 %	- 3,1
<b>Restigouche</b>	59,8 %	64,0 %	64,2 %	62,8 %	+ 3
Saint John	7,6 %	6,3 %	5,9 %	4,7 %	- 2,9
<b>Sunbury</b>	5,0 %	8,0 %	8,2 %	7,7 %	+ 2,7
<i>Victoria</i>	38,9 %	43,5 %	45 %	41,8 %	+ 2,9
<i>Westmorland</i>	40,3 %	42,6 %	42,8 %	40,9 %	+ 0,6
York	4,9 %	6,3 %	6,5 %	6,0	+ 1.1

Ce tableau est tiré de Phlipponneau (1991b : 32) ; nous y avons ajouté les données de 1991 (Roy 1993 : 186) et de 1996 (Statistique Canada 1996). Nous avons également classé les comtés en trois catégories : 1) les comtés à forte majorité francophone (plus de 60 pour cent), indiqués en caractères gras ; 2) les comtés à forte minorité francophone (de 25 pour cent à 50 pour cent), en caractères italiques ; 3) les comtés à faible minorité francophone (moins de 10 pour cent), indiqués en caractères ordinaires. Ces catégories sont reproduites à la carte 2.2.

#### **2.2.4 La bilinguisation**

Les dernières données de nature démolinquistique que nous voulons présenter portent sur la bilinguisation de la population néo-brunswickoise, tant de langue maternelle française que de langue maternelle anglaise. La bilinguisation est un phénomène qui est en progression dans cette province. De 1951 à 1991, le taux d'unilinguisme a baissé de 7 pour cent, de 19,5 à 12,5, chez les francophones et de 4 pour cent, de 61,8 à 57,9, chez les anglophones. Ce dernier groupe continue à constituer la plus forte proportion d'unilingues dans la province. Par ailleurs, les trois-quarts des unilingues francophones habitent les comtés à forte majorité française, notamment les comtés de Madawaska, de Gloucester et de Kent (voir carte 2.2). Enfin, il est intéressant de remarquer que, en 1991, le pourcentage d'anglophones disant connaître le français, soit 41,2 pour cent, est deux fois moins élevé que le pourcentage de francophones disant connaître l'anglais, 87,7 pour cent (Roy 1993 : 166). Cet accroissement de la capacité bilingue de la société acadienne n'est pas sans être inquiétant pour certains, car, selon la linguiste Louise Péronnet,

les anciennes règles de la diglossie ne fonctionnent plus. En effet, le partage traditionnel des domaines d'usage du français et de l'anglais, auparavant clair, est déstabilisé, ce qui veut dire que la situation linguistique en Acadie évolue rapidement vers une situation de bilinguisme collectif (voir chapitre 1) (Péronnet 1993a : 101-116). Le bilinguisme risque de mener à la perte de l'identité culturelle des Acadiens : « Le bilinguisme fait maintenant partie de leur identité culturelle (...) et devient une façon d'être : puisque nous sommes bilingues, nous n'avons plus à revendiquer le droit d'être compris dans notre langue » (Doucet M. 1995 : 227).

### **2.3 Portrait socio-économique des Acadiennes et Acadiens**

Le sous-développement économique des régions acadiennes et l'infériorité économique des Acadiennes et Acadiens sont au coeur des débats en Acadie. Dans cette section, nous présentons quelques statistiques qui illustrent cet état de choses, sans toutefois broser un portrait détaillé de la situation économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Si nous nous attardons à l'aspect économique, c'est parce que nous estimons que le pouvoir économique mène au pouvoir politique et qu'un peuple qui n'a pas d'assises économiques solides a du mal à se faire entendre sur la scène politique.



### 2.3.1 L'économie des régions acadiennes du Nouveau-Brunswick

Si le Nouveau-Brunswick peut se vanter d'avoir de nombreux milieux à forte concentration de francophones où l'on peut compter sur une adhésion indéfectible au français, cette concentration géographique est aussi un obstacle majeur à l'épanouissement économique et social de la collectivité acadienne car seulement une infime proportion de francophones se retrouve dans la région névralgique de la province, qui comprend la capitale (Fredericton), centre des décisions de tout ordre, et la métropole (Saint-Jean), centre commercial et économique. Des études récentes sur l'économie des régions acadiennes (voir carte 2.2) révèlent que, malgré une nette amélioration du niveau de vie par habitant, ces régions n'ont toujours pas rattrapé le retard économique qu'elles accusaient par rapport à la moyenne nationale et que, de surcroît, leur performance économique s'est détériorée par rapport à celle des régions anglophones du Nouveau-Brunswick (voir carte 2.2) (Beaudin et Leclerc 1993 : 253-268 ; Leclerc 1992 : 185). En effet, l'économie des régions acadiennes du Nouveau-Brunswick se caractérise, d'une part, par une plus grande sensibilité aux changements dans la conjoncture économique, ce qui provoque des ralentissements plus longs et plus intenses lorsque surviennent des récessions générales et, d'autre part, par une grande instabilité à court terme, ce qui entrave la capacité à s'adapter aux transformations économiques de nature permanente (Leclerc *op. cit.*).

### **2.3.2 Le statut socio-économique des Acadiennes et Acadiens**

Les problèmes économiques que connaissent les régions acadiennes ont d'importantes répercussions sur le bien-être économique des personnes qui y habitent. Le revenu total moyen personnel est généralement reconnu par les économistes comme l'indice le plus apte à mesurer le bien-être économique des individus (Saint-Germain et Lavoie 1992 : 200). Une étude qui établit une corrélation entre le revenu total moyen et la langue d'usage démontre que les écarts de revenus entre francophones et anglophones, révélés par les études effectuées pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans les années soixante, persistent encore aujourd'hui : en 1985, les revenus marquent un écart de 20,8 pour cent à l'avantage des anglophones. De plus, chez l'ensemble des francophones du Nouveau-Brunswick, le chômage touche 33,5 hommes sur 100, alors que, chez les anglophones, il en touche 18,4 sur 100. Dans les régions acadiennes, on compte 34,1 hommes francophones sur 100 et 21,2 hommes anglophones sur 100 au chômage et, dans les régions anglophones, 17,1 hommes francophones sur 100 et 17 hommes anglophones sur 100. Outre les problèmes structurels des régions acadiennes que nous avons évoqués plus haut, le « principal problème économique auquel fait face la communauté acadienne est celui de la sous-scolarisation » (Saint-Germain et Lavoie 1992 : 212). Par exemple, dans les régions acadiennes, 8,2 pour cent des jeunes de 25 à 34 ans ont fait des études postsecondaires, alors que, chez les anglophones qui habitent ces mêmes régions, le pourcentage est de 24,4 pour cent de plus. Près de la moitié de la population

francophone de ces régions, âgée de 45 à 54 ans, compte moins de neuf ans de scolarité (*Ibid.* : 213-215). Cette sous-scolarisation « doit être retenue comme l'un des facteurs nuisant à la capacité d'adaptation de ces régions aux changements et comme l'une des variables expliquant la persistance des écarts de revenus avec les autres régions » (Beaudin et Leclerc 1993 : 268).

## **2.4 Bilan de la législation provinciale**

Nous avons déjà affirmé que la société acadienne, communauté de langue française minoritaire, s'est taillée une place privilégiée par rapport aux autres communautés francophones des provinces canadiennes majoritairement de langue anglaise. Cette place privilégiée, elle la doit à l'adoption de lois conférant un statut d'égalité non seulement aux langues des deux groupes, mais aussi aux groupes eux-mêmes.

### **2.4.1 La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick**

En 1969, l'Assemblée législative adopte, sous le gouvernement libéral de Louis J. Robichaud, la *Loi sur les langues officielles*, qui fait du Nouveau-Brunswick une province bilingue. Une explication détaillée des principes et des dispositions de cette loi est donnée au chapitre 3. Nous nous contenterons de dire ici qu'elle a été accueillie favorablement par la collectivité acadienne.

### 2.4.2 La Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles

En 1981, l'Assemblée législative adopte, cette fois sous le gouvernement conservateur de Richard Hatfield, la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles*, appelée la Loi 88. Cette dernière reconnaît l'égalité du statut, des droits et des privilèges des deux communautés linguistiques de la province. En d'autres termes, elle vient confirmer le principe de dualité linguistique et culturelle du Nouveau-Brunswick. Elle reconnaît également le droit des deux communautés à des institutions distinctes dans les domaines culturel, social et éducationnel. Enfin, la Loi 88 garantit un droit égal au développement social, culturel, éducationnel et économique et engage le gouvernement à veiller à l'épanouissement des deux communautés. Cependant, tout comme la *Loi sur les langues officielles*, elle n'a pas force exécutoire (Bastarache et Boudreau Ouellet 1993 : 427).

Rappelons la conjoncture politique et sociale dans laquelle cette loi est promulguée. Depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, les revendications politiques des Acadiennes et des Acadiens vont s'intensifiant, à tel point qu'un parti autonomiste acadien voit le jour au début des années soixante-dix. Ces revendications sont exprimées clairement en 1979 au cours de la Convention nationale des Acadiens (CONA) qui privilégie nettement les orientations autonomistes (Doucet P. 1993 : 328). Bien que ce projet autonomiste soit loin de faire l'unanimité au sein de la collectivité acadienne, le message que la CONA envoie au gouvernement est sans équivoque : reconnaître davantage la spécificité de la communauté acadienne et mieux garantir le

respect de ses droits (*Ibid.*). C'est donc en réponse au militantisme croissant d'une partie de la population acadienne que le gouvernement Hatfield présente la Loi 88 à l'Assemblée législative (*Ibid.* : 329).

Pendant les années quatre-vingt, le Canada est saisi d'un débat constitutionnel où l'on propose à la population l'Accord du lac Meech qui, en voulant reconnaître le Québec comme une société francophone distincte et le reste du Canada comme une société essentiellement anglophone, se soldera par un échec. Pour le Nouveau-Brunswick, cette redéfinition de la société canadienne implique en quelque sorte la négation du principe de la Loi 88 : selon l'Accord du lac Meech, la société francophone retrouverait son statut de minoritaire alors que la Loi 88 lui accordait un statut d'égalité. S'amorce donc en 1988 au sein de la communauté acadienne un mouvement réclamant l'enchâssement dans la constitution canadienne du principe de la dualité linguistique et culturelle que reconnaît explicitement la Loi 88. Couronné de succès le 12 mars 1993, ce mouvement fait en sorte que l'Acadie du Nouveau-Brunswick « acquiert un statut particulier dans l'espace public » du Canada (Coulombe 1994 : 122), puisque l'appartenance à la communauté identitaire est dorénavant un droit constitutionnel.

## 2.5 Études sur les attitudes relatives aux langues officielles et au bilinguisme institutionnel

Dans cette section, nous présentons trois études importantes qui ont permis à la collectivité acadienne d'exprimer ses attentes et ses espoirs relativement à la place du français dans leur province. La première date de 1980, la deuxième de 1984 et la troisième de 1995.

### 2.5.1 Étude sociolinguistique sur les attitudes à l'égard du bilinguisme (1980)

Réalisée pour le compte du Groupe d'étude sur les langues officielles, groupe mis sur pied en 1980 par le gouvernement Hatfield en vue de refondre complètement la *Loi sur les langues officielles*, cette étude<sup>1</sup> de grande envergure comporte trois volets : l'analyse de la documentation récente sur le sujet ; l'analyse de la presse écrite néo-brunswickoise des trois années précédentes (1978-1981) ; et la conduite d'entrevues auprès de 77 leaders d'opinion néo-brunswickois, tant francophones qu'anglophones (Nouveau-Brunswick 1982 : 57-61)<sup>2</sup>. L'étude devait cerner « les besoins, les attentes et les inhibitions » (*Ibid.* : 57) des citoyennes et citoyens du Nouveau-Brunswick, dans le

---

<sup>1</sup> Aussi connu sous le titre de Rapport Poirier-Bastarache, du nom des deux coprésidents du Groupe d'étude.

<sup>2</sup> Le Groupe d'étude, présidé par Michel Bastarache et Bernard Poirier, a remis son rapport en mars 1982 ; l'étude en question en fait partie intégrante. Elle a également fait l'objet d'une publication indépendante sous le nom du chercheur principal, Jean-René Ravault, au Centre international de recherche en bilinguisme de l'Université Laval (voir Ravault 1983 dans la bibliographie). Les références dans la présentation qui suit renvoient à l'étude publiée dans le rapport du Groupe d'étude, intitulé *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick* (Nouveau-Brunswick 1982).

but de permettre au Groupe d'étude de proposer en conséquence des modifications à la *Loi sur les langues officielles*.

Avant de présenter les principales conclusions de cette étude sociolinguistique, il convient de résumer les recommandations que le Groupe d'étude a soumises au gouvernement à l'issue d'un examen exhaustif de la mise en oeuvre du bilinguisme officiel dans tous les secteurs et d'une analyse des attitudes des francophones et des anglophones. Le Groupe d'étude recommande un réaménagement en profondeur (soit 96 recommandations) qui s'articule autour de quatre grands objectifs :

1. Assurer à tous les citoyennes et citoyens des services de qualité égale dans les deux langues (ce qui signifie la fin des retards dans la prestation des services en français).
2. Assurer à tous les citoyennes et citoyens la possibilité d'accéder à une carrière dans la Fonction publique dans la langue de leur choix.
3. Assurer une participation équitable des deux communautés linguistiques dans la Fonction publique.
4. Respecter l'identité régionale des deux communautés linguistiques (ce qui veut dire que les services doivent être organisés en fonction des régions qui se démarquent linguistiquement).

Pour atteindre ces objectifs, le Groupe d'étude recommande deux grands moyens. D'abord, la **dualité**, système selon lequel chaque unité administrative aurait des composantes francophone et anglophone, où la langue de travail serait le français et l'anglais respectivement et où les services de coordination et d'appui technique seraient bilingues. À ce jour, seul le ministère de l'Éducation fonctionne ainsi. Dans ce système, il n'y a qu'un nombre limité de fonctionnaires qui devraient être bilingues, la grande majorité d'entre eux travaillant dans leur langue. Ce système privilégie le fonctionnement dans la langue de travail du fonctionnaire, de même que la prestation de services dans la langue de la clientèle. Comme l'indiquent les auteurs du rapport :

La dualité [...] va certes stimuler les différences latentes ou existantes, combattre l'homogénéité paralysante qui caractérise les petites sociétés fermées, mais elle va de ce fait enrichir la société du Nouveau-Brunswick et faciliter la fusion créatrice des idées différentes des membres des deux communautés linguistiques en permettant toujours à la double vision de la réalité de s'exprimer. La dualité est seule susceptible de permettre aux Acadiens de développer et d'enrichir leur langue et leur culture, lesquelles constituent l'une des plus grandes richesses du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick 1982 : 429).

La dualité est donc vue comme le moyen d'assurer aux Acadiens et Acadiennes non seulement la possibilité de travailler et de progresser au sein de la Fonction publique, mais aussi de participer pleinement à l'administration publique.

Le deuxième moyen que préconise le Groupe d'étude est la **régionalisation**, principe d'organisation qui reconnaît l'identité régionale et dont le but est de préserver l'homogénéité linguistique des secteurs francophones du Nouveau-



Brunswick. La mise en oeuvre de ce moyen entraînerait la déconcentration de certaines unités administratives vers les régions à majorité francophone afin de briser l'hégémonie du milieu anglophone sur l'administration publique. De plus, l'administration provinciale serait appelée à donner aux régions francophones un visage prioritairement français dans ses messages publics, la signalisation routière, la toponymie et leur désignation (*Ibid.* : 436).

L'étude sociolinguistique commandée par le Groupe d'étude se divise en trois grandes parties : premièrement, les attitudes des anglophones à l'égard de leur langue et du français, puis celles des francophones à l'égard de leur langue et de l'anglais ; deuxièmement, les attitudes des anglophones à l'égard des Acadiens, puis celles des Acadiens à l'égard des anglophones ; et troisièmement, les attitudes des anglophones, puis celles des francophones à l'égard de la *Loi sur les langues officielles*. La caractéristique principale de la société néo-brunswickoise qui se dégage de cette étude est que les attitudes des anglophones sont, dans l'ensemble, d'une homogénéité assez surprenante, alors que celles des Acadiens sont des plus variées :

[...] la plupart du temps, les attitudes des anglophones sont très homogènes et recouvrent une partie bien délimitée du continuum des attitudes appréhendées, alors que celles des Acadiens sont très diversifiées et, au contraire, s'éparpillent sur l'ensemble du continuum (*Ibid.* : 86).

En d'autres termes, les Acadiens adoptent tantôt les attitudes de la société dominante et tantôt des attitudes modérées, radicales ou militantes. Cette diversité d'attitudes chez les Acadiennes et Acadiens est attribuable à plusieurs facteurs. D'abord, comme

on peut le voir à la carte 2.2, les francophones de la province vivent dans différents types de milieux, allant des plus homogènes sur le plan linguistique (le Nord-Est et le Nord-Ouest, par exemple) aux milieux très minoritaires (Fredericton et Saint-Jean), en passant par ceux où leur proportion est inférieure à 50 pour cent. Il est donc inévitable que les perceptions varient selon la concentration démographique<sup>3</sup>. Par ailleurs, un grand nombre d'Acadiens ont été formés dans le « moule culturel des anglophones » (*Ibid.* : 86), les écoles acadiennes ayant dû utiliser jusque là des manuels scolaires anglais et enseigner les matières scolaires imposées par un ministère de l'Éducation largement dominé par des anglophones. Qui plus est, les Acadiens se tiennent informés principalement par les médias de langue anglaise.

Enfin,

[...] la cause la plus certaine de l'éparpillement des attitudes des Acadiens à l'égard de ce sujet provient du fait que c'est chez-eux que se trouvent les agents ou les demandeurs de changement et, comme les sociologues l'ont constaté depuis un certain temps, les promoteurs de changements dans une société donnée ont tendance à avoir des attitudes et des opinions moins homogènes que ceux qui souhaitent le maintien pur et simple du **statu quo** (*Ibid.*).

Ne pouvant présenter toutes les conclusions de cette étude, nous avons retenu celles qui ont un lien direct avec notre sujet, notamment les attitudes par rapport aux langues et à la *Loi sur les langues officielles*.

---

<sup>3</sup> Des études plus récentes permettent d'approfondir cette conclusion. En effet, dans les milieux où les francophones sont fortement minoritaires, ils jouissent d'un niveau de vie supérieur à la moyenne provinciale, ce qui laisse sous-entendre que leur réussite sociale est intimement liée au milieu de langue anglaise (Beaudin et Leclerc 1993).

### 2.5.1.1 Attitudes par rapport aux langues, le français et l'anglais

Chez les anglophones, deux croyances inébranlables se dégagent clairement du continuum des attitudes par rapport à leur propre langue : premièrement, l'anglais est la langue des affaires par excellence et, deuxièmement, l'anglais est un véhicule neutre, dépourvu de valeurs culturelles. De là découle l'incompréhension généralisée chez les anglophones du lien que la majorité des francophones perçoivent entre leur langue et leur culture. Par rapport au français, les anglophones s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une langue difficile n'ayant aucune utilité économique pour eux. Une proportion des anglophones soutiennent que le français est une langue vaincue, qui serait appelée à disparaître si la loi linguistique ne la maintenait pas artificiellement en vie. La perception qu'entretiennent les francophones par rapport à l'anglais ressemble à celle des anglophones.

Comme ces derniers, les francophones croient que l'anglais est la langue des affaires et donc indispensable pour réussir socialement. Seule une minorité d'Acadiens contestent cette primauté de l'anglais et maintiennent qu'il serait possible de faire des affaires en français. Selon le rapport, la source d'« un très grave malentendu » (*Ibid.* : 74 et 80) entre les anglophones et les Acadiens est justement les perceptions par rapport au français. Les premiers voient un programme insidieux de reconquête ou de francisation de la province, alors que les seconds ne se préoccupent que de la survie de leur langue. On a plutôt cherché à mettre en contraste les perceptions des deux groupes linguistiques sans s'attarder à ce que croient les

Acadiens de leur langue, si ce n'est le besoin de la protéger. Le débat sur le français dans la collectivité acadienne est axé sur la langue comme véhicule identitaire, la question de la qualité étant reléguée au second plan. En effet, la qualité de la langue ne fait surface que dans un seul paragraphe où l'on rapporte que « plusieurs » interviewés ont « fortement insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité du français parlé et écrit par la population acadienne du Nouveau-Brunswick » (*Ibid.* : 75). La spécificité du français de l'Acadie est passée sous silence.

Quant au rapport langue/culture, l'étude relève des différences intéressantes entre les deux collectivités. Ne voyant aucun lien entre la langue d'un groupe et sa culture, les anglophones tiennent pour acquis que leur culture est en fin de compte universelle. De plus, comme les soucis de tout un chacun finissent par se ressembler, ils ne perçoivent pas de différences véritables entre eux et les Acadiens. En revanche, les Acadiens croient qu'il existe des barrières aussi bien linguistiques que culturelles entre les deux groupes. Alors que l'éthique protestante dominante de la province se caractérise surtout par la quête du profit individuel, l'éthique catholique met davantage l'accent sur l'harmonie de la vie collective (*Ibid.* : 81). De plus, les Acadiens attribuent aux anglophones des aptitudes supérieures dans les domaines des affaires et de la gestion (*Ibid.*).

#### ***2.5.1.2 Attitudes par rapport à la Loi sur les langues officielles***

Selon l'étude, les Acadiens sont favorables à ce que le gouvernement intervienne dans le domaine linguistique. D'après eux, il est tout à fait normal que les

différents paliers gouvernementaux prennent des mesures pour réduire les inégalités entre les deux groupes. Cependant, vu l'absence de dispositions coercitives dans la *Loi sur les langues officielles*, certains n'y voient que le geste symbolique. En général, la collectivité acadienne convient qu'il est plus facile, depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*, d'obtenir des services en français auprès du gouvernement provincial, bien que certains déplorent les lenteurs de la traduction (*Ibid.* : 88). Il n'y a toutefois qu'une partie des Acadiens qui soutiennent que la *Loi* aurait dû mener à l'implantation du français comme langue de travail et à l'adoption d'un programme de représentation équitable des francophones au sein de la Fonction publique. Si la *Loi sur les langues officielles* a suscité débat et réflexion dans la collectivité de langue française, elle est perçue comme un dossier presque insignifiant par la majorité des anglophones qui n'en voient pas l'utilité. En effet, les revendications linguistiques des francophones sont le propre, selon les anglophones, de quelques agitateurs externes (entendre Québécois) et d'une poignée non représentative de militants acadiens. Cette loi est donc vue comme accordant des « privilèges », ou un « traitement spécial », à une partie de la population de la province (*Ibid.* : 97). Cependant, même si les anglophones semblent d'accord avec le principe que les services gouvernementaux soient dispensés dans la langue du contribuable, ils en comprennent mal les modalités de prestation. Un des motifs d'opposition les plus souvent évoqués est le coût élevé de ce type de garanties, en particulier le coût de la traduction des documents officiels que l'on trouve exorbitant. Finalement, la majorité des anglophones n'appuient la *Loi sur les langues officielles* que lorsqu'elle permet d'offrir

des services au contribuable de langue française ; ils n'appuient pas la bilinguisation de l'appareil administratif.

Malgré ce survol très sommaire des points saillants de cette étude, il est clair que celle-ci a permis de dégager d'importantes divergences entre les deux groupes linguistiques de la province à l'époque où elle fut menée (1981). Il importe de signaler qu'il s'agit de la première étude en son genre à examiner de près les attitudes des anglophones à l'égard de la question linguistique néo-brunswickoise. Même si elle donne une idée assez juste de la société néo-brunswickoise du début des années quatre-vingt, on pourrait lui reprocher d'avoir fait un usage flou et peu structuré de certains termes comme « la majorité », « certains », « d'autres », « plusieurs », etc.<sup>4</sup>

### 2.5.2 Rapport du Comité consultatif sur les langues officielles (1984) <sup>5</sup>

À la suite des nombreuses réactions suscitées par le rapport du Groupe d'étude, *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick*, le gouvernement Hatfield crée en 1984 le Comité consultatif sur les langues officielles qu'il charge d'engager le dialogue avec la population de la province sur le rapport. Ce comité entreprend une large consultation par le biais d'audiences publiques, recevant 512 mémoires, 186 rapports d'organismes ou de particuliers francophones, 306 rapports

---

<sup>4</sup> Il ne serait pas inintéressant de contraster ces attitudes des deux groupes linguistiques avec la situation contemporaine. En effet, depuis quelques années, Moncton connaît un essor économique important (le « Moncton Miracle » ayant fait l'objet de nombreux reportages dans la presse locale, nationale et internationale), qui est en grande partie dû à des entrepreneurs acadiens, ce qui a engendré un important changement d'attitudes par rapport aux langues (Allain 1998).

<sup>5</sup> Aussi connu sous le titre de Rapport Guérette-Smith, du nom des deux coprésidents du Comité.

d'organismes ou de particuliers anglophones et 20 rapports bilingues (Nouveau-Brunswick 1986 : 6). Son rapport est publié en février 1986, quatre ans après la publication du premier. Comme ses recommandations rejoignent essentiellement les quatre objectifs formulés par le Groupe d'étude, nous nous abstenons de les répéter ici.

La décision de créer le Comité consultatif n'est pas bien accueillie par les francophones, qui voient là, encore une fois, une manoeuvre de diversion (Bastarache 1986 : 114). Il n'en reste pas moins que le rapport aura servi à confirmer « de façon irréfutable » les analyses faites dans le cadre de l'étude précédente (*Ibid.* : 115). Il faut noter toutefois que la méthodologie de la seconde étude diffère considérablement de celle de la première. Dans le cas de la seconde, la population s'est exprimée par la voie de mémoires provenant, dans une proportion de 45,5 pour cent, de sources officielles (municipalités, districts scolaires, organismes professionnels, chambres de commerce) et dans une proportion de 54,5 pour cent de particuliers, que l'on peut supposer être des personnes engagées, au fait du débat linguistique. Cela peut expliquer que la grande diversité d'opinions et d'attitudes observées chez les Acadiennes et Acadiens dans la première étude ne semble pas trouver écho dans la seconde. En effet, les opinions de la communauté à l'égard de la *Loi sur les langues officielles* et des mesures que propose le Groupe d'étude semblent être unanimement favorables à l'intervention gouvernementale dans le domaine linguistique, au droit de travailler en français et à la représentation équitable des francophones au sein de la Fonction publique.

Comme précédemment, nous ne nous arrêterons qu'aux conclusions qui ont un lien pertinent avec notre sujet.

### 2.5.2.1 Attitudes par rapport aux politiques linguistiques

Les mémoires présentés par les francophones sont unanimes quant à la nécessité de l'intervention gouvernementale dans ce dossier. Les francophones souhaitent tous l'adoption d'une loi linguistique pourvue de mécanismes coercitifs et l'établissement d'un échancier en matière de bilinguisme institutionnel, tout en rejetant « non moins unanimement le recours à la traduction comme moyen d'assurer le bilinguisme institutionnel » (*Ibid.* : 9). Pour les francophones, le bilinguisme institutionnel signifie la représentation équitable des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique.

Du côté des anglophones, la nécessité d'une loi ne fait pas l'unanimité. En effet, près de 42 pour cent des mémoires sont défavorables à une législation linguistique, alors que 58 pour cent préconisent le *statu quo* ou « l'utilisation de la traduction et de l'interprétation » (*Ibid.* : 11). En d'autres termes, ceux qui appuient la *Loi sur les langues officielles* prônent une « approche douce, s'étalant sur une génération au moins afin que, par l'éducation à l'école, une province vraiment bilingue émerge » (*Ibid.*). Autant les francophones revendiquent le bilinguisme institutionnel, autant les anglophones insistent sur le bilinguisme individuel.



### 2.5.2.2 *Attitudes par rapport au lien langue/culture*

Comme l'avait montré la première étude, la majorité des francophones maintiennent que la langue et la culture sont intimement liées et que le gouvernement doit jouer un rôle important dans leur protection. Cette attitude découle sans doute du fait que le groupe linguistique de langue française se sente menacé sur plusieurs plans, notamment par l'assimilation, danger omniprésent, la prépondérance des médias de langue anglaise, l'école bilingue, les restrictions d'usage du français en milieux dépourvus d'infrastructures. Du côté des anglophones, les attitudes par rapport au lien entre la culture et la langue se réduisent essentiellement à deux croyances : la culture est une affaire personnelle et le fait d'être Canadien devrait primer sur toutes les autres identités (*Ibid.* : 14).

### 2.5.2.3 *Attitudes par rapport à la langue de service au sein de la Fonction publique*

Il est généralement reconnu que « langue de service » veut dire la langue dans laquelle sont donnés les services gouvernementaux. En principe, dans un régime de bilinguisme institutionnel, la prestation de services devrait pouvoir se faire dans les deux langues officielles. La question de la langue de service est abordée dans 435 mémoires : 182 (55,3 pour cent) soumis par des francophones tous favorables à ce principe ; 131 (30 pour cent) soumis par des anglophones également favorables à ce principe ; 106 (24,3 pour cent) soumis par des anglophones opposés à ce principe et, finalement, 16 (3,7 pour cent) soumis par des organismes favorables à ce principe.

Rappelons que la première étude avait décelé une part d'hésitation chez les Acadiens : certains d'entre eux estiment qu'il est tout à fait normal que l'anglais reste la langue prédominante de travail au sein de la Fonction publique.

C'est dans cette partie du rapport sur les attitudes des uns et des autres à l'égard de la langue de service que l'on retrouve le plus grand nombre d'allusions à la traduction. Dans l'ensemble, les francophones réclament un service de qualité égale « direct, sans intermédiaire, sans traduction et sans délai » (*Ibid.* : 24). On exige donc l'abolition de l'étape intermédiaire que constitue la traduction. Deux mémoires déplorent la piètre qualité du français dans les documents officiels, tandis qu'un autre dénonce « la pauvreté de la langue parlée et écrite » des services de l'information/communication du gouvernement (*Ibid.*). L'Association des diplômés du Département de traduction et des langues de l'Université de Moncton souligne que l'étape qu'ajoute la traduction est injustifiée et « touche au ridicule » (*Ibid.*). L'Association des écrivains acadiens soulève le lien entre la spécificité de la langue et l'Acadie, sans pour autant l'expliquer : « la langue qui nous pétrit (...) ne peut être celle des autres (...) ni un 'calque', un 'traduit du', une version hésitante de notre langue » (*Ibid.*). On peut conclure de cette partie du rapport que, dans l'esprit des francophones, traduction veut dire délais, service de qualité inférieure et piètre qualité du français. Quant aux anglophones, nous avons vu qu'une certaine proportion d'entre eux appuient ce principe de service dans la langue du contribuable, mais que la majorité ne voit pas d'inconvénient à la traduction. D'autres estiment qu'il n'est pas raisonnable que les francophones s'attendent à être

servis dans leur langue dans les régions où les anglophones sont dominants. D'autres encore s'interrogent sur le bien-fondé de ce principe, croyant que tous les francophones sont bilingues.

#### ***2.5.2.4 Attitudes par rapport à la langue de travail***

Encore une fois, les mémoires présentés par des francophones sont unanimes à souligner que le droit des francophones de travailler dans leur langue est un droit fondamental et une arme contre l'assimilation « en valorisant le français par son utilisation comme langue de travail » (*Ibid.* 27). Très peu de francophones, contrairement à ce que rapporte la première étude, expriment des réserves à cet égard. De même, les opinions des anglophones sont diamétralement opposées à celles des francophones : 88,9 pour cent des mémoires présentés par des anglophones sont en désaccord avec ce principe, au nom de l'efficacité et de l'unité. On y rappelle que l'anglais est la langue universelle des communications et des affaires et que la prestation de services en français coûte cher.

#### ***2.5.2.5 Attitudes par rapport à la représentation équitable***

Ce principe veut que les deux communautés linguistiques soient assurées d'une représentation équitable dans la Fonction publique provinciale. Les francophones appuient ce principe à 99,2 pour cent (*Ibid.* : 28), en faisant valoir qu'il s'agit de la mise en oeuvre du principe de l'égalité des deux communautés linguistiques conférée par la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques*. Ils

conviennent également que la proportion équitable devrait refléter le partage démographique entre les deux groupes de la province et ils donneraient leur accord à un système de quotas selon lequel on fixerait des objectifs d'embauche de francophones. Pour leur part, les anglophones s'opposent à ce principe à 84,4 pour cent (*Ibid.*). Ils craignent la discrimination négative et l'adoption de quotas, de même que les coûts qu'entraînerait la mise en oeuvre de ce principe.

Ces deux études, faites en un court laps de temps, révèlent une nette polarisation de la population du Nouveau-Brunswick : les anglophones d'un côté, les francophones de l'autre. Cette polarisation s'explique par l'inaction gouvernementale dans le dossier linguistique, tout en montrant clairement que la communauté acadienne des années quatre-vingt tient aux mesures d'aménagement qui assureraient au français et aux francophones une plus grande place au sein de l'appareil administratif, à savoir la dualité, la régionalisation et la décentralisation. Qu'en est-il des francophones en 1995, dix ans plus tard ?

### **2.5.3 Enquête de la SAANB : *Avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (1995)***

Une dizaine d'années après la publication du rapport du Comité consultatif sur les langues officielles, la Société des Acadiennes et Acadiens du Nouveau-Brunswick (SAANB) commande une enquête afin de jauger l'opinion de la population acadienne sur sa situation linguistique et économique (Cyr, Duva! et Leclerc 1995 : 1). Cette enquête cherchait à déterminer, notamment, le degré de

satisfaction des Acadiennes et Acadiens relativement aux services offerts par le gouvernement provincial et aux efforts de ce dernier en matière de promotion du français et des francophones dans la Fonction publique (*Ibid.*).

Rappelons brièvement l'évolution de la situation linguistique de la Fonction publique depuis la formulation des recommandations du Groupe d'étude sur les langues officielles (1982) et du Comité consultatif sur les langues officielles (1986). En 1988, le gouvernement McKenna adopte une politique linguistique visant à supplanter celle que le gouvernement Hatfield avait mise en place afin d'atteindre une représentation équitable des francophones au sein de la Fonction publique. L'application de cette politique du gouvernement Hatfield avait été confiée à la Commission de la Fonction publique, qui publiait annuellement un rapport sur le profil linguistique de la Fonction publique (voir chapitre 3). Ce rapport annuel permettait aux groupes de pression acadiens non seulement de vérifier la composition linguistique de la Fonction publique, mais aussi de manifester leur mécontentement. Or, en 1988, le gouvernement McKenna démantèle ce mécanisme de contrôle et met en place une nouvelle politique qui prévoit l'organisation de l'appareil administratif en équipes de travail, auxquelles revient la prestation des services en français. Cette politique ne retient aucun des moyens proposés par le Groupe d'étude : il n'y est question ni de dualité ni de régionalisation. Il est désormais impossible de connaître la place qu'occupent les francophones dans la Fonction publique. Certains chercheurs soutiennent que cette politique éloigne encore plus les Acadiennes et Acadiens des postes de planification et de décision

puisqu'on les rend les premiers responsables de la communication avec la collectivité de langue française (*Ibid.* : 3). D'autres avancent que cette politique évacue les dimensions culturelle, sociale et économique de la langue en la réduisant à sa seule fonction de communication (Doucet M. 1995 : 176). On s'interroge également sur la capacité de cette politique de favoriser le français comme langue de travail alors qu'elle ne prévoit aucune homogénéité linguistique au sein même des équipes (Snow 1991 : 174).

Cette politique, qui devait être implantée progressivement sur cinq années, se solde par un échec. En 1994, le gouvernement reconnaît que les objectifs escomptés n'ont pas été atteints, douze ministères sur seize n'ayant pas mis en place les structures requises.

Contrairement aux deux études qui l'ont précédée, l'enquête de la SAANB n'est pas menée auprès de la population anglophone de la province. Elle s'adresse aux francophones des régions acadiennes. L'enquête révèle que la connaissance de l'anglais est une caractéristique des francophones de la province (*Ibid.* : 39) (voir section 2.4.4 ci-dessus). La connaissance répandue de l'anglais chez la population acadienne n'est pas sans agir sur le comportement des francophones vis-à-vis de la Fonction publique, comme nous le verrons ci-dessous, ni sur la capacité du français à s'affirmer comme langue de travail. Selon l'enquête, près de 20 pour cent des francophones utilisent l'anglais avec leurs collègues et près de 25 pour cent d'entre eux communiquent avec leur supérieur immédiat en anglais (*Ibid.* : 40).

Pour ce qui est des services offerts en français par le gouvernement, l'enquête révèle que près de 89 pour cent des répondants ayant fait usage des services gouvernementaux provinciaux en région ont conversé avec les fonctionnaires en français et que près de 80 pour cent ont obtenu les documents voulus en français. Parmi ceux qui n'ont pas obtenu de services en français, 62 pour cent admettent ne pas les avoir demandés en français. Seulement 16 pour cent des répondants n'ayant pas été servis en français ont dit que les services n'étaient pas disponibles dans leur langue. Parmi les 22 pour cent de répondants qui se sont adressés aux bureaux du gouvernement dans la capitale provinciale, 80 pour cent ont obtenu des services en français et 88 pour cent ont obtenu la documentation voulue en français (*Ibid.* : 45-55).

Chose étonnante, compte tenu des études précédentes, le degré de satisfaction relatif aux efforts du gouvernement provincial en matière de promotion du français est assez élevé chez les Acadiens qui ont participé à cette enquête. En effet, 48 pour cent soutiennent que le gouvernement provincial devrait en faire plus, alors que 44 pour cent estiment que le gouvernement en fait assez (près de 8 pour cent n'ont pas d'opinion à cet égard) (*Ibid.* : 55-58).

L'enquête comportait une série de questions servant à mesurer les perceptions des Acadiennes et des Acadiens en ce qui concerne l'avenir de la francophonie au Nouveau-Brunswick. Tout comme le degré de satisfaction, le degré d'optimisme s'avère élevé, 60 pour cent des témoins déclarant ne pas être inquiets pour l'avenir de la francophonie dans leur province. Les auteurs du rapport concluent que la

collectivité acadienne dans son ensemble serait peu encline à revendiquer des changements institutionnels importants (*Ibid.* : 89).

## 2.6 Le français en Acadie

### 2.6.1 Genèse du français acadien

Contrairement aux origines du français québécois, qui occupent depuis près d'un siècle une place importante en linguistique historique et qui ont récemment donné lieu à des thèses divergentes (Mougeon et Béniak 1994), la genèse du français acadien a fait l'objet de peu de recherches. Celles-ci parviennent cependant à expliquer en partie la formation et l'implantation du français en Acadie. L'histoire complexe de la colonie acadienne — arrivages successifs de colons provenant de diverses régions de France, grands mouvements de la population au XVIII<sup>e</sup> siècle, isolement géographique de certains villages et ouverture d'autres, présence ou absence d'appui institutionnel — fait que le français parlé dans les provinces Maritimes n'est pas une langue unifiée (Flikeid 1994 : 275-326). Il serait donc faux de croire que tous les Acadiens de ces trois provinces parlent le français de la même façon et entretiennent avec leur langue maternelle des rapports semblables. Malgré les différences phonétiques, morphologiques et lexicales qui existent entre les régions de l'Acadie, il est généralement admis aujourd'hui que le français des provinces Maritimes comporte suffisamment de traits distinctifs pour qu'on puisse affirmer que le français en Amérique du Nord s'articule autour de deux grands axes : l'axe



laurentien, qui comprend les variétés québécoises et celles de la diaspora québécoise à l'ouest du Québec, et l'axe acadien. L'une des hypothèses les plus souvent avancées pour expliquer la formation de deux français régionaux distincts sur le territoire canadien veut que les colons qui ont peuplé l'Acadie venaient en majorité du Centre-Ouest de la France, alors que ceux qui ont peuplé le Québec venaient en majorité de la Normandie et de l'île de France (Massignon 1962 ; Charpentier 1989, 1991, 1996 ; Flikeid 1994 ; Poirier 1994 ; Péronnet 1995). Aussi les différences d'origine des populations acadienne et québécoise seraient-elles reflétées dans la langue.

### **2.6.2 Traits distinctifs du français acadien**

Bien que le français de l'Acadie n'ait pas été étudié dans toute sa complexité, on connaît assez bien les traits qui le distinguent des autres parlers français, tant en Amérique du Nord qu'ailleurs. À ce jour, toutefois, les aspects phonologiques, phonétiques et lexicaux ont davantage été étudiés de façon systématique et exhaustive que les aspects morphologiques et syntaxiques. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons un bref survol des caractéristiques qui distinguent le français acadien traditionnel des autres parlers français.

#### ***2.6.2.1 Aspects phonologiques et phonétiques***

Dans un article sur les changements phonologiques que subit le franco-acadien, Phlipponneau (1991a) signale que les études antérieures avaient conclu que le système consonantique du parler acadien ne différait que très peu de celui du français moyen, hormis l'existence du phonème /h/ qui permet la distinction entre

des mots comme *haler* et *aller*, *haut* et *eau* (voir aussi Lucci 1993 ; Péronnet 1995). En outre, elle signale que le franco-acadien a, comme le système moyen français, intégré le phonème /ɲ/, en raison de l'emprunt des mots anglais qui comportent la dérivation *ing*.

Selon Péronnet (1995 : 408), le trait phonétique typique du franco-acadien du point de vue consonantique est la palatalisation des vélaires /k/ et /g/ et des dentales /t/ et /d/. Par exemple, le /k/ dans *qui* et *queue* se réalise [tʃ], donnant [tʃi] et [tʃø] ; le /g/ dans *gueule* et *guerre* se réalise [dʒ], ce qui donne [dʒœl] et [dʒɛr] ; le /t/ dans *tiède* se réalise [tʃ], donnant [tʃd] ; et le /d/ dans *diable* se réalise [dʒ], ce qui donne [dʒɔb]. L'affrication des dentales, typique du québécois, est quasi inexistante en Acadie. Sur le plan vocalique, le trait phonétique le plus répandu est l'ouïsme, qui l'est beaucoup moins au Québec ; en Acadie, il se réalise, entre autres, dans les mots suivants : *homme* [um], *pommier* [pumje] et *bonne* [bun]. La fermeture des voyelles en /ɛ/, / / et /œ/ en syllabe fermée par *r* est également un trait distinctif du franco-acadien, donnant *asteur* [astø:r], *mort* [mo:r]. Enfin, la diphtongaison est moins répandue en franco-acadien qu'en québécois et se réalise différemment ; de même, la prononciation caractéristique de *oi* en québécois (*mwe* et *twe*, par exemple) ne s'entend qu'en une seule région de l'Acadie, soit le Nord-Ouest du Nouveau-Brunswick, région limitrophe du Québec qui a été largement peuplée par des Québécois.

### 2.6.2.2 Aspect lexical

Les chercheurs se sont surtout arrêtés sur l'aspect lexical du franco-acadien. Les premières études remontent en effet à la première moitié du siècle : d'abord celle de Pascal Poirier, intitulée *Le Parler franco-acadien et ses origines*, publiée en 1928, puis celle de Geneviève Massignon, intitulée *Les Parlers français d'Acadie*, faite en 1946-47 et publiée en 1962. Selon cette dernière étude, la caractéristique principale du vocabulaire acadien est son conservatisme, qui se manifeste par le maintien de termes français archaïques provenant de l'ancien et moyen français et que l'on retrouve encore dans les patois en France, de termes français vieillis (par exemple *abrier, bailler, hucher*, etc.) et de termes français populaires (par exemple *espérer* pour attendre, *mitaine* pour moufle, *train* pour bruit), ainsi que par l'emploi de termes français employés dans un sens différent du français standard (par exemple *châssis* pour désigner la fenêtre et son cadre, *billots* pour billes de bois). La seconde caractéristique du vocabulaire acadien est son adaptation aux réalités nord-américaines, qui se manifeste par ses termes créés de toutes pièces ou encore par ses termes empruntés soit aux langues amérindiennes, soit à l'anglais (Massignon 1962 : 732-733).

Péronnet souligne, d'une part, l'importante variation régionale du lexique acadien et, d'autre part, la grande ressemblance entre ce dernier et le lexique québécois (Péronnet 1995 : 413-414). Selon une étude comparative de termes classés comme acadianismes, seulement 25 pour cent de ceux-ci étaient inconnus au Québec

(Péronnet 1989b : 245). Une équipe de linguistes vient d'élaborer un atlas linguistique du vocabulaire de la pêche de l'ensemble de l'Acadie qui nous renseigne davantage sur les ressemblances et les différences du franco-acadien avec les autres parlers français de par le monde, de même que sur la variation lexicale à l'intérieur même de l'Acadie (Péronnet, Babitch, Cichocki et Brasseur 1998).

### 2.6.2.3 Aspect morphologique

Selon Péronnet (1995 : 417-420), les deux traits principaux qui distinguent le franco-acadien sur le plan morphologique sont des survivances du français archaïque et populaire. Le premier, bien connu et toujours répandu, est la terminaison verbale en *-ont* au présent et *-iont* à l'imparfait à la 3<sup>e</sup> personne du pluriel (par exemple, *ils écrivent, ils mangiont*). Le deuxième est une tendance marquée à l'économie des formes. D'abord, le franco-acadien fait un emploi presque exclusif de l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés (par exemple, *ils aviont venu*). Péronnet soutient que les auxiliaires *avoir* et *être* « constituent un système d'opposition plus systématique en français acadien qu'en français standard » (*Ibid.* : 417). Puis, le franco-acadien régularise les conjugaisons verbales des verbes irréguliers, comme *faire, aller, boire* (par exemple, *vous faisez, vous boivez, etc.*) Enfin, le franco-acadien tend à neutraliser les marques du nombre et, surtout, du genre. Citons notamment la réalisation du pronom personnel de la 3<sup>e</sup> personne du pluriel par la forme unique [i] et ses variantes selon le contexte (*Quand qu'i se mariont, ces jeunes filles-là, i sont excitées*) et la

réalisation des démonstratifs par les formes [st] ou [s] (*c'te ville-là* ou *c'ville-là*) indépendamment du genre du substantif qui suit.

#### 2.6.2.4 Aspect syntaxique

Les traits syntaxiques qui caractérisent le franco-acadien proviennent, comme les traits morphologiques caractéristiques, du français archaïque et populaire. Certaines de ces structures syntaxiques sont également connues au Québec, par exemple l'emploi de *à* pour exprimer l'appartenance (le livre *à* Pierre) et dans certaines expressions temporelles (*à* tous les mois). L'ajout du *que* après certaines conjonctions est particulièrement tenace : *si que, quand que, à cause que*, etc. Dans l'ensemble, toutefois, la syntaxe du franco-acadien diverge peu de celle du français contemporain.

Ce bref survol aura servi à montrer que le franco-acadien traditionnel est un français où se côtoient des formes archaïsantes ou vieilles, c'est-à-dire des formes disparues en France ou qui ne survivent que dans les patois, des formes dites « populaires », c'est-à-dire des formes qui n'appartiennent pas aux registres soutenus, et des formes empruntées à d'autres langues. Cet état de fait est de toute évidence étroitement lié à des facteurs d'ordre historique et socioculturel. Toutefois, à la suite des transformations sociales que connaît l'Acadie du Nouveau-Brunswick depuis la seconde moitié du siècle — urbanisation accrue, intensification des contacts avec le Québec et le monde anglophone, mise en place de programmes de scolarisation en français — le franco-acadien traditionnel subit des pressions accrues

et de l'anglais et du français normatif (Péronnet 1994, 1995, 1996a ; Phlipponneau 1991a).

#### 2.6.2.5 *Tendances actuelles*

Dans un article paru en 1996, Péronnet (1996a) tente d'établir l'état de l'évolution du franco-acadien traditionnel en appliquant le modèle développé par Chaudenson, Mougeon et Béniak (1993), modèle de classement des nouveaux traits d'une langue dominée, restreinte dans son usage, et en prenant en considération l'incidence sur la norme conservatrice d'un plus grand contact avec la langue standard. Selon Péronnet, on ne saurait analyser le changement linguistique en cours en Acadie sans tenir compte de ces deux tendances, c'est-à-dire l'anglicisation d'une part et la standardisation d'autre part. Nous nous arrêterons seulement sur les conclusions de cette étude exploratoire qui mériterait, il va sans dire, d'être approfondie. La première conclusion de Péronnet est que les traits distinctifs du franco-acadien tendent à s'estomper. En effet, sur le plan lexical, Péronnet (1994) avait déjà relevé une baisse de la vitalité de certains acadianismes dans quelques régions de l'Acadie. Elle montre également l'influence de l'anglais sur la morphosyntaxe, surtout chez les jeunes (par exemple, *I s'habillont right sharp*). Sur le plan lexical toujours, elle montre que le mouvement vers le français standard est la tendance dominante. Pour ce qui est du point de vue phonétique, Phlipponneau (1991a) avait aussi montré l'influence du français standard et de l'anglais chez les jeunes dans la réalisation des occlusives et du phonème /r/.

## Conclusion

Il est fort possible que les traits caractéristiques du franco-acadien soient un jour entièrement recensés et connus, ce qui permettra aux linguistes de le décrire dans tous ses aspects. Il reste que les différences du franco-acadien n'en font pas une langue à ce point différente du français québécois, ou du français hexagonal ou européen, qu'il constituerait une langue en soi, malgré la présence d'indicateurs, de marques ou d'indices, selon les termes de Martel (1994 : 413), révélant que celui qui parle ou qui écrit est d'origine acadienne. Néanmoins, le français en Acadie est différent dans son *mode-d'être-une-langue*. Nous reprenons ici le terme d'Antoine Berman qui a dit essentiellement la même chose sur le français du Québec (Berman 1990 : 9-11). En Acadie, le français, langue minorisée sur le plan social et minoritaire sur le plan démographique, a un mode bien à lui d'être une langue. En effet, le franco-acadien se distingue des autres français dans ses rapports avec l'anglais et la société à dominance anglophone dans laquelle il doit constamment batailler pour sa légitimité. Par ailleurs, compte tenu du peu de place que le français a traditionnellement occupé dans la vie publique du Nouveau-Brunswick, il se distingue des autres français par la manière dont il arrive petit à petit à s'implanter dans les différents domaines (éducation, science, administration, commerce, etc.). Par conséquent, l'écheveau de rapports qui est ainsi construit entre le français de l'Acadie, le français standard et l'anglais constitue un aspect non négligeable de la spécificité du français en Acadie et influe inéluctablement sur les représentations des locuteurs francophones de l'Acadie, représentations souvent diamétralement

opposées à celles des Français et des Québécois (voir chapitre 4). Nous croyons que toute étude du franco-acadien ne peut faire abstraction ni de ces représentations ni de ce mode-d'être-une-langue.



## **Chapitre 3**

### **La place de la traduction dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick**

#### **Introduction**

Dans ce chapitre, nous examinons la place qu'occupe la traduction dans le régime de bilinguisme institutionnel de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick. Nous présentons, tout d'abord, les fondements juridiques sur lesquels repose ce régime, afin de tenter de montrer qu'il s'agit en réalité d'un bilinguisme de traduction : à quelques exceptions près et en l'absence d'un véritable plan d'aménagement linguistique, c'est la traduction vers le français qui confère à cette langue son statut d'égalité avec l'anglais. Nous nous penchons ensuite sur les éléments systémiques qui maintiennent la domination de l'anglais dans l'administration provinciale en examinant, d'une part, la composition de l'effectif et, d'autre part, les pratiques langagières des fonctionnaires. Nous retraçons également l'histoire du Bureau de traduction en nous arrêtant sur ses volumes annuels de production et, en particulier, sur le partage de la traduction vers le français et vers l'anglais. Enfin, nous présentons une typologie des textes traduits afin d'identifier les échanges linguistiques qui font l'objet d'une demande de traduction officielle dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick.

### **3.1 Fondements juridiques et administratifs du bilinguisme institutionnel du Nouveau-Brunswick**

Le bilinguisme institutionnel du gouvernement du Nouveau-Brunswick est régi par la *Loi sur les langues officielles* (1969) et la Politique linguistique du gouvernement du Nouveau-Brunswick (1988), dont nous examinons les objectifs, les dispositifs et les effets dans les pages qui suivent.

#### **3.1.1 La *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick**

En 1969, le Canada adopte sa *Loi sur les langues officielles* à la suite du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (connu sous le titre de Rapport Laurendeau-Dunton). La Commission avait fondé ses recommandations sur le principe voulant que tout citoyen doit se sentir chez lui partout au pays et sur la conviction que l'égalité des deux langues officielles mènerait à l'égalité sociale et culturelle des deux communautés linguistiques. La loi fédérale représente donc une « tentative de résoudre des problèmes sociaux, économiques et politiques par le biais d'une intervention portant sur la langue » (Weinstein 1980, cité par Daoust et Maurais 1987 : 11), après que la Commission royale d'enquête eût révélé les inégalités sociales et économiques entre les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française. De plus, cette loi s'inscrit dans le mouvement mondial de reconnaissance des minorités des années soixante, mouvement que nous avons évoqué au chapitre 1.

Au Nouveau-Brunswick, c'est dans la foulée du Rapport Laurendeau-Dunton que le gouvernement provincial libéral lance les initiatives qui mèneront à la reconnaissance officielle du français dans la province. Première intervention dans le domaine linguistique, la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* (voir annexe 3.1), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1969, énonce à l'article 2 que l'anglais et le français sont les deux langues officielles de la province et qu'elles ont toutes deux un statut égal. Cependant, la Loi n'entre que partiellement en vigueur en 1969. En effet, seulement trois des onze dispositions touchant divers domaines d'application sont mises immédiatement à exécution, les autres étant promulguées petit à petit au cours des huit années ultérieures.

Le premier (article 3) des trois articles qui entrent en vigueur dès 1969 permet l'usage de l'une ou l'autre langue à l'Assemblée législative et prévoit, par conséquent, la mise sur pied d'un service de traduction simultanée pour que toutes et tous puissent comprendre les interventions des députés. Même si l'usage du français était admis à l'Assemblée législative avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*, « [...] l'absence d'un service de traduction simultanée ne donnait à ce privilège qu'une valeur symbolique » (Snow 1981 : 35). Le deuxième article (article 6) assure la traduction du prochain recueil des lois révisées du Nouveau-Brunswick, entreprise amorcée dès l'adoption de la loi et terminée en 1973. Enfin, le troisième article (article 11) donne aux municipalités le droit de choisir la langue de leurs délibérations. Cette disposition est toutefois restrictive car elle laisse les municipalités entièrement libres soit d'interdire, soit

de promouvoir l'usage du français dans leurs délibérations et dans la prestation de leurs services (*Ibid.* : 36).

Deux autres articles sont promulgués en 1972 : le premier (article 5) permet aux députés de présenter des motions par écrit dans l'une ou l'autre langue, sans toutefois en prévoir la traduction, et le deuxième (article 13), de faire entendre un procès civil en français, sans toutefois rendre obligatoire, du moins pour l'instant, le bilinguisme des décisions, ordonnances et jugements (*Ibid.* : 37).

En 1974 sont promulguées les dispositions concernant la publication dans les deux langues des textes de loi (articles 5(3) et 7(2)), y compris les projets de loi. Ces dispositions ne touchent cependant pas les lois déjà publiées exclusivement en anglais qui sont en voie de modification.

Enfin, en 1977, on assiste à la promulgation du reste de la Loi. À partir de cette date, le gouvernement estime que le Bureau de traduction est en mesure d'assurer la traduction quotidienne des débats de l'Assemblée législative (article 4). En invoquant un règlement selon lequel seuls les nouveaux documents officiels doivent être traduits, il prescrit ensuite la publication dans les deux langues de la *Gazette royale* et de tout document dont la publication est prévue par la Loi (articles 8 et 9). Snow rapporte un cas où un ministère s'est inspiré de ce règlement pour se soustraire à la traduction vers le français d'une nouvelle politique en prétendant qu'il ne s'agissait que d'une modification, quoique radicale, d'une politique existante (*Ibid.* : 39). Ce groupe d'articles promulgués en 1977 comprennent celui (article 10) qui traite du droit, pour les citoyens, de recevoir les services gouvernementaux dans leur langue. Il y est prévu que :

[...] dès qu'une personne demande des services dans l'une ou l'autre langue à un employé public, ce dernier est obligé de veiller à ce que cette personne puisse obtenir dans la langue demandée « les services disponibles dont ce fonctionnaire ou employé public a la responsabilité » et puisse communiquer dans la même langue au sujet de ces services (*Ibid.* : 40).

L'article 10 sur les services publics oblige l'administration provinciale à offrir ses services dans les deux langues officielles quand on le lui demande, mais sans en préciser les modalités d'organisation et de prestation. Le dernier article, promulgué en 1977, se rapporte aux droits scolaires (article 12) et n'a pas eu d'effet sur les écoles primaires et secondaires puisque ces droits existaient déjà depuis 1967 en vertu du Règlement scolaire.

Si l'on brosse un tableau récapitulatif des dispositions décrites ci-dessus, il est clair que la traduction est le moyen privilégié par lequel doit se réaliser l'égalité des deux langues déclarée à l'article 2 de la *Loi sur les langues officielles*. Les articles 3 et 4 concernent l'usage des deux langues officielles à l'Assemblée législative : selon la langue dans laquelle interviennent les députés, leurs propos sont d'abord traduits oralement vers l'autre langue officielle, puis traduits par écrit pour publication dans le *Journal des débats*. Bien que les députés aient dès lors le droit de prendre la parole dans l'une ou l'autre langue, l'anglais demeure la langue de prédilection en chambre. En effet, une étude révèle que le français n'est utilisé que dans moins du quart des interventions ; même si certains députés francophones utilisent le français presque exclusivement, d'autres choisissent davantage l'anglais que le français (Allard 1994).

L'article 5 prévoit la publication simultanée des textes de loi dans les deux langues, ce qui implique leur traduction vers le français. Les projets de loi sont à

ce jour conçus et établis en anglais, puis traduits vers le français par des traducteurs spécialisés en traduction juridique. D'ailleurs, la traduction juridique vers le français revêt une importance particulière au Nouveau-Brunswick qui se dote, en 1979, du Centre de traduction et de terminologie juridiques. Ce centre connaît aujourd'hui un rayonnement national et international grâce à son activité en traduction vers le français de la *common law* et à ses recherches terminologiques. La traduction juridique voit le jour au Nouveau-Brunswick par suite de l'article 6 de la *Loi sur les langues officielles* qui rend obligatoire la traduction vers le français du recueil des lois révisées de cette province. De même que pour les lois et les projets de loi, on continue à rédiger en anglais les avis officiels et la *Gazette Royale*, pour ensuite les traduire en français en vertu des articles 8 et 9 de la Loi. Prenons, à titre d'exemple, le cas de la *Gazette royale* : près de 5 millions de mots par année ont été traduits vers le français entre 1987 et 1993, comparativement à environ 55 000 mots seulement vers l'anglais en 1992 et en 1993. De 1987 à 1991, on n'a rien traduit vers l'anglais pour cette publication.

Au moment de sa promulgation, la Loi n'évoque guère les questions de la langue de travail de la Fonction publique, de la représentation équitable des Acadiennes et Acadiens au sein de l'administration provinciale et de la qualité comparable des services dans les deux langues.

Il convient de souligner que, contrairement à sa contrepartie fédérale (*Loi sur les langues officielles* 1988), la loi néo-brunswickoise ne prévoit pas de mécanisme de plainte en cas d'insatisfaction de la part des contribuables, n'attribue à aucun organisme la responsabilité de mettre en oeuvre la Loi ou de rendre compte de son application à l'Assemblée législative et ne reconnaît ni le droit des fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix ni la répartition

équitable des deux communautés linguistiques au sein de la Fonction publique. Bref, comparativement à la loi fédérale, celle du Nouveau-Brunswick a une portée beaucoup moins contraignante.

En 1980, onze ans après la promulgation de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement crée le Groupe de travail sur les langues officielles qu'il charge de réviser la Loi en vue de l'adapter aux changements sociaux survenus au Nouveau-Brunswick (voir chapitre 2 ; Nouveau-Brunswick 1982 : 19). Le Conseil des ministres estime opportun d'examiner d'autres aspects de l'égalité des deux groupes linguistiques à la lumière des progrès réalisés dans le domaine des services publics (*Ibid.* : 19). Le rapport que dépose le Groupe de travail en mars 1982 constitue une étude exhaustive de l'implantation de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* et demeure encore aujourd'hui un document clé pour qui veut se renseigner sur la société néo-brunswickoise. Les membres du Groupe de travail se sont effectivement penchés sur presque tous les secteurs, depuis la Fonction publique jusqu'aux municipalités, en passant par les corporations professionnelles, les domaines de l'éducation et de la justice et le secteur de la fabrication. Comme nous l'avons dit au chapitre 2, aucune des recommandations, ni aucun des grands principes mis de l'avant par le Groupe de travail n'a été retenu, de sorte que la *Loi sur les langues* est restée inchangée depuis son adoption. Le seul résultat concret de l'étude approfondie du Groupe de travail a été l'élaboration et la mise en place de la Politique linguistique de 1988, politique qui fait abstraction de la dualité et qui mise surtout sur la langue de service.

### 3.1.2 La Politique linguistique du Gouvernement du Nouveau-Brunswick (1988)

En 1988, près de 20 ans après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement libéral (sous la direction de Frank McKenna) adopte une politique linguistique qui vise « l'ensemble des ministères, organismes, institutions et sociétés de la Couronne » (Nouveau-Brunswick 1988 : 1). La Politique linguistique comporte deux volets : la langue de service et la langue de travail (voir annexe 3.2).

En ce qui a trait à la langue de service, la Politique linguistique énonce clairement que l'objectif premier de l'administration « vise à garantir la prestation de services de qualité égale dans les deux langues officielles [...] » (*Ibid.*). Pour ce faire, elle prévoit une formule originale selon laquelle des équipes de travail sont affectées à la prestation des services de manière à veiller à ce que ceux-ci puissent être dispensés en tout temps dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. De plus, en 1990, l'administration élabore un plan de mise en oeuvre de la Politique linguistique et donne à chaque organisme et ministère la responsabilité de dresser son profil linguistique et de mettre sur pied lesdites équipes.

Pour ce qui est de la langue de travail, la Politique linguistique vise « à aider et inciter les employés à travailler dans leur langue officielle » (*Ibid.* : 4), tout en précisant que « la surveillance s'effectue dans la langue officielle que choisit l'employé excepté dans les cas où c'est impossible ou lorsque les circonstances ne le permettent pas » (*Ibid.* : 6).



La Politique linguistique n'est pas sans attirer les critiques, comme nous l'avons vu au chapitre 2. Aussi, six ans après son adoption, le gouvernement décide de l'évaluer en confiant à un comité consultatif le mandat « d'examin[er] l'efficacité de la Politique linguistique [...] pour [...] assurer qu'elle atteint ses objectifs » (Nouveau-Brunswick 1996 : 73).

Entre 1990 et 1997, le gouvernement publie un rapport annuel sur les langues officielles dont l'intention, notamment, est de rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte des profils linguistiques établis pour chaque ministère selon le guide de mise en oeuvre de la Politique linguistique. Parmi les sujets abordés dans ces rapports sont les plaintes reçues au cours de l'année en ce qui concerne les langues officielles, la notion d'offre active de services dans les deux langues, le bilan des dépenses affectées à la prestation des services dans les deux langues et, enfin, les divers programmes relevant des langues officielles (programmes scolaires, formation linguistique, etc.). Le rapport de 1996-1997, qui sera le dernier à paraître<sup>1</sup>, signale que, sur les vingt-deux ministères qui y sont nommés, huit ont atteint l'objectif du profil linguistique établi, et ce, neuf ans après l'adoption de la Politique linguistique (Nouveau-Brunswick 1997).

Le comité consultatif chargé de l'étude de l'efficacité de la Politique linguistique publie son rapport en février 1997. L'étude a été menée dans toute la Fonction publique, tant au bureau central de Fredericton qu'aux bureaux régionaux. Trois grandes conclusions s'en dégagent<sup>2</sup>. Premièrement, la prestation des services gouvernementaux est de qualité inégale dans les deux langues. En

---

<sup>1</sup> Selon une conversation que nous avons eue en mai 1998 avec la directrice de la Direction des langues officielles, le gouvernement a décidé de cesser la publication de ces rapports.

<sup>2</sup> Nous ne donnerons que les chiffres pour l'ensemble de la province et non pour chaque région.

effet, les services ne sont pas toujours offerts activement dans les deux langues (ils le sont une fois sur deux à l'échelle de la province) et ne sont pas toujours disponibles dans les deux langues (ils sont disponibles en français 80 pour cent du temps et en anglais 97 pour cent du temps, à l'échelle de la province). Selon la méthodologie adoptée par l'étude, les services sont de qualité égale un peu plus de la moitié du temps (Nouveau-Brunswick 1996 : 18).

Deuxièmement, plusieurs des facteurs qui compromettent l'efficacité de la Politique linguistique, qui est appliquée inégalement<sup>3</sup> et superficiellement<sup>4</sup>, découleraient d'un manque de leadership et d'un manque d'information<sup>5</sup> (*Ibid.* : 1, 7, 49).

La troisième conclusion du rapport est d'un intérêt particulier pour nous. L'enquête du comité consultatif a montré qu'il est bien plus difficile d'utiliser le français que l'anglais comme langue de travail au sein de la Fonction publique, tellement difficile que près de 20 pour cent des fonctionnaires francophones déclarent avoir perdu « un peu ou beaucoup d'aptitudes dans leur langue première » (*Ibid.* : 39-41, 58). Selon le rapport, « un nombre considérable de francophones qui ne travaillent pas toujours dans leur langue de choix (28 pour cent) disent ne pas rédiger de documents dans leur langue » (*Ibid.* : 39). Ils ne peuvent pas non plus participer aux réunions en français (70 pour cent), car le

---

<sup>3</sup> Les ministères qui ont atteint leurs objectifs en matière de langues officielles sont une minorité.

<sup>4</sup> Les services sont parfois offerts dans les deux langues par un fonctionnaire unilingue qui doit avoir recours à une autre personne si le contribuable demande de se faire servir dans la langue inconnue.

<sup>5</sup> Comme le dit le rapport : « Pour des raisons inconnues, la Politique sur les langues officielles ne figure pas dans le Système de manuels d'administration du Nouveau-Brunswick [...], le principal outil de travail des administrateurs des services publics » (Nouveau-Brunswick 1996 : 50).

fonctionnaire francophone qui insiste pour s'exprimer en français lors de réunions ou d'entrevues avec un supérieur anglophone est perçu comme un fauteur de troubles (*Ibid.* : 40-41). Voilà une des raisons qui explique que le comité consultatif ait conclu que « le développement et le maintien des compétences linguistiques nécessaires à la prestation des services dans les deux langues passent par un usage plus équilibré des deux langues officielles au travail » (*Ibid.* : 1).

L'étude de l'efficacité de la Politique linguistique montre que le français a du mal à s'implanter dans ce milieu qui lui est tantôt hostile, tantôt indifférent, autrement que comme véhicule de traduction.

### **3.2 Effectif et comportements langagiers de la Fonction publique**

La Fonction publique est soumise à la double obligation de diffuser dans les deux langues officielles les documents à caractère administratif et public et de veiller à la prestation des services dans la langue de choix du contribuable (obligations qu'elle ne respecte que partiellement, comme nous venons de le voir). Les modalités qu'elle adopte en vue de s'acquitter de ces obligations découlent de sa capacité de fonctionner et de communiquer dans l'une ou l'autre langue. Dans la présente partie, nous nous arrêterons plus particulièrement sur la capacité de la Fonction publique de fonctionner et de communiquer en français. Pour mesurer sa capacité en français, nous nous sommes tout d'abord fondée sur les données du rapport *Vers l'égalité des langues au Nouveau-Brunswick* (1982), c'est-à-dire des données de 1978, ainsi que sur les profils linguistiques de la Fonction publique publiés de 1981 à 1990. Faute de données plus récentes sur la composition de l'effectif depuis 1990, nous basons notre analyse sur l'hypothèse

voulant que la proportion des fonctionnaires francophones n'a pas beaucoup changé par rapport à celle des fonctionnaires anglophones depuis cette date, malgré les compressions budgétaires et la décroissance des années quatre-vingt-dix. Les conclusions tirées de l'étude de l'efficacité de la Politique linguistique nous permettent de croire que la situation des francophones n'a pas évolué au point de fausser l'analyse que nous présentons. Puis, à la lumière des résultats de cette analyse, nous tentons de préciser l'effet de la composition linguistique de la Fonction publique sur les comportements langagiers. Ainsi croyons-nous pouvoir mieux cerner où s'insère le recours à la traduction dans ce milieu.

### 3.2.1 Effectif et place du français

Le rapport, intitulé *Profil linguistique des employés de la Fonction publique*, que l'administration publie de 1978 à 1990 se veut un reflet fidèle de la situation linguistique de la Fonction publique à la fin de chaque exercice financier. On y trouve le nombre d'employés qui travaillent dans l'ensemble de la province et au bureau central de Fredericton, classés selon la langue maternelle, la compétence dans les deux langues officielles<sup>6</sup> et la catégorie d'emploi<sup>7</sup>. À notre avis, ce profil n'est pas un portrait exact de la capacité linguistique de la Fonction publique puisqu'il ne permet pas de connaître la langue dans laquelle les

---

<sup>6</sup> Aux fins de ce recensement, est classée comme anglophone une personne dont la première langue officielle est l'anglais ; comme francophone, une personne dont la première langue officielle est le français ; comme bilingue courant, une personne qui écrit et parle dans les deux langues officielles sans aucune difficulté ou avec très peu de difficulté ; comme bilingue fonctionnel, une personne qui a une certaine connaissance de la deuxième langue officielle et qui arrive à fonctionner raisonnablement bien dans sa deuxième langue officielle.

<sup>7</sup> Les catégories d'emploi retenues par l'administration provinciale aux fins de ce recensement sont les suivantes : 1. la haute direction ; 2. le personnel scientifique et professionnel ; 3. les services administratifs ; 4. le personnel technique ; 5. le soutien administratif ; 6. le personnel d'exploitation ; 7. autres.

fonctionnaires travaillent ni les exigences linguistiques rattachées à leur poste. De plus, le profil ne tient pas compte du fait que des facteurs autres que la compétence individuelle influent sur le choix de la langue d'usage en milieu de travail.

Le rapport du Groupe d'étude sur les langues officielles de 1982 sert de point de départ à la discussion qui suit. Le Groupe d'étude conclut qu'un contribuable francophone risque deux fois sur trois et un contribuable anglophone, une fois sur dix, de ne pas se faire comprendre lorsqu'il s'adresse dans sa langue maternelle à un fonctionnaire provincial (Nouveau-Brunswick 1982 : 130)<sup>8</sup>. En mars 1980, la proportion de francophones s'élève à 27,8 pour cent dans l'ensemble de la Fonction publique et à seulement 14 pour cent au bureau central de Fredericton (*Ibid.* : 132). De plus, les membres du Groupe d'étude rapportent une sous-représentation de francophones dans les sept catégories d'emploi établies à l'époque, à l'exception d'une seule, la catégorie « scientifique et professionnelle » où le pourcentage de francophones est de 34 pour cent (*Ibid.* : 133). Enfin, toujours selon ce rapport, la proportion d'employés bilingues reste inchangée au sein de la Fonction publique entre 1978 et 1980 (15 pour cent à Fredericton et 25,7 pour cent dans l'ensemble de la province) (*Ibid.* : 157) ; le taux de bilinguisme courant dans l'ensemble de la Fonction publique accuse même une baisse, passant de 27 pour cent en 1978 à 25 pour cent en 1980 (*Ibid.* : 164). Telles sont les principales constatations qu'a faites le Groupe d'étude en ce qui a

---

<sup>8</sup> Ces données offrent quelques points de comparaison avec la situation constatée en 1996 par le comité consultatif chargé de l'étude de l'efficacité de la Politique linguistique. Malgré que la méthodologie des deux études diffère grandement, on a trouvé, en 1996, que l'offre de service ne se fait en français qu'une fois sur deux, même si le service finit par être disponible en français 4 fois sur 5, ce qui représente une nette amélioration par rapport à ce qu'avait constaté le Groupe d'étude.

trait à la situation linguistique de la Fonction publique onze ans après la promulgation de la *Loi sur les langues officielles* et trois ans après la mise en oeuvre des derniers articles.

Notre propre examen des profils linguistiques publiés entre 1981 et 1990 révèle que la capacité linguistique de la Fonction publique s'améliore quelque peu après 1981. Il faut noter que la proportion d'employés de langue française au sein de l'appareil administratif augmente et reflète davantage le partage démographique des deux communautés linguistiques de la province : dans l'ensemble de la province, la proportion d'employés de langue française passe de 29 pour cent en 1981 à 33 pour cent en 1990 ; au bureau central de Fredericton, elle passe de 16 pour cent en 1981 à 21 pour cent en 1990.

En 1980, le Groupe d'étude souligne également que les francophones sont sous-représentés dans toutes les catégories d'emploi, à l'exception de la catégorie « scientifique et professionnelle » où ils atteignent 34 pour cent (*Ibid.* : 133). Le profil linguistique de 1981 révèle essentiellement la même chose : les francophones, dans l'ensemble de la Fonction publique, sont sous-représentés dans toutes les catégories d'emploi, à l'exception de la catégorie « scientifique et professionnelle » où elle s'élève à 37,6 pour cent. En 1990, les francophones sont sous-représentés dans trois catégories professionnelles dans l'ensemble de la province et dans toutes les catégories au bureau central. Par conséquent, on assiste, au cours des années quatre-vingt, à certains progrès dans le dossier de la représentativité des deux communautés linguistiques.

Les proportions francophones/anglophones enregistrées dans l'ensemble de la Fonction publique et au bureau central de Fredericton en 1981 et en 1990

dans chaque catégorie d'emploi sont présentées ci-dessous au tableau 3.1. Ce tableau montre bien que le déséquilibre entre francophones et anglophones est particulièrement prononcé en 1981 au bureau central de Fredericton, où l'on compte seulement 13,5 pour cent de francophones occupant des postes de direction. La situation évolue toutefois au cours des dix années suivantes en faveur des francophones, bien que ceux-ci restent sous-représentés au bureau central de Fredericton, dans toutes les catégories.

Tableau 3.1

**Proportion d'anglophones et de francophones  
dans l'ensemble de la Fonction publique et au bureau central  
1981 et 1990**

Catégorie	Haute direction	Scient. et profession.	Services adminis.	Technique	Soutien adminis.	Exploit.	Autres
<i>Ensemble de la Fonction publique</i>							
Employés de langue anglaise	1981 - 82,3% 1990 - 75%	1981 - 62,4% 1990 - 60%	1981 - 74,4% 1990 - 65%	1981 - 76,1% 1990 - 74%	1981 - 74,2% 1990 - 66%	1981 - 72,1% 1990 - 71%	1981 - 69,8% 1990 - 62%
Employés de langue française	1981 - 16,8% 1990 - 25%	1981 - 37,6% 1990 - 40%	1981 - 25,6% 1990 - 35%	1981 - 23,9% 1990 - 26%	1981 - 23,9% 1990 - 34%	1981 - 27,9% 1990 - 29%	1981 - 30,2% 1990 - 35,4%
<i>Bureau central</i>							
Employés de langue anglaise	1981 - 86,5% 1990 - 75%	1981 - 81,7% 1990 - 79%	1981 - 78,3% 1990 - 79%	1981 - 89,7% 1990 - 89%	1981 - 87,3% 1990 - 78%	1981 - 92,7% 1990 - 88%	1981 - 68% 1990 - 65%
Employés de langue française	1981 - 13,5% 1990 - 25%	1981 - 18,3% 1990 - 21%	1981 - 21,7% 1990 - 21%	1981 - 10,3% 1990 - 11%	1981 - 12,7% 1990 - 22%	1981 - 7,3% 1990 - 12%	1981 - 32% 1990 - 35%

Voilà ce que les données quantitatives, telles que publiées par le gouvernement, nous permettent d'affirmer. Nous avons voulu approfondir ces données afin de brosser un portrait plus exact de la capacité réelle de l'appareil gouvernemental de communiquer et de fonctionner en français, compte tenu des



lacunes révélées par les profils linguistiques. Pour ce faire, nous n'avons utilisé que le dernier profil publié, soit celui de 1990.

En 1990, donc, l'ensemble de la Fonction publique compte 10 687 employés, dont 66,7 pour cent (7 133) se déclarent anglophones. De ce nombre, 271 anglophones sont classés bilingues courants, soit 3,7 pour cent des anglophones, et 646 sont classés bilingues fonctionnels, soit 9 pour cent. Comme on peut le constater, le taux d'unilinguisme chez les anglophones reste très élevé, même après vingt et un ans de bilinguisme institutionnel dans la province (87 pour cent des fonctionnaires anglophones n'ont aucune compétence en français).

Cette même année, se déclarent francophones 3 554 fonctionnaires, dont 70,5 pour cent sont classés bilingues courants et 27 pour cent, bilingues fonctionnels. Le taux d'unilinguisme chez les francophones est très faible non seulement dans l'ensemble de la Fonction publique, soit 2,3 pour cent, mais surtout au bureau central de Fredericton où les francophones unilingues ne constituent que 0,8 pour cent de l'effectif. Notons que les anglophones unilingues au bureau central représentent 84,3 pour cent de l'ensemble des anglophones.

En appliquant ces chiffres à la totalité de la Fonction publique, donc aux 10 687 employés en 1990, on découvre que 25 pour cent des fonctionnaires sont bilingues courants, proportion qui, à première vue, semble tout à fait respectable. Or, les francophones représentent 90 pour cent de cette proportion. En termes plus évocateurs, 25 fonctionnaires sur 100 sont bilingues courants et 22,5 de ces fonctionnaires sont francophones. La situation n'est guère plus reluisante au bureau central de Fredericton, où 21,5 fonctionnaires sur 100 sont bilingues, dont 18 sont francophones.

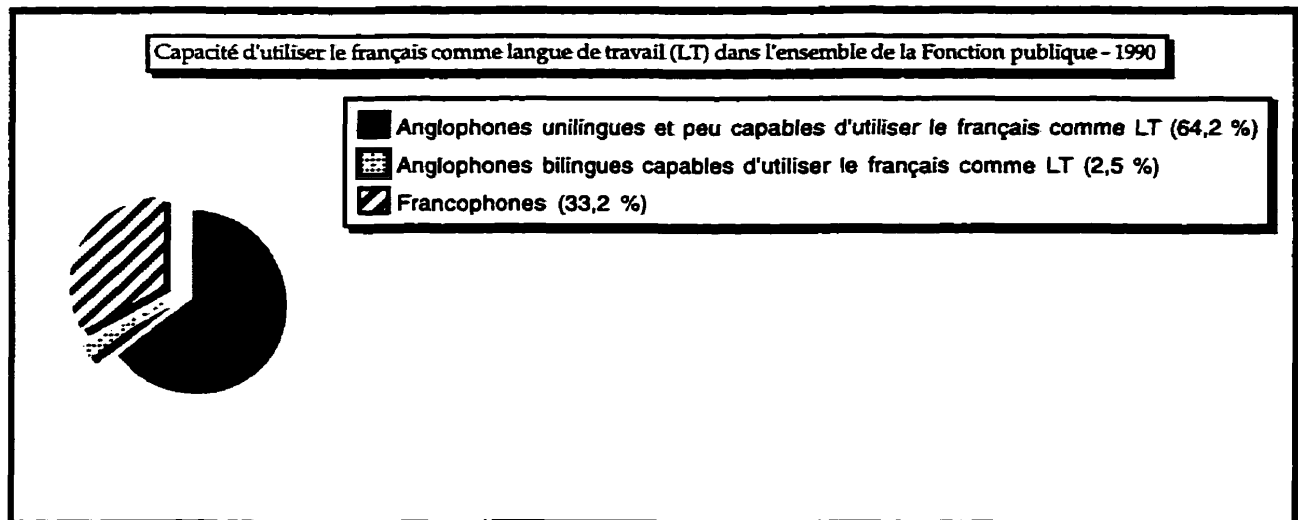
Il n'est donc pas faux de dire que le fardeau du bilinguisme institutionnel est en grande partie porté par les francophones. Cette situation devient encore plus évidente lorsqu'on sait qu'une certaine partie des francophones bilingues courants ont comme principale tâche ou bien l'interprétation, ou bien la traduction ou la terminologie, ou bien la gestion de la traduction. En effet, les interprètes, traducteurs, terminologues et employés de soutien affectés aux trois services de traduction de la Fonction publique, soit le Bureau de traduction du ministère des Approvisionnement et Services, le Bureau de traduction de l'Assemblée législative et le service de traduction juridique du ministère de la Justice, appartiennent tous à la catégorie linguistique des bilingues courants et relèvent tous du bureau central de Fredericton. De plus, ils sont en grande majorité francophones. Par conséquent, si ce type de fonctionnaire est retranché du décompte du personnel bilingue courant, que nous estimons à environ 100 employés selon les rapports annuels, le taux de bilinguisme courant au bureau central de Fredericton passe de 21,5 à 19 pour cent.

La capacité de la Fonction publique de fonctionner dans les deux langues est illustrée dans les quatre graphiques qui suivent. Dans ces graphiques, la capacité en anglais apparaît dans les secteurs unis, et la capacité en français, dans les secteurs à motif.

Le graphique 3.1 montre la capacité d'utiliser le français comme langue de travail (LT) de l'ensemble de la Fonction publique en 1990. Les secteurs à motif indiquent la proportion des employés capables d'utiliser le français comme langue de travail : sont donc exclus les fonctionnaires anglophones unilingues et bilingues fonctionnels. Le secteur uni indique la proportion des fonctionnaires à

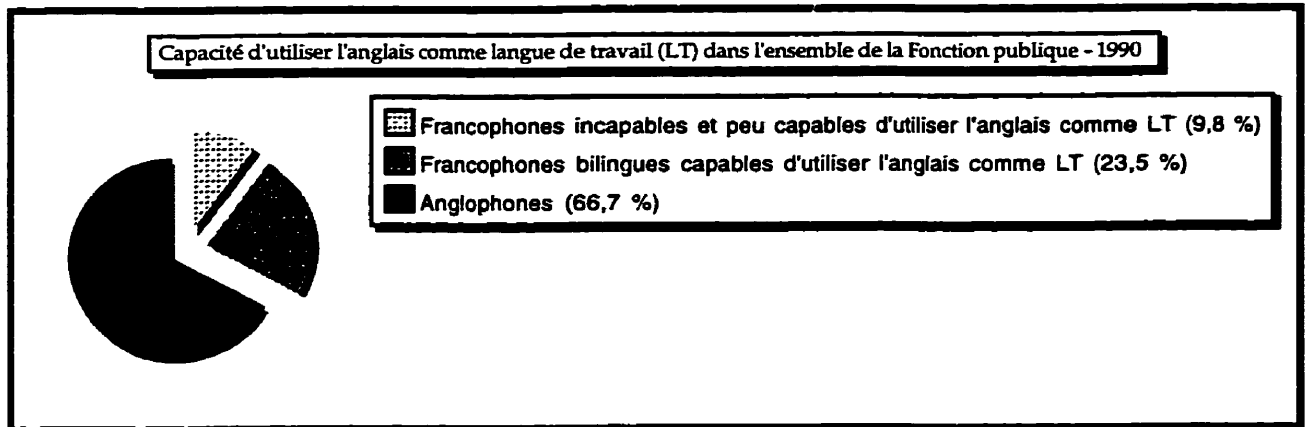
peine capables ou incapables d'utiliser le français comme langue de travail et qui, par conséquent, utilisent l'anglais.

Graphique 3.1



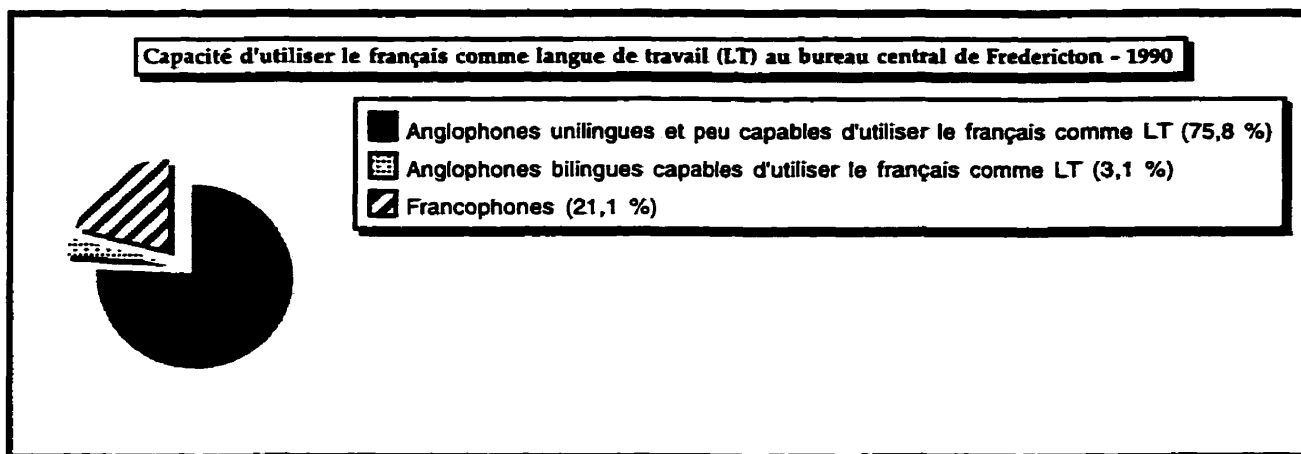
Le graphique 3.2 est l'image inverse du précédent: il montre la capacité d'utiliser l'anglais comme langue de travail. Encore une fois, celle-ci est illustrée dans les secteurs unis du graphique. Comme on peut le constater, l'anglais a une plus grande capacité d'être utilisé comme langue de travail dans l'ensemble de la Fonction publique.

**Graphique 3.2**

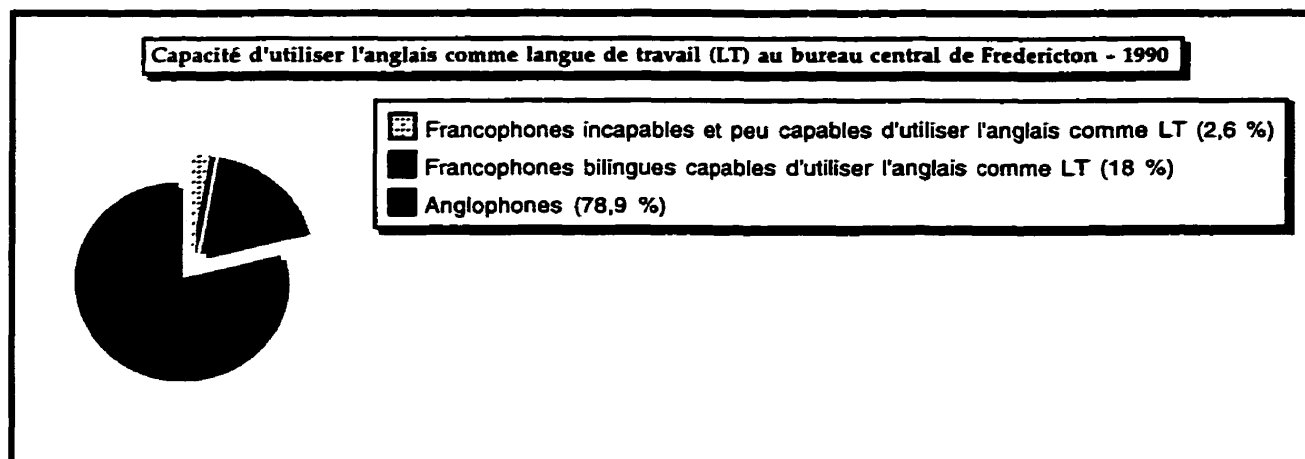


La capacité d'utilisation du français et de l'anglais comme langue de travail au bureau central de Fredericton est indiquée aux graphiques 3.3 et 3.4. L'anglais est dominant au siège social de la Fonction publique, le centre névralgique.

Graphique 3.3



Graphique 3.4



Ces graphiques illustrent le statut minoritaire du français et permettent de mieux saisir certains des éléments systémiques qui contribuent à maintenir l'anglais comme langue dominante au sein de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick.

Lorsqu'on examine la situation linguistique de la Fonction publique sous l'angle unique du nombre de fonctionnaires capables d'utiliser le français comme langue de travail, c'est-à-dire comme langue productrice d'échanges linguistiques officiels, il est facile de conclure que le français a du mal à s'imposer comme langue d'usage égale à l'anglais. Le nombre de fonctionnaires capables d'utiliser le français comme langue de travail n'est cependant pas le seul facteur qui maintienne le français dans son état de langue dominée, donc de langue principale de traduction. En effet, certaines catégories d'emploi sont plus aptes que d'autres à produire des textes, notamment celles de la haute direction, du personnel scientifique et professionnel, des services administratifs et du personnel technique. Malheureusement, les profils linguistiques ne précisent pas le choix de la langue de travail des employés de ces catégories d'emploi ; ils ne font état que de la langue maternelle et de la compétence en langue seconde. Le profil linguistique de 1990 révèle que, dans l'ensemble de la Fonction publique, sont francophones 25 pour cent des employés classés dans la catégorie de la haute direction, 40 pour cent des employés classés comme personnel scientifique et professionnel, 35 pour cent des employés des services administratifs et 26 pour cent des employés classés comme personnel technique. Au bureau central de Fredericton, le centre hiérarchique, ces proportions baissent considérablement, à l'exception de la catégorie de la haute direction où les membres sont quand même tous affectés à Fredericton. En effet, 21 pour cent du personnel scientifique et professionnel, 26 pour cent des fonctionnaires des services administratifs et 11

pour cent du personnel technique sont francophones. Conclusion : premièrement, les francophones sont représentés équitablement dans deux catégories d'emploi (scientifique et professionnelle ; services administratifs) dans les bureaux ou services régionaux, à l'extérieur de Fredericton. On pourrait même émettre l'hypothèse qu'il s'agit des bureaux situés dans les régions francophones de la province, mais les profils linguistiques restent silencieux à ce sujet. Deuxièmement, à Fredericton, bureau où se conçoivent les programmes, où se prennent les décisions et d'où sont diffusées les politiques et directives, les francophones appartenant aux catégories d'emploi les plus susceptibles d'être productrices d'échanges linguistiques officiels sont nettement en minorité, situation qui est peu propice à l'usage du français comme langue de travail.

Bien que le nombre de locuteurs partageant le même idiome minoritaire dans un milieu donné puisse avoir des conséquences sur sa vitalité, ce n'est pas le seul facteur en cause, comme nous allons le voir dans la section suivante.

### **3.2.2 Comportements langagiers**

Le comportement langagier des minoritaires en milieu bilingue a fait l'objet d'un grand nombre d'études, aussi bien au Canada qu'ailleurs dans le monde. Ces études, qui relèvent de la psychologie sociale, montrent que le comportement langagier est multidimensionnel et fonction de facteurs sociaux et psychologiques. Le modèle prédictif du comportement langagier en milieu minoritaire, développé par Landry et Allard (1996), s'inspire du concept de la

vitalité ethnolinguistique. D'une part, le comportement langagier est lié à des éléments sociaux, tels que le prestige de la langue minoritaire, la force démographique de la communauté en question et la présence institutionnelle des membres de la communauté. Plus l'interaction entre ces éléments est grande et plus les membres de la communauté auront tendance à adopter un comportement langagier qui leur permet d'adhérer à une collectivité distincte. En d'autres termes, ils auront tendance à maintenir l'utilisation de leur langue. D'autre part, le comportement langagier de l'individu est également orienté par son « vécu langagier », qui est forgé par des facteurs cognitifs, affectifs et motivationnels (Lepicq et Bourhis 1996 : 97). Par conséquent, le comportement langagier des membres d'une minorité linguistique est un phénomène complexe qui est tributaire autant du milieu dans lequel se produisent les échanges intergroupes que de l'expérience et des aspirations des individus.

À l'heure actuelle, alors que la tendance est à la mondialisation, le comportement langagier en milieu de travail bilingue commence à susciter de l'intérêt chez les chercheurs. Il n'est pas surprenant que leur attention se soit portée sur le Canada, plus particulièrement sur le comportement langagier des fonctionnaires fédéraux au Nouveau-Brunswick. Plus de 2 000 fonctionnaires fédéraux bilingues affectés à cette province ont participé à une vaste enquête dont la méthodologie s'inspire du concept multidimensionnel de la vitalité ethnolinguistique (Bourhis 1994 ; 1996). Les chercheurs ont mesuré quatre variables qui déterminent le choix de langue dans le milieu de travail : la vitalité ethnolinguistique du groupe d'où sont issus les fonctionnaires, leur compétence



dans l'une ou l'autre langue, les facteurs motivationnels liés aux stratégies d'accommodation langagière et l'indice de bilinguisme de l'environnement de chaque fonctionnaire (Bourhis 1994 : 220)<sup>9</sup>.

Sur le plan de la vitalité ethnolinguistique, l'étude conclut que la vitalité supérieure du groupe anglophone et le prestige supérieur de l'anglais par rapport à celui du français sont des facteurs importants qui expliquent l'usage prédominant de l'anglais. Les fonctionnaires francophones disent avoir recours à l'anglais presque toujours quand ils communiquent avec des anglophones, que ces derniers soient bilingues ou unilingues (*Ibid.* : 232 ; 1996 : 110). De plus, les fonctionnaires francophones sont jugés plus compétents dans leur seconde langue que ne le sont les anglophones et, quel que soit leur niveau de compétence, ils utilisent davantage leur seconde langue dans leurs rapports professionnels que ne le font leurs homologues anglophones (*Ibid.*). Les chercheurs avancent que le fait que les francophones convergent facilement vers l'anglais indique que ceux-ci reconnaissent la vitalité ethnolinguistique supérieure de l'autre groupe, tout en cherchant à montrer leur compétence en anglais (*Ibid.*). Ce qui est étonnant, c'est que l'étude montre qu'un environnement plus bilingue n'entraîne pas nécessairement un plus grand usage du français dans ce milieu (1994 : 241). En revanche, elle conclut que ce sont les francophones bilingues en poste d'autorité qui sont le moteur de la promotion du français en

---

<sup>9</sup> Bien que l'étude qui sert de fondement à la présente discussion ait été menée au niveau fédéral, nous croyons que les ressemblances entre le milieu fédéral et le milieu provincial sont suffisamment importantes pour justifier qu'on applique ses conclusions *mutatis mutandis* à l'administration provinciale. D'abord, la Fonction publique provinciale et les bureaux fédéraux au Nouveau-Brunswick sont régis par une loi rendant obligatoire le bilinguisme institutionnel ; puis, l'enquête fédérale se limite aux bureaux et services fédéraux situés sur le territoire du Nouveau-Brunswick, lesquels puisent essentiellement dans le même bassin de ressources humaines que l'administration provinciale.

milieu de travail. En effet, francophones et anglophones s'adressent plus souvent en français (oralement et par écrit) à un supérieur francophone qu'à un supérieur anglophone (*Ibid.* : 252). Enfin, l'étude révèle que les francophones estiment avoir deux fois plus d'obstacles à l'utilisation de leur langue en milieu de travail que les anglophones (*Ibid.* : 253). L'obstacle le plus important selon les francophones est la langue des réunions : on y parle rarement leur langue.

La Fonction publique du Nouveau-Brunswick est également un milieu où se produisent des échanges intergroupes inégaux dans la mesure où des individus francophones se trouvent souvent en nette minorité par rapport aux membres du groupe dominant. La seule étude empirique qui traite du comportement langagier des fonctionnaires provinciaux (l'étude de l'efficacité de la Politique linguistique, Nouveau-Brunswick 1996<sup>10</sup>) confirme les principales conclusions de l'étude menée en milieu fédéral, selon lesquelles les fonctionnaires francophones provinciaux, à l'instar de leurs collègues fédéraux, adoptent fréquemment des stratégies d'accommodation langagière dans leurs rapports professionnels. Par exemple, l'étude provinciale rapporte que les francophones écrivent en anglais 49 pour cent du temps, alors que les anglophones écrivent dans leur langue 96 pour cent du temps ; que l'employé anglophone dit communiquer en anglais avec ses collègues francophones 89 pour cent du temps, tandis que l'employé francophone dit communiquer en anglais avec ses collègues anglophones 85 pour cent du temps (*Ibid.* : 36-37). L'étude fait également état de la difficulté pour les francophones de tenir des réunions en français ; nous avons déjà signalé que ceux qui insistent pour le faire sont perçus comme des fauteurs de troubles par leurs

---

<sup>10</sup> Il ne faut pas perdre de vue que l'étude provinciale mesurait d'abord et avant tout l'efficacité de la Politique linguistique et n'examinait pas les comportements langagiers comme tels.

collègues unilingues anglophones (*Ibid.* : 41). Enfin, il est reconnu ouvertement qu'il « est difficile, voire aussi impossible, pour un francophone de travailler dans sa langue dans la capitale » (*Ibid.* : 42), à cause du manque de bilinguisme au niveau de la haute direction.

Nous venons de passer en revue les principaux facteurs systémiques qui contribuent au maintien de l'anglais comme langue principale de travail au sein de la Fonction publique provinciale. Rappelons-les brièvement : le nombre inférieur de francophones par rapport aux anglophones, surtout dans les postes clés ; l'aisance linguistique supérieure des francophones en anglais par opposition au faible taux de connaissance du français chez les anglophones ; les stratégies d'accommodation linguistique qu'adoptent les francophones en présence d'anglophones et, enfin, la plus importante, la reconnaissance, consciente ou non, du plus grand prestige et, suggérons-nous, de la plus grande légitimité de l'anglais.

Les lois et les politiques qui visent un changement linguistique donné, par exemple le plus grand usage d'une langue minoritaire dans un milieu circonscrit, ne peuvent, de toute évidence, se limiter aux simples énoncés d'égalité. Elles doivent aussi tenir compte de la complexité des comportements langagiers et prévoir des modalités propres à en favoriser le changement.

### **3.3 Le Bureau de traduction**

Le Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick est créé en 1967, en prévision de la demande accrue de services en français qu'allait

entraîner l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*. Avant la mise en oeuvre de cette loi, le gouvernement provincial faisait très peu d'efforts pour fournir des documents ou des services en français à la collectivité acadienne, bien que celle-ci en ait revendiqué depuis le siècle dernier<sup>11</sup>. En effet, on retrouve périodiquement dans les pages de *L'Évangéline* des articles qui réclament davantage de textes en français émanant du gouvernement provincial, ce qui témoigne de la volonté de la part de la collectivité acadienne de se reconnaître dans son administration provinciale. Il est toutefois intéressant de noter qu'on n'exige pas de donner au français une plus grande place, mais bien d'obtenir un plus grand nombre « d'impressions françaises » (voir chapitre 4). Le terme « traduction » n'apparaît qu'après 1955. De plus, l'historien Léon Thériault signale qu'on dénonce dès la fin du siècle dernier l'unilinguisme des tribunaux, de certains ministères et des recenseurs (Thériault 1993 : 64), tout en faisant remarquer que

[...] très souvent, la population acadienne a correspondu dans sa langue avec les diverses instances gouvernementales et que, d'autre part, ces mêmes autorités ont communiqué en français, à plus d'une reprise, avec les citoyens et citoyennes (*Ibid.* : 65).

Selon Thériault, l'étude de l'usage officiel du français avant 1960 reste à faire ; comme une telle étude ne s'inscrit pas dans le cadre de cette thèse, nous ne pouvons que supposer, vu l'absence d'un véritable service de traduction avant 1967, que la traduction était assurée par des fonctionnaires de langue française

---

<sup>11</sup> Nos recherches dans les archives provinciales de documents produits en français avant l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* ont été infructueuses. Cependant, nous avons interviewé l'un des premiers traducteurs embauchés en 1967 par le Bureau de traduction qui nous a dit que seuls quelques textes, surtout destinés aux cultivateurs, avaient été publiés en français. Ce traducteur croit que ces textes étaient traduits par les agronomes de langue française qui travaillaient dans les régions acadiennes.

affectés à des tâches autres que la traduction (voir chapitre 4). À signaler que le gouvernement provincial n'a sanctionné qu'une seule autre expérience de traduction officielle : en 1870, à la suite des pressions exercées par les quelques députés francophones, le journal *Le Moniteur Acadien* entreprend pendant cette année-là seulement la traduction des débats. « Mais invoquant des problèmes financiers et peut-être tenant compte du ressac anglophone, le gouvernement révisera rapidement sa politique [...] » (*Ibid.* : 64).

Depuis sa fondation en 1967, le Bureau de traduction a connu de nombreuses restructurations administratives, alors que la demande de ses services n'a cessé de croître de façon constante. Aujourd'hui, il n'est pas exagéré de dire que le Bureau de traduction constitue la pierre angulaire de la politique de bilinguisme institutionnel de la province du Nouveau-Brunswick.

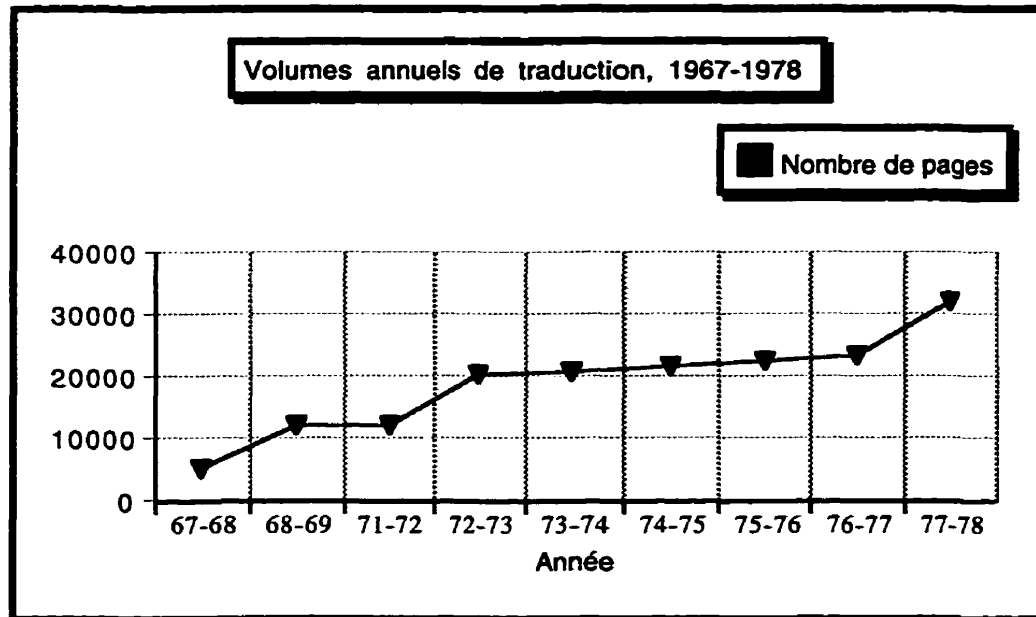
En consultant les rapports annuels du ministère responsable de la prestation des services en traduction de la Fonction publique, nous avons pu retracer l'évolution de l'activité du Bureau de traduction. Un fait devient évident à l'examen des chiffres sur le volume annuel de traduction du Bureau : à quelques exceptions près, le volume de traduction ou bien reste stable, ou bien augmente d'année en année. Toutefois, vu l'impossibilité de présenter une courbe continue de la croissance de l'activité du Bureau de traduction, en raison des restructurations administratives mentionnées ci-dessus (notamment l'affectation de la traduction à différents ministères, l'expansion des responsabilités du Bureau et la création de services spécialisés autonomes) et des modifications apportées à la méthode de comptabilisation du volume de travail, nous avons divisé la période d'étude en fonction du critère utilisé pour comptabiliser le volume de traduction.

La première période s'étend de la création du Bureau en août 1967 jusqu'en 1978, période où l'on compte le nombre de pages traduites par année<sup>12</sup>. Comme on peut le constater au graphique 3.5, en 1967, le Bureau a traduit vers l'une ou l'autre langue officielle 5 378 pages et, en 1978, 32 286 pages. Ces chiffres ne comprennent pas la traduction des Statuts révisés du Nouveau-Brunswick, tâche confiée à un service distinct, dont il a été question précédemment. Le rapport annuel de 1972 révèle que l'effectif du Bureau de traduction s'élève à 27 employés : 1 directeur, 14 traducteurs, 6 interprètes et 6 employés de bureau. C'est dans le rapport de 1974 qu'on distingue pour la première fois la traduction vers le français de celle vers l'anglais : cette année-là, on compte 15 traducteurs vers le français et 2 vers l'anglais. Le rapport annuel de 1978 indique que le Bureau de traduction dispose alors de 72 postes, mais sans en préciser la nature, dont 14 restent à combler. Enfin, le volume de traduction enregistre une croissance importante au cours de l'année 1977-1978 : la promulgation des derniers articles de la *Loi sur les langues officielles*, en particulier celui qui oblige la publication dans les deux langues des débats de l'Assemblée législative, en est la cause (article 4).

---

<sup>12</sup> La méthode la plus courante utilisée dans le monde de la traduction non seulement pour mesurer les normes de productivité des traductrices et traducteurs, mais aussi pour établir la tarification est le décompte des mots du texte de départ plutôt que les pages que ce dernier contient. Le Bureau de traduction modifie sa méthode de comptabilisation en 1978-1979.

Graphique 3.5

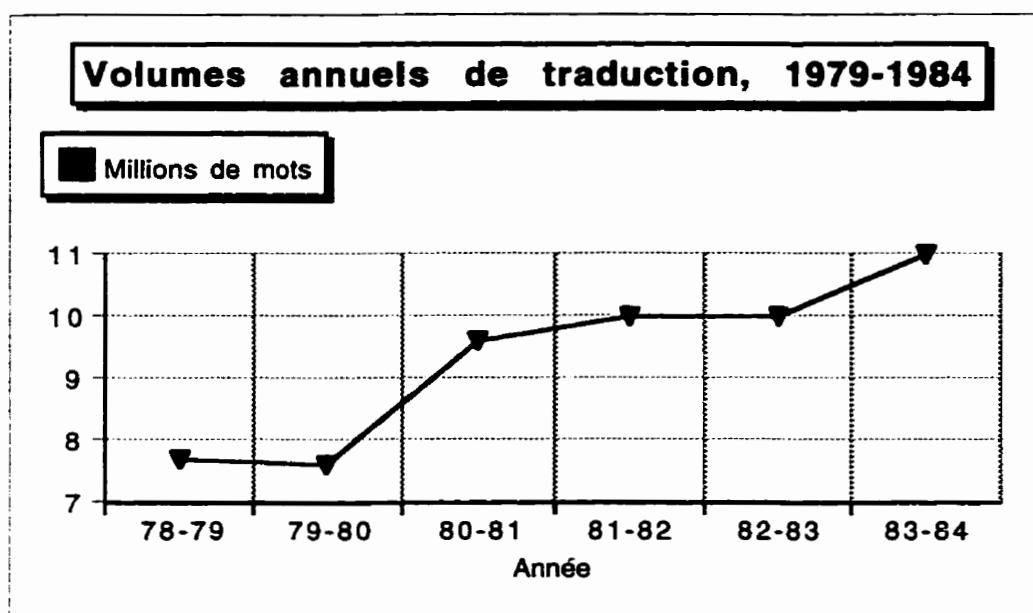


Les données sur les volumes de traduction pour les années 1969-1970 et 1970-1971 ne sont pas disponibles, donc n'apparaissent pas au graphique 3.5 ci-dessus.

La deuxième période s'étend de 1979 à 1984. En 1979, on adopte une nouvelle méthode de comptabilisation du volume de travail : le décompte des mots des textes à traduire. On peut voir au graphique 3.6 que, en 1978-1979, le Bureau de traduction a traduit 7 705 000 mots et, en 1983-1984, près de 11 millions de mots. Le rapport annuel de 1980 révèle que le Bureau dispose toujours de 72 postes, mais qu'il « a constitué un réseau de traducteurs indépendants auxquels il fait appel lorsque la demande est trop grande pour le personnel du Bureau ou lorsque certains postes de traducteurs ne sont pas pourvus » (Rapport annuel 1980-1981 : 8). Le nombre de mots à traduire en 1980-1981 augmente de plus de 2

millions en raison du plus grand nombre de documents internes qui doivent être traduits. Plus le volume augmente et plus on fait appel à des traducteurs de l'extérieur de la Fonction publique, selon les rapports annuels subséquents. Fait intéressant à noter : depuis 1975-1976, les rapports annuels ne font plus la distinction entre la traduction vers le français et la traduction vers l'anglais.

Graphique 3.6

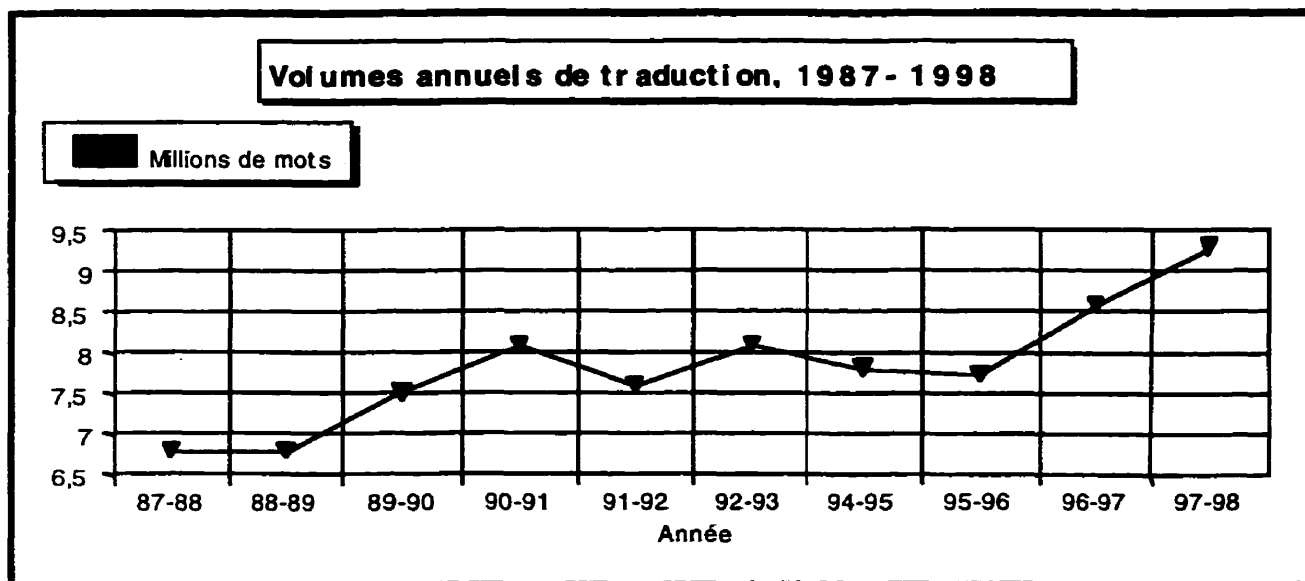


La troisième et dernière période s'étend de 1985 à 1998. En 1985, le Bureau modifie une seconde fois sa méthode de comptabilisation du volume de travail, en passant au calcul du nombre réel des mots « en prévision de la création d'un système d'imputation des frais et pour assurer la précision des statistiques de production » (Rapport annuel 1984-1985 : 15). Ce rapport annuel signale une augmentation de 24,5 pour cent dans les demandes de traduction. Comme



l'indique le graphique 3.7, le volume de traduction ne cesse de croître, malgré un léger fléchissement en 1988-1989 et en 1991-1992. Selon le rapport annuel de 1985-1986, 70 pour cent de la traduction est maintenant assurée par des traducteurs indépendants à l'extérieur de la Fonction publique. Comme pour les rapports annuels précédents, ces documents n'indiquent pas la part de la traduction vers le français ni vers l'anglais.

Graphique 3.7

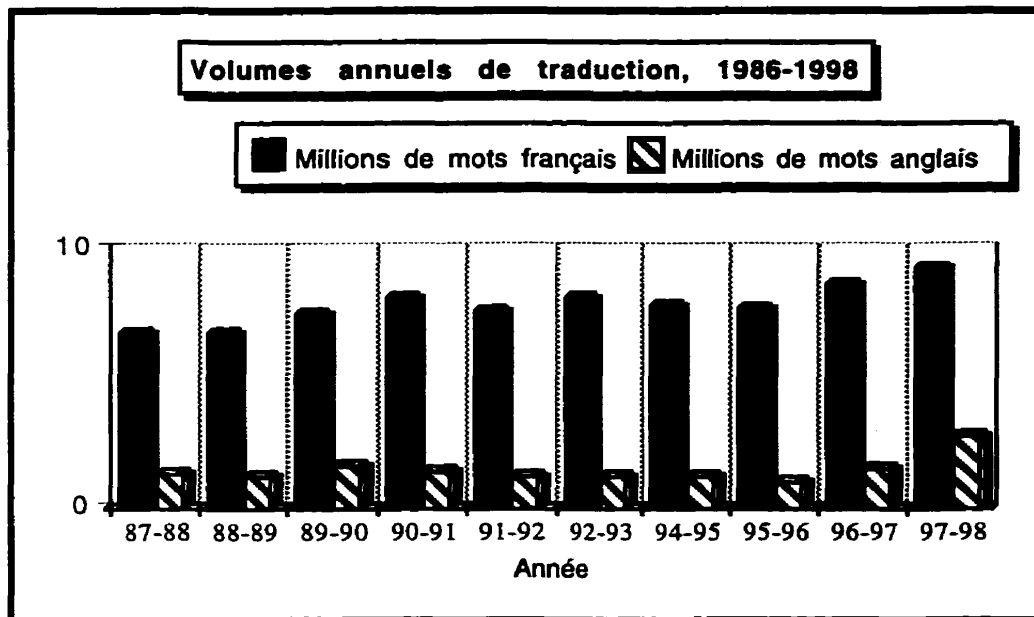


Les données sur les volumes de traduction pour l'année 1993-1994 ne sont pas disponibles, donc n'apparaissent pas au graphique 3.7 ci-dessus.

C'est grâce aux documents internes du Bureau de traduction que nous avons pu établir la part de la traduction vers le français et vers l'anglais,

information que nous présentons au graphique 3.8. Ces chiffres sont compilés sous forme de sorties informatiques depuis 1988. On constate que la traduction vers le français constitue de façon stable plus de 80 pour cent du volume annuel total de traduction<sup>13</sup>, à l'exception de l'année 1997-1998 où la traduction vers l'anglais augmente considérablement. Cette augmentation est due à un seul texte qui comptait au-delà de 900 000 mots.

Graphique 3.8



Les données pour l'année 1993-1994 ne sont pas disponibles, donc n'apparaissent pas au graphique 3.8 ci-dessus.

<sup>13</sup> Il est intéressant de noter que le Bureau des traductions du gouvernement canadien présente sensiblement les mêmes proportions en ce qui a trait à la traduction vers les deux langues officielles. En effet, selon les données que nous avons obtenues du Secrétariat d'État en 1992, la traduction vers le français pour la période allant de 1978-1979 à 1990-1991 constitue en moyenne 81,5 pour cent du volume annuel de mots traduits (voir annexe 3.2).

En général, dans les documents officiels, tels les rapports annuels, il semble y avoir une certaine hésitation de la part de l'administration à dévoiler l'ampleur de la traduction vers le français (à part l'exception mentionnée ci-dessus), voire les efforts déployés dans le domaine des langues officielles. Il faut attendre que le gouvernement provincial publie le *Rapport sur les langues officielles*, en 1992, pour connaître pour la première fois les coûts liés à la prestation des services dans les deux langues. Ainsi peut-on y lire :

Le gouvernement provincial n'avait jamais engagé un débat concernant ces coûts, à la fois parce que les méthodes comptables utilisées dans la province ne sont pas conçues pour faire une telle distinction entre les diverses catégories de dépenses et, plus important encore, parce que la prestation de services aux deux grandes communautés linguistiques est simplement considérée au Nouveau-Brunswick comme faisant partie des services gouvernementaux, non pas comme un « coût additionnel » (Nouveau-Brunswick 1992 : 17).

Or, la traduction représente le poste budgétaire le plus important en ce qui a trait à ces coûts, comptant pour 34 pour cent (4,9 millions de dollars) des dépenses totales qui, elles, s'élèvent à un peu plus de 14 millions<sup>14</sup>. Le *Rapport sur les langues officielles* est publié chaque année jusqu'en 1997-1998 et la proportion des dépenses affectées à la traduction se situe toujours légèrement au-dessus du tiers (variant de 34,3 à 36,1 pour cent). Cependant, dans le rapport de l'année 1996-1997, la section intitulée « Coûts habituellement liés à la prestation des services dans les deux langues » n'apparaît pas et la publication de ce rapport est supprimée à partir de l'année 1998-1999.

---

<sup>14</sup> Parmi les autres postes les plus importants, se trouvent les programmes visant à améliorer la prestation des services et à accroître la conscientisation (1,8 million \$) ; la formation linguistique (1,6 million \$) ; la Direction des langues officielles (380 000 \$) ; la photocopie et l'impression (2,7 millions \$) ; l'éducation (300 000 \$) ; etc.

La promulgation de la *Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick* n'a pas entraîné une augmentation notable de l'usage du français comme langue de travail dans l'administration provinciale, si ce n'est dans les services dont la fonction principale, parfois unique, a justement un lien direct avec la prestation des services en français, par exemple le Bureau de traduction, le Centre de formation linguistique, la section de traduction du ministère de la Justice, etc. Par conséquent, le français ne prend sa place dans un tel régime qu'en aval de la conception, des discussions et des décisions propres à tout ministère. C'est le fonctionnement même de la Fonction publique qui maintient l'anglais dans sa position de domination.

### **3.4 Examen des demandes de traduction**

À la section 3.1 du présent chapitre, nous avons établi que le régime de bilinguisme officiel du Nouveau-Brunswick consiste essentiellement en un bilinguisme de traduction puisqu'il n'attribue aucune place au français, sauf par la voie de la traduction. Puis, nous nous sommes attardée à démontrer que l'anglais demeure la langue dominante de l'administration provinciale pour des raisons que nous avons appelées systémiques. Nous allons maintenant chercher à préciser la nature des échanges linguistiques qui font l'objet d'une demande de traduction afin d'en dégager le flux traductionnel. Nous entendons par « flux traductionnel » le mouvement vers l'une ou l'autre des langues officielles d'un échange linguistique qui prend naissance soit dans l'administration provinciale, soit à l'extérieur de celle-ci, en postulant que le flux traductionnel est un indice du rapport de force entre les deux langues.

Pour arriver à cerner le flux traductionnel, nous avons examiné 2 848 demandes de traduction reçues au Bureau de traduction pour une période s'échelonnant sur quatre ans. Le tableau 3.2 montre le nombre de demandes examinées selon l'année.

**Tableau 3.2**

**Nombre de demandes examinées,  
reçues au Bureau de traduction selon l'année**

<b>Année</b>	<b>Nombre de demandes examinées</b>
1990	767 (reçues 01/90 et 08/90)
1991	707 (reçues 01/91)
1992	662 (reçues 01/92)
1993	712 (reçues 02/93)
<b>Total :</b>	<b>2 848 demandes</b>

### **3.4.1 Méthodologie**

Afin de monter un corpus aussi représentatif que possible de la demande en traduction, nous avons inventorié environ 700 demandes reçues sur une

période approximative d'un mois dans l'année. Ces demandes sont envoyées au Bureau de traduction par les différents services gouvernementaux, accompagnées du texte à traduire ; le Bureau de traduction assigne le texte à un traducteur sur place ou l'envoie à l'extérieur à un de ses pigistes attirés ; le texte traduit est révisé ; puis un exemplaire est expédié au demandeur et un autre classé dans un dossier, qui est déposé pendant environ 1 an aux archives du Bureau de traduction. Après cette période, les dossiers sont d'abord émondés, mis à part le formulaire de demande, puis archivés dans des entrepôts de la Fonction publique à Fredericton.

Nous avons pris soin d'examiner, dans la mesure du possible, des demandes qui se suivent dans le temps, sans effectuer de sélection préalable arbitraire. Ainsi, pour l'année 1991, nous avons examiné 707 demandes de traduction reçues en janvier ; pour l'année 1992, 662 demandes reçues en janvier ; et pour l'année 1993, 712 demandes reçues en février. Quant à l'année 1990, la difficulté d'obtenir des dossiers consécutifs, ceux-ci ayant déjà été transportés dans différents entrepôts, nous a amenée à examiner 767 demandes réparties comme suit : 38 reçues en janvier, 110 reçues en septembre, 567 reçues en octobre et 52 reçues en décembre. Nous ne croyons pas que cela vienne fausser le portrait global du flux traductionnel que nous tentons de broser par l'étude de près de 3 000 demandes de traduction reçues au Bureau sur une période de 4 ans. Voici les renseignements que nous avons retenus concernant chaque demande et que nous avons consignés sur des fiches informatisées :

Tableau 3.3

<b>Données retenues par demande de traduction en vue de l'établissement du corpus de demandes de traduction</b>	
1.	<b>Langue d'arrivée</b> , c.-à-d. la langue vers laquelle le texte devait être traduit
2.	<b>Origine du texte</b> , c.-à-d. de l'intérieur ou de l'extérieur de la Fonction publique
3.	<b>Destination du texte</b> , c.-à-d. à l'intérieur ou à l'extérieur de la Fonction publique
4.	<b>Date de réception de la demande</b>
5.	<b>Type de texte</b> , selon les 30 catégories établies (voir tableau 3.5)

### 3.4.2 Résultats généraux

Sur les 2 848 demandes de traduction du corpus, 2 427 sont vers le français et 422, vers l'anglais. Les demandes de traduction vers le français constituent 83 pour cent du corpus, proportion qui reflète fidèlement les proportions annuelles de la traduction vers le français pour les exercices allant de 1987-1993 à 1994-1998 (voir graphique 3.8).

Pour chacune des années incluses dans le corpus, le nombre de demandes de traduction vers le français et vers l'anglais est indiqué, suivi de leur proportion relative par rapport au total de l'année.

Tableau 3.4

## Répartition entre le français et l'anglais des demandes examinées

Année	Nombre de demandes vers le français	Proportion	Nombre de demandes vers l'anglais	Proportion
1990	632	78,7 %	135	21,3 %
1991	617	85,5 %	91	14,5 %
1992	572	84,3 %	90	15,7 %
1993	606	82,5 %	106	17,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 427</b>	<b>82,7 %</b>	<b>422</b>	<b>17,3 %</b>

Le tableau 3.5 donne une description quantitative du corpus selon le type de texte et la langue d'arrivée.



Tableau 3.5

## Description quantitative du corpus de demandes de traduction

	Type de texte	Nombre	Demandes vers le français	Demandes vers l'anglais
1.	Lettres	1054	817 (77,5 %)	237 (22,5 %)
2.	Notes de service	429	391 (91 %)	38 (9 %)
3.	Communiqués	422	365 (86,5 %)	57 (13,5 %)
4.	Circulaires	242	235 (97,1 %)	7 (2,9 %)
5.	Textes - de 50 mots	134	132 (98,5 %)	2 (1,5 %)
6.	Rapports	106	84 (79 %)	22 (21 %)
7.	Avis publics	60	58 (97 %)	2 (3 %)
8.	Procès-verbaux	53	43 (81 %)	10 (19 %)
9.	Discours	49	43 (87,8 %)	6 (12,4 %)
10.	Articles	46	36 (78,3 %)	10 (21,7 %)
11.	Formulaires	45	44 (98 %)	1 (2 %)

12.	Brochures	32	31 (97 %)	1 (3 %)
13.	Cours	24	12 (50 %)	12 (50 %)
14.	Bulletins	21	18 (86 %)	3 (14 %)
15.	Manuels externes	21	21 (100 %)	0 (0 %)
16.	<i>Gazette royale</i>	18	18 (100 %)	0 (0 %)
17.	Textes juridiques	17	10 (59 %)	7 (41 %)
18.	Manuels internes	12	12 (100 %)	0 (0 %)
19.	Questionnaires	11	10 (91 %)	1 (9 %)
20.	Énoncés de politique	9	9 (100 %)	0 (0 %)
21.	Examens	7	7 (100 %)	0 (0%)
22.	Publicités	5	4 (80 %)	1 (10 %)
23.	Résumés de direction	4	4 (100 %)	0 (0 %)
24.	Annuaire	3	2 (66,6 %)	1 (33,3 %)

25.	Présentations	3	3 (100 %)	0 (0 %)
26.	Dossiers médicaux	2	2 (100 %)	0 (0 %)
27.	Catalogues	1	1 (100 %)	0 (0 %)
28.	Curriculum vitae	1	1 (100 %)	0 (0 %)
29.	Logiciels	1	1 (100 %)	0 (0 %)
30.	Revue de presse	1	1 (100 %)	0 (0 %)
31.	<b>TOTAL</b>	2 849	2 427 (82,7 %)	422 (17,3 %)

### 3.4.3 Analyse du corpus par catégories

#### 1. Les lettres (ligne 1)

Les lettres constituent la catégorie la plus importante du corpus, soit 37 pour cent de la totalité. Sur 1 054 demandes, 817 sont vers le français et 237, vers l'anglais. Est, encore une fois, maintenue la proportion approximative de 80 documents vers le français pour 20 documents vers l'anglais.

Plus significatives, toutefois, sont l'origine et la destination des lettres. Sur les 237 lettres à traduire vers l'anglais, 223 (92 pour cent) proviennent de l'extérieur de la Fonction publique et sont destinées à l'un des multiples services de l'administration. Ces services font la demande de traduction de lettres vers l'anglais pour pouvoir en traiter le contenu. Seulement 15 lettres (6 pour cent des lettres à traduire vers l'anglais) ont été produites en français au sein de l'administration provinciale et semblent avoir été traduites pour des raisons d'archives ; deux d'entre elles étaient destinées à un correspondant de langue anglaise et les autres, à un correspondant de langue française.

Sur les 817 lettres traduites vers le français, 809 (99 pour cent) proviennent de l'intérieur de la Fonction publique et sont destinées à un correspondant de langue française. Les 8 autres sont des lettres qui proviennent de l'extérieur de la Fonction publique et semblent avoir été traduites à des fins d'archives, c'est-à-dire pour être versées dans un dossier quelconque.

En ce qui a trait à la correspondance, le flux traductionnel suggère deux choses : ce qui entre en français à la Fonction publique doit être traduit en anglais avant le traitement de la requête par le fonctionnaire concerné (92 pour cent des

lettres à traduire vers l'anglais provenant de l'extérieur de l'administration) et ce qui est destiné aux correspondants de langue française doit passer par la traduction (99 pour cent des lettres à traduire vers le français provenant de l'intérieur de l'administration). Nous pouvons même conclure qu'une requête provenant d'un contribuable de langue française fait l'objet d'une double traduction : vers l'anglais à la réception et vers le français à la sortie.

Nous devons cependant faire une mise en garde. Cette catégorie n'est pas une catégorie close, c'est-à-dire que notre démarche ne met pas en corrélation le nombre de lettres traduites avec le total des lettres produites par la Fonction publique, puisqu'un certain nombre de lettres ne font pas l'objet d'une traduction. Néanmoins, les chiffres cités ci-dessus sont suffisamment éloquents, croyons-nous, pour permettre de déduire que la langue principalement en usage au sein de la Fonction publique est l'anglais.

## *2. Les notes de service (ligne 2)*

Le corpus compte 429 notes de service, c'est-à-dire des communications internes énonçant des politiques ministérielles ou interministérielles relativement aux conditions de travail. Contrairement à la catégorie précédente, celle-ci est en principe close puisque les notes de service sont obligatoirement diffusées dans les deux langues. En d'autres termes, toutes les notes de service produites par la Fonction publique pendant les périodes examinées devraient normalement figurer dans ce corpus.

Sur les 429 demandes de traduction dans cette catégorie, 391 (91 pour cent) sont vers le français et 38 (9 pour cent), vers l'anglais. De ces dernières, près de la moitié (15) proviennent d'un même ministère, 4 d'un deuxième et 4 d'un

troisième. Le fait qu'un ministère ait produit un nombre significatif de notes de service en français semble confirmer la conclusion de l'étude sur l'usage du français dans la Fonction publique fédérale au Nouveau-Brunswick dont il a été question ci-dessus, selon laquelle les supérieurs bilingues jouent un rôle clé dans la promotion de l'utilisation du français en milieu de travail (Commissaire aux langues officielles 1989 : 8 ; Bourhis 1994 et 1996). En effet, le ministère en question compte, selon le profil linguistique de 1990, 71 pour cent de francophones dans des postes de haute direction et 49 pour cent dans la catégorie scientifique et professionnelle (Nouveau-Brunswick 1990 : 17)<sup>15</sup>.

Il est à remarquer, cependant, que, pour cette catégorie de textes, la proportion de la traduction vers le français reste supérieure à la moyenne pour l'ensemble des textes traduits dans la Fonction publique. Puisqu'il s'agit de communications internes à l'intention exclusive des fonctionnaires, nous pouvons conclure que la langue dans laquelle sont prises les décisions relatives aux conditions de travail et la langue dans laquelle sont d'abord conçues ces décisions est essentiellement l'anglais.

### 3. *Les communiqués (ligne 3)*

Il s'agit, ici, des communiqués de presse que diffuse presque quotidiennement l'administration provinciale. Encore une fois, cette catégorie est close. Nous avons recensé 422 communiqués, dont 365 (86,5 pour cent) ont été traduits vers le français et 57 (13,5 pour cent), vers l'anglais. À remarquer que la

---

<sup>15</sup> Il s'agit du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation, qui compte près de 50 pour cent de francophones dans l'ensemble des sept catégories professionnelles.

proportion de la traduction vers le français pour ce type de texte est légèrement supérieure à la proportion générale de la traduction vers le français.

Afin de déterminer si le sujet du communiqué a un effet sur le choix de la langue de rédaction, nous avons inventorié le sujet de 49 des 57 communiqués traduits vers l'anglais (les 8 autres n'étant pas accessibles pour les raisons décrites ci-dessus). À l'exception d'un communiqué qui provenait de l'extérieur de la province, en l'occurrence du gouvernement fédéral, près de la moitié des communiqués inventoriés, soit 23, porte sur des sujets étroitement liés à la collectivité de langue française de la province (voir annexe 3.4 pour la liste des sujets). Nous croyons que, parmi les conditions susceptibles de présider au choix du français comme langue de rédaction d'un communiqué au sein de la Fonction publique néo-brunswickoise, se trouve le lien étroit avec la collectivité acadienne dont il est précisément question dans le texte.

#### **4. *Les circulaires (ligne 4)***

Nous appelons « circulaires » les lettres provenant de la Fonction publique et destinées à un public plus ou moins large à l'extérieur de l'administration et non à un destinataire précis. Il s'agit de communications qu'un ministère adresse à un groupe professionnel, par exemple les enseignants ou les médecins, leur expliquant une nouvelle marche à suivre, ou leur annonçant le lancement d'un projet. Comme dans le cas des catégories 2 et 3, cette catégorie est close puisque, en principe, les textes doivent être diffusés simultanément dans les deux langues.

Dans le corpus, nous trouvons 242 circulaires, dont 235 (97,1 pour cent) ont été traduites vers le français. La très forte majorité de textes traduits en français

avant leur diffusion témoigne encore une fois de la dominance de l'anglais dans la Fonction publique.

**5. Les textes de moins de 50 mots (ligne 5)**

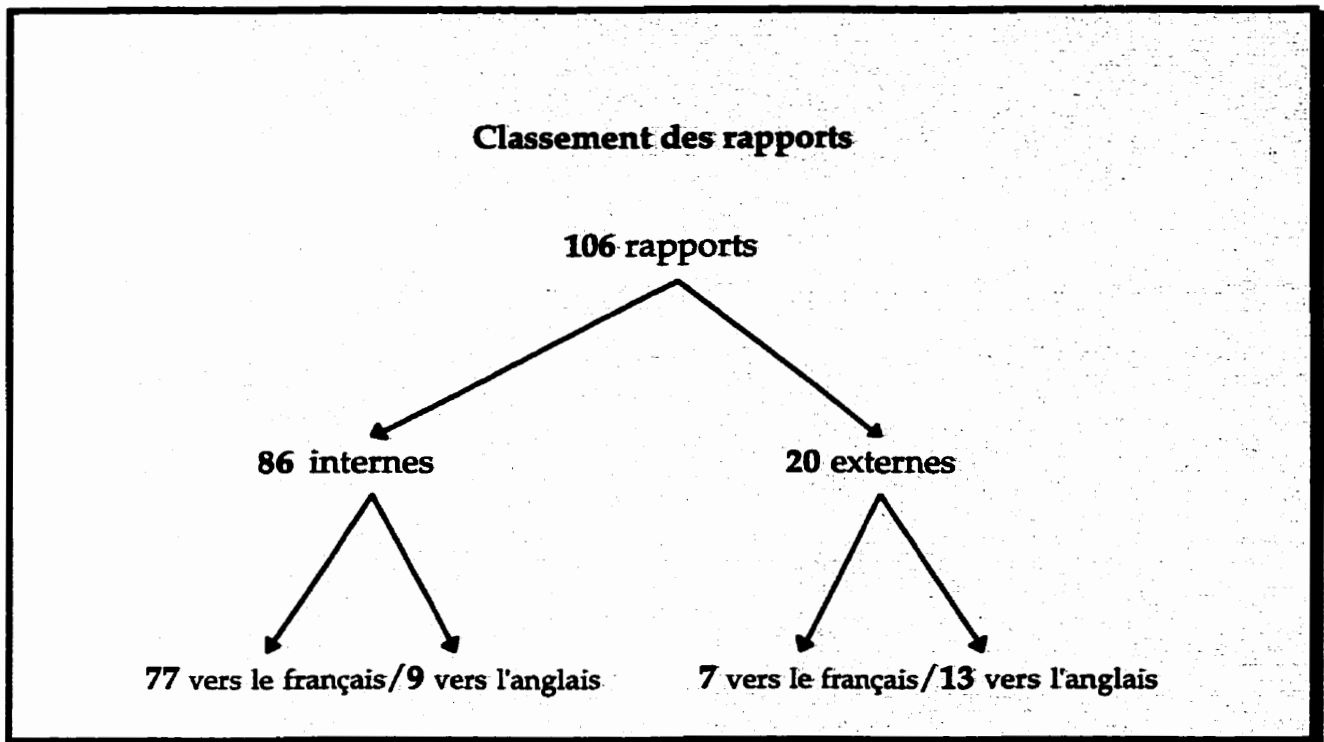
Ces demandes, qui comptent pour près de 5 pour cent du corpus, ne visent souvent que des listes de mots à traduire (affiches, panneaux) ou des bouts de phrases extraits de textes déjà traduits qui sont en voie de modification. La très forte majorité de ces demandes de traduction (97,1 pour cent) sont vers le français. Bien que cette catégorie occupe une place relativement importante dans le corpus, on ne peut dégager de conclusions quant au flux traductionnel parce qu'il est impossible de classer ces demandes selon les catégories de textes établies.

**6. Les rapports (ligne 6)**

Dans le but d'alléger le classement initial, nous avons regroupé sous cette rubrique une grande diversité de textes informatifs allant du rapport de mission au rapport de productivité, en passant par le mémoire et le document informatif. Nous avons ensuite facilité l'analyse de ces textes en les classant selon deux critères, à savoir l'origine et la langue d'arrivée. Sont présentés au schéma 3.1 les résultats de ce classement.



Schéma 3.1



Comme l'indique ce schéma, 86 rapports viennent de la Fonction publique dans son ensemble, y compris les bureaux régionaux, et 20, de l'extérieur. Sur les 86 rapports internes, 77 ont été traduits vers le français (89,5 pour cent) et 9, vers l'anglais (10,5 pour cent), et sur les 20 rapports externes, 13 ont été traduits vers l'anglais (65 pour cent) et 7, vers le français (35 pour cent). Cette catégorie ne constitue pas une catégorie close puisque nous ne pouvons pas mettre ces chiffres en relation avec la totalité des rapports reçus ou produits.

Le flux traductionnel que nous avons observé pour les lettres (voir catégorie 1) se confirme néanmoins dans les chiffres donnés ci-dessus : ce qui est produit dans la Fonction publique pour diffusion restreinte ou diffusion plus

large est en grande partie traduit vers le français, alors que ce qui est produit à l'extérieur de la Fonction publique est traduit vers l'anglais. En plus d'être traduits en vue de leur traitement, comme le sont les lettres, quelques-uns des documents externes reçus en français sont traduits pour en retirer de l'information. En effet, on retrouve dans ces documents un discours qu'une sous-ministre québécoise a prononcé en français au Québec et un autre que Jean Lesage a prononcé sur la Caisse de dépôt en 1965.

#### **7. *Les avis publics (ligne 7)***

Nous avons classé dans cette catégorie les textes susceptibles d'être affichés dans des lieux publics ou publiés dans des journaux ou revues, par exemple des appels d'offre, des appels de soumission ou des offres d'emploi. Une des caractéristiques de ces textes étant qu'ils doivent être diffusés simultanément dans les deux langues officielles, il s'agit donc d'une catégorie close. Le corpus compte 60 avis publics, dont 58 (97 pour cent) ont été traduits vers le français et 2, vers l'anglais. Étant donné que les avis publics sont des textes éminemment administratifs, tout comme les notes de service et les circulaires, nous croyons que ces chiffres sont une indication claire que l'anglais est la langue qui domine la gestion de la Fonction publique.

#### **8. *Les procès-verbaux (ligne 8)***

Les procès-verbaux sont également un bon indicateur de la langue de prédilection de la Fonction publique. Aux fins de l'analyse de cette catégorie de textes, nous avons compté le nombre de francophones et le nombre d'anglophones présents aux réunions, lorsque ces renseignements étaient disponibles. Nous savons pertinemment que cette méthode de comptage pose

deux problèmes. Premièrement, dans une province comme le Nouveau-Brunswick, un nom français n'est pas garant de la capacité de parler français. Deuxièmement, il est tout à fait possible que la langue dans laquelle se déroule une réunion ne soit pas celle dans laquelle est rédigé le procès-verbal si le secrétaire est bilingue. Il faut donc examiner les résultats ci-dessous avec prudence.

Sur les 53 procès-verbaux inclus dans le corpus, 43 (81 pour cent) ont été traduits vers le français. Parmi ces 43 procès-verbaux, il y en a 8 qui n'indiquent pas le nom des personnes présentes à la réunion, 1 qui est une résolution et 1 autre, un ordre du jour. Sur les 33 autres de ce groupe, 8 concernent une réunion où il y avait une majorité de francophones ; 4, une réunion où il y avait autant de francophones que d'anglophones ; 19, une réunion où les francophones étaient en minorité et, enfin, 2, une réunion où il y avait uniquement des anglophones.

Sur les 10 procès-verbaux traduits vers l'anglais (19 pour cent), 4 (40 pour cent) concernent une réunion qui regroupait uniquement des francophones ; 3 (30 pour cent), une réunion qui regroupait une majorité de francophones (3 francophones sur 4) ; deux (20 pour cent), une réunion où les francophones étaient en minorité. Enfin, le dernier procès-verbal de ce groupe ne donnait pas de renseignements sur les personnes réunies.

Récapitulons ces chiffres : sur les 33 procès-verbaux traduits vers le français et pour lesquels nous connaissons le partage des anglophones et des francophones présents à la réunion — toujours en tenant compte de la mise en garde faite ci-dessus — 31 des réunions, soit 94 pour cent, comptaient des francophones en plus

ou moins grand nombre. Sur les 9 procès-verbaux traduits vers l'anglais, 5, soit 56 pour cent, notent la présence d'anglophones.

Nous pouvons conclure que les résultats de l'étude sur la Fonction publique fédérale au Nouveau-Brunswick s'avèrent justes et confirment les témoignages faits au comité consultatif chargé d'évaluer l'efficacité de la Politique linguistique. En effet, pour que les réunions se déroulent en français, il faut qu'elles regroupent soit uniquement des francophones, soit une masse critique de francophones, sinon on aura tendance à les tenir en anglais.

#### **9. *Les discours et allocutions (ligne 9)***

Nous avons classé dans cette catégorie toute allocution prononcée par un membre du gouvernement, par exemple un ministre ou un député, ou un représentant de l'administration, par exemple un sous-ministre. Il ne s'agit pas d'une catégorie close, puisque les discours et allocutions ne font pas tous l'objet d'une traduction.

Sur les 49 allocutions du corpus, 43 (87,8 pour cent) ont été traduites vers le français et 6 (12,4 pour cent), vers l'anglais. Étant donné que la coutume néo-brunswickoise veut que la personne qui prononce une allocution alterne entre le français et l'anglais, la langue de cette personne ne détermine pas la langue de rédaction. Toutefois, il est clair que la majorité de ces textes sont d'abord et avant tout produits en anglais.

#### **10. *Les articles (ligne 10)***

Cette catégorie comprend des articles déjà parus ou des textes rédigés sous forme d'articles destinés à paraître dans un bulletin ou une revue. Les deux

tendances du flux traductionnel observées ailleurs se trouvent confirmées encore une fois en ce qui a trait aux articles. D'une part, la proportion des textes à traduire vers le français comparativement à celle des textes à traduire vers l'anglais se maintient au même niveau, c'est-à-dire 78,3 pour cent par rapport à 21,7 pour cent. D'autre part, les textes à traduire vers le français proviennent presque tous, à l'exception d'un seul, de l'intérieur de la Fonction publique, alors que 7 textes sur dix à traduire vers l'anglais proviennent de l'extérieur.

#### **11. *Les formulaires (ligne 11)***

Les formulaires que nous retrouvons dans cette catégorie de textes varient en envergure, allant de quelques mots à plusieurs pages, et sont destinés à être utilisés non seulement à l'interne mais aussi à l'externe. Le formulaire est un document éminemment administratif et, comme tous les documents de ce type, il doit obligatoirement être publié dans les deux langues. Il s'agit donc d'une catégorie close. Mis à part un formulaire produit en français, puis traduit vers l'anglais, tous les documents de cette catégorie ont été traduits vers le français. Le corpus compte 45 formulaires, dont 44 (98 pour cent) ont été traduits en français.

#### **12. *Les brochures et dépliants (ligne 12)***

Cette catégorie est constituée de dépliants et de brochures destinés au grand public et dont les sujets varient beaucoup, allant des relations sexuelles entre adolescents à la TPS (taxe sur les produits et les services). L'objectif principal de ce type de publication est d'informer. À l'exception d'une seule brochure provenant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation (voir note 15), tous les textes de cette catégorie ont été traduits vers le français (97 pour cent).

Considérés comme des publications officielles, ces textes doivent être publiés dans les deux langues et représentent donc, à notre avis, une catégorie close.

**13. *Les cours (ligne 13)***

Cette catégorie de textes présente une divergence par rapport à la tendance générale. En effet, la moitié des textes de cette catégorie ont été traduits vers le français et l'autre moitié, vers l'anglais. Tous ces textes proviennent toutefois d'un seul ministère, Enseignement supérieur et Formation (voir note 17).

Il s'agit, pour la plupart, de cours de formation technique, habituellement dispensés par les collèges communautaires de la province. Vu que la prestation d'un cours donné est fonction de la vocation du collège individuel, de la demande locale et de la disponibilité des formateurs, cette catégorie de textes n'est pas une catégorie close, c'est-à-dire que les cours techniques offerts dans la province ne sont pas donnés dans les deux langues.

**14. *Les bulletins (ligne 14)***

Nous avons réuni dans cette catégorie les bulletins publiés périodiquement soit par un ministère dans le but d'informer son personnel sur divers sujets, soit par un organisme provincial dans le but d'informer ses membres. À titre d'exemple, citons les bulletins destinés à des groupes d'agriculteurs ou à l'association provinciale des chefs de pompiers. Tout comme les brochures (ligne 12), les bulletins sont des publications officielles et doivent donc être publiés dans les deux langues. Par conséquent, c'est une catégorie close.

Nous avons inventorié 21 bulletins, dont 18 (86 pour cent) ont été traduits vers le français et 3 (14 pour cent), vers l'anglais. Fait intéressant à noter, les trois bulletins qui ont été traduits vers l'anglais proviennent d'un seul ministère, soit le ministère des Pêches et de l'Aquaculture, où l'activité économique est étroitement associée à la collectivité acadienne de la province.

**15. *Les manuels externes (ligne 15)***

Tous les documents regroupés dans cette catégorie ont été traduits vers le français. Il s'agit de manuels, tantôt de procédures, tantôt de formation, destinés à un groupe oeuvrant à l'extérieur de la Fonction publique, par exemple les détaillants ou les étudiants, plutôt qu'à un groupe oeuvrant au sein de la Fonction publique, par exemple les fonctionnaires (voir ligne 18). C'est une catégorie close puisque les publications officielles sont diffusées sur une échelle plus ou moins grande.

**16. *La Gazette Royale (ligne 16)***

La *Gazette Royale* est une publication officielle qui doit paraître simultanément dans les deux langues. On y publie les règlements d'application des lois, les nominations officielles, les décrets, etc. Dans le corpus, tous les textes devant paraître dans la *Gazette Royale* ont été traduits vers le français. Il a déjà été question de cette publication ci-dessus.

**17. *Les textes juridiques (ligne 17)***

Le Bureau de traduction n'a pas le mandat de traduire les projets de loi, les lois et les règlements d'application des lois. Néanmoins, il reçoit un certain nombre de textes de nature juridique, comme en témoigne cette catégorie du

corpus qui en compte 17. Dix (59 pour cent) de ces textes ont été traduits vers le français et 7 (41 pour cent), vers l'anglais. Cette catégorie comprend : 8 contrats, dont 5 traduits vers le français et 3, vers l'anglais. Les trois contrats traduits vers l'anglais sont des contrats passés entre l'administration provinciale, d'une part, et trois entités de langue française, d'autre part, notamment la province de Québec et deux municipalités francophones néo-brunswickoises. Figurent également dans cette catégorie 5 jugements, dont un traduit vers le français et 4, vers l'anglais. Ces quatre jugements proviennent de tribunaux de la province ayant rendu leur décision en français. Enfin, on y trouve une résolution traduite vers le français, 2 extraits de loi traduits vers le français et les statuts d'une nouvelle association provinciale, traduits vers le français.

Mis à part les statuts de la nouvelle association, les textes de cette catégorie ne sont pas des publications officielles. On a fait traduire les jugements, les extraits de loi et la résolution qui se trouvent dans le corpus dans l'unique but d'en connaître le contenu et non pas pour diffuser le texte en question. À noter que 4 des 5 jugements ont été traduits vers l'anglais pour un demandeur de langue anglaise qui voulait en être saisi.

#### **18. *Les manuels internes (ligne 18)***

Comme dans le cas de la catégorie 15 (les manuels externes), nous avons classé dans celle-ci les manuels, tantôt de procédures, tantôt de formation, destinés exclusivement aux fonctionnaires, c'est-à-dire à usage interne seulement. Tous les documents inventoriés dans cette catégorie ont été traduits vers le français, ce qui indique encore une fois que la langue de la gestion est l'anglais. Il s'agit, bien sûr, d'une catégorie close.



**19. *Les questionnaires (ligne 19)***

Sur les 11 questionnaires inventoriés dans le corpus, 10 (91 pour cent) ont été traduits vers le français et proviennent de la Fonction publique ; l'autre a été traduit vers l'anglais (9 pour cent) et provient de l'extérieur de la Fonction publique.

**20. *Les énoncés de politique (ligne 20)***

Ces documents dressent les lignes de conduite qu'adopte le gouvernement provincial en ce qui a trait à diverses questions. À titre d'exemple, notons parmi les textes classés dans cette catégorie un énoncé portant sur la sensibilisation au SIDA, un second sur les évaluations d'impact environnemental et un troisième sur les privilèges des diplomates en séjour dans la province. Tous les énoncés du corpus ont été traduits vers le français, ce qui veut dire qu'ils ont été conçus en anglais. Comme il s'agit de textes éminemment officiels, la catégorie des énoncés de politique est une catégorie close.

**21. *Les examens (ligne 21)***

Le corpus compte 7 documents appartenant à cette catégorie, tous de la Fonction publique, tous à usage interne exclusif et tous traduits vers le français.

**22. *Les publicités (ligne 22)***

Le corpus comprend 5 publicités dont deux pour la radio, deux pour la télévision et une pour la presse écrite. Quatre (80 pour cent) ont été traduites vers le français et une (20 pour cent), vers l'anglais, ce qui reflète les proportions moyennes déjà observées pour la traduction vers le français et celle vers l'anglais.

**23. *Les résumés de direction (ligne 23)***

Les textes de cette catégorie, au nombre de 4 et tous traduits vers le français, sont des textes à usage interne destinés à la haute direction et ayant pour but de renseigner rapidement sur une question donnée.

**24. *Les annuaires, les présentations, les dossiers médicaux, les catalogues, les curriculum vitae, les logiciels et les revues de presse (lignes 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30)***

Les textes des catégories 24 à 30 sont, à notre avis, des cas d'espèce : insuffisamment nombreux pour permettre d'établir les tendances du flux traductionnel, mais suffisamment intéressants en soi pour mériter qu'on en fasse mention. Ces textes sont tous destinés à un usage interne, à l'exception de ceux de la catégorie 25, les présentations, qui sont plutôt des textes aide-mémoire en vue d'une présentation devant un groupe donné. Ils ont tous été traduits vers le français, à part un annuaire, et aucune de ces catégories n'est close.

## **Conclusion**

Pour cerner avec exactitude la place de la traduction dans la Fonction publique, il ne suffit pas, croyons-nous, de se limiter à l'aspect quantitatif de la traduction. La seule conclusion à tirer de ce type d'analyse, c'est que la traduction vers le français est de loin plus pratiquée que la traduction vers l'anglais. Toutefois, l'analyse que nous venons de présenter nous permet de sonder la Fonction publique, par l'entremise de la traduction, afin de découvrir les rapports de force qui existent entre les deux langues officielles et officiellement égales.

L'analyse du corpus confirme la prépondérance de l'anglais dans la gestion de la Fonction publique. Les textes de type administratif qui doivent être diffusés dans les deux langues officielles sont, à quelques exceptions près, produits en anglais. C'est le cas des notes de service (91 pour cent), des circulaires (97,1 pour cent), des avis publics (97 pour cent), des formulaires (98 pour cent), des brochures (97 pour cent), des bulletins (86 pour cent), des manuels externes (100 pour cent), de la *Gazette royale* (100 pour cent), des manuels internes (100 pour cent), des questionnaires (91 pour cent), des énoncés de politique (100 pour cent) et des examens (100 pour cent). Ces chiffres, croyons-nous, indiquent clairement que la langue dans laquelle sont conçus les programmes, les politiques et les directives est l'anglais, la langue de la majorité. Nous pouvons ajouter à ces chiffres la proportion élevée de lettres destinées à un correspondant de langue française et rédigées en anglais, puis traduites vers le français avant leur envoi, soit 809 des 824 lettres du corpus ayant été produites par l'administration provinciale (98 pour cent des lettres produites au sein même de la Fonction publique). À la lumière de ce que révèle le corpus, nous pouvons affirmer que l'une des caractéristiques du flux traductionnel de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick est la traduction massive vers le français des textes administratifs acheminés vers la collectivité acadienne.

Une deuxième caractéristique du flux traductionnel qui se dégage de cette analyse est la suivante : les textes qui sont traduits vers l'anglais proviennent en majorité de l'extérieur de la Fonction publique. En effet, sur les 422 textes traduits vers l'anglais dans le corpus, 257 (61 pour cent) viennent de l'extérieur de la Fonction publique. La proportion des textes du corpus traduits vers le français et provenant de l'extérieur de la Fonction publique est inférieure à un pour cent

(0,85 pour cent): 21 seulement des 2 426 textes traduits vers le français proviennent de l'extérieur de la Fonction publique. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les textes sont traduits vers l'anglais essentiellement pour deux raisons. Premièrement, pour pouvoir traiter une requête au sein de la Fonction publique et, deuxièmement, pour s'appropriier l'information contenue dans le document français.

En dernier lieu, malgré la faible proportion de textes produits en français au sein de la Fonction publique, certains facteurs semblent influencer sur le choix du français comme langue de rédaction. D'abord, comme nous l'avons vu dans le cas des communiqués, le degré de proximité du sujet du texte à la collectivité acadienne semble être déterminant, c'est-à-dire que plus le sujet touche de près les Acadiens et Acadiennes, et plus on a tendance à rédiger en français. Puis, le nombre de francophones présents au sein d'un ministère joue un rôle dans la langue d'usage, comme dans le cas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation.

## **Chapitre 4**

### **La traduction officielle et le discours social**

#### **Introduction**

Après avoir décrit, au chapitre 3, la place de la traduction vers le français dans les échanges linguistiques de l'administration provinciale du Nouveau-Brunswick, nous nous proposons maintenant d'analyser la place qu'elle occupe dans le discours social de la société acadienne, société qui traduit et pour qui on traduit. Étant donné l'absence presque totale d'un débat collectif sur la traduction comme telle, sur son rôle dans le régime de bilinguisme institutionnel et sur la manière de traduire (nous n'avons relevé que 72 textes portant sur la traduction comme telle et parus dans la presse acadienne sur près d'un siècle), nous nous sommes tournée vers les deux grands thèmes connexes au coeur du débat linguistique en Acadie. Le premier, le bilinguisme institutionnel, est omniprésent dans le discours social en Acadie depuis les années cinquante et, comme nous allons le voir, constitue le moyen privilégié par la collectivité acadienne pour réaliser son égalité. Le second, la langue, est tout aussi omniprésent, mais infiniment plus complexe à appréhender.

L'analyse du discours selon ces trois thèmes (traduction, bilinguisme institutionnel et langue) gravite autour des questions suivantes :

1) La mise en place du bilinguisme institutionnel au Nouveau-Brunswick a suscité une réflexion collective profonde en Acadie, comme en fait foi le grand nombre d'études et de rapports (voir chapitres 2 et 3), de même que la grande quantité d'éditoriaux et de lettres que nous avons recueillis. De quelle manière a-t-on abordé, au cours de cette réflexion, le rôle de la traduction dans la mise en oeuvre du bilinguisme institutionnel ? Au terme de notre analyse présentée au chapitre précédent, nous avons conclu que le recours important à la traduction est le principal moyen mis en place pour permettre la réalisation du bilinguisme institutionnel, avec tous les inconvénients et les incohérences que cela implique. Bien que le bilinguisme institutionnel soit favorablement perçu par la collectivité acadienne dans son ensemble, nous postulons que celle-ci ne saisit ni l'envergure ni les conséquences du recours à la traduction au sein de la Fonction publique.

2) En ce qui a trait à la langue, nous postulons que, parallèlement à la revendication des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick (qui sont perçus comme largement acquis grâce à l'application de la *Loi sur les langues officielles*, à l'implantation de la dualité au ministère de l'Éducation, à l'obtention du droit de faire entendre une cause en français devant un tribunal et à l'enchâssement de la *Loi sur l'égalité des communautés linguistiques*), il y a eu un débat sur le français en Acadie et ses rapports avec les autres variétés de français. Ce débat a-t-il eu des répercussions sur la manière de traduire ?

## 4.1 Description du corpus

Aux fins de notre analyse du discours sur la traduction comme activité proprement dite et sur ses rapports avec le bilinguisme institutionnel et la langue, nous avons constitué un corpus de textes à quatre volets. Le premier se compose de textes dont le sujet principal est la traduction : ces textes, au nombre de 72, sont extraits des journaux *L'Évangéline* et *Le Matin*. Vu que la traduction constitue notre propos principal, nous avons retenu tous les textes qui traitent de ce sujet (éditoriaux, lettres, dossiers et articles généraux) et qui ont paru pendant l'existence de ces deux journaux (*L'Évangéline*, 1887-1982 ; *Le Matin*, 1986-1988).

Dans les deuxième et troisième volets, on retrouve des textes dont le sujet principal est soit le bilinguisme institutionnel, soit la langue, mais qui touchent, par ces biais, à la traduction. Ces textes ont paru dans les deux journaux susmentionnés depuis 1968, c'est-à-dire depuis la reconnaissance officielle de l'égalité des deux langues. La liste complète des textes tirés des journaux se trouve à l'annexe 4.1.

Enfin, le quatrième volet du corpus comprend des passages portant sur les trois sujets (traduction, bilinguisme institutionnel et langue) et extraits d'essais, plus ou moins polémiques, écrits par des Acadiens. Ces essais sont : *L'Acadie perdue*, de Michel Roy (1978) ; *La question du pouvoir en Acadie*, de Léon Thériault (1982) ; *Rumeur publique*, de Rino Morin Rossignol (1991) ; *Que le tintamarre commence* de Jean-Marie Nadeau (1992) et *Le discours confisqué*, de Michel Doucet (1995). Les passages pertinents de ces essais sont intégrés aux différentes thématiques.

#### 4.1.1 Pourquoi un corpus constitué essentiellement à partir de la presse écrite ?

Nul ne peut nier l'importance du rôle que joue la presse écrite dans la construction et la transmission de l'identité culturelle de la société au sein de laquelle elle exerce son activité. Les études qui abordent ce rôle sont légion et renvoient essentiellement aux fonctions classiques des médias dans la société. Or, en milieu minoritaire, milieu tiraillé entre l'influence des médias appartenant au groupe dominant et son besoin de se reconnaître dans sa propre presse, la presse écrite joue un rôle crucial dans le maintien du tissu social. Dans un ouvrage consacré à l'analyse du rôle des médias en milieu francophone à l'extérieur du Québec, Fernand Harvey décrit l'environnement dans lequel les entreprises médiatiques en milieu minoritaire doivent oeuvrer :

Poser la question du rapport entre les médias francophones hors Québec et l'identité culturelle, c'est s'interroger sur les conditions particulières de diffusion des produits culturels dans un contexte où la référence demeure problématique. En effet, un contexte linguistique et culturel minoritaire implique que les membres de la communauté en question sont sollicités à la fois par leur propre culture et par la culture majoritaire ambiante (Harvey 1992 : 17).

Harvey affirme que, en milieu minoritaire, les médias doivent non seulement s'acquitter des fonctions habituelles d'informer, d'expliquer et de critiquer, mais aussi de celles de **défendre** et de **soutenir**<sup>1</sup> (*Ibid.* : 18).

---

<sup>1</sup> C'est Harvey qui souligne.



Dans un article sur les pratiques journalistiques en milieu acadien paru dans l'ouvrage cité ci-dessus, Thierry Watine précise davantage le rôle et la nature de la presse écrite en milieu minoritaire :

1. en milieu minoritaire, les médias ont indiscutablement un rôle essentiel à jouer dans la survivance de la communauté, 2. en milieu minoritaire, les journaux et périodiques sont dans leur grande majorité très militants et constituent donc plus une « presse d'opinion » qu'une « presse d'information » au sens strict du terme (Watine 1992 : 79).

Après avoir analysé les premiers éditoriaux des principaux journaux francophones des Maritimes, Watine conclut qu'« il existe un consensus général en Acadie autour de l'idée que les entreprises de presse du milieu doivent servir les intérêts de la communauté francophone » (*Ibid.* : 75). Ces intérêts sont, depuis presque un siècle et demi, la défense de la langue et de la culture françaises, le maintien d'un lien permanent entre les membres de la communauté et la promotion des intérêts économiques des francophones (*Ibid.* : 79).

Voici une brève description des deux journaux que nous avons dépouillés en vue de constituer le corpus de textes tirés de la presse écrite.

#### 4.1.1.1 *L'Évangéline*

Fondé en novembre 1887 à Digby, en Nouvelle-Écosse<sup>2</sup>, le journal *L'Évangéline* se donne comme mission, dès son premier éditorial du 23 novembre 1887 (rédigé en

---

<sup>2</sup> Deux ans plus tard, son fondateur, Valentin Landry, quitte Digby et déménage le siège social du journal à Weymouth, toujours en Nouvelle-Écosse. Puis, en 1904, il l'installe à Moncton. Hebdomadaire au moment de sa fondation, *L'Évangéline* devient bihebdomadaire en 1947, trihebdomadaire en 1948 et, finalement, quotidien en 1949.

anglais puisque, au moment de sa création, ce journal était bilingue), de protéger la langue française :

We are just convinced that without clinging to the language which we have learned in infancy at our mother's knee, we shall be in danger of falling away ... And why should we wish to change our language. Ours is no bastard or weakling tongue, but one in which some of the greatest poets to whom the world has ever listened.

Fidèle à cette mission jusqu'à sa fermeture en décembre 1982, soit quatre-vingt-quinze ans après sa fondation, *L'Évangéline* est l'exemple par excellence d'un journal engagé, ardent défenseur des intérêts de la communauté acadienne sur les plans culturel, intellectuel, religieux, économique et social. Selon Gérard Beaulieu, historien, « *L'Évangéline* ne peut certes être considéré comme un journal d'information générale » (Beaulieu 1993 : 523), car la question acadienne y occupe presque toute la place. Ce journal a joué un rôle indéniable dans la construction du nationalisme acadien, son idéologie nationaliste ayant eu le plus de retentissement au cours des années cinquante (*Ibid.* : 529), période qui correspond au « réveil acadien » dont les points culminants sont l'élection de Louis-J. Robichaud et la reconnaissance du français (voir chapitre 2). L'idéologie nationaliste de *L'Évangéline* s'articule autour de deux traits distincts. Le journal se veut tout d'abord « d'inspiration catholique », puisque religion et langue ont pendant longtemps été indissociables en Acadie, puis « français de caractère national » afin de contrebalancer les influences anglicisantes du milieu ambiant (*Ibid.*).

La disparition de *L'Évangéline* en 1982 est amèrement regrettée. Watine fait remarquer que :

Il est clair qu'aucun autre média en Acadie (presse écrite ou audiovisuelle) n'a pour le moment atteint la popularité étonnante de *L'Évangéline*, journal de toutes les luttes qui était parvenu à souder la communauté au cours des grandes épreuves (Watine 1993 : 76).

#### 4.1.1.2 *Le Matin*

Malgré la création à Caraquet, en 1984, du quotidien régional *L'Acadie Nouvelle* qui n'est distribué ni dans le Sud-Est, ni dans le Nord-Ouest, la fermeture de *L'Évangéline* laisse l'Acadie sans presse écrite à une période critique de son histoire (c'est-à-dire pendant les travaux du Groupe de travail sur les langues officielles et du Comité consultatif sur les langues officielles ; voir chapitre 2). Après de longs pourparlers avec les gouvernements provincial et fédéral en vue de la création d'un fonds de fiducie, le journal *Le Matin* voit le jour en 1986. Il se donne « un très vaste mandat » (Watine 1992 : 79) en visant le marché provincial, comme en témoigne cet extrait de l'éditorial du premier numéro paru le 11 août 1986 :

La question linguistique est importante aussi bien que la promotion de nos organismes financiers et économiques bien à nous, sans oublier pour un instant notre culture et les dossiers les plus importants comme ceux de la pêche, de l'agriculture et des ressources forestières.

Malheureusement, pour des raisons sociales autant qu'économiques qui sont extérieures à notre propos, *Le Matin* ne peut atteindre les tirages de son prédécesseur et doit fermer ses portes deux ans plus tard, soit en juin 1988.

#### 4.1.1.3 *Au sujet de L'Acadie Nouvelle*

Créé en 1984, le journal *L'Acadie Nouvelle* hérite en septembre 1989 du fonds de fiducie qui avait d'abord été affecté au journal *Le Matin*. Bien que certains l'acclament comme un véritable quotidien provincial,

Pour la première fois de son histoire, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont maintenant un quotidien vraiment provincial, avec des bureaux à Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Moncton et dans le comté de Kent (Richard 1996 : 214) ;

sa qualité est loin de faire l'unanimité. Richard soulève deux des grands défis que doit relever toute entreprise de presse qui se veut véritablement d'envergure provinciale en Acadie. Le premier tient aux grandes disparités entre les différentes régions de la province.

On s'attend que le journal reflète aussi bien la réalité du Nord-Ouest et du Sud-Est que celle de la Péninsule acadienne et du Nord-Est. Et il ne faudrait surtout pas croire que les différentes régions acadiennes de la province soient nécessairement homogènes (*Ibid.* : 215).

Le second est l'écriture :

Les journalistes doivent écrire dans un style assez simple pour être compris par 40 % de la population qui a moins d'une neuvième année de scolarité, tout en étant quand même acceptable pour la classe professionnelle et universitaire. En d'autres mots, il faut que *L'Acadie Nouvelle* soit en même temps *La Presse*, *Le Devoir*, *Le Journal de Montréal*, *Le Nouvelliste* et un peu *Allo Police* et *Écho-Vedettes* (*Ibid.*).

Enfin, la ligne éditoriale, ou l'absence de ligne éditoriale claire à *L'Acadie Nouvelle*, fait l'objet de critiques importantes, le journal étant accusé de se faire trop facilement le porte-parole de groupes disparates. Watine déclare :

La politique éditoriale de *L'Acadie Nouvelle* ne brille guère par une cohérence à toute épreuve. [...] En clair, *L'Acadie Nouvelle* se fait régulièrement la tribune d'organismes, de groupes d'intérêt et de lobbies tous azimuts qui profitent à bon compte — c'est-à-dire en dehors des espaces publicitaires — d'un porte-voix pour le moins docile (Watine 1993 : 91).

C'est principalement pour cette raison que nous avons jugé bon d'exclure ce journal de nos recherches et de nous limiter aux deux autres décrits ci-dessus<sup>3</sup>.

#### 4.1.2 Pourquoi les essayistes ?

Deux raisons nous ont poussée à incorporer à notre analyse des essais, surtout politiques, écrits par des Acadiens. Premièrement, ce genre occupe une place de première importance non seulement dans la littérature acadienne, mais aussi dans la définition de l'Acadie elle-même. Marguerite Maillet, qui a fait l'histoire de la littérature acadienne, soutient que l'essai (précédé du discours) a été le premier genre littéraire à se manifester en Acadie, et le plus pratiqué (Maillet 1983). Selon Anne-Marie Robichaud, qui a fait de l'essai acadien l'un de ses principaux objets d'étude, « [...] c'est au moyen de ce genre littéraire (et du discours apparu légèrement avant lui et dont il dérive naturellement) que les Acadiens se sont emparés du pouvoir de l'écriture et de la parole » (Robichaud 1992 : 133). Le premier essai à paraître en Acadie est celui de Pascal Poirier, intitulé *Origine des Acadiens*. Publié en 1874, il donnera le ton aux autres qui suivront. En effet, pendant plus d'un siècle, les

---

<sup>3</sup> Les difficultés de gestion et les problèmes financiers que connaît *L'Acadie Nouvelle* font régulièrement couler de l'encre en Acadie. Il semblerait toutefois qu'une récente restructuration de la direction permettrait enfin à ce quotidien de s'imposer comme quotidien d'envergure provinciale.

essayistes acadiens seront fortement préoccupés par la cause acadienne et la défense de la langue (Robichaud 1986 : 385). Les essais de Michel Roy (1978) et de Léon Thériault (1982) s'inscrivent dans le droit fil de cette tradition. Cependant, toujours selon Robichaud, « l'interrogation nationaliste qui a dominé les essais parus avant 1980 s'estompe » (Robichaud 1991 : 11) avec la publication du recueil de Morin Rossignol qui aborde d'autres sujets, sans pour autant négliger la question acadienne. Or, les deux autres essais que nous avons retenus, lesquels ont paru après 1990 (Nadeau et Doucet), marquent un retour aux préoccupations séculaires de l'identité acadienne et de la défense de la langue.

La deuxième raison pour laquelle nous avons choisi ce type de textes pour notre analyse du discours tient à ce qu'ils sont écrits par des leaders d'opinion<sup>4</sup> qui participent au façonnage des représentations et de l'identité d'un groupe. En servant parfois de contrepoids aux idées véhiculées dans les journaux, les raisonnements et les propos des essayistes nous permettent de broser un tableau plus étoffé et plus réaliste des discours sociaux. Bref, les essais ajoutent une dimension critique tantôt idéologique, tantôt affective au corpus que nous avons constitué à partir de la presse. Il ne faut pas perdre de vue, toutefois, la nature non scientifique de l'essai qui

---

<sup>4</sup> Michel Roy a enseigné l'histoire au collège de Bathurst dans les années soixante avant de quitter l'Acadie ; Léon Thériault, historien et ancien militant du Parti acadien, est professeur au Département d'histoire-géographie de l'Université de Moncton ; Rino Morin Rossignol a travaillé de près avec le Premier ministre Hatfield avant de devenir éditorialiste du *Matin* ; Jean-Marie Nadeau a été président de la Société nationale de l'Acadie, éditorialiste de *l'Acadie Nouvelle* et est toujours actif dans les milieux syndicaux et les organismes sociaux de l'Acadie ; Michel Doucet, ancien président de la SAANB, est aujourd'hui doyen de l'École de droit de l'Université de Moncton.

« argumente bien plus qu'il ne démontre » (Robichaud 1994 : 3) et qui « échappe à tout esprit de système » (*Ibid.*). Malgré l'intérêt d'intégrer les essayistes à notre analyse du discours, il reste que les passages qui traitent de près des trois thèmes susmentionnés sont peu nombreux.

Avant de passer aux principaux thèmes dégagés par l'analyse du discours, nous croyons utile de dire quelques mots sur chaque essai. Dans le premier, *L'Acadie perdue* (1978) de Michel Roy, l'auteur manie habilement la métaphore et l'ironie pour avancer que la nation acadienne est une illusion créée et maintenue par le clergé et que le « réveil » acadien est une machination de l'élite traditionnelle. C'est surtout l'inégalité économique, plus que l'assimilation, qui est le plus grand danger pour l'identité acadienne. Selon Roy, « Le déracinement ne commence pas au moment où la langue anglaise devient prioritaire dans la vie de l'ouvrier, mais à l'heure précise où il met les pieds dans l'usine du conquérant » (Roy 1978 : 70).

Dans le deuxième, *La question du pouvoir en Acadie* (1982), Léon Thériault envisage l'Acadie du Nouveau-Brunswick comme nation, revendiquant en son nom des droits et la participation aux structures politiques. Sa réflexion a comme idée sous-jacente que les Acadiens se sont donné les outils conceptuels pour être actifs dans tous les domaines, à l'exception du domaine politique, lacune qui, en 1982, est lourde de conséquences. Devant le constat que la situation politique des Acadiens est en retard sur l'ensemble de leurs revendications, Thériault conclut que « (...) détenir un pouvoir politique réel, c'est, pour la collectivité, le pouvoir de décider des grandes orientations à prendre. Lorsque ce sont les autres qui décident à votre place, on ne

peut pas dire que vous ayez un pouvoir politique réel » (Thériault L. 1982 : 71). En se dotant de structures politiques autonomes, l'Acadie pourrait mettre fin à son nationalisme revendicateur.

En 1991, paraît un recueil, intitulé *Rumeur publique, essais*, qui rassemble les chroniques et les billets de Rino Morin Rossignol publiés dans *Le Matin*. Les sujets sont variés, le ton ironique et la langue enjouée, utilisant des mots et des locutions de l'acadien traditionnel et de la langue populaire (chiac). À noter qu'il s'agit davantage d'un essai littéraire que d'un essai politique. Nous l'avons retenu parce que les textes portant sur les sujets qui nous intéressent comportent souvent des mises en scène qui, en empruntant au théâtre (conversations, entretiens téléphoniques, lettres, etc.), sont parfois plus évocateurs que l'argument rationnel.

L'année suivante paraît un autre essai, *Que le tintamarre commence*, écrit par un nationaliste acadien connu pour ses tendances populistes, Jean-Marie Nadeau. À l'instar de Thériault, Nadeau propose au peuple acadien un programme politique qui lui assurerait sa pleine égalité et sa libération. Couronné du prix littéraire France-Acadie en 1993, cet ouvrage aborde une panoplie de sujets, parfois éloignés du nôtre, et jouit d'une forte légitimité (Johnson 1994 : 15 et 29). Toutefois, certains ont vu dans les propos nationalistes et populistes de Nadeau l'amorce de valeurs contraires à l'esprit qui prône « l'ouverture, l'universalisme et le pluralisme » (*Ibid.* : 29).

Le dernier essai retenu est celui de Michel Doucet, *Le discours confisqué*, publié en 1995. Doucet reprend l'essentiel des arguments de Thériault et de Nadeau, à savoir que l'Acadie, malgré ses progrès sociaux et culturels des trente dernières



années, n'a toujours pas développé de projet politique, lacune qui la maintient à la périphérie du pouvoir et qui l'éloigne de l'autodétermination. Doucet s'attarde à relater, par le menu, les événements qui ont mené, depuis l'élection du gouvernement Robichaud en 1960, à l'enchâssement de la Loi 88 (voir chapitre 2) dans la Charte des droits et libertés, projet dont la SAANB se fait, dès 1967, « l'instigatrice et le porte-étendard » (Doucet 1995 : 166). L'auteur soutient que les gouvernements néo-brunswickois successifs se sont emparés du projet politique des Acadiens, en ont atténué la portée, « confisquant » le discours politique acadien et marginalisant les Acadiennes et Acadiens.

## 4.2 Le discours sur la traduction

Entre 1914 et 1988, la traduction a fait l'objet de 72 textes parus dans les deux quotidiens dépouillés : *L'Évangéline* (68 textes)<sup>5</sup> et *Le Matin* (4 textes). Nous les avons classés en quatre catégories : 1) les traducteurs acadiens (6 textes) ; 2) les textes généraux sur la traduction (37 textes) ; 3) la qualité des traductions (9 textes) ; 4) la traduction et l'égalité (20 textes). Ce sont les catégories 3 et 4 qui ont un lien direct avec le propos central du présent chapitre<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> Nous sommes redevable à Jean Delisle qui, dans son ouvrage sur l'histoire de la traduction au Canada (1987), a inclus le dépouillement intégral du journal *L'Évangéline* sur la traduction.

<sup>6</sup> Chaque texte du corpus est assorti d'un numéro qui apparaît chaque fois que le texte auquel il renvoie est cité. La liste complète des textes composant ce volet du corpus est fournie à l'annexe 4.1. Les textes sont présentés par sous-thème et par ordre chronologique.

#### 4.2.1 Catégorie n° 1 : traducteurs acadiens

Les six textes de la catégorie « Traducteurs acadiens » portent tous sur un Acadien dont le métier était celui de traducteur. Il est intéressant de noter que la presse acadienne juge digne de mention le fait qu'un Acadien fasse carrière à l'extérieur de l'Acadie. En effet, deux des textes parlent de Donatien T. Robichaud (**00319** ; **00322**), Acadien originaire de Shippagan qui a travaillé à Ottawa au sein de la Fonction publique ; il occupe le poste de surintendant de la traduction de 1934 à 1946 (Delisle 1984 : 17). Un troisième porte sur un autre Acadien, Rufin Arsenault, qui, lui aussi, a fait carrière en traduction à Ottawa après avoir accepté un poste à la Chambre des communes en 1927 (**00321**). Enfin, le dernier traducteur à être mentionné dans la presse acadienne (**00370**) et à avoir également travaillé à l'extérieur de l'Acadie est Raymond Robichaud, fils de Donatien, qui était parmi les sept premiers interprètes à la Chambre des communes au moment de l'inauguration de ce service en mars 1959 (*Ibid.* : 35). Les deux autres textes de cette catégorie portent sur des traducteurs ayant exercé leur métier au Nouveau-Brunswick (**00327** ; **00356**).

Compte tenu du petit nombre de textes retenus dans cette catégorie, nous ne pouvons guère conclure que le métier de traducteur occupe une place importante dans les préoccupations des Acadiens. Qui plus est, la fonction véritable de ces textes est davantage d'attirer l'attention du lecteur sur des Acadiens qui se distinguent dans

un milieu professionnel, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Acadie, que de parler traduction.

#### **4.2.2 Catégorie n° 2 : textes généraux sur la traduction**

Nous avons trouvé 37 textes généraux portant sur la traduction, entre 1957 et 1982. Il y est question d'événements divers gravitant autour de la traduction, activité qui, à partir des années soixante, devient de plus en plus visible. En voici les principaux sujets : ouverture du Bureau de traduction de la province (**00333 ; 00334**) ; inauguration du service de traduction simultanée à l'Assemblée législative (**00223 ; 00335 ; 00338**) ; création d'un programme de baccalauréat spécialisé en traduction à l'Université de Moncton (**00339 ; 00337 ; 00269**) ; ouverture de bureaux de traduction régionaux (**00270 ; 00340 ; 00344 ; 00349**) ; élections annuelles de la Corporation des traducteurs et interprètes du Nouveau-Brunswick (**00352 ; 00347 ; 00343**) ; traduction du recueil des lois révisées du Nouveau-Brunswick et d'autres publications provinciales (**00178 ; 00346 ; 00351 ; 00362**) ; création du Centre de traduction et de terminologie juridiques (**00358 ; 00368**) ; traduction au niveau municipal (**00341 ; 00342 ; 00360 ; 00361 ; 00367**) ; difficultés de recrutement de traducteurs qualifiés (**00350**) ; traduction devant les tribunaux (**00359**).

Bien que cette catégorie contienne un nombre relativement important de textes, il s'agit surtout d'articles courts, descriptifs, dans lesquels l'auteur n'exprime

aucune opinion, ni aucun jugement. Comme dans le cas de la catégorie précédente, il est impossible d'en tirer des conclusions sur la perception de la traduction dans la société acadienne.

#### 4.2.3 Catégorie n° 3 : qualité des traductions

Les textes sur la qualité des traductions n'apparaissent qu'à partir de 1968, moment où la traduction commence à être davantage connue et où le français est officiellement reconnu dans la province. Nous avons répertorié 9 textes dans cette catégorie, parus entre 1968 et 1987 et portant tantôt sur les pièges insidieux de la traduction, tantôt sur la mauvaise qualité des traductions.

Deux de ces textes (**00204** ; **00336**) sont des articles publiés par un journaliste de *L'Évangéline*. L'auteur s'en prend aux mauvaises traductions publiées dans l'annuaire de 1968 de la compagnie de téléphone du Nouveau-Brunswick, allant même jusqu'à exhorter les abonnés à renvoyer leur annuaire au siège social de NBTel.

Cinq textes de cette catégorie méritent d'être analysés de façon plus approfondie (**00236** ; **00243** ; **00247** ; **00353** ; **00180**). Écrits par des personnes rompues à la rédaction ou à la traduction, ces textes ont une thématique qui s'articule autour de quatre axes : 1) les dangers des mauvaises traductions pour la langue d'arrivée, par exemple l'introduction de termes et de structures anglicisantes dans le système linguistique d'arrivée et, partant, l'appauvrissement du français ; 2) les dangers des mauvaises traductions pour la société d'arrivée, par exemple

l'assimilation ; 3) les dangers de s'improviser traducteur ; 4) l'insulte aux francophones que sont les mauvaises traductions.

Le premier de ces textes (00236) s'inscrit dans le premier axe de la thématique, son auteur possédant une vision plutôt universelle de la traduction et de ses effets, c'est-à-dire une vision qui dépasse les frontières de l'Acadie. Paru dans *L'Évangéline* du 14 octobre 1970 sous forme d'article à la page éditoriale, ce texte s'intitule « La pollution de la traduction » et n'est pas sans rappeler les chroniques linguistiques publiées au cours des années soixante et soixante-dix dans les grands quotidiens québécois. L'auteur cite abondamment le journaliste québécois Jean-Marc Léger<sup>7</sup> qui avance que « La traduction au Québec est trop souvent signe et facteur de

---

<sup>7</sup> L'article de Jean-Marc Léger est paru dans *Le Devoir* du 30 octobre 1968, p. 4. Ce journaliste québécois, chargé de la rubrique internationale dans divers quotidiens montréalais et surtout connu pour son action au sein de la francophonie internationale, a également signé trois articles sur la traduction qui sont répertoriés dans Delisle (1987). Nous reproduisons ici la citation intégrale parue dans le texte 00236 :

Parler de la traduction au Québec, c'est parler de l'état de la langue française, dénoncer la grande pitié de la traduction, ou plutôt l'influence néfaste d'une certaine traduction, c'est souligner une fois de plus la pauvreté de notre enseignement du français et combien une langue est condamnée même si les mots « tiennent », lorsqu'elle tend à ne plus être que le calque d'une autre ... Une traduction massive lorsqu'elle n'est guère qu'un calque de la langue de départ, imposée à un peuple incertain de sa propre langue, représente un des plus sûrs moyens d'assimilation insidieuse de ce peuple, par la conquête simultanée de l'esprit et de l'âme ... La grande misère de la traduction chez nous reflète d'abord l'ignorance du français ; et le mal causé par la pseudo-traduction est à la mesure de l'état pitoyable de la langue : le Canadien français n'est en général pas armé pour se défendre contre la mauvaise traduction qui chaque jour un peu plus accentue la colonisation des esprits et la contamination de la langue ... Même si l'école ... était vraiment de « langue française », la sorte de traduction dont nous sommes victimes aurait des effets néfastes, a fortiori l'état lamentable de l'enseignement du français peut-il qu'aggraver les conséquences de la traduction calque ... C'en est au point que beaucoup des nôtres donnent spontanément aux vocables français le sens que des mots analogues ont en anglais, il en sont vraiment arrivés à parler anglais avec des mots français ... La pollution de l'eau, celle de l'air suscitent des campagnes bruyantes qui obligent le gouvernement à agir, celle de la langue ne provoque en règle générale qu'une immense indifférence.

dégradation de la langue »<sup>8</sup>. Souscrivant entièrement à cette thèse qui, selon lui, s'applique parfaitement à la traduction au Nouveau-Brunswick, l'auteur condamne l'emploi de certains termes et expressions dans les documents officiels : le terme *patient* au sens de **malade**, *balance* pour **bascule**, *rencontrer* les besoins au lieu de **satisfaire** les besoins, etc. Il termine en citant Gilles Colpron<sup>9</sup>, qui déclare que la traduction est un mal nécessaire dont il faut tenter d'atténuer les conséquences néfastes sur le français, sans pour autant dire comment.

En avril 1971, le même auteur fait le procès de la traduction d'une brochure du ministère de l'Éducation dans un texte (**00243**) paru encore une fois à la page éditoriale. En citant cette fois Gérard Dagenais<sup>10</sup>, il condamne certains termes utilisés dans la brochure, par exemple *académique* au lieu de **scolaire**, *commission* scolaire au lieu de **conseil** scolaire, etc. Il termine ce second article sur les méfaits de la traduction par une citation du frère Untel (Jean-Paul Desbiens) :

L'État protège les orignaux, les perdrix et les truites. L'État protège les parcs nationaux et il fait bien : ce sont là des biens communs. La langue est aussi un bien commun et l'État devrait la protéger avec autant de rigueur. Une expression vaut bien un orignal, un mot vaut bien une truite. (**00243**)

Les souhaits ainsi exprimés quant à l'intervention de l'État dans le dossier de la qualité de la langue et, partant, dans celui de la qualité des traductions, ne seront

---

<sup>8</sup> Toutes les citations prises des textes de presse sont transcrites telles quelles, sans modification et sans la notation *sic*.

<sup>9</sup> Voir Colpron (1970).

<sup>10</sup> Voir Dagenais (1967).

exaucés en Acadie que lorsque le Groupe d'étude sur les langues officielles recommandera, en 1982, l'ébauche d'un plan d'aménagement linguistique, recommandation qui sera ensuite réitérée dans le cadre du colloque sur l'aménagement linguistique en Acadie du Nouveau-Brunswick, tenu en 1990 (Phlipponneau 1991b). À ce jour, il n'existe aucune directive sur la qualité linguistique dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick.

Vient ensuite un texte intitulé « La traduction au Nouveau-Brunswick ; encore des efforts à faire pour oublier les 'translations' » (**00353**) qui, paru le 5 décembre 1977, s'inscrit dans les deuxième et troisième axes de la thématique. Les deux signataires y déplorent tout d'abord « l'état de délabrement de la traduction au Nouveau-Brunswick ». Attribuant ce délabrement à l'absence de structures professionnelles dans ce domaine, ils revendiquent davantage de planification de la part de l'administration provinciale pour ce qui est de la formation des traducteurs et de l'exercice du métier. Puis, devant les problèmes linguistiques qu'entraînent les mauvaises traductions, « Anglicismes et tournures anglaises abondent et ce sont là des erreurs contre lesquelles nous n'avons aucune défense, tellement leur effet est insidieux », ils soutiennent que la traduction « pourrait bien contribuer de fait à l'assimilation et à l'anglicisation de la population francophone », puisque le lecteur francophone risque d'acquiescer le réflexe de lire la version anglaise, ne pouvant « se fier à ce qu'il lit en français de peur d'être induit en erreur ».

Enfin, deux lettres publiées sous la rubrique *L'opinion du lecteur*, l'une en juillet 1971 (**00247**) et l'autre en novembre 1979 (**00180**), s'indignent de la mauvaise

qualité des traductions. S'inscrivant ainsi dans le quatrième axe de la thématique, la première, qui vise une publication provinciale particulière, dit que « Les francophones du Nouveau-Brunswick se sentiront certainement insultés en lisant le premier numéro du bulletin mensuel du Ministère du tourisme », alors que la seconde s'en prend aux nombreuses traductions « fautives » que son auteur a relevées un peu partout dans la province. Bien qu'elle soient séparées dans le temps par une période de huit ans, ces deux lettres se rejoignent en ce qu'elles estiment que le français parlé en Acadie est de mauvaise qualité. L'auteur de la première suggère même que le bilinguisme institutionnel serait menacé non seulement par « la langue française [qui est] pauvre dans la province », mais aussi par les « erreurs grammaticales et stylistiques relevées dans la première page » (de la publication qu'il critique) dont le nombre « paraît absolument excessif ». L'auteur de la seconde avance que le bilinguisme « à fortes doses et à grosses bouchées, a fait ressortir la pauvreté de notre vocabulaire ». Les auteurs terminent chacun leur lettre en proposant des solutions : si le premier exhorte l'administration à affecter les ressources voulues à la traduction, solution ponctuelle et pragmatique, le second recommande que la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick se penche sur le dossier de la qualité de la langue française.

Malgré que cette catégorie ne comporte que 9 textes, il est intéressant de noter que, à l'exception des textes **00336** et **00204**, ces textes ont été rédigés par des personnes qui oeuvrent à l'extérieur du quotidien *L'Évangéline*. Les cris d'alarme qui y sont lancés en ce qui concerne la qualité et de la langue et de la traduction



proviennent donc de la collectivité et non de l'équipe de rédaction. Plus important encore, la traduction est perçue à la fois comme source d'appauvrissement de la langue française et comme miroir de l'état délabré du français en Acadie. En outre, les auteurs de ces textes sont unanimes à revendiquer une action gouvernementale, soit pour structurer davantage le métier de traducteur, soit pour veiller à la qualité de la langue.

#### **4.2.4. Catégorie n° 4 : traduction et égalité**

Nous avons rassemblé sous « Traduction et égalité » les textes qui identifient la traduction comme moyen, pour la société acadienne, d'atteindre l'égalité avec le groupe dominant. Cette idée s'articule de diverses façons autour de la charnière traduction / égalité / respect des droits des Acadiens. Les textes sont classés par ordre chronologique : 1) ceux parus avant la reconnaissance officielle du français (1925-1965) ; 2) ceux parus immédiatement avant la reconnaissance officielle du français (1965-1968) ; 3) ceux parus après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* (1968-1992) ; 4) ceux traitant de situations précises.

##### **4.2.4.1 Avant la reconnaissance officielle du français (1925-1965)**

Avant la reconnaissance officielle du français, avant même qu'il n'en soit question, *L'Évangéline* publie trois textes qui revendiquent avec plus ou moins de vigueur un plus grand recours à la traduction dans les milieux gouvernementaux. Le premier, paru le 9 avril 1925, est un long discours d'Alexandre J. Doucet, député à la Chambre des communes, publié intégralement sous le titre « Nous voulons plus

d'impressions en français » (**00320**)<sup>11</sup>. Même si les propos de Doucet s'adressent au gouvernement fédéral, nous avons retenu ce texte dans notre corpus parce qu'il s'agit de la première demande de ce genre à être présentée à un gouvernement au nom de l'égalité des deux communautés linguistiques. Doucet formule sa demande en ces termes :

[...] je demanderais cependant [...] que l'on prenne les moyens de s'aboucher avec le département des statistiques pour faire plus d'impressions en français.

[...]

[...] je répète que la diffusion de tous documents publics doit se faire dans les deux langues officielles de notre pays.

[...]

Cependant, ce que je sais c'est que depuis le pacte de la Confédération il existe un système bilingue dans l'administration du pays. Néanmoins aujourd'hui il y a moins de 30 p. 100 des livres bleus qui sont traduits en langue française et imprimés [...] Je dis, monsieur l'Orateur, que nous, qui sommes fiers d'appartenir à un pays bilingue, où le français et l'anglais sont sur un pied d'égalité dans l'administration, nous devrions exiger que toutes les publications officielles soient faites dans les deux langues et que la traduction de tous livres, de toutes publications soit fait en français et publiés simultanément et distribués à profusion dans tout le pays.

(**00320**)

Deux ans plus tard, soit en mai 1927, *L'Évangéline* publie en première page un article anonyme qui, lui, s'adresse au gouvernement provincial (**00323**). D'abord, on félicite le gouvernement d'avoir cru bon de traduire la « loi de régie des liqueurs » afin « que ses dispositifs puissent être connus dans toutes les sections de la province ». La population acadienne pourra l'étudier et « les journaux français par

---

<sup>11</sup> Il n'est pas étonnant que *L'Évangéline* publie un tel discours, vu l'importance du discours dans l'émergence de la littérature acadienne (voir section 4.1.2).

ailleurs auront un texte officiel qu'ils pourront citer à l'occasion sans courir risque de fausser l'idée des législateurs ». Puis, on suggère que d'autres documents officiels pourraient également être traduits « pour le bénéfice de la population acadienne ». L'article se termine toutefois sur un ton plus revendicateur déplorant que les deux personnes affectées à la traduction de la loi soient des fonctionnaires qui doivent aussi s'acquitter de leurs tâches habituelles et proposant que le gouvernement embauche un traducteur :

Or messieurs Robidoux et Poirier ont chacun leurs occupations et ils s'imposent là un surcroît de travail qu'ils ne sont pas tenus de faire. C'est un dévouement dont tous les Acadiens leur sauront gré mais nous nous disons pour notre part qu'il serait bien plus pratique d'avoir à Frédéricton un traducteur attiré. (00323)

Le fait que les Acadiens seront à l'avenir les premiers responsables des services en français est une doléance qui revient souvent à partir de 1968.

Enfin, le dernier texte, paru en mai 1935 en page éditoriale sous le pseudonyme de *Justice*, dénonce les inégalités dans l'octroi de contrats aux diverses imprimeries de la province (00324). Bien qu'il ne porte pas précisément sur la traduction, nous avons retenu ce texte parce que son auteur condamne, entre autres, le fait que le gouvernement accorde des contrats d'impression en langue française à des compagnies de langue anglaise. L'auteur exprime d'abord son indignation :

[...] une chose m'a frappé et, le dirai-je, m'a profondément humilié : c'est le suprême sans-gêne avec lequel sont traitées nos imprimeries françaises par le gouvernement provincial. (00324)

Ensuite, il fonde son jugement sur le raisonnement suivant :

Les français sont plus que le tiers de la population de la province. Cela leur confère certains titres à la considération de leurs gouvernements, au moins le droit de ne pas être entièrement ignorés dans le partage des bénéfices publics. Quand les lecteurs du journal national des Acadiens liront la table qui accompagne ces lignes, ils se rendront compte du peu de cas que l'on fait de ces titres, de ce droit. **(00324)**

Dans ces textes qui précèdent la reconnaissance officielle du français, au niveau provincial autant que fédéral, nous pouvons voir s'amorcer les grandes lignes de l'argumentation qui marquera les années 1960-1970, à savoir que l'absence de services en français constitue une insulte, voire une humiliation, pour la société acadienne et que, vu le poids démographique de cette dernière, la prestation de ces services n'est que simple justice.

#### *4.2.4.2 Période immédiatement avant la reconnaissance du français (1965-1968)*

Il faudra attendre une trentaine d'années avant que ne paraisse à nouveau dans les pages de *L'Évangéline* un texte dans lequel la traduction officielle est identifiée comme l'un des moyens d'atteindre l'égalité. Nous devons signaler que les quatre textes publiés entre 1965 et 1968 s'inscrivent dans un contexte, tant provincial que national, favorable à l'adoption de mesures visant l'implantation du bilinguisme dans les administrations (voir chapitre 2). Mais, chose curieuse, on n'y retrouve pas le ton revendicateur et militant des textes parus précédemment (**00320 ; 00323 ; 00324**). En effet, même si les questions du bilinguisme institutionnel, de la reconnaissance officielle du français et de l'égalité linguistique défraient la chronique

depuis le début de la décennie, le ton de ces quatre articles reste singulièrement dénué d'audace et de confiance. Peut-être est-ce dû à l'optimisme qui régnait à l'époque à l'égard des bienfaits du bilinguisme et du biculturalisme ? Dans le premier de ces textes, paru en février 1965, un député acadien revendique, lors d'un discours prononcé à l'Assemblée législative, « l'établissement d'un système de traduction simultanée à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick » (00328). Les propos, reproduits à la page 3 du journal, témoignent de cet optimisme prudent :

Le mouvement, à l'heure actuelle est à la bonne entente entre les deux grandes races qui constituent notre nation. [...] le Nouveau-Brunswick battra la marche dans ce sens et une fois de plus prouvera aux autres provinces que les deux peuples peuvent vivre dans la paix et l'harmonie. (00328)

En août de la même année, l'éditorialiste de *L'Évangéline*, Bernard Poirier, déclare que le moment est venu pour le gouvernement provincial de créer un service de traduction (00330). Reconnaisant d'abord l'absence du français dans la capitale provinciale, « Le besoin d'un office de traduction à Frédéricton ne s'est pas fait sentir jusqu'à il y a quelques années. Le français n'était alors que toléré [...] », il suggère ensuite assez timidement les éventuelles fonctions de la traduction dans l'administration provinciale<sup>12</sup> :

Le bureau de tourisme par exemple **aurait** grand avantage à publier ses dépliants touristiques dans les deux langues car le Nouveau-Brunswick est voisin d'une province où résident tout près de 6,000,000 de Canadiens français.  
[...]

---

<sup>12</sup> C'est nous qui soulignons.

Les ministres **pourraient** présenter une version française de leurs nouvelles lois en même temps que la version anglaise: on **pourrait** traduire **sans trop de délai** les rapports annuels des ministères dans les deux langues. (00330)

Poirier termine son éditorial en insistant sur les « grands services » que pourrait rendre un tel bureau de traduction à la population de langue française. Le contraste est remarquable entre le discours du député Doucet prononcé à la Chambre des communes en 1925 (00320), dans lequel il n'hésite pas à formuler des exigences et à évoquer l'égalité constitutionnelle des deux communautés linguistiques, et l'éditorial de Poirier, dans lequel il présente des suggestions (au conditionnel) et semble accepter d'emblée que les documents officiels parviennent à la collectivité acadienne avec un retard.

En 1967, *L'Évangéline* publie en première page un reportage sur un discours prononcé à l'Assemblée législative par le ministre de l'Éducation de l'époque, W.W. Meldrum (00331). Bien que la traduction n'ait pas constitué le sujet principal de ce discours et que le propos du ministre se soit principalement attaché à défendre les orientations de son parti (en l'occurrence, le Parti libéral), le journal choisit d'accentuer le fait que la création d'un centre de traduction y ait été mentionnée en titrant l'article « Le centre de traduction et la traduction simultanée : mesures très logiques — WW. Meldrum, ministre de l'Éducation ». On attire ainsi l'attention du public sur un aspect parmi bien d'autres du discours (salaires et régimes de retraite des enseignants, programme d'égalité sociale, tâches des commissions scolaires, nomination d'un ombudsman provincial, augmentation du salaire moyen) qu'il juge

particulièrement important : la traduction gouvernementale et la traduction simultanée à l'Assemblée législative. Selon l'auteur de l'article, le ministre voit dans la mise sur pied de ces deux services de traduction des « mesures très logiques », car « il est important [...] que les deux principaux groupes ethniques de la Province s'appliquent à conserver leurs valeurs particulières tout en respectant les droits des autres ». Et il enchaîne en notant que le ministre félicite son premier ministre et son parti « d'avoir maintenu l'harmonie entre les groupes de la province ».

Le 30 mars 1967, le premier ministre de la province, Louis J. Robichaud, dépose à l'Assemblée législative une résolution visant la création d'un bureau de traduction assorti d'un service de traduction simultanée. Adoptée à l'unanimité, mais non sans débat, cette résolution conduira à la fondation du Bureau de traduction le 15 août de la même année. Le lendemain, *L'Évangéline* publie un article sur ce débat (00332), au cours duquel le chef de l'opposition, le Parti progressiste-conservateur, accuse les Libéraux de ne pas aller assez loin « pour répondre aux besoins et aux aspirations de la population ». La réaction de certains députés acadiens à cette accusation illustre la prudence et le militantisme estompé que nous avons signalés plus tôt. En effet, ce sont des députés de langue française, représentant des comtés à majorité francophone, qui ont le plus vivement réagi à cette accusation. Selon l'article, l'un d'entre eux aurait soutenu « qu'il ne s'était jamais senti lésé dans ses droits d'utiliser la langue française » à l'Assemblée législative, tandis qu'un autre aurait exprimé des craintes pour la langue anglaise si on accordait à la langue française un statut officiel. D'après ces deux députés, le français a connu de grands progrès au

cours des dernières années et la présence de certaines institutions de langue française, comme l'Université de Moncton (créée en 1963), atteste de l'existence officielle du français. La réaction de certains députés acadiens illustre également la brèche qui existe entre, d'une part, les éditorialistes et les journalistes d'une presse engagée qui revendique le droit à l'égalité pour la société acadienne et, d'autre part, les élus qui hésitent à imposer le français à l'administration provinciale, au nom de la bonne entente entre les deux communautés.

#### 4.2.4.3 *Après la reconnaissance officielle du français (1968-1988)*

Nous avons répertorié quatre textes parus après la reconnaissance officielle du français et portant sur le sous-thème « Traduction et égalité ». À partir de ce moment, les revendications se transforment petit à petit en condamnations. Le lendemain du discours du Trône de la session parlementaire de février 1968, session au cours de laquelle sera adoptée la *Loi sur les langues officielles*, paraît en première page de *L'Évangéline* un article résumant les engagements du gouvernement pour l'année 1968 (00207). Parmi ceux-ci, figure la mise sur pied du service de traduction simultanée à l'Assemblée législative, qui, selon l'auteur, est une preuve irréfutable de l'égalité : « Au cours des présentes assises, un nouveau Service de traduction simultanée sera introduit. C'est là un mécanisme qui permettra d'atteindre un nouveau niveau d'égalité pour les deux langues. »

Le prochain texte de cette catégorie est un reportage paru en juin 1973, donc environ cinq ans après la mise sur pied du service de traduction simultanée, à la page



7 du même journal (00274). On y rapporte un incident survenu à l'Assemblée législative lorsqu'un député de langue française a voulu entendre, en traduction simultanée, un discours prononcé par un homologue de langue anglaise à un débit trop rapide pour en permettre l'interprétation. Le député francophone s'est fait chahuter par ses collègues qui lui ont reproché le fait que le service ne serve qu'à lui seul, puisque tous les autres comprennent l'anglais. À la sortie de l'Assemblée, le député francophone a déclaré : « Si le service de traduction ne sert qu'à moi, je resterai chez-nous ; je ne voudrais pas qu'on dépense des centaines de mille dollars pour moi. » Le journaliste termine son reportage en soulignant l'importance du service de traduction simultanée pour les députés anglophones qui ne comprennent pas les interventions faites en français :

On sait pertinément bien que ce service devient de plus en plus essentiel en chambre car souvent les anglophones seraient complètement perdus s'il n'avaient pas ce service. (00274)

Se faire comprendre des députés anglophones, voilà un nouvel élément dans le débat sur la traduction.

Le 28 mai 1976, sept ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, un éditorial (00051) déplore le fait que les débats de l'Assemblée législative ne soient publiés qu'en anglais, peu importe la langue dans laquelle l'intervention est faite, ce qui fait dire à l'éditorialiste que « Il n'y a donc encore qu'une seule langue officielle ». On remarque dans cet éditorial une radicalisation du ton, contrastant avec les textes traités dans la section précédente et marquant un certain retour au style plus militant

du début du siècle, ainsi que l'emploi d'un vocabulaire plus fort. En voici quelques extraits :

C'est que la tradition à l'Assemblée législative et l'adoption de la loi sur les langues officielles n'a rien changé. Ce qui est drôle dans tout cela, c'est qu'on va encore une fois nous trouver toute une gamme d'excuses pour justifier de telles insultes à l'endroit des Acadiens.

[...]

Et l'on veut que les Acadiens continuent à croire aveuglément à la bonne foi du gouvernement et à l'Assemblée législative? Est-ce possible que l'on en soit encore à ce stade en 1976 sept ans après l'adoption de la loi sur les langues officielles?

[...]

La position de l'Orateur de la Chambre, M. Woodroffe est inacceptable lorsqu'il se contente de dire que la question a été soulevée à plusieurs reprises et que tous les députés sont au courant de la situation.

[...]

En temps ordinaire, on nous dit que ça prend trop de temps pour traduire (de l'anglais au français) alors que maintenant on nous dit que ça prend trop d'effort pour transcrire en français les interventions faites en français. Il est plus facile de les traduire...

Vraiment, il n'y a rien à comprendre. (00051)

Quelques semaines plus tard, le même éditorialiste revient à la charge dans un court éditorial paru le 22 juin 1976 (00079). Encore une fois, il condamne la pratique voulant que l'on publie les délibérations de l'Assemblée législative en anglais seulement et il se moque de la recommandation d'un comité de députés qui « se sentant particulièrement brave ose recommander que le rapport synoptique soit rédigé dans la langue utilisée [...] ». Il termine en dénonçant l'iniquité de cette pratique à l'égard des francophones :

Il faut dire que la recommandation du comité sur les règlements de l'Assemblée législative corrigerait une partie seulement de l'injustice flagrante à l'endroit des francophones. Il n'est pas suffisant de publier les interventions des députés dans la langue qui a été utilisée

mais il faut avoir la publication de ces rapports dans les deux langues officielles de la province. Sans cela, c'est ni plus ni moins que du bilinguisme à sens unique. (00079)

Les textes des trois premières périodes de la catégorie « Traduction et égalité » nous ont permis de montrer que les services de traduction gouvernementaux sont perçus comme un moyen parmi d'autres de réaliser l'égalité linguistique de la communauté acadienne. Pour celle-ci, la revendication de services de traduction s'inscrit dans sa quête de justice et de traitement égal à celui de la communauté anglophone. Cependant, il est clair que les élus éprouvent une certaine ambivalence à l'égard de la question de la traduction. Nous présentons à la section 4.2.4.4 des situations précises qui ont suscité diverses réactions dans la presse écrite.

#### 4.2.4.4 Cas précis

Après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles* et la mise sur pied du service de traduction, *L'Évangéline* et, plus tard, *Le Matin* s'attachent à dénoncer certaines situations jugées injustes, soit parce que le gouvernement ne respecte pas ses engagements par rapport à la traduction, soit parce que la traduction ne suffit pas à la tâche. Voici donc quelques-unes des situations qui, touchant divers secteurs de l'administration, ont fait l'objet d'éditoriaux entre 1971 et 1988, ainsi que les raisons derrière la critique.

Le premier éditorial, paru en juin 1971, dans *L'Évangéline*, réclame la mise en place d'un régime de bilinguisme institutionnel au sein des instances pan-maritimes (00246). L'éditorialiste désapprouve l'absence non seulement d'un service de

traduction simultanée pour les réunions du comité législatif conjoint des trois provinces Maritimes, mais aussi de documents en français, tandis que ce même comité avait reconnu le fait français dans les Maritimes. Devant le refus des membres anglophones de se pencher sur les demandes des députés acadiens qui réclament que ce comité soit bilingue, l'éditorial se fait l'écho des arguments déjà entendus au début du siècle (voir le texte **00323**, 4.2.4.1), selon lesquels les francophones seraient les premiers responsables de la question linguistique.

La responsabilité de protéger les droits des francophones doit-elle reposer uniquement sur les épaules des francophones? Les anglophones se moquent-ils de nos droits? (**00246**)

Par ailleurs, ce passage permet de constater encore une fois que, aux yeux des façonneurs d'opinion que sont les journalistes et éditorialistes, la garantie des droits des francophones passe souvent par la traduction.

Un autre éditorial, paru en mars 1973, soulève essentiellement le même problème. Cette fois-ci, il s'agit d'un conseil scolaire qui, même si les francophones sont majoritaires, rédige les procès-verbaux de ses réunions uniquement en anglais, puisque, comme le souligne un des conseillers de langue française, tout le monde comprend l'anglais. Il est clair que, en intitulant son éditorial : « Il n'y a pas de pires ennemis des Acadiens que ... », l'éditorialiste voit l'absence de traduction comme une atteinte aux droits des francophones :

Pour protéger le droit de quatre anglophones, [...] on abolit le droit de 9 francophones. Voilà ce qu'est la bonne entente. (**00271**)

En outre, il se permet de faire des reproches aux conseillers scolaires élus qui, comme leurs homologues à l'Assemblée législative, hésitent à imposer le français.

Quant aux trois conseillers scolaires francophones qui ont voté pour nier à leurs collègues francophones le droit d'avoir des procès-verbaux en français, ils agissent comme des membres de la English Speaking League, le faisant sous le saint principe de la justice et de la bonne entente. (00271)

Cet incident illustre encore une fois l'écart entre les positions prises par la presse et celles de certains Acadiens en position de pouvoir.

Alors que ces deux textes déplorent l'absence de traduction, il est un cas où la traduction est vue comme une aberration, cette fois dans le domaine de la santé. Un éditorial paru en octobre 1978 condamne le fait que les patients d'un centre hospitalier psychiatrique doivent avoir recours à un traducteur pour se faire traiter par un psychiatre : « Il est en effet aberrant de voir un patient être forcé de passer par un traducteur pour expliquer son problème à un psychiatre » (00355). L'éditorialiste y voit là « une autre situation d'injustice à l'endroit des Acadiens [...] » (00355). Il s'agit ici d'un cas où la traduction n'est pas à la hauteur de la tâche, c'est-à-dire, d'un cas où l'égalité de traitement ne passe pas par la traduction. Et l'auteur de poursuivre :

C'est essoufflant de toujours être en bataille et de toujours revendiquer ses droits. Et ensuite on va reprocher à l'Évangéline de toujours chiâler [...]. Ce serait si beau si les deux groupes ethniques étaient traités sur un pied d'égalité dans la province et alors nous ne serions plus justifiés de revendiquer. (00355)

Dix ans plus tard, en 1988, la controverse frappe le monde artistique lorsque le premier ministre de la province accepte de recevoir et de diffuser en anglais seulement le rapport du Comité consultatif du premier ministre sur les arts parce que, selon l'éditorial du *Matin* (00315), « [...] il semblerait que la traduction du rapport était tellement mauvaise qu'on a dû la « renvoyer » (à qui ?) et se résoudre à diffuser la version anglaise. » Ce qui distingue cet éditorial paru vingt ans après la *Loi sur les langues officielles*, c'est qu'on y remet en question, pour la première fois dans le corpus que nous avons constitué, la domination de l'anglais au sein de la Fonction publique. L'éditorialiste formule ainsi cette remise en question :

C'est un fait qui, sous l'apparence insidieuse de la banalité, en dit long sur le chemin que les francophones du Nouveau-Brunswick ont à faire, dans ce domaine comme dans les autres. À quoi peuvent bien servir toutes les revendications acadiennes pour obtenir du gouvernement d'être servi en français quand ce sont les francophones eux-mêmes qui se mettent en frais de justifier pareille anomalie? Comment se fait-il que ce document a été rédigé en anglais pour être traduit en français et non l'inverse? La réponse est bien connue. C'est en anglais que ça se passe au Nouveau-Brunswick.

Les francophones, à défaut de composer des documents en français, composent avec l'assimilation la plus perverse qui soit. Celle qui s'amène soyeusement drapée d'excuses. (00315)

Le dernier éditorial que nous présentons dans cette section a paru dans *Le Matin* en janvier 1988 et porte sur une doléance que nous avons déjà évoquée : le surcroît de travail souvent imposé aux fonctionnaires francophones. Dans ce cas-ci, un fonctionnaire de langue française se voit dans l'obligation de fournir à son supérieur la traduction anglaise d'un rapport qu'il avait présenté en français, situation que condamne l'éditorialiste du quotidien en ces termes :

Car ce n'est pas toujours avantageux d'être francophone bilingue. Parfois ça signifie une double charge de travail, par rapport aux anglophones unilingues.

[...]

On n'a jamais demandé à des anglophones de traduire des plans d'urbanisme en français [...]. Mais quand il s'est agit d'un francophone bilingue, on lui a demandé de faire le travail deux fois pour le même prix. Deux poids, deux mesures. (00316)

L'indignation des éditorialistes s'intensifie et leurs arguments se raffermissent devant ce qu'ils perçoivent être des manquements de la part de l'administration provinciale.

L'éditorialiste utilise ici la traduction comme prétexte pour dénoncer le peu d'effort que fait l'administration pour embaucher des francophones :

Ce qu'il y a de terrible dans le dossier linguistique au Nouveau-Brunswick, c'est que les francophones doivent constamment être sur leurs gardes, sinon on essaie de leur en passer des vites.

[...]

Des études sur la question linguistique au Nouveau-Brunswick, on n'en a plus besoin. La situation est claire et s'éclaircit de jour en jour. Les francophones sont souvent des valets de pied dans la fonction publique provinciale, des porteurs d'eau.

[...]

Il est inconcevable qu'il faille encore se battre de cette façon pour obtenir des droits fondamentaux d'égalité linguistique dans cette province. (00316)

Au terme de cette analyse, nous pouvons affirmer que le discours qui identifie la traduction à l'égalité est resté stable au fil des ans. Il est clair que la diffusion simultanée dans les deux langues des documents officiels et que la possibilité de faire traduire ses propos dans des lieux officiels comme l'Assemblée législative et les réunions sont des signes manifestes de l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick. Le contraire constitue une insulte, voire une humiliation pour la société acadienne. Si cette perception de la traduction est restée inchangée, le

vocabulaire utilisé pour revendiquer et pour dénoncer est devenu plus virulent. Enfin, au cours des années quatre-vingt, soit près de vingt ans après l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, on commence à soulever des questions qui nous mènent au-delà de la traduction : la question de l'embauche de fonctionnaires francophones et la question de la langue de travail.

#### **4.2.5 Récapitulation : les grandes lignes du discours sur la traduction**

Malgré la minceur du corpus présenté, nous pouvons conclure que les attitudes que soulève la traduction officielle au sein de la collectivité acadienne gravitent autour de deux pôles : premièrement, la traduction comme modalité du bilinguisme institutionnel est preuve de l'égalité des deux communautés linguistiques, thématique qui se trouve surtout exprimée dans son corollaire, selon lequel l'absence de la traduction est un signe que la collectivité acadienne n'a pas acquis un statut d'égalité avec la société dominante. Le deuxième veut que, si la traduction symbolise l'égalité, elle n'est pas sans présenter un danger sur le plan linguistique car les mauvaises traductions menacent l'intégrité du système linguistique français. Dans les deux sections qui suivent, nous présentons deux corpus sur ces deux pôles dans le but de cerner avec plus de précision les attitudes à l'égard du bilinguisme, et celles à l'égard du/des français en Acadie, telles que révélées dans le discours journalistique.

Pour ces deux thèmes complémentaires, nous avons adopté une méthode de collecte de textes différente de celle qui a guidé notre démarche pour le corpus sur la



traduction. Rappelons que, dans un premier temps, nous avons profité d'une bibliographie publiée dans Delisle (1987) de tous les écrits sur la traduction parus au Canada jusqu'en 1984 et que, dans un deuxième temps, nous avons complété cette bibliographie en dépouillant les quotidiens acadiens parus entre 1984 et 1988. En ce qui concerne les deux corpus présentés ci-dessous, notre point de départ dans le temps pour le dépouillement des quotidiens correspond à 1968, année où le gouvernement annonce son intention de s'engager dans la voie du bilinguisme. Puis, nous nous sommes limitée à deux types de textes, d'une part, les éditoriaux et, d'autre part, les lettres publiées sous la rubrique « Opinion des lecteurs ».

### **4.3 Le discours sur le bilinguisme institutionnel**

L'analyse des textes de ce corpus permet, croyons-nous, de circonscrire les attitudes de la collectivité acadienne à l'égard du bilinguisme institutionnel, non seulement par rapport aux grands principes idéologiques qui sous-tendent l'adoption d'un régime de bilinguisme institutionnel, mais aussi par rapport aux diverses modalités qui président à la mise en oeuvre d'un tel régime. Ce corpus, qui compte 94 textes (76 éditoriaux ; 18 lettres), comporte 3 volets, organisés selon la problématique que nous venons d'exposer : un volet principal qui regroupe tous les textes portant soit sur le bien-fondé, soit sur l'illégitimité du bilinguisme institutionnel comme pierre angulaire de la quête de l'égalité, et deux volets secondaires qui contiennent les textes faisant allusion aux modalités de mise en oeuvre, premièrement, du droit de

recevoir les services gouvernementaux en français et, deuxièmement, de la représentation équitable des deux communautés linguistiques au sein de la Fonction publique.

#### **4.3.1 Volet principal : le bilinguisme vu comme une lutte pour l'égalité : fait ou chimère ?**

Il est étonnant de constater l'unanimité des points de vue des éditoriaux quant au bien-fondé du bilinguisme institutionnel. Sont classés dans le volet principal de ce sous-thème 40 textes (37 éditoriaux ; 3 lettres) dans lesquels la réalisation du bilinguisme est assimilée aux revendications de la société acadienne pour l'égalité sociale. De plus, la *Loi sur les langues officielles* y est perçue comme l'aboutissement de la longue lutte qu'ont livrée les Acadiens pour obtenir la reconnaissance officielle de leur existence, de leur langue et, partant, de leur différence. À noter que les éditoriaux sont beaucoup plus nombreux que les lettres de lecteurs, qui restent assez silencieux sur le sujet de l'adoption du bilinguisme institutionnel.

Les textes parus immédiatement avant et après l'adoption de la Loi sont tous favorables à l'arrivée du bilinguisme institutionnel au Nouveau-Brunswick et félicitent le gouvernement libéral de s'être engagé, en février 1968, à déposer au cours de la session un projet de loi reconnaissant l'égalité du français et de l'anglais. L'éditorial du 14 février 1968 déclare que le bilinguisme institutionnel mettra fin à la situation « ridicule parfois » (**00206**) qui existait jusque là dans la province :

Quelle situation ? Celle où les français étaient à tout bout de champ ridiculisés chaque fois qu'ils parlaient leur langue, qu'ils

demandaient des services publics dans leur langue, des affiches et des avis dans leur langue et la liste se poursuit. (00206)

Aussi l'engagement du gouvernement est-il acclamé comme le couronnement d'une lutte, longue de 200 ans, « [...] qui a commencé avec le retour des Acadiens dans les provinces maritimes suite à la déportation » (00220). Malgré l'accueil favorable réservé à la mise en place du bilinguisme institutionnel, on invite les Acadiens à faire valoir, prudemment, leurs nouveaux droits :

Serons-nous pour autant plus français? Serons-nous davantage fiers de notre héritage, de notre langue, de notre culture, de nos traditions? Il n'en dépend que de nous. (00206)

Il n'est pas question de partir en guerre contre les anglophones et d'entreprendre une campagne de racisme en Acadie. Il s'agit tout simplement de souligner avec les moyens dont nous disposons les anomalies inacceptables pour les francophones de notre province. (00212)

[...] que les francophones ne sombrent pas dans l'intransigeance qu'ils ont si bien connue depuis si longtemps. (00220)

Comme en témoignent ces extraits, le ton des éditoriaux s'inscrit dans un optimisme prudent : les éditorialistes expriment un certain soulagement face à la reconnaissance du français, tout en craignant des réactions intransigeantes de la part des Acadiens qui mettraient en péril les acquis.

Le ton se durcit, toutefois, au cours des années soixante-dix. En effet, devant une loi sans aucune disposition coercitive et devant l'immobilisme du gouvernement conservateur (les Libéraux ayant essuyé la défaite aux élections de 1970), les éditorialistes expriment de plus en plus leur impatience, voire leur indignation. Le

principal point en litige demeure la non-promulgation des articles de la Loi. Entre 1973 et 1976, nous avons recensé au moins dix éditoriaux qui déplorent l'inaction du gouvernement. L'un d'entre eux juge ces articles « fort importants pour le développement des Acadiens, en particulier les articles portant sur l'éducation et les services gouvernementaux » (00279). Un autre soutient que, dans la seule province officiellement bilingue au Canada, « il y a encore des citoyens qui sont victimes d'injustice parce que tous les articles de cette fameuse loi demeurent lettre morte » (00039). On accuse le gouvernement de se moquer des Acadiens, « Plus l'on retarde la proclamation de ces articles, plus ça ressemble à une farce de mauvais goût » (00281), et même d'ériger des obstacles à l'application de sa propre loi, « [...] ne devrait-on pas conclure que le gouvernement Hatfield fait obstruction à la Loi sur les langues officielles » (00028). Quand les articles de la Loi sont enfin promulgués en 1977, on crie à la victoire :

Le 1er juillet prochain, les francophones seront considérés comme des citoyens à part entière aux yeux de la loi.

[...]

Après huit ans d'attente, est-ce qu'il est encore légitime de parler de victoire? Oui, c'est une victoire car s'ils n'avaient pas continué à faire des pressions auprès du gouvernement durant toutes ces nombreuses années, peut-être que le tout serait tombé dans l'ombre, comme plusieurs le souhaitent. (00101)

La lutte n'est pas terminée pour autant. L'éditorial du 7 juillet 1977 déclare :

Maintenant que la loi sur les langues officielles est en vigueur, il importe de voir à son application et de travailler à la rendre véritablement significative et efficace.

[...]

C'est tout simplement une autre round dans notre interminable combat en vue d'obtenir un statut de citoyen à part entière dans cette province officiellement bilingue. (00130)

La promulgation des articles de la *Loi sur les langues officielles* n'est pas le seul problème qu'aient évoqué les éditorialistes au cours de cette décennie. Certaines situations sont vertement condamnées, tandis que d'autres soulèvent la colère. Par exemple, on dénonce le manque d'engagement des municipalités dans le dossier du bilinguisme institutionnel, surtout à Moncton (00005 ; 00006), de même que l'affichage unilingue anglais dans les parcs provinciaux (00238), l'absence de politique d'embauche de francophones dans la Fonction publique (00038), la tenue uniquement en anglais des audiences publiques de la Commission des services d'utilité publique (00024). Malgré la diversité des situations et des incidents qui font l'objet d'éditoriaux, le lien entre la lutte pour le bilinguisme et l'égalité est toujours présent dans le discours, comme le montre la citation qui suit :

C'est fatigant, c'est démoralisant, mais il faut continuer le bon combat. Une minorité qui s'installe confortablement comme une majorité ne résistera pas à l'assimilation. Le choix pour les Acadiens est donc clair mais difficile. (00001)

Après la promulgation tant attendue des articles qui n'avaient pas été promulgués au moment de l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, on retrouve le même raisonnement dans les éditoriaux des années quatre-vingt, bien que les

situations donnant lieu à des revendications diverses aient changé au fil des années<sup>13</sup>. Ce raisonnement peut se résumer comme suit : malgré les grands progrès réalisés dans le domaine du bilinguisme institutionnel depuis la fin des années soixante, le régime actuel ne permet pas l'épanouissement total de la société acadienne qui doit continuer à lutter pour obtenir le « plein » bilinguisme qui, lui, conduira à la « vraie » égalité. Témoin cette citation de l'éditorial du 14 mai 1982 :

Après le sanctionnement de la Loi sur les langues officielles en avril 1969, la proclamation par étapes jusqu'en 1977 de différentes sections de cette loi et l'adoption en 1981 de la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick, le gouvernement conservateur de M. Hatfield se voit devant la possibilité de permettre à la province de franchir un nouveau seuil sur le chemin de **l'égalité réelle** de ses citoyens.

Le document , « Vers l'égalité des langues officielles au N.-B. », dévoilé récemment par M. Hatfield, est de nature à devenir la pierre angulaire d'une réforme qui permettra **une fois pour toutes aux Acadiens de devenir des citoyens à part entière**<sup>14</sup> dans la seule province officiellement bilingue du Canada. (00198)

Et celle-ci extraite d'un éditorial paru cinq ans plus tard, en avril 1987 :

Bien sûr, sur le front linguistique la communauté acadienne a enregistré des gains notables depuis une vingtaine d'années. Entreprise par les troupes de Louis Robichaud à son dernier mandat, cette amélioration de la qualité de vie française au Nouveau-Brunswick s'est poursuivie sous le régime de Richard Hatfield. Mais il y a encore beaucoup à faire. (00301)

---

<sup>13</sup> Par exemple, en février 1980, on exige la dualité dans les fédérations sportives provinciales (00184) ; en octobre 1980, on souhaite que le gouvernement respecte davantage ses engagements en matière de bilinguisme à l'égard des municipalités (00186) ; en janvier 1982, on déplore l'affichage unilingue anglais sur les routes de la province (00192) ; en novembre 1984, on veut un nouveau lieutenant-gouverneur bilingue (00190) ; en décembre 1987, on attend toujours la mise en oeuvre de la Politique linguistique dans la Fonction publique (00312).

<sup>14</sup> C'est nous qui soulignons.

Les trois lettres classées dans ce sous-thème se font l'écho de la vision éditoriale, mais sans rien apporter de nouveau au débat. En effet, l'auteur de la première lettre dénonce, après avoir assisté au premier congrès de la Société nationale des Acadiens qui s'est déroulé à Fredericton, le peu de place que réserve cette ville au français. Il termine sa lettre ainsi :

Espérons que de plus en plus le véritable bilinguisme s'installera dans la capitale et la province afin de ne pas se sentir des exilés chez nous, que français et anglais soient sur un pied d'égalité partout dans la province. (00258)

Les deux autres lettres accusent également le gouvernement de ne pas veiller à l'application de la *Loi sur les langues officielles*, l'une dans le domaine des communiqués de presse (00139) et l'autre dans le domaine des affaires municipales (00160).

Il ressort des textes de ce corpus qu'un des principaux chemins menant à l'égalité du groupe acadien, dans l'esprit des éditorialistes, est, sans contredit, le bilinguisme institutionnel. De plus, bien qu'il s'agisse d'un chemin parsemé d'embûches, la lutte pour arriver à destination est empreinte de noblesse. Nous pouvons affirmer, au terme de l'analyse de ce premier volet, que le bilinguisme institutionnel est perçu unanimement par les façonneurs d'opinion comme un instrument d'une importance majeure capable d'assurer l'épanouissement et de la société acadienne et du français en Acadie. Les seules voix discordantes par rapport au lien entre le bilinguisme et l'égalité sont celles de Michel Roy (*L'Acadie perdue*), de Léon Thériault (*La question du pouvoir en Acadie*) et de Michel Doucet (*Le discours*

*confisqué*). Le premier, Michel Roy, croit que le bilinguisme ne sert que de paravent au véritable problème qui est, comme nous l'avons dit précédemment, l'inégalité économique. Il écrit :

Dans les hauts lieux de nos Olympes politiques et financiers, on sacrifie volontiers des millions de dollars à la cause d'un bilinguisme offert en appât à notre naïveté nationale. Et nous mordons avec une merveilleuse fébrilité en Acadie [...] (Roy 1978 : 66).

Selon lui, en faisant croire que le bilinguisme entraînera l'épanouissement de la société acadienne, on évite de devoir affecter des sommes considérables en vue de remédier à la situation :

Qu'est-ce que quelques centaines de millions en regard des gigantesques avoirs que la fameuse promesse d'un monde meilleur par le bilinguisme permet d'extorquer à des populations sans méfiance et d'utiliser à des fins autres que celles de notre développement, parfois préjudiciables à celui-ci (*Ibid.* : 67).

Contrairement aux éditorialistes qui voient le bilinguisme comme une porte d'accès à l'égalité, Thériault soutient que la structure administrative mise en place en vue du bilinguisme ne fait que maintenir et perpétuer le statut minoritaire des Acadiens.

[...] la majorité anglophone voudrait-elle rétablir les Acadiens dans leurs droits qu'elle ne pourrait le faire dans les présentes structures, lesquelles assurent aux Acadiens un statut de minoritaires, quelles que soient les réformes que l'on pourrait y apporter (Thériault 1982 : 26).

Selon Thériault, le bilinguisme est le projet anglophone auquel adhère aveuglément la majorité des Acadiens : « [...] le projet anglophone a tellement pris de place dans nos esprits, il nous sollicite encore tellement, que bien des Acadiens en sont venus à croire



qu'il n'y a plus de projet acadien, qu'il n'y aurait plus que des projets *bilingues* » (*Ibid.*). Son évaluation de la *Loi sur les langues officielles* est également sévère, alors que cette dernière a été acclamée par la plupart des éditorialistes comme l'aboutissement d'une longue lutte :

[...] je dois dire qu'on a mis la charrue devant les boeufs lorsqu'on a voté cette loi. Comment, en effet, a-t-on pu légiférer sur l'égalité du français et de l'anglais sans que l'on affirme *d'abord* le principe de *l'égalité des deux sociétés*, sans que l'on mette en oeuvre des *mesures* et des *structures* adéquates pour assurer cette égalité ? On aurait pu penser, avec raison, qu'un projet de loi sur l'égalité des langues s'inscrirait dans un projet plus global, c'est-à-dire un projet de *société*. On chercherait vainement dans les dix-sept articles de la loi, une telle préoccupation (*Ibid.* : 143).

Les propos de Thériault ne trouveront pas écho dans le discours journalistique des années quatre-vingt.

Doucet, qui publie son essai plus de 10 ans après Thériault, va beaucoup plus loin dans sa condamnation du bilinguisme. En effet, toute son argumentation est fondée sur l'incapacité du bilinguisme de mener à bien le projet d'égalité des Acadiennes et Acadiens. Le blocage identitaire et politique en Acadie, avance-t-il, découle du fait que « nous avons accepté la logique du bilinguisme comme solution finale à nos problèmes » (Doucet 1995 : 23). Non seulement le bilinguisme conditionne-t-il la conception du rôle de la langue, « La langue devient un moyen de communication et non un instrument de développement culturel, social et économique » (*Ibid.* : 176), mais il empêche aussi la pleine participation à la vie politique de la province :

Lorsqu'il s'agit de son organisation sociale, elle [l'Acadie] n'hésite pas à proposer la création d'institutions dualistes, et ce, dans tous les domaines d'activité possibles. En revanche, lorsque vient le temps de transposer cette vision sociale sur le plan politique, elle se retranche immédiatement derrière le statu quo et favorise le bilinguisme institutionnel (*Ibid.* : 198).

Pour sa part, Nadeau adopte, dans *Que le tintamarre commence*, un point de vue conforme à celui des éditorialistes. Il va même jusqu'à dire que la période qui a vu l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, un des « principaux acquis acadiens », et la création de l'Université de Moncton (Nadeau 1992 : 136), a été le moment fort de la participation des Acadiens au pouvoir politique :

Il est clair qu'au Nouveau-Brunswick, l'époque Robichaud a été assez extraordinaire pour nous puisqu'en 1969, elle nous a menés à cette loi provinciale sur les langues officielles. [...] La période Robichaud a été la seule vraie période de pouvoir politique presque directement acadien (*Ibid.* : 74).

Par ailleurs, les éditorialistes ne s'arrêtent pas uniquement aux vertus globales du bilinguisme, mais se font également les avocats de modalités précises qui permettraient de le réaliser pleinement. Nous avons retenu les deux modalités qui ont été le plus souvent mentionnées : la prestation de services gouvernementaux en français et la répartition équitable des fonctionnaires dans la Fonction publique (la dualité administrative est très peu mentionnée, bien qu'elle soit un fait accompli au ministère de l'Éducation depuis 1977).

#### 4.3.1.1 Volet secondaire n° 1 : la prestation de services gouvernementaux en français

Les services gouvernementaux ont fait l'objet de nombreux éditoriaux et de nombreuses lettres publiés dans les pages des quotidiens dépouillés (23 éditoriaux ; 15 lettres). Fait intéressant à noter : c'est sous cette rubrique que nous avons recueilli le plus grand nombre de lettres, soit un peu plus du tiers des textes de ce sous-thème. Peut-être pourrions-nous offrir comme explication que les services gouvernementaux constituent, pour l'ensemble de la communauté, le volet le plus visible de la question du bilinguisme. À l'exception d'une seule lettre, qui est une réponse publique du premier ministre pour expliquer l'absence de services en français au ministère de l'Agriculture (**00085**), ces lettres, parues entre 1968 et 1987, font état d'une situation où leur auteur n'a pu obtenir des services en français ; les situations sont des plus variées et touchent plusieurs secteurs de l'activité gouvernementale, allant de l'agriculture (**00259**) au milieu hospitalier (**00202 ; 00041 ; 00083 ; 00093**), en passant par la corporation Loto Atlantique (**00177 ; 00305**) et la compagnie de téléphone NBTel (**00226 ; 00147 ; 00150**). Certaines déplorent la médiocre performance du gouvernement dans le dossier des services en français (**00251 ; 00016 ; 00306**), ou s'insurgent contre l'unilinguisme anglais du CN (**00234**).

Les 23 éditoriaux classés dans ce sous-thème reprennent en gros les mêmes thèmes que ceux traités dans les lettres : l'absence de services en français, l'indifférence du gouvernement devant cette absence et la lenteur avec laquelle les

solutions sont mises en place. Certains dossiers ont davantage retenu l'attention que d'autres. Par exemple, NBTel s'attire les foudres des éditorialistes pas moins de 7 fois en raison du manque de téléphonistes francophones (**00211** ; **00244** ; **00117** ; **00141** ; **00189** ; **00193** ; **00200**). La situation des employés et des patients de langue française à l'hôpital psychiatrique provincial fait parler d'elle 4 fois (**00203** ; **00095** ; **00182** ; **00305**). La question du tourisme et des parcs provinciaux revient 2 fois (**00229** ; **00250**) ; celle de l'unilinguisme des billets de loterie, 2 fois (**00100** ; **00109**) ; celle des services en français pour les jeunes malvoyants acadiens, 3 fois (**00088** ; **00124** ; **00126**). Bien que ces éditoriaux aient été écrits en réaction à des situations ou à des événements particuliers, on y retrouve encore une fois les mêmes dénonciations et les mêmes revendications pour le respect des droits des Acadiens, soit au nom de la justice sociale, soit en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Au sujet de NBTel :

La langue française continue d'être bafouée par la compagnie de téléphone au Nouveau-Brunswick. (**00211**)

La situation est maintenant rendue au point où elle témoigne d'une nette insouciance de la part de cette société envers les Acadiens. (**00200**)

Au sujet de la corporation Loto Atlantique :

N'est-ce pas une manière discrète de se moquer des Acadiens en essayant de camoufler l'anomalie d'un nom unilingue. (**00100**)

Au sujet des parcs provinciaux :

Par conséquent, soyons logiques. Si le Nouveau-Brunswick est une province bilingue, tâchons donc de donner un visage vraiment bilingue à nos parcs provinciaux afin de ne pas détourner à jamais un fort contingent de notre commerce touristique. (00250)

Au sujet des services gouvernementaux :

On aurait cru que le gouvernement aurait saisi le message et qu'il aurait fait un effort pour bilinguiser ses services publics à travers la province [...]. La promulgation des derniers articles de la Loi n'a pas changé grand chose, si ce n'est que d'ajouter quelques secrétaires bilingues ici et là afin de donner une fausse image de respect des deux langues officielles. (00140)

Dans un texte humoristique sur les services surtout anglais de NBTel, paru en janvier 1987 dans *Le Matin*, Morin Rossignol invite les lecteurs à répondre aux téléphonistes unilingues anglais en récitant des fables de La Fontaine.

Quand un ou une téléphoniste « gripette » entreprend une conversation anglaise avec nous, au lieu de nous dire en français le numéro de la personne qu'on cherche à rejoindre, pourquoi ne pas tout simplement lui réciter quelques vers d'une fable de La Fontaine ?

- *Can you spell that name for me please ?*

- Le long d'un clair ruisseau buvait une colombe quand sur ...

- *A moment please ! I'll get you a French operator.*

C'est presque dommage. Certaines fables sont tellement belles que c'est injuste de les garder juste pour nous (Morin Rossignol 1991 : 37).

À part son côté humoristique, ce passage se distingue par son appel à l'action subversive, alors que les autres textes, empreints d'indignation, visent une rectification de la part des organismes contrevenants.

Nous concluons que l'ensemble de la société acadienne attache une grande importance au fait d'être reconnue par les organismes publics et parapublics du Nouveau-Brunswick en obtenant d'eux des services dans sa langue. Nous irions même jusqu'à dire que l'ensemble de la société acadienne attache une grande importance au fait de pouvoir s'y reconnaître.

*4.3.1.2 Volet secondaire n° 2 : la représentation équitable des deux communautés linguistiques au sein de la Fonction publique*

Ce deuxième volet secondaire réunit 16 textes, tous des éditoriaux. Nous n'avons répertorié à la page « Opinion des lecteurs » aucune lettre publiée sur la représentation équitable des deux communautés linguistiques au sein de la Fonction publique, ce qui confirme l'hypothèse que nous avons formulée précédemment. Contrairement à l'absence de services en français, qui suscite davantage de réaction directe de la part du grand public, la répartition équitable des fonctionnaires entre les deux communautés linguistiques est une facette du bilinguisme qui est en quelque sorte voilée. De plus, ce dossier est plus difficile à appréhender pour le grand public parce qu'il soulève des questions délicates dans le contexte néo-brunswickois où l'on fait des pieds et des mains pour éviter des propos à apparence raciste. Par exemple, la bilinguisation de la Fonction publique implique-t-elle l'embauche d'un plus grand nombre de francophones uniquement ou implique-t-elle plutôt la bilinguisation des anglophones en place ? Deux éditoriaux illustrent bien ce dilemme, le premier paru en 1977 :

Quand le gouvernement va-t-il se rendre compte qu'il est tout à fait scandaleux que sa haute fonction publique soit unilingue (faut-il préciser anglaise?) dans une province bilingue et dont le tiers des citoyens sont francophones? Est-ce vraiment suffisant d'accepter que le sous-ministre ou le directeur se dote d'un adjoint bilingue?

Il est plus que temps que le bilinguisme devienne un critère important dans la sélection des hauts fonctionnaires. Et il faudra plus que des souhaits ministériels pour atteindre cet objectif. **(00134)**

Et le second, en 1986 :

[...], partout où s'exerce le pouvoir, c'est-à-dire au bureau central, les ministères et agences ne réalisent pas l'objectif de représentation équitable. [...] Que vaut, en effet, une représentation sectorielle, formelle, artificielle sans une participation efficace au fonctionnement d'un système de gouvernement? Que vaut une représentation dans un milieu où l'on ne peut ni parler sa langue, ni produire efficacement en faisant appel aux ressources de sa propre culture? Poser ainsi le problème, c'est se plonger au coeur même de nos revendications, entendons ici une détermination qui ne vise pas seulement un poste administratif [...], mais un espace socio-politique où chaque citoyen pourra s'épanouir sans subir quelque discrimination que ce soit. **(00283)**

Le premier éditorial pose le problème sous l'angle des compétences linguistiques et le second, sous l'angle de l'origine ethnique.

Dans le contexte de la mise en oeuvre du bilinguisme institutionnel, la question de la représentation équitable des deux communautés linguistiques n'a fait l'objet d'aucune ligne de conduite précise de la part du gouvernement en ce qui concerne l'embauche de fonctionnaires francophones avant l'adoption de la Politique

linguistique en 1990<sup>15</sup>. Encore une fois, ce sont plutôt l'inaction et le manque d'engagement qui caractérisent l'attitude du gouvernement et qui sont unanimement dénoncés dans les éditoriaux, parus entre 1972 et 1987. Dès avril 1972, on trouve le déséquilibre entre les fonctionnaires francophones et anglophones « scandaleux » (00256) et en 1977, il est « totalement inacceptable » (00103) ; en 1982, « les francophones demeurent minoritaires d'une manière flagrante dans un système qui ne respecte même pas la loi du nombre » (00199). En 1987, le ton se fait ironique :

[...] le tout dernier rapport sur le profil linguistique déposé à l'Assemblée législative cette semaine. Il vient confirmer ce que l'opinion publique sait déjà : le pourcentage de francophones dans la fonction publique a miraculeusement progressé d'une *pinotte*. L'Acadie a obtenu sa *pinotte* annuelle. [...] Le débat est clos. Tradition oblige. (00302)

#### 4.3.2 Récapitulation : les grandes lignes du discours sur le bilinguisme institutionnel

Comme nous l'avons amplement montré, la société acadienne dans son ensemble accueille favorablement l'arrivée du bilinguisme institutionnel au Nouveau-Brunswick. Le discours dissident des essayistes que nous avons cités ne semble pas avoir de résonance auprès des éditorialistes et de la population en général. D'ailleurs, la thèse de Doucet le confirme. La société acadienne voit dans le « bilinguisme » l'issue de son long combat, qui remonte aux déportations du XVIII<sup>e</sup>

---

<sup>15</sup> Cette politique devait être implantée progressivement sur les cinq années suivant son adoption. En 1994, le gouvernement a annoncé que les objectifs visés n'avaient pas été atteints, douze ministères sur seize n'ayant pas mis en place les structures requises.



siècle et qui fait partie de l'imaginaire collectif, même s'il est jugé fictif par certains. De même, toute réalisation manifeste du bilinguisme est vue d'un bon oeil et souhaitée. La prestation de services en français et la diffusion simultanée dans les deux langues des documents officiels (entendre traduction), facettes immédiatement perceptibles du bilinguisme, s'inscrivent donc dans la quête pour l'égalité. La représentation équitable des deux communautés linguistiques est également une modalité du bilinguisme qui est revendiquée, mais surtout exprimée par les façonneurs d'opinion.

Ces attitudes dominantes chez la société acadienne par rapport au bilinguisme découlent-elles du mythe bilinguiste ? Nous avons évoqué au chapitre 1 le mythe bilinguiste comme un projet auquel est conviée la population. En fait, lorsqu'il est véhiculé comme valeur positive dans une société diglossique, le bilinguisme masque le conflit entre les communautés linguistiques qui se partagent le territoire.

The rhetorical insistence on bilingualism partly conceals and partly betrays a state of real conflict — of which [...] there is no dearth of empirical evidence. In a country where two languages are constantly jostling and one is steadily driving out the other, the enthronement of « bilingualism » as a supreme value unmistakably aims at neutralizing (at least in fantasy) the tensions and uncertainties inherent in the situation. « Bilingualism » is a compromise, and to praise it is the simplest possible way to make two opposite attitudes compatible (Aracil 1973 : 523).

Si le mythe bilinguiste neutralise les tensions entre les deux langues et entre les deux communautés, il trahit en même temps une volonté profonde d'atténuer le dilemme douloureux auquel est confrontée la société : d'un côté l'assimilation, de l'autre les troubles sociaux. « Bilingualists are so keenly aware of the sacrifice and the danger

entailed in either alternative, that they avoid committing themselves and desperately snatch at both options at one and the same time » (*Ibid.*). Opter pour le bilinguisme revient donc à choisir de ne pas choisir. C'est ainsi que « même les Acadiens les plus nationalistes semblent prêts à s'abandonner aux charmes ensorcelants d'une société où tous les citoyens seraient bilingues [...] et qui garantirait ainsi, selon la mythologie officielle, une meilleure compréhension des besoins des uns et des autres » (Doucet 1995 : 177). C'est également ainsi que les revendications de la société acadienne s'arrêtent aux facettes visibles du bilinguisme institutionnel, à savoir la traduction des documents et la prestation de services en français, et se font timides sur les plans de la dualité administrative complète de la Fonction publique et de la représentation équitable des deux communautés linguistiques.

L'option bilinguiste n'est pas sans danger pour le rayonnement de la langue minoritaire. Comme le signale Aracil (1973 : 526) et comme nous l'avons indiqué au chapitre 2, c'est surtout la population minoritaire qui répond à l'invitation de devenir bilingue. Il s'ensuit que, au nom de la bonne entente et peut-être par fierté de montrer leur compétence linguistique dans la langue dominante (Boudreau 1998), les membres du groupe minoritaire convergent vers la langue dominante dans de nombreuses situations de communication, au risque de sous-utiliser leur propre langue. Dans une vaste étude sur la vitalité ethnolinguistique des francophones au Nouveau-Brunswick, Landry et Allard ont appelé ce phénomène la « naïveté sociale » de la société acadienne (Landry et Allard 1994 : 182), après avoir constaté une grande prédilection chez les francophones pour le bilinguisme individuel.

Devant le souci de devenir bilingue et de bénéficier personnellement des contacts avec la culture dominante, on est très peu enclin à considérer l'impact de ces comportements individuels sur l'avenir de la collectivité francophone. Cette naïveté sociale est plus qu'apparente dans les résultats du sondage lorsqu'on observe que plus de 50 % des répondantes et répondants estiment que la situation idéale en ce qui concerne la langue d'enseignement de leurs enfants serait une scolarisation à 50 % en français et à 50 % en anglais. Elle est également évidente lorsque des résidents de municipalités qui sont à plus de 80 % francophones réclament une présence de la langue anglaise dans l'affichage commercial qui soit égale à celle de la langue française (*Ibid.*).

Cette prédilection se trouve confirmée dans le corpus que nous venons de présenter, ainsi que dans d'autres recherches que nous avons faites (Boudreau et Dubois 1992, 1993, 1994 : Boudreau 1998)<sup>16</sup>.

Dans le débat social sur le bilinguisme, indépendamment de sa place réelle que nous avons tentée de mesurer au chapitre 3, la traduction officielle s'inscrit donc comme une des modalités de mise en oeuvre, au même titre, croyons-nous, que la prestation de services en français et la représentation équitable des deux communautés linguistiques au sein de la Fonction publique (sans compter la dualité administrative dont nous n'avons pas parlé). Pour ce qui est du second pôle autour duquel gravitent les questions sur la traduction, à savoir la langue, voici la dernière partie de notre corpus de textes provenant de la presse écrite, étayé par des extraits des essais cités précédemment.

---

<sup>16</sup> Les enquêtes que nous avons faites auprès des jeunes de la province révèlent que ce groupe en particulier croit aux vertus, tant économiques qu'identitaires, du bilinguisme.

#### 4.4 Le discours sur la langue

Il est généralement admis aujourd'hui dans le domaine de la sociolinguistique que les études sur la langue ne sauraient faire abstraction des attitudes et des représentations linguistiques. Les productions discursives métalinguistiques, les entrevues ou les écrits publics (tels les textes du corpus que nous présentons dans ce chapitre), sont révélateurs des représentations et des attitudes des locuteurs d'une collectivité linguistique donnée à l'égard de leur langue et de toute autre langue ou variété de langue qui cohabitent sur le territoire en question. De même que toute personne se fait une image mentale du monde qui l'entoure, le locuteur se forge des représentations des phénomènes linguistiques, que ce soit de sa propre langue ou d'une variété de celle-ci, ou encore d'une autre langue en concurrence avec la sienne. Souvent, les représentations linguistiques que construisent les locuteurs ne coïncident pas avec la réalité. Selon Dominique Lafontaine, la représentation « ne constitue pas un simple reflet du comportement linguistique, mais une construction plus ou moins autonome, plus ou moins indépendante de la réalité observée » (Lafontaine 1986 : 14). Par exemple, une enquête sur les représentations linguistiques des jeunes Acadiens et Acadiennes révèle que ces derniers sont nombreux à croire parler une langue « mélangée » de français et d'anglais, certains affirmant que, pour chaque mot français utilisé, ils en disent trois en anglais. Or, à l'examen des entrevues orales, les chercheuses ont constaté que le rapport est plutôt de vingt mots français pour un mot anglais, même dans les entrevues les plus anglicisées (Boudreau et Dubois 1993 : 156). Voilà un exemple parmi bien d'autres qui illustre

l'écart qu'il peut y avoir entre les représentations linguistiques et le comportement réel.

Les représentations engendrent à leur tour des attitudes linguistiques, c'est-à-dire des jugements de valeur sur la langue et sur les comportements linguistiques, lesquels jugements sont à la fois structurés et structurants (Morsly 1990 : 77). En d'autres termes, le locuteur peut développer une attitude normative, puriste ou tolérante à l'égard de certains usages ou de certaines variétés. Par conséquent, l'étude des représentations et des attitudes des membres d'une communauté linguistique révèle aux linguistes les opinions qui peuvent jouer un rôle non négligeable dans le maintien, la diffusion ou le recul d'une langue ou d'un usage.

L'étude des représentations et des attitudes s'est avérée des plus intéressantes et des plus fructueuses en situation de contact des langues, particulièrement lorsqu'une des langues en contact est minoritaire et moins prestigieuse que l'autre. Par exemple, au Québec, des études déterminantes sur la perception qu'ont les francophones québécois de leur langue (présentées par Lepicq & Bourhis 1993 ; Loubier 1994) démontrent sans l'ombre d'un doute la force d'attraction de l'anglais. On ne peut négliger ce type de conclusion quand vient le temps de concevoir, d'appliquer et d'évaluer des mesures d'aménagement linguistique qui visent à rétablir le statut de la langue moins prestigieuse.

D'autres sociolinguistes, surtout occitans et catalans, ont mené des recherches qui ont permis de préciser, dans l'optique du conflit linguistique, certaines notions comme celle des « représentations diglossiques qui maintiennent, entretiennent et

confortent » (Maurais 1994 : 86 ; Loubier 1994 : 43) l'inégalité entre deux langues. Maurais et Loubier affirment qu'il est prioritaire d'étudier les représentations diglossiques au Québec selon le cadre élaboré par les écoles sociolinguistes catalanes et occitanes. D'après Maurais, « ce sont ces fonctionnements diglossiques et les représentations mentales destinées à stabiliser une situation de tension sociale et à occulter un conflit linguistique qu'il faudrait étudier » (Maurais 1994 : 89-90). Nous croyons que ce cadre serait également utile pour l'étude des représentations en Acadie. Telles que présentées par Maurais et Loubier, les idéologies diglossiques comportent les trois aspects suivants :

- 1) Le mythe bilinguiste, dont nous avons déjà parlé dans la section précédente et qui sert à apaiser les tensions sociales qu'engendre le conflit linguistique ;
- 2) L'*auto-odi*, c'est-à-dire la négation de l'appartenance à son propre groupe, qui donne lieu à l'identification au groupe dominant et à l'acceptation de la situation par le groupe dominé ;
- 3) L'inversion de l'inégalité, phénomène selon lequel on idéalise la langue minoritaire tout en dénigrant la langue dominante afin de rétablir l'égalité entre les deux langues. Il se peut aussi que le contraire se produise, c'est-à-dire qu'on dénigre la langue dominée et valorise la langue dominante. Le dénigrement et l'idéalisation de la langue dominée sont les manifestations des sentiments ambivalents qu'engendre le conflit linguistique.

En Acadie, le discours métalinguistique n'a été abordé dans l'optique du conflit linguistique que dans quelques recherches axées sur les représentations et les

attitudes des jeunes, telles que révélées par les réponses à un questionnaire et au cours d'une entrevue (Boudreau & Dubois 1991, 1992, 1993 ; Boudreau 1998). Les recherches se sont plutôt attardées aux études descriptives (voir chapitre 2, section 2.7) et au comportement langagier en milieu bilingue (Godin & Renaud 1984, 1989 ; Landry & Allard 1994). L'analyse du discours sur la langue que nous présentons dans les pages qui suivent repose, tout comme l'analyse précédente sur le bilinguisme, sur des textes d'opinion parus dans la presse acadienne entre 1968 et 1988 et sur les extraits des essais présentés à la section 4.1.2. Les textes se répartissent comme suit : 63 textes, dont 44 lettres et 19 éditoriaux classés sous trois catégories : 1) perceptions du/des français en Acadie ; 2) rapports avec le français standard ; 3) comportements langagiers. À noter que les proportions de lettres et d'éditoriaux de cette partie du corpus sont inversées dans le corpus présenté précédemment : le corpus sur le bilinguisme est constitué de 81 pour cent d'éditoriaux et de 19 pour cent de lettres, alors que le corpus sur la langue est constitué de 70 pour cent de lettres et de 30 pour cent d'éditoriaux.

#### **4.4.1 Les perceptions du/des français en Acadie**

L'analyse des textes de cette catégorie (14 lettres ; 6 éditoriaux) révèle des représentations diglossiques semblables à celles que le sociolinguiste catalan Ninyoles a décelées dans ses recherches sur la situation de contact des langues, soit le catalan et le castillan en Catalogne. Il s'agit ici du troisième aspect des idéologies diglossiques que nous avons énumérées ci-dessus. Nous sommes redevable, pour les

explications qui suivent, à l'article de Jacques Maurais (1994), qui présente les grandes lignes des travaux de Ninyoles sur les représentations diglossiques.

Ninyoles adhère à la définition de la diglossie comme déséquilibre conflictuel entre deux langues en contact : « les deux langues en présence n'ont pas la même importance, elles ne jouissent pas du même statut » (*Ibid.*). Un rapport de force asymétrique entre les deux langues résulte donc de cette inégalité (voir chapitre 1). Bien que, en Acadie, les deux langues en présence aient le même statut juridique, il est clair qu'elles ne jouissent pas du même prestige sur les plans politique, économique, scientifique et linguistique (Corbeil 1994 : 25-27). Ninyoles postule que, pour rétablir le rapport de force, les locuteurs de la langue minoritaire et minorisée peuvent adopter une attitude compensatrice : ils idéalisent leur langue au détriment de la langue dominante, inversant ainsi, dans leurs représentations, le rapport réel entre les deux langues. Ils peuvent également adopter une attitude pratique, dénigrant leur langue et soutenant qu'elle ne convient qu'à certaines situations restreintes. Ninyoles a observé cette attitude auprès de locuteurs de la classe moyenne valencienne qui ont rejeté le catalan au profit de l'espagnol. Dénigrement et idéalisation de la langue minoritaire sont donc, selon lui, « deux faces du même phénomène » (*Ibid.*), qu'il illustre ainsi :



Tableau 4.1

## Attitudes en situation de contact des langues selon Ninyoles

Attitudes de la couche sociale supérieure	<i>attitude pratique</i>	<i>attitude compensatrice</i>
envers la langue dominante	adhésion (+)	désaffection (-)
envers la langue dominée	dénigrement (-)	idéalisation (+)
	Modèle fondamental	Modèle inversé

Source : Maurais 1994 : 89

S'il est vrai que les textes rassemblés dans la catégorie *Perception du/des français en Acadie* témoignent de cette attitude ambivalente des locuteurs acadiens à l'égard de leur langue, il faut également signaler que ces mêmes textes révèlent un écheveau d'attitudes linguistiques infiniment plus complexe que la dichotomie de Ninyoles, écheveau qui, selon nous, serait le reflet des multiples rapports qu'entretient le locuteur acadien avec toutes les variétés et les langues en concurrence sur son territoire. En Acadie, le rapport de tension s'est installé non pas entre deux langues comme en Catalogne, mais entre les variétés régionales de français qui y sont pratiquées, soit le français traditionnel et le chiac, le français standard et l'anglais (Péronnet 1996a). Selon Péronnet, la situation de la langue en Acadie est très instable depuis les années cinquante : les deux principaux mouvements du changement linguistique, la standardisation et l'anglicisation, « rencontrent une résistance du côté

de la tradition, cette force d'inertie mais aussi d'enracinement, avec laquelle il faut compter » (*Ibid.*).

Examinons d'abord les contextes qui s'inscrivent dans le modèle fondamental de Ninyoles, c'est-à-dire celui selon lequel les locuteurs acadiens dénigrent leur langue.

N°1

Nous avons, comme moyen d'expression, un idiôme quasi-primitif, qui se limite à quelques cents mots. Notre langage est parsemé d'expressions anglaises dont nous ne connaissons souvent pas l'équivalent français et nous n'arrivons qu'avec peine à construire des phrases grammaticales. (00219)

N°2

Il est vrai qu'on trouve une classe d'Acadiens à Moncton et dans certains autres milieux qui déflorent leur langue française par des anglicismes nombreux et affreux.

[...]

On trouve une couche de la population qui n'a guère été touchée par la culture française et dont les enfants ont hérité d'un parler abâtardi par les anglicismes. (00225)

N°3

... notre parler français moribond au Nouveau-Brunswick.

[...]

... l'argot, le patois, le jargon, le baragouin, le charabia qui se parlent continuellement dans nos classes françaises. (00228)

N°4

Ce laisser-aller dans le parler ne se limite malheureusement pas aux élèves de nos écoles puisque plusieurs étudiants de l'Université de Moncton continuent de parler un français bâtard rempli d'anglicismes et ne semblent avoir aucun souci de l'améliorer. (00237)

N°5

... lorsqu'on pénètre à l'intérieur (des) écoles, on constate que la langue française y fait vraiment pitié et que nos jeunes semblent avoir grand peur de s'en servir comme moyen de communication. (00239)

N°6

la pauvreté de la langue des Acadiens [...].

[...]

Non, ce n'est pas le français que parlent les Acadiens, mais plutôt le franglais ou peut-être devrait-on dire l'anglais parsemé de termes français. (00029)

N°7

Si le gouvernement du Nouveau-Brunswick avait consacré au français écrit la même quantité d'énergie que celle déployée pour la constitution de comités d'études, la rédaction de rapports, l'attribution de bourses aux anglophones, il aurait, assurément, imposé notre mode d'expression, non comme une « semi-langue », mais comme une vraie langue de communication. (00290)

Comme on peut le constater à la lecture des extraits ci-dessus, les jugements dépréciatifs envers le français de l'Acadie, parlé et écrit, sont abondants. Il importe de souligner que, dans la majorité de ces extraits (N°s 1, 2, 3 et 6), la mauvaise qualité du français est exprimée dans un rapport causal à l'anglais : si l'état du français est déplorable, c'est à cause de la présence d'éléments anglais dans les énoncés. Nous ne retrouvons pas cependant — ni dans ces contextes, ni dans l'ensemble du corpus — l'expression de la seconde face du modèle fondamental de Ninyoles, à savoir la valorisation de la langue dominante. Au contraire, l'anglais est surtout perçu comme l'agent contaminateur du français. Cela ne veut toutefois pas dire que l'attitude

d'adhésion à l'anglais soit absente dans la société acadienne ; l'étude sur les perceptions, faite en 1980 pour le compte du Groupe de travail sur les langues officielles (Rapport Poirier-Bastarache) et que nous avons présentée au chapitre 2, a montré que, pour une partie de la population acadienne, l'anglais est perçu comme la langue des affaires et de la réussite sociale. Or, notre corpus métalinguistique ne permet pas de confirmer le modèle fondamental de Ninyoles.

Examinons maintenant les appréciations positives du français en Acadie, qui sont de loin moins nombreuses que les négatives. En effet, seul un éditorial paru en février 1970 pose un jugement favorable sur le français contemporain utilisé en Acadie en le comparant au français québécois :

Mais on trouve à Moncton toute une classe d'Acadiens [...] qui parlent un français qui se compare avantageusement à celui des Québécois d'un même niveau de culture. Nous disons avantageusement parce qu'il est reconnu et souvent écrit que les Acadiens ont un accent beaucoup plus pur et une prononciation beaucoup plus belle. (00225)

Puis, une seule lettre juge de façon très idéalisée le français en Acadie :

Vraiment, ce que notre élite parle ou écrit est vraiment du bon français. Et les gens du peuple ne parlent pas mal du tout, même très bien si on le compare aux autres peuples. [...] C'était du bon français qui a évolué, et qui est devenu peut-être le meilleur français universel. (00176)

Pour ce qui est de l'universalité du français acadien, c'est l'opinion inverse qui prédomine.

La pauvreté de notre langue nous impose des restrictions. Nous sommes gênés et limités dans nos relations avec les autres groupes francophones par l'insuffisance de notre vocabulaire et nous n'arrivons pas toujours à nous exprimer clairement. (00219)

[...] en continuant de parler SHIAC, les Acadiens parlent un langage qui n'est pas une langue, et qui n'est reconnu nulle part dans l'Univers. (00231)

Tous les autres jugements favorables dans ce corpus idéalisent le « vieux parler », celui dont faisaient usage les premiers colons français arrivés en Acadie et celui dans lequel les premiers ouvrages littéraires d'Antonine Maillet sont publiés. Ce n'est pas un hasard que les premiers textes parus dans *L'Évangéline* sur le vieux parler acadien coïncident avec la création du personnage de *La Sagouine*. Bien que les éditorialistes de l'époque ne se gênent pas pour louer le parler de *La Sagouine*, ni pour publier des textes écrits dans ce style, ils nous rappellent qu'il ne faut pas cesser d'aspirer au français international.

#### N°1

Il n'est pas question de recommander le maintien de ce vieux parler de chez nous, quoique nous ne devrions pas en avoir honte. [...] Ce vieux parler n'est pas un patois ni une langue bâtarde, mais celle qui se parlait à la cour d'Henri IV. Et si nous devons mener une lutte à mort aux anglicismes, genre « chiac », si nous devons tendre au français universel, nous n'avons pas à rougir du vieux langage de nos ancêtres qui était considéré le plus beau parler de France d'alors, et dont malheureusement trop de vocables riches et expressifs ont disparu du français moderne sans être remplacés. (00239)

#### N°2

Les lecteurs auront compris qu'il ne s'agit pas de vouloir faire revivre notre parler archaïque, quels que soient ses titres de noblesse passée. Nous ne croyons pas qu'il serait avantageux pour nous de cultiver un parler qui nous couperait de la francophonie universelle et nous isolerait à nos dépens. Il est évident qu'il faut s'appliquer à parler le bon français moderne et l'enseigner à nos enfants et inciter ceux-ci à le parler correctement. Notre culture française, sa sauvegarde et son développement en dépendent. Ceci étant dit, nous croyons qu'il est

important tandis qu'il en est temps encore de laisser des textes dans ce style pour l'histoire. (00254)

Si les éditorialistes jugent important de conserver pour l'histoire le vieux parler acadien qui tend à disparaître, il se trouve toutefois des lecteurs qui sont profondément agacés par les tentatives de le faire renaître et de le valoriser :

N°1

En faisant la lecture de la Piquine dans notre journal et quelquefois quand La Sagouine se fait entendre à la télévision, on ne cesse de nous ahurir, de nous fatiguer, de nous importuner avec une surabondance d'expressions exagérées du quinzième et du seizième siècle dont la plupart n'ont jamais existé, expressions que leurs auteurs se plaisent à inventer.

[...] Donc, finis, je l'espère ces enfantillages d'un autre âge et ensemble travaillons à l'avancement de notre culture et de notre langue française telle qu'on se doit de la parler aujourd'hui, et non pas telle qu'on la parlait autrefois. (00255)

N°2

J'estime malheureux que des livres comme La Sagouine, Mariaagélas et La Mariecomo soient écrits dans une langue aussi négligée. C'est peut-être du Rabelais, mais on n'écrit plus en Rabelais dans le monde francophone. (00026)

Nous estimons que ces textes mettent en évidence les rapports de tension non seulement entre les deux principales variétés de français, mais aussi entre les deux langues, le français standard et l'anglais. Il semblerait que l'attitude prédominante envers le français contemporain de l'Acadie soit négative, le français étant affublé de termes péjoratifs comme « moribond », « quasi-primitif », « semi-langue », « charabia », « patois » etc. De plus, l'anglais, langue dominante, n'est pas nécessairement perçu dans le discours comme un véhicule plus apte à exprimer le

monde moderne, mais plutôt comme une influence nuisible, qui fait du français acadien un « parler abâtardi », « un français bâtard », du « franglais ». Boudreau et Dubois ont montré que, dans l'esprit des jeunes Acadiens, bien parler le français équivaut à ne pas utiliser des mots anglais (Boudreau et Dubois 1993 : 153-155). En revanche, l'attitude prédominante envers les formes archaïques est positive, « des vieux mots savoureux et imagés que nous devons conserver, car ils font partie de notre patrimoine canadien » (00219). De plus, le français standard n'est pas sans créer lui aussi une tension, provoquant chez certains locuteurs le rejet des formes archaïques et des emprunts de l'anglais. Examinons maintenant de plus près cette attitude.

#### 4.4.2 Les rapports au français standard

Les 24 textes de ce corpus (19 lettres ; 5 éditoriaux) présentent des thèmes plus variés que le précédent. Ils ont, toutefois, comme fil conducteur l'allusion, explicite ou implicite, négative ou positive, à la norme du français standard.

Huit de ces textes (soit le tiers) sont classés comme lettres, mais appartiennent plus exactement au genre des chroniques linguistiques (00214 ; 00217 ; 00241 ; 00245 ; 00248 ; 00252 ; 00267 ; 00275). Nous les avons mis dans la catégorie des lettres parce que leur auteur n'était pas chroniqueur en titre de *L'Évangéline* et parce qu'elles ont été publiées sous la rubrique « Opinion des lecteurs » entre 1968 et 1973. Selon une typologie des chroniques linguistiques dressée par Jacques Cellard (Cellard 1983 : 651-652), ces lettres s'inscrivent dans les types « La défense de la

langue française » et « La prescription / proscription ». Le premier type implique de la part de l'auteur « une observation inquiète » (*Ibid.*), tandis que le second expose une faute de langue dans le but d'inciter les lecteurs à la corriger, du genre « Dites pas ..., mais dites... ». Toutes ces lettres prônent la chasse intransigeante aux anglicismes au nom « de la sauvegarde et de l'unité de la langue française » (00245) et adoptent la même formule : une énumération de termes que l'auteur juge fautifs, suivis de la correction qu'il propose. Parmi la soixantaine de termes condamnés figurent notamment *académie* au sens **d'établissement d'enseignement**, *graduation* pour **remise des diplômes**, *service civil* pour **fonction publique**, *cafétéria* pour **cantine**, *année fiscale* pour **année financière**. Soit dit en passant que la condamnation de ces termes par des chroniqueurs linguistiques ou par des professeurs de langue n'a rien de nouveau, ces termes faisant l'objet d'une proscription dans bon nombre de recueils d'anglicismes, comme ceux de Dagenais et de Colpron dont il a été question plus haut. L'auteur les condamne parce qu'il maintient que le Nouveau-Brunswick doit s'aligner sur une norme internationale : « [...] que l'État du Nouveau-Brunswick se mette au diapason international et non au diapason local de Kouchibouguac, de Quisibis ou d'Aboujagane » (00241). Est ainsi proscrit le terme *aréna* que l'on devrait remplacer ou bien par **stade** comme à Rivière-du-Loup, par **palais des glaces** comme à Paris, ou par **colisée** comme à Rimouski (00214). Il est clair que l'auteur croit que le « diapason international » est un français qui vient d'ailleurs, de France ou du Québec. Dans une de ses lettres, il cite un rapport qui date de 1953 de l'Association canadienne de l'éducation de langue française : « C'est dans la mesure où la langue



française se conforme aux critères de la France qu'elle permettra au groupe canadien-français de prendre place parmi les grandes nations cultivées » (00252).

Un autre lecteur estime que les Acadiens devraient se donner comme modèle à suivre François Mitterand, qui a fait un bref arrêt à Moncton en 1987 :

François Mitterand est venu de loin pour nous visiter mais nous, nous avons comme peuple un plus long voyage si nous voulons un jour parler la langue française aussi bien que lui!  
C'est un défi à relever car nous sommes nous aussi « d'une race qui ne sait pas mourir. » (00303)

Alors que le premier auteur se fait l'ardent défenseur de l'adoption du français standard pour l'Acadie (se plaignant dans une de ses lettres de ce que personne ne corrige les fautes qu'il signale), d'autres lecteurs s'opposent à une norme *made in Paris* (00035), selon l'expression d'un d'entre eux, pour désigner les réalités acadiennes. Un autre, révélant sa compréhension du lien entre les mots et les réalités nommées, explique sa prise de position ainsi :

Ce n'est pas, sans vouloir être malin, dans les dictionnaires Larousse ou Robert que nous retrouverons des équivalences pour traduire fidèlement la pensée voulue de nos innovations et des développements pédagogiques nord-américains.

Aussi longtemps que nous les éducateurs acadiens choisirons de se faire expliquer par les autres ce que nous pensons, et ce que nous devons dire, nous demeurerons des complexés. [...] Après tout, « une pèle, c'est une pèle » mais le lycée français n'est pas le modèle parfait d'une école polyvalente canadienne. (00266)

Alors que ces lecteurs aspirent à une certaine autonomie du français en Acadie, un autre condamne, dans une lettre écrite en chiac, le fait que certains universitaires

étrangers semblent vouloir imposer avec leur « grand français » (00268) leur façon de parler aux étudiants.

Bien coument sasse fait qui y'en a de vous autes qui v'nant d'la France, Belgique, la Tunisie pis dés pais lointant coumme ça pis après aouère tchin iciette une coupe d'année y v'nant dans notes univartisé nous apprendre à parlé leure langues. (00268)

Peu après la parution de cette lettre, *L'Évangéline* annonce que les lettres d'opinion écrites en acadien ou en chiac ne seront plus publiées.

Un thème qui revient souvent dans cette catégorie est celui voulant que bien parler est une question de fierté individuelle et nationale. Le corollaire est également vrai : mal parler ou ne pas posséder sa langue dénote un manque de fierté. Ainsi un éditorial paru en août 1978, à la suite du congrès annuel de l'Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick où l'on a fait état de la « détérioration critique » du français dans les écoles, affirme que « ce qui fait le plus défaut chez la masse acadienne c'est qu'elle a perdu cette fierté acadienne qui faisait la force et l'unité de nos aïeux » (00173).

Nous terminons cette partie en présentant un éditorial pour le moins curieux, publié en 1987 dans *Le Matin* et qui illustre bien le dilemme pour quiconque écrit et publie dans un milieu comme l'Acadie, dilemme dont nous avons parlé au début du présent chapitre. D'une part, la direction du quotidien s'engage à améliorer la qualité de la langue de ses reportages :

*La voix française du Nouveau-Brunswick ne peut pas prétendre l'être tout en diffusant des textes mal construits et rédigés dans une langue médiocre. Ainsi, même si nous avons raison de nous réjouir de*

progrès évidents dans ce domaine, nous continuons à viser plus haut<sup>17</sup>. (00297)

D'autre part, elle est sommée de réagir aux doléances de lecteurs qui estiment les éditoriaux difficiles à comprendre.

Un certain nombre de lecteurs et de lectrices déplorent que nos éditoriaux soient quelquefois d'une facture trop littéraire, ou trop intellectuelle, ou trop abstraite, ou encore impénétrable. Les adjectifs colorés, les expressions inusitées, la longueur des phrases rendent la lecture des éditoriaux trop difficile, semble-t-il. (00297)

Cet éditorial témoigne de la tension omniprésente qui existe en Acadie entre les partisans d'un français standard et les personnes qui estiment que le français standard est inaccessible, voire aliénant. La réponse ironique de Morin Rossignol aux plaintes faites au sujet du niveau de français utilisé dans les éditoriaux, publiée dans un billet en mars 1988, risque de mener à la polarisation. Néanmoins, elle renferme une multitude d'idées qui mériteraient d'être approfondies : reflet de la tension entre ceux qui aspirent à un niveau universel de français et ceux qui croient que le franco-acadien se compose de petits mots, elle fait le pont entre la qualité du français et la survie de la communauté acadienne.

[...] apparence que *Le Matin* vous fait travailler les méninges des fois avec des mots d'une piasse. À cinquante cennes la copie, c'est le moins qu'on puisse faire. Paraîtrait que certains lecteurs, certaines lectrices sont obligés, obligées de sortir leur dictionnaire jusqu'à QUATRE fois par *Matin*.  
Ô SCANDALE !

---

17 C'est l'auteur du texte qui souligne.

Aujourd'hui, pour changer du dictionnaire, un brin d'arithmétique. Quatre mots par jour multipliés par deux cent cinquante jours de parution par année, ça fait mille mots. Disons qu'on retient dix pour cent de ce qu'on apprend. Ça fait cent mots par année. Cent mots par année, ça t'a betôt stoppé l'assimilation, ça. Pis ça sauve une langue. La nôtre. La française.

[...]

Un dictionnaire de vingt piasses suffit. Vingt piasses pour que l'Acadie devienne aussi francophone qu'elle se prétend française. Me semble que c'est pas payer cher la liberté (Morin Rossignol 1991 : 219-220).

Ce corpus de textes de presse ne rend pas compte d'une attitude à l'égard du français, repérée dans le cadre d'autres recherches (Boudreau et Dubois : 1991, 1992, 1993 ; Boudreau 1998). Il s'agit de l'attachement affectif, voire viscéral, au français. Morin Rossignol parle de la beauté du français en ces termes, après avoir pris soin de préciser qu'il ne parle ni de politique linguistique ni du français officiel :

Je parle de la langue française. Des fabuleuses richesses stylistiques qu'elle nous offre, tout à fait gratuitement, pour exprimer la quintessence de nos cogitations. Ce n'est pas étonnant qu'elle soit la langue première de la diplomatie, car s'il est un domaine où la subtilité rhétorique et intellectuelle est un *sine qua non*, c'est bien dans les échanges diplomatiques (Morin Rossignol 1991 : 36).

C'est là un attachement que partagent bon nombre d'Acadiennes et d'Acadiens.

#### 4.4.3 Les comportements langagiers

Nous avons rassemblé sous ce thème des textes qui abordent les comportements langagiers en milieu minoritaire, plus particulièrement les comportements caractéristiques de la situation diglossique des Acadiens. Nous reconnaissons que cette question est éloignée de notre propos, mais nous croyons qu'il est important de l'aborder. Pour comprendre les enjeux de la traduction en

milieu minoritaire, il faut également saisir les fortes pressions exercées sur les individus soit pour passer inaperçus dans l'environnement à prédominance anglophone, soit pour s'affirmer comme francophones. De plus, nous croyons que certaines attitudes linguistiques ne s'articulent pas dans le discours, mais s'expriment plutôt dans les comportements. Sur les douze lettres qui font partie de ce sous-corpus, seulement deux ne sont pas une invitation aux Acadiennes et Acadiens à modifier certains comportements et certaines pratiques ; sur les sept éditoriaux, un seul exprime son accord avec la pratique langagière dont il est question dans le texte. Les deux pratiques qui font le plus souvent l'objet de commentaires dans ce corpus sont l'habitude qu'ont les francophones de converger vers l'anglais dans les entretiens en présence d'anglophones et d'afficher en anglais.

Nous présentons en premier des extraits d'un texte de Morin Rossignol qui parle de la colère, de la douleur et de la frustration que l'on peut éprouver dans les gestes les plus banals de la vie quotidienne face soit à l'incompréhension, soit à l'indifférence des membres du groupe dominant. Le texte s'intitule *Kill me please* :

- Trois Matinée réguliers, s'il vous plaît.
- *Three ?*
- C'est exact.
- *Eight fifty five, sir.*
- Merci, Madame.

Une autre fin d'après-midi à Moncton. Une autre occasion d'assimilation. Encore une fois, les cheveux dressés sur la tête, le coeur en beau joual vert, les doigts crispés sur le billet de dix dollars que nous tendons en français à une commerçante anglophone que nous faisons vivre et qui, elle, nous force à vivre en anglais. Inutile d'expliquer pourquoi le sourire est resté écrasé dans le coin des lèvres.

[...]

Nous sommes en pleine tragédie. Et nous la traduisons pour nous assurer que cette tragédie se vive dans les deux langues. Chaque anglophone qui reste unilingue exerce sur nous tous et toutes un pouvoir illimité que nous lui confirmons. Et dans sa langue par-dessus le marché ! Chaque anglophone qui nous aborde dans sa langue s'attend dur comme fer qu'on va répondre en anglais. Et nous trouvons ça normal. [...] (Morin Rossignol 1991 : 33-39)

Ce n'est certes pas tout le monde qui vit la convergence vers l'anglais d'une manière aussi tragique. En effet, la convergence vers l'anglais est un réflexe pour une partie importante des francophones minoritaires (voir chapitre 3), réflexe qui constitue un des comportements langagiers typiques des minoritaires souvent décrit et tout aussi souvent décrié. La majorité des lettres du corpus qui attirent l'attention sur cette pratique la condamnent, comme celle-ci : « (...) nous pouvons remarquer un professeur acadien à la tête d'une classe dans laquelle on retrouve jusqu'à 16 Acadiens pour trois Anglais et lorsqu'une question lui est posée en français, il répondra en anglais » (**00205**). Seulement deux lettres, écrites par la même personne, trouvent qu'il est normal de parler anglais devant des unilingues anglais (**00213** ; **00210**) pour ne pas leur déplaire. L'auteur justifie sa position ainsi : « (...) je crois que l'on peut être patriote sans être fanatique car le fanatisme n'est pas un trait de l'Acadien » (**00210**).

L'affichage en français ou l'absence d'affichage en français font l'objet de plusieurs éditoriaux et lettres parus entre 1970 et 1987 (**00232** ; **00233** ; **00043** ; **00078** ; **00105** ; **00371** ; **00289** ; **00307** ; **00289**). Les éditoriaux invitent les marchands à afficher en français ; les lettres déplorent que certaines institutions

acadiennes, par exemple les écoles ou l'université, affichent certaines annonces en anglais. En 1987, dans un éditorial, on félicite la municipalité de Cap-Pelé d'avoir été la première à adopter un règlement rendant obligatoire l'affichage en français dans les installations municipales. L'éditorialiste écrit :

La décision du conseil municipal de Cap-Pelé, même si elle ne solutionne pas toute la question linguistique, donne quand même une fort bonne idée de la nature des gestes qui peuvent être posés sans difficulté. Sans qu'il soit nécessaire d'ériger des barricades sur lesquelles iront se faire martyriser quelques leaders d'opinion en mal de reconquête. (00307)

D'autres lettres du corpus blâment les Acadiens de céder trop facilement aux pressions et d'adopter l'anglais dans des fonctions symboliques autant qu'officielles : on déplore le fait que des équipes sportives formées d'Acadiens portent un nom anglais (00240) ; on recommande l'interdiction de toute intervention en anglais dans les écoles acadiennes (00017) ; on exige que les députés acadiens prennent la parole en français à l'Assemblée législative (00049).

#### 4.4.4 Récapitulation : les grandes lignes du discours sur la langue

Certaines attitudes que révèle cette partie du corpus confirment l'existence en Acadie d'idéologies diglossiques qui tendent à maintenir l'inégalité des langues, alors que d'autres attitudes se dessinent et pourraient être vues comme tendant à bousculer le rapport de force. D'un côté, on semble être relativement unanime quant au rejet du franco-acadien, celui qui porte les traces de sa domination par l'anglais, c'est-à-dire la variété qu'on désigne communément par le terme « chiac », terme utilisé à toutes les

saucés et qui a dans l'imaginaire acadien des contours très flous<sup>18</sup>. Cela pourrait laisser croire qu'il existe une tendance vers la standardisation. De l'autre, il y a un discours qui rejette un niveau de langue que certains pourraient appeler « du dimanche », en l'occurrence un français soutenu. Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 5. Enfin, dans le discours, on attribue à l'anglais une influence néfaste, mais dans les comportements, on reconnaît sa domination dans les gestes quotidiens.

## **Conclusion**

Cette analyse nous permet de conclure que, dans la conscience collective des Acadiennes et Acadiens, la traduction officielle est surtout appréhendée comme une mesure qui découle directement de la mise en place du bilinguisme institutionnel au Nouveau-Brunswick. Comme nous l'avons signalé, elle se fait surtout remarquer quand elle est absente ; elle fait parler lorsqu'elle est omise du processus de production d'un document officiel. L'analyse ne nous permet pas d'affirmer, toutefois, que la population en général est sensibilisée à la manière de traduire ni au grand usage que l'on fait de la traduction dans la Fonction publique.

En tant que mesure d'aménagement linguistique, la traduction s'insère dans un régime de bilinguisme institutionnel qui constitue la meilleure solution possible pour la société traduisante. Si cette dernière ne peut utiliser sa langue dans toutes les

---

<sup>18</sup> Il est important de signaler que les dernières années ont vu un accroissement de la production artistique en chiac, surtout par de jeunes artistes, pour la plupart musiciens et poètes (Boudreau et Robichaud 1997).



fonctions et dans tous les domaines en raison des contraintes du régime qu'elle adopte, elle le fait par la voie de la traduction.

Nous n'avons toutefois pas répondu à notre deuxième question (voir p. 134, point 2), à savoir comment les attitudes sur la langue se reflètent dans la manière de traduire. C'est ce que nous allons faire au prochain chapitre.

## Chapitre 5

### Traduction officielle et norme

#### Introduction

Dans les deux chapitres précédents, nous nous sommes penchée sur la traduction officielle comme mesure d'aménagement linguistique. Dans un premier temps, nous avons montré que, parmi les aménagements mis en place dans le cadre du bilinguisme institutionnel, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'acquitte des obligations que lui impose la *Loi sur les langues officielles* presque exclusivement par le biais de la traduction. Dans un deuxième temps, nous avons montré que la traduction, toujours en tant que mesure d'aménagement linguistique, est perçue, dans la conscience collective des Acadiennes et Acadiens, comme un signe manifeste de leur égalité. Dans ce chapitre, nous examinons la traduction officielle par l'autre bout de la lorgnette, c'est-à-dire la traduction comme pratique langagière qui suscite des prises de position par rapport aux variétés de français qui coexistent et par rapport à la norme qui devrait s'appliquer dans le milieu que nous étudions.

Depuis une quinzaine d'années, nous entretenons à plusieurs titres<sup>1</sup> des rapports soutenus avec le personnel du Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick, ce qui nous a permis d'observer à plusieurs reprises et, pour ainsi dire, *in vivo*, les conditions de travail des traductrices et traducteurs. Ainsi avons-nous pu constater que les rapports entre ceux qui traduisent et ceux qui font traduire sont parfois conflictuels, chose qui, à notre avis, n'est pas sans avoir un effet sur la qualité et la vitalité de la langue française dans l'administration provinciale. Ce qui nous est apparu comme particulièrement intéressant, c'est que les rapports entre les traducteurs et les demandeurs de traductions peuvent varier selon que ces derniers sont fonctionnaires francophones ou anglophones.

Pour faire ressortir les rapports entre les francophones et les traducteurs, nous exposons, premièrement, la manière de traduire qui prévaut dans les milieux administratifs canadiens en attirant l'attention sur ses effets chez les traducteurs et chez les lecteurs de traductions. Deuxièmement, nous présentons une enquête que nous avons menée sur les attitudes et les perceptions de deux groupes distincts de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick : des traducteurs et des demandeurs de traductions. Troisièmement, nous étayons les

---

<sup>1</sup> Professeure de traduction à l'Université de Moncton depuis 1983, j'ai été responsable du cours de stage pendant quelques années. Mes recherches sur la traduction officielle m'ont également amenée à faire des séjours prolongés au Bureau de traduction. Depuis 1996, je siége au Bureau de direction du Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick (CITNB) en tant que vice-présidente aux côtés du directeur du Bureau de traduction et d'autres membres du personnel. De plus, le Bureau de traduction compte parmi son effectif un certain nombre de mes anciennes étudiantes et anciens étudiants, avec qui je maintiens des liens par l'entremise ou bien de la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick, ou bien de l'Association des anciens diplômés et anciennes diplômées du Département de traduction et des langues de l'Université de Moncton, ou bien de projets d'observation en milieu de travail que j'organise dans le cadre de mes cours.

résultats de l'enquête par l'analyse de la traduction d'un texte officiel et de sa réception par les demandeurs. Enfin, nous terminons ce chapitre par une discussion sur la norme et son fonctionnement en Acadie du Nouveau-Brunswick.

### 5.1 La manière « canadienne » de traduire

Le Canada étant l'un des pays traducteurs les plus importants au monde, une certaine vision, ou « doctrine », de la traduction s'y est forgée, selon laquelle on traduit les idées du texte, et non les mots, aussi idiomatiquement que possible, c'est-à-dire comme si le texte avait été rédigé dans la langue d'arrivée. Cette manière de traduire, appelée la doctrine ITT pour « idiomatic, idea-oriented translation » (Mossop 1989b : 7), est la méthode généralement admise comme celle qui convient le mieux aux textes administratifs et qui doit être enseignée dans les écoles de traduction du Canada : « 'Idiomatic' translation is now so established as the correct way to translate in government and business, and in schools of translation, that it appears to be natural » (Mossop 1990 : 343). Selon cette doctrine, toute trace du texte de départ doit être oblitérée du texte d'arrivée. Dans le contexte canadien et néo-brunswickois du bilinguisme institutionnel, la méthode de traduction idiomatique axée sur les idées a pour conséquence de masquer l'origine du texte de départ, voire l'existence de l'autre groupe linguistique (Mossop 1990 : 348). Cette méthode est à ce point ancrée chez les traducteurs canadiens que les répondants de l'enquête (voir 5.3 ci-dessous) ont inévitablement et unanimement accueilli avec grand étonnement notre suggestion voulant qu'on traduise autrement pour laisser transparaître dans le

texte d'arrivée des traces de la langue de départ dans le but de faire comprendre au lecteur qu'il s'agit bel et bien d'un texte traduit. Le fait qu'aucune trace de l'anglais ne reste dans les textes d'arrivée français donne à la société d'arrivée une toute autre image de la Fonction publique qui, elle, est en réalité largement dominée par des fonctionnaires qui appartiennent à la société de départ (voir chapitre 3).

Cette manière de traduire comprend implicitement la question de la norme (*Ibid.*). Si l'on traduit idiomatiquement, il faut exploiter les ressources expressives attestées de la langue d'arrivée, tant sur les plans lexical, grammatical et syntaxique que textuel (Mossop 1989b, 1990). Ce qui implique deux choses. La première : un choix doit être fait à un moment donné quant à la langue de référence dans laquelle puiser les formes attestées permises dans les traductions. Dans les milieux administratifs canadiens où l'on traduit massivement (gouvernement fédéral et gouvernement du Nouveau-Brunswick), on a choisi le français dit standard, ou international, même si les praticiens n'ont pas toujours une idée bien claire de ce que veulent dire ces termes (voir 5.3 ci-dessous). La seconde : puisque la langue de départ ne peut venir enrichir, selon certains, ou entacher, selon d'autres, le texte d'arrivée, l'innovation linguistique est exclue en traduction. Cette doctrine de la manière de traduire s'avère confirmée dans les attitudes des répondants, comme nous le verrons ci-dessous.

Il est évident que la situation sociolinguistique du français au Canada est à l'origine même de cette idéologie de la traduction. En effet, le français étant largement la langue de traduction, une partie importante de ce que lisent les francophones du pays se compose de traductions. Il est donc d'une importance capitale que ces traductions véhiculent une qualité de langue irréprochable et un caractère idiomatique authentique si l'on veut que le français maintienne ses

fonctions identitaires et culturelles. Il faut avouer que la traduction a bien servi le français au Canada où il est langue minoritaire. La contribution des traducteurs au redressement du français écrit est généralement reconnue. Par exemple, selon Claude Poirier, ce sont les traducteurs qui ont été les premiers à réagir, parfois à tort nous dit-il, au problème de l'anglicisme en publiant les principaux répertoires sur le sujet (Poirier 1992 : 8). Pour Jean-Paul Vinay, le traducteur au Canada joue un rôle encore plus grand.

[Le] rôle [des traducteurs] dépasse en effet de très loin celui du traducteur européen ou américain qui travaille dans le même domaine ; au Canada, ils sont responsables de l'évolution quotidienne de la langue. C'est à eux que revient le devoir de lancer des équivalents acceptables pour les incessants néologismes qui naissent dans le cerveau fécond de nos compatriotes anglophones ; à eux revient la redoutable responsabilité d'éviter le franglais et l'académisme stérile, de savoir retenir les néologismes qui feront carrière, fuir le laxisme de trop de publicitaires européens et satisfaire en même temps aux normes très exigeantes de la langue commerciale, juridique et technique (Vinay 1978 : 22).

C'est une lourde tâche que Vinay lègue aux traductrices et traducteurs au moment où il écrit ces lignes !

## 5.2 Description de l'enquête

Afin de découvrir les divergences et les ressemblances dans la perception de la qualité des traductions de ceux qui traduisent et de ceux qui font traduire au sein de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, nous avons mené une enquête auprès des principaux intéressés, soit un groupe de traductrices et de traducteurs et un groupe de demandeurs de traductions. Ensuite, pour illustrer le

conflit qui peut surgir entre les deux groupes, nous avons analysé un texte de départ anglais, sa traduction vers le français et les changements apportés à la traduction par une équipe de fonctionnaires francophones.

### 5.2.1 L'enquête

La méthode que nous avons retenue aux fins de cette enquête est l'entretien de type qualitatif, qui est, selon une définition générale, « [...] une méthode de collecte d'informations qui se situe dans une relation de face à face entre l'intervieweur et l'interviewé et [...] elle revêt effectivement plusieurs formes » (Boutin 1997 : 23). Nous avons choisi d'exploiter l'entretien centré, également appelé entretien dirigé (*Ibid.* :27), dont voici une définition :

[...] l'entretien dit centré se conduit à partir d'un schéma plus ou moins détaillé, mais qui tourne toujours autour d'un thème prédéterminé qu'on veut explorer [...]. Ce type d'entretien vise à mettre en lumière un aspect d'une situation donnée, il se centre sur un point précis et tend à en tracer les pourtours, à en dégager le sens et la portée et peut être mené auprès d'une seule personne ou d'un groupe de personnes. [...] L'intervieweur joue ici un rôle très actif en faisant converger l'attention des interviewés sur les aspects en question (*Ibid.* : 27).

Nous avons exploré le point précis de l'entretien, soit la norme à privilégier dans les traductions vers le français dans la Fonction publique, en abordant les sujets suivants : les méthodes de travail (en particulier les ouvrages de référence), les rapports avec les demandeurs de traductions, le rôle du Bureau de traduction, les éléments clés d'une bonne traduction et d'une bonne qualité de langue (voir annexe 5.1, *Guide d'entretien à l'intention des traductrices et traducteurs*). L'enquête a été conduite auprès d'un premier groupe de 12 répondants, tous

traductrices et traducteurs, soit employés par le Bureau de traduction, soit pigistes attitrés.

Nous avons remis aux répondants un document dans lequel sont décrits les buts et les méthodes de l'enquête (voir annexe 5.2, *Description de la recherche sur le rôle et la place de la traduction officielle au sein de l'administration provinciale du Nouveau-Brunswick*), tout en leur demandant de signer une formule de consentement (voir annexe 5.3) et de remplir une fiche de renseignements personnels (voir annexe 5.4). Nous nous sommes engagée à une stricte confidentialité dans le traitement de l'information recueillie et nous avons nous-même réalisé les entretiens, qui ont été enregistrés sur bande magnétique, mais non transcrits.

Le groupe de traducteurs se compose de 9 femmes et 3 hommes ayant, en moyenne, 40 ans, 14 ans d'expérience professionnelle en traduction et 12 ans de service auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Dix d'entre eux ont reçu une formation universitaire en traduction dans une université canadienne (1 au deuxième cycle et 9 au premier cycle), alors que 2 possèdent une formation en éducation (premier cycle). Les répondants traduisent uniquement vers le français ; nous n'avons pas fait d'entretiens avec les traducteurs qui traduisent vers l'anglais, bien que nous reconnaissons pertinemment que l'analyse de la traduction de textes français vers l'anglais ajouterait une dimension intéressante à notre étude.

Le deuxième groupe de répondants se compose de fonctionnaires francophones qui ont des rapports fréquents avec le Bureau de traduction et dont l'une des tâches, explicite ou non, est de relire ou de réviser les textes traduits



pour leur service. L'entretien a porté sur leurs rapports avec le Bureau de traduction, leur perception d'une bonne traduction et d'une bonne qualité de langue, les interventions qu'ils font sur les textes traduits et les raisons de leurs interventions (voir annexe 5.5, *Guide d'entretien à l'intention des demandeurs de traductions*).

Ce groupe de répondants, 8 femmes et 3 hommes dont la moyenne d'âge se situe à 43 ans, compte en moyenne 14 ans à l'emploi du gouvernement du Nouveau-Brunswick et appartient à diverses catégories professionnelles : 4 coordonnateurs ou agents de service ; 4 agents de communication ; 1 gestionnaire de programmes ; 1 sous-ministre adjoint et 1 adjoint administratif. Pour ce qui est de leur formation, 7 sont titulaires d'un baccalauréat, 2 d'une maîtrise, 1 d'un diplôme en droit. Un répondant seulement possède une formation collégiale. Les onze répondants proviennent de 10 ministères ou organismes différents, ce qui représente le tiers des ministères et organismes gouvernementaux du Nouveau-Brunswick (voir annexe 5.6, *Ministères et organismes du gouvernement du Nouveau-Brunswick*)<sup>2</sup>.

### 5.2.2 Illustration du conflit par le biais d'une analyse textuelle

Enfin, pour illustrer les sources du conflit qui peut surgir entre les deux groupes de répondants, soit les traducteurs et les demandeurs de traductions, nous avons analysé les changements qu'a apportés une équipe de fonctionnaires à un texte précis, traduit par le Bureau de traduction, avant que ce texte ne soit jugé

---

<sup>2</sup> Nous ne dévoilerons pas le nom des ministères ou organismes où travaillent les répondants pour des raisons de confidentialité.

apte à être diffusé. Il s'agit d'un texte anglais, rédigé en langue de départ par une équipe qui comptait des francophones : il s'adresse à un groupe précis de fonctionnaires et est destiné à être diffusé sur le réseau Intranet de la province. L'équipe chargée de le réviser a fait plus de 200 changements, sur lesquels nous reviendrons plus loin à la section 5.4.

Le choix de ce texte appelle toutefois quelques commentaires<sup>3</sup>. D'un côté, il s'agit d'un texte parmi les milliers que produisent les différents ministères et organismes de la province chaque année. Nous sommes donc consciente qu'il est risqué de bâtir l'illustration qui suit sur un seul et unique exemple. D'un autre côté, il s'agit d'un texte à caractère administratif, qui est conforme aux définitions générales de cette catégorie de textes (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 75-77), qui comporte une certaine envergure (16 000 mots, un peu plus de 80 pages) et qui est passé par deux étapes de révision en français, une première par le Bureau de traduction et une seconde par le groupe de fonctionnaires chargé de le diffuser. Ce texte a donc fait l'objet précisément de ce que nous voulons mettre en évidence dans ce chapitre. En outre, selon la personne qui nous a autorisée à l'utiliser, le sort qu'il a subi est conforme aux habitudes, c'est-à-dire typique du cheminement d'un grand nombre de textes d'envergure dans la Fonction publique : les textes sont conçus et rédigés en anglais, traduits par un traducteur assigné par le Bureau

---

<sup>3</sup> Nous avons obtenu l'autorisation nécessaire pour exploiter ce texte, tout en nous engageant à l'anonymiser autant que possible. Nous ne pouvons dévoiler ni la source, ni le ministère d'où il provient, ni le nom du traducteur et des personnes qui l'ont révisé, ni même le texte dans son intégralité.

de traduction, révisés par un réviseur attitré, puis acheminés au service demandeur où ils sont à nouveau révisés et remaniés selon des critères particuliers que nous examinons plus loin.

### **5.3 Résultats de l'enquête**

#### **5.3.1 Les attitudes et perceptions des traducteurs**

Il n'est pas étonnant que les répondants de ce groupe fassent preuve d'une grande homogénéité dans leurs attitudes car ils exercent tous le même métier dans des conditions identiques et ont tous reçu plus ou moins le même type de formation. Leurs attitudes diffèrent toutefois quelque peu dans le degré de conviction avec lequel certaines opinions sont exprimées, ce qui est souvent fonction de l'engagement personnel dans la société acadienne. Il n'en reste pas moins qu'un certain consensus se dégage des opinions formulées à l'égard du rôle du Bureau de traduction, de la manière idéale de traduire, des compétences linguistiques des fonctionnaires francophones et de la norme du français à appliquer dans les documents officiels.

Les traducteurs qui ont participé à l'enquête ont la ferme conviction que le Bureau de traduction joue un rôle primordial dans la promotion de la qualité du français au sein la Fonction publique du Nouveau-Brunswick. Bon nombre d'entre eux estiment qu'il pourrait jouer un rôle encore plus important, plus

dynamique, si, en plus de la traduction, on le chargeait de la normalisation des usages (terminologies<sup>4</sup> et appellations officielles) et de la formation linguistique (non pas la formation en langue seconde, mais bien la formation d'appoint en rédaction) des fonctionnaires. Un des répondants a fait remarquer que le Bureau de traduction en est venu, « par défaut », à jouer un rôle clé dans le dossier de la qualité de la langue puisqu'il n'existe aucun organisme au Nouveau-Brunswick officiellement responsable de l'aménagement de la langue, ni aucune directive générale sur la qualité linguistique des textes dans l'une ou l'autre langue officielle. Il ressort donc des entretiens que les traductrices et traducteurs ont une opinion favorable de la place qu'occupe le Bureau de traduction dans l'appareil gouvernemental. De plus, ils ne semblent pas s'être interrogés sur le déséquilibre des deux langues au sein de la Fonction publique. En effet, un seul répondant a soulevé la question de la domination de l'anglais, faisant remarquer que le jour où le Bureau de traduction disparaîtra, cela voudra dire qu'il y aura enfin suffisamment de « gens compétents en français » dans la Fonction publique.

Tous les répondants traducteurs savent, d'expérience, que les textes qu'ils traduisent sont souvent modifiés par les demandeurs de traductions. Cette pratique en laisse certains indifférents et d'autres, indignés ; d'autres encore réagissent en communiquant avec le service qui a remanié leurs textes. Ils sont conscients du fait qu'une certaine proportion des fonctionnaires de la province jugent que les textes traduits sont d'un niveau de langue trop élevé pour être

---

<sup>4</sup> Peut-être faudrait-il souligner que tous les témoins ont évoqué le fait que le Bureau de traduction n'a pas, à ce jour, de fichier central de terminologie, lacune qu'ils considèrent comme une entrave à l'uniformisation et à l'harmonisation des termes en usage dans la Fonction publique et, partant, à la compréhension des documents officiels.

compris de la population. Pour reprendre les paroles d'un répondant traducteur : « Nos termes sont trop français » ou « Les fonctionnaires francophones ne saisissent souvent pas le français des textes traduits ». Certains répondants de ce groupe finissent par croire qu'ils sont les seuls à posséder le « bon français » (un répondant a fait la remarque suivante à ce sujet : « Même les gens instruits ont beaucoup de lacunes en français. C'est décevant. »), parce qu'ils ont de nombreuses et fréquentes discussions avec des demandeurs qui insistent pour maintenir un usage critiqué ou un anglicisme<sup>5</sup>. Comme l'a dit un des répondants : « Il faut se battre pour les bons termes ». D'autres, toutefois, sont moins péremptoires dans leur évaluation et acceptent de rendre leurs textes « aussi simples que possible » en utilisant des termes « user-friendly ». Bien que tous ces traducteurs disent entretenir généralement de bons rapports avec les demandeurs, il est clair qu'ils estiment, à divers degrés (certains plus intensément que d'autres), que la qualité du français laisse à désirer chez les fonctionnaires et que ces derniers, pour des raisons qui s'expliquent, ne connaissent pas la norme qui convient aux textes officiels. Un répondant soutient que le Bureau de traduction s'acquitterait mieux de son rôle « si les clients [entendre les demandeurs] ne se mêlaient pas de traduction ». En d'autres termes, même si aucun des répondants ne l'a dit aussi ouvertement, ce sont les traducteurs qui possèdent la norme, qui savent où la trouver et comment l'appliquer.

---

<sup>5</sup> Ce ne sont pas uniquement les traducteurs du Nouveau-Brunswick qui vivent cette résistance au terme jugé correct. Juhel (1982 : 63-64) rapporte, lui aussi, un cas où le client anglophone a rejeté le terme « tronçonneuse » au profit de « scie-à chaîne », sous prétexte que le lecteur francophone ne comprendra pas le premier terme, malgré une illustration. Quant à Poisson (1984 : 65), il rapporte que les communiqués de presse traduits de l'anglais sont rarement repris tels quels par les médias francophones, qui les jugent « trop français », au point où les discours du général de Gaulle étaient refaits par la presse canadienne à partir de la traduction américaine, le français du général étant considéré comme inaccessible pour le francophone canadien.

En outre, si les traducteurs persistent à utiliser sciemment des termes et des expressions qu'ils croient inaccessibles au lecteur moyen, c'est parce qu'ils sont persuadés qu'ils ont la responsabilité de l'éduquer, thème qui revient fréquemment dans les entretiens. Un des répondants affirme : « Les gens ont la responsabilité de fouiller dans leur dictionnaire pour comprendre. »

Pour décrire une bonne traduction, les répondants de ce groupe ont recours aux formules que nous, professeurs de traduction, utilisons dans nos cours et qui sont celles que nous avons entendues de la bouche de nos propres professeurs et réviseurs : une bonne traduction est « fidèle », « idiomatique », « ne sent pas la traduction », « respecte les règles ». Ces attributs confirment que les traductrices et traducteurs de ce groupe pratiquent la traduction idiomatique axée sur les idées (la traduction ITT, voir section 5.1 ci-dessus). De plus, une bonne traduction, selon eux, n'admet un régionalisme que pour rendre le texte davantage accessible au destinataire ou pour créer un effet stylistique, et ne tolère jamais ni un anglicisme<sup>6</sup> ni un écart aux règles.

Quant à la norme à appliquer dans les traductions, les répondants s'en remettent unanimement et exclusivement aux ouvrages de référence. Le dictionnaire de prédilection de tous les répondants traducteurs est *Le Petit Robert*, qui leur permet de choisir un mot par rapport à un autre, une structure par rapport à une autre, etc. Un seul répondant a dit accorder autant de poids aux dictionnaires Larousse (*Petit Larousse* et *Lexis*) qu'aux dictionnaires Robert (*Le*

---

<sup>6</sup> Parmi les anglicismes que proscriit ce groupe de témoins, ceux qui suivent ont été soulevés lors des entretiens : **anxieux** de vous rencontrer ; **impliquer** (dans le sens d'engager) ; **éventuellement** (dans le sens de finalement) ; **spécifier** (dans le sens de préciser) ; **identifier** (dans le sens de déterminer) ; **globalisation** (dans le sens de mondialisation).

*Petit Robert* et *Le Grand Robert de la langue française*). L'ouvrage de référence qui se place bon deuxième dans les préférences des répondants est le *Multidictionnaire*<sup>7</sup>, ouvrage « ouvertement correctif, pédagogique et tendant à la maîtrise du français international » (Baggioni 1998 : 264). C'est ce dictionnaire qu'on consulte pour obtenir rapidement la réponse à une question. Pour les problèmes d'ordre grammatical et syntaxique, on consulte, dans l'ordre, le *Bon usage* de Grevisse<sup>8</sup>, le *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne* de Joseph Hanse<sup>9</sup> ou le *Dictionnaire des difficultés de la langue française* d'Adolphe Thomas<sup>10</sup>. La norme généralement appliquée par ce groupe de répondants dans leurs traductions est de toute évidence celle du français écrit reconnu dans le monde francophone. De plus, puisqu'il s'agit uniquement du français écrit, de documents émanant de l'administration, les traductrices et traducteurs aspirent à un registre soutenu, reflet de l'autorité même du gouvernement. Selon un répondant, « les textes [du gouvernement] doivent avoir bonne tenue ».

Les attitudes des traducteurs par rapport au modèle linguistique à utiliser dans les traductions sont claires : le français à privilégier dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick est le français normé, dit « international », qu'on retrouve dans les ouvrages de référence, un français d'un registre soutenu convenant aux documents écrits, un français dépourvu de toute trace de sa spécificité régionale et, surtout, dépourvu de toute trace de sa domination par

---

<sup>7</sup> Voir de Villers (1997).

<sup>8</sup> Voir Grevisse (1986).

<sup>9</sup> Voir Hanse (1994).

<sup>10</sup> Voir Thomas (1978).

l'anglais. Nous verrons dans les pages qui suivent que la tension entre le premier groupe de répondants et le second découle de cette perception du français qui convient aux documents officiels.

### **5.3.2 Les attitudes et perceptions des demandeurs de traductions**

Si nous n'avons éprouvé aucun mal à obtenir la participation des répondants traducteurs à notre enquête, sans doute grâce aux rapports professionnels que nous entretenons avec certains d'entre eux depuis bon nombre d'années (voir note 1), les demandeurs de traductions dans les autres services des ministères et organismes du gouvernement ont quelque peu hésité à répondre à nos demandes d'entretien. Certains ministères ont carrément refusé d'autoriser leurs fonctionnaires à participer à notre enquête, tandis que d'autres n'ont accepté d'y participer qu'à condition que nous rencontrions leur sous-ministre. La plupart des personnes qui ont accepté d'être interviewées ne l'ont pas fait d'emblée : elles craignaient qu'il s'agisse d'un « test de français », ou encore d'une entrevue sur les politiques linguistiques. Il faut savoir que, quand on parle du français au Nouveau-Brunswick, il est impossible de ne pas aborder d'autres sujets délicats, notamment les rapports entre les deux communautés linguistiques, la Politique linguistique (vue comme inefficace par l'élite francophone et comme traitement spécial par certains anglophones), l'insécurité linguistique et l'hostilité, toujours latente, parfois ouverte, à l'égard du français et des francophones. Il est donc facile de comprendre les hésitations des personnes sollicitées lors des premiers contacts. Ceci dit, les entretiens avec ce groupe de répondants se sont avérés fructueux une fois une relation de confiance établie entre le répondant et nous-même.



Avant de présenter les attitudes et les perceptions de ce groupe, récapitulons brièvement les caractéristiques principales du milieu professionnel d'où sont issus les répondants. Selon le Rapport Delaney-LeBlanc (1996)<sup>11</sup>, 98 pour cent des fonctionnaires francophones sont bilingues, c'est-à-dire capables de fonctionner couramment en anglais et en français, tandis que seulement 30 pour cent des fonctionnaires anglophones estiment pouvoir fonctionner couramment en français. Un francophone sur cinq dit avoir perdu des aptitudes dans sa langue maternelle depuis son arrivée dans la Fonction publique (Nouveau-Brunswick 1996 : 34) et un nombre considérable de francophones, qui ne travaillent pas toujours dans la langue de leur choix, disent ne pas rédiger de documents dans leur langue<sup>12</sup>. Le rapport n'indique pas la proportion précise de ces fonctionnaires qui disent ne pas rédiger dans leur langue. Serait-ce que les normes rigoureuses qu'applique le Bureau de traduction ont une influence sur le choix de la langue de rédaction des fonctionnaires francophones ? Enfin, le rapport révèle qu'il incombe « presque toujours » aux francophones « de réviser les textes traduits, de s'assurer que les termes utilisés sont corrects » (*Ibid.* : 40). Ces tâches s'ajoutent à la charge de travail des fonctionnaires qui, pour la plupart, ne sont pas formés pour s'en acquitter. Un répondant nous a affirmé que, vu l'ampleur de la tâche que représentait pour lui la révision de textes importants, il avait tenté de faire modifier sa description de fonctions en conséquence, mais sans succès. Un autre nous a dit qu'il s'organisait avec d'autres francophones de son ministère pour

---

<sup>11</sup> On se souviendra que le Rapport Delaney-LeBlanc est le rapport du comité consultatif chargé de l'étude sur l'efficacité de la Politique linguistique du gouvernement du Nouveau-Brunswick, évoqué au chapitre 3.

<sup>12</sup> D'après les estimations des répondants traducteurs, la proportion de textes qu'ils traduisent pour des demandeurs francophones qui rédigent en anglais représente de 20 à 60 pour cent du volume individuel de traduction.

effectuer ce travail en équipe. Ce système fonctionne dans la mesure où il y a d'autres francophones dans le même service.

Si les attitudes du groupe de traducteurs à l'égard des textes traduits se ressemblent beaucoup, celles des demandeurs varient un peu plus. Tous les demandeurs interviewés ont recours aux services du Bureau de traduction souvent, c'est-à-dire de 3 à 4 fois par mois jusqu'à une fois par jour.

Les deux répondants qui ont exprimé le plus haut degré de confiance à l'égard des textes traduits sont directement rattachés à un cabinet de ministre, milieu où l'on s'attend à un niveau de langue soutenu dans les textes produits. Qui plus est, ces deux répondants, qui sont en communication quotidienne avec le Bureau de traduction, n'admettent pas qu'un texte officiel contienne des régionalismes et des anglicismes, réaction légèrement plus normative que celle des traducteurs qui, eux, acceptent la présence de régionalismes dans certains cas, comme nous l'avons précisé à la section précédente.

Les autres répondants interviennent de façon plus active dans les textes traduits, pour deux raisons fondamentales. D'abord, les demandeurs adaptent les textes en fonction des usages ancrés dans leur ministère, que ce soit des appellations officielles (titres de programmes, de services ou de directions, etc.) ou des termes<sup>13</sup>. Tantôt ces usages sont connus du Bureau de traduction, tantôt ils ne le sont pas. Par exemple, certains services relevant d'un ministère en particulier rejettent l'utilisation du terme *recettes*, terme généralement reconnu dans le

---

<sup>13</sup> Les difficultés de traduction des appellations officielles ont été soulevées par la majorité des répondants traducteurs. En effet, ils souhaiteraient voir la mise sur pied d'un fichier central d'appellations officielles en vue de régler ce type de problème.

domaine de l'administration publique pour désigner les revenus d'un État, au profit de **revenus**, alors que d'autres préfèrent utiliser le terme consacré. Le Bureau de traduction doit donc connaître les préférences des multiples demandeurs pour pouvoir les intégrer aux textes traduits.

Autre exemple : il arrive que les titres de programmes soient conçus en français en même temps que les titres anglais, surtout lorsque des fonctionnaires francophones font partie de l'équipe responsable. Avant que les premiers textes portant sur un programme précis ne soient diffusés en français, il peut y avoir un décalage plus ou moins important dans le temps : le terme officieux s'implante avant que la traduction officielle ne soit proposée. Et puisque les demandeurs ne pensent que rarement à transmettre au Bureau de traduction le titre officieux, cette situation les oblige souvent à intervenir dans les textes traduits. Quoi qu'il en soit, tous les répondants du groupe des demandeurs de traductions maintiennent que ces changements sont mineurs.

Alors que la première raison est essentiellement une question d'efficacité de la communication, la seconde touche de plus près les attitudes linguistiques, en particulier les attitudes à l'égard de la norme et de la compétence linguistique des Acadiens dans leur ensemble. Selon les demandeurs de traductions, le deuxième type d'interventions qu'ils pratiquent sur les textes traduits a pour but premier d'en « rabaisser le niveau ». En effet, les textes traduits sont jugés trop « savants » pour la population de la province.

Selon ces répondants, le principal problème des textes traduits réside dans la distance entre le français des traductions et celui des destinataires. On retrouve les mêmes épithètes pour décrire le français des traductions : « trop savant », « trop

complicqué », « trop avancé ». Un répondant avait, de toute évidence, bien réfléchi à la question ; établissant un parallèle entre le français de Radio-Canada, qui, en ses termes, « fait la promotion de la langue parfaite<sup>14</sup> », et les textes traduits, il pose la question suivante : « Si les gens n'écoutent pas Radio-Canada, c'est parce qu'ils ne comprennent pas ce que les journalistes disent. De quelle façon fait-on la promotion de notre langue si on rend les textes trop compliqués à lire? ». Ces répondants sont chargés de la révision des textes dans le but d'en « ajuster la langue » pour les destinataires, de les rendre plus simples, parce que « un français soigné d'ici, ça veut dire des mots un peu plus simples. Ça veut pas dire le français du Québec<sup>15</sup>, mais ça veut pas dire le chiac non plus. » Un autre répondant explique que son intervention dans les textes traduits vise la recherche de « l'équilibre entre les règles et l'efficacité », comme si un texte conforme aux règles ne pouvait être efficace sur le plan de la communication.

On estime que les termes compliqués ou les structures dites idiomatiques ne seront pas compris « par la majorité de nos Acadiens ». « On n'a pas toujours les mots en Acadie pour dire les choses », a dit un répondant de ce groupe. Un autre a expliqué son recours à l'anglicisme en disant qu'il « apprivoisait » le mot anglais afin de mieux se faire comprendre, point de vue tout à fait unique et original qui s'oppose diamétralement à celui des traducteurs qui ne se voient assurément pas comme des dompteurs de l'anglais dans les textes français, mais

---

<sup>14</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>15</sup> Il est intéressant de noter que trois des témoins ont soulevé la question des traductions faites au Québec. Les trois soutiennent, sans doute exagérément, que personne ne comprend ces traductions ; l'un d'eux évoque un incident cocasse où les participants à une réunion ont dû passer leur temps à se faire expliquer le sens d'un texte traduit au Québec et le tout a dégénéré en séance de plaisir.

plutôt comme des exterminateurs de l'anglais<sup>16</sup>. Compte tenu des pratiques traductionnelles des traducteurs et de leurs convictions quant à leur rôle d'éducateurs linguistiques, il y a là tous les ingrédients d'un conflit.

#### 5.4 L'analyse textuelle

Le texte sur lequel repose l'illustration des sources du conflit est destiné à un groupe de professionnels travaillant dans un secteur particulier de la Fonction publique ; on peut donc supposer que les destinataires connaissent un tant soit peu le jargon de leur métier. Pour faire cette analyse (voir note 3), nous avons à notre disposition : 1) le texte de départ anglais (TD), rédigé, nous le rappelons, par une équipe qui comptait un certain nombre de fonctionnaires francophones ; 2) le texte d'arrivée final (TA), traduit par un traducteur affecté à la traduction du TD par le Bureau de traduction, puis révisé et approuvé par le réviseur attitré ; et 3) le texte remanié (TR) par un groupe de travail mis sur pied dans le but de réviser les documents appelés à être diffusés dans le cadre du programme Intranet en question, groupe composé de fonctionnaires de langue française. Nous avons relevé tous les changements apportés au TA par le groupe de travail (plus de 250), mais n'en avons retenu que 184 puisque certains remaniements se répétaient.

---

<sup>16</sup> L'exemple que ce répondant a évoqué pour illustrer comment il « apprivoise » les mots anglais est le suivant : le terme anglais à traduire était **articulated programs**, que le Bureau de traduction a traduit par **programmes souples**. (Il s'agit de programmes pédagogiques offerts par les collèges communautaires et adaptés aux acquis du candidat.) Le répondant en question a remplacé le terme proposé par le Bureau de traduction par **programmes articulés**, même s'il savait fort bien, dit-il, que l'adjectif **souple** rendait davantage l'idée voulue. Il préfère utiliser des termes symétriques. Cette attitude s'oppose non seulement à celle des répondants traducteurs, mais aussi à l'opinion qu'entretient l'ensemble de la société francophone du Canada depuis plus d'un siècle à l'égard de l'admissibilité des anglicismes dans la langue française.

### 5.4.1 Méthodologie — premier niveau de l'analyse

Les 184 changements qui constituent le corpus, présenté dans son intégralité à l'annexe 5.7, ont tout d'abord été divisés en deux grandes classes : les changements réussis et les changements non réussis. Les changements réussis sont les remaniements qui améliorent le document ou proposent une solution équivalente à celle proposée dans le TA. Les changements non réussis sont des remaniements qui contiennent un écart plus ou moins grave aux codes de la langue ou qui faussent le sens du TD. Ces changements ont ensuite été répartis en cinq grandes catégories (améliorations, préférences du demandeur, changements avec faute mineure, fautes de langue et fautes de transfert), selon quatre sous-catégories (agencement, terminologie, lexicque et conventions de l'écriture). Les critères d'évaluation qui ont servi à établir ces classements correspondent à des notions d'évaluation et aux concepts théoriques qui ont largement cours dans le monde de la traduction. Voici une brève explication de chaque catégorie.

Nous entendons par **Améliorations** les remaniements qui redressent le texte, tant sur le plan linguistique que sémantique, dans le cas où le TA ne traduit pas avec précision le TD ou comporte un écart aux codes de la langue. Nous avons relevé 7 améliorations dans le TR, occurrences 1 à 7 à l'annexe 5.7.

Nous avons classé dans la catégorie **Préférences du demandeur** tout changement au TA qui ne change en rien le sens du TA par rapport au TD et qui est conforme au bon usage. Nous avons jugé que ces remaniements sont des équivalences aux solutions de traduction proposées dans le TA (82 préférences, occurrences 8 à 89 dans l'annexe 5.7). Ces deux premières catégories appartiennent

aux changements réussis, alors que les trois qui suivent appartiennent aux changements non réussis.

Les **Changements avec faute mineure** comprennent des cas de non-conformité aux codes de la langue qui n'entravent ni la lisibilité ni la compréhension du document. Nous avons inclus dans cette catégorie les fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe (39 changements avec faute mineure, occurrences 90 à 128 à l'annexe 5.7).

Dans la quatrième catégorie, **Fautes de langue**, nous avons inclus les cas de non-conformité aux codes de la langue qui risquent de compromettre la lisibilité et la compréhension du texte. Ces cas comprennent, notamment, les anglicismes, les phrases ou segments de phrase agrammaticaux, les maladresses et lourdeurs stylistiques qui rendent le texte difficile à saisir, les barbarismes, les solécismes, les termes peu répandus dans le domaine, etc. (18 fautes de langue, occurrences 129 à 146 à l'annexe 5.7). Une explication de chaque occurrence est donnée dans le corpus.

Enfin, la dernière catégorie, **Fautes de transfert** (38 fautes de transfert, occurrences 147 à 184), comprend les segments remaniés qui modifient le sens du TR par rapport au TD. Pour ce qui est de cette catégorie de fautes, nous avons adopté les définitions proposées dans le document du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC), intitulé *Abrégé de typologie*. Selon ce document (Conseil des traducteurs et interprètes du Canada : sans date, p. 1-2), les principales fautes de transfert, par ordre de gravité, sont :

- a) *le faux sens* : Traduction d'un mot, d'une expression ou d'une phrase qui altère le sens du texte original sans le fausser complètement.

- b) *le contresens* : Interprétation contraire au sens du texte original.
- c) *le non-sens* : Énoncé dépourvu de sens ou n'ayant aucun rapport avec le sens du texte original.

Malgré le fait que ces termes soient très répandus dans le monde de la traduction, il arrive souvent que les traducteurs ne s'entendent pas sur les différences entre ces trois fautes. Comme le fait remarquer Delisle qui, soit dit en passant, ne donne pas les mêmes définitions de faux sens et de contresens que celles proposées ci-dessus : « La frontière entre faux sens et contresens est parfois très ténue » (Delisle 1993 : 31-32).

La seconde étape de ce premier niveau d'analyse consistait à répartir les occurrences des cinq catégories décrites ci-dessus en un second classement selon le type de segment. Nous avons regroupé dans la première sous-catégorie, appelée **Agencement**<sup>17</sup>, les segments qui dépassent en longueur l'unité lexicale, dans la deuxième, **Terminologie**, les changements faits aux termes propres au domaine auquel appartient le texte analysé, dans la troisième, **Lexique**, les changements portant sur les mots appartenant à la langue courante et, dans la quatrième, **Conventions de l'écriture**<sup>18</sup>, les remaniements apportés aux habitudes de rédaction, notamment les méthodes de féminisation et d'abréviation.

---

<sup>17</sup> Nous empruntons le terme à la *Stylistique comparée du français et de l'anglais* de Jean Darbelnet et Jean-Paul Vinay (1975 : 93). La définition que les auteurs donnent à cette notion est la suivante : « la mise en oeuvre du lexique le long de la chaîne du temps ».

<sup>18</sup> Nous empruntons à Delisle (1993 : 25) la définition de conventions de l'écriture : « Ensemble des usages conventionnels de rédaction consignés dans des codes (orthographiques, grammaticaux, typographiques), tels que les abréviations, les unités de mesure et de temps, l'écriture des nombres et des symboles, l'emploi des majuscules, la ponctuation, les protocoles divers (correspondance administrative ou commerciale, les appellations officielles, etc.). »



Le corpus présenté à l'annexe 5.7 est structuré de manière à refléter la méthodologie décrite ci-dessus.

#### 5.4.2 Méthodologie — second niveau d'analyse

Une fois les occurrences du corpus organisées selon les classements présentés dans la section précédente, nous les avons analysées individuellement afin de tenter de découvrir la stratégie et le raisonnement sous-jacents aux choix traductionnels et linguistiques exercés, lors de l'exercice de révision, par le groupe de travail. Nous avons dégagé cinq stratégies principales qui caractérisent la démarche de révision : l'équivalence, l'explicitation qui comprend la périphrase, l'économie, le recours à l'anglicisme et le recours au mot courant. Nous en avons identifié d'autres qui s'appliquent à quelques occurrences seulement et que nous préciserons au fur et à mesure qu'avancera notre analyse. En outre, n'ayant pas assisté à ces séances de révision, nous n'avons pu classer certaines occurrences selon les paramètres de ce second niveau d'analyse<sup>19</sup>. Enfin, ces paramètres d'analyse ont été élaborés en tenant compte des résultats de l'enquête : si les répondants demandeurs de traductions estiment que les textes traduits sont « trop savants » et « trop français », il va de soi qu'ils adoptent des stratégies de révision qui, d'une part, « rabaissent » le niveau des textes dans l'intention de les rendre plus accessibles et qui, d'autre part, « naturalisent » ou « acadianisent » les textes. Voici une brève description de chaque stratégie.

---

<sup>19</sup> Il serait intéressant de poursuivre certaines pistes de recherche découvertes lors de la collecte de données en vue de ce chapitre en assistant à une séance de révision à titre d'observatrice.

L'**équivalence** est une structure ou un mot du TR qui vient remplacer une structure ou un mot dans le TA, sans modifier le sens voulu du TD.

L'**explicitation** consiste à préciser, ou à expliciter, dans le TR des éléments laissés implicites dans le TA. Elle se fait de différentes manières. Par exemple, le TR peut, entre autres, exploiter certaines stratégies explicatives comme les parenthèses, remplacer un mot à portée sémantique générale par un mot plus évocateur, renvoyer explicitement dans le TR à un élément laissé implicite dans le TA au moyen d'une répétition ou d'une redite, etc. La **périphrase**, qui consiste à remplacer un mot par un ensemble de mots pour arriver essentiellement au même sens (Delisle 1993 : 39), est un type d'explicitation. Nous utilisons le concept de la périphrase surtout lorsqu'il s'agit de remplacements d'unités terminologiques du TA par un syntagme explicatif dans le TR.

Si l'explicitation mène à l'utilisation d'un plus grand nombre de mots dans le TR que dans le TA, l'**économie** arrive au résultat contraire. En effet, l'économie consiste à « exprimer avec des moyens lexicaux réduits les idées formulées dans le TD » (Delisle 1993 : 229). L'économie s'opère, elle aussi, sur différents plans : sur le plan des structures, quand on reformule un énoncé en moins de mots (*Ibid.* : 28), et sur le plan de l'expression de la pensée, quand on fait des « économies par évidence », selon les termes de Vinay et Darbelnet (1975 : 185-188).

Aux fins de cette analyse, le terme **anglicisme** revêt un sens un peu plus large que celui normalement entendu dans le monde de la traduction. Nous lui attribuons non seulement le sens classique, c'est-à-dire un emprunt (calque, faux ami, etc.) de l'anglais utilisé de manière jugée généralement fautive dans un texte d'arrivée, mais aussi l'utilisation d'une forme française dans le TR, qui est

conforme aux codes de la langue, mais qui ressemble davantage au mot proposé dans le TD qu'à la solution de traduction du TA.

Enfin, la dernière stratégie que nous avons retenue dans le cadre de l'analyse du texte traduit est le **recours au mot courant**, c'est-à-dire l'utilisation dans le TR d'un mot plus répandu que celui proposé dans le TA.

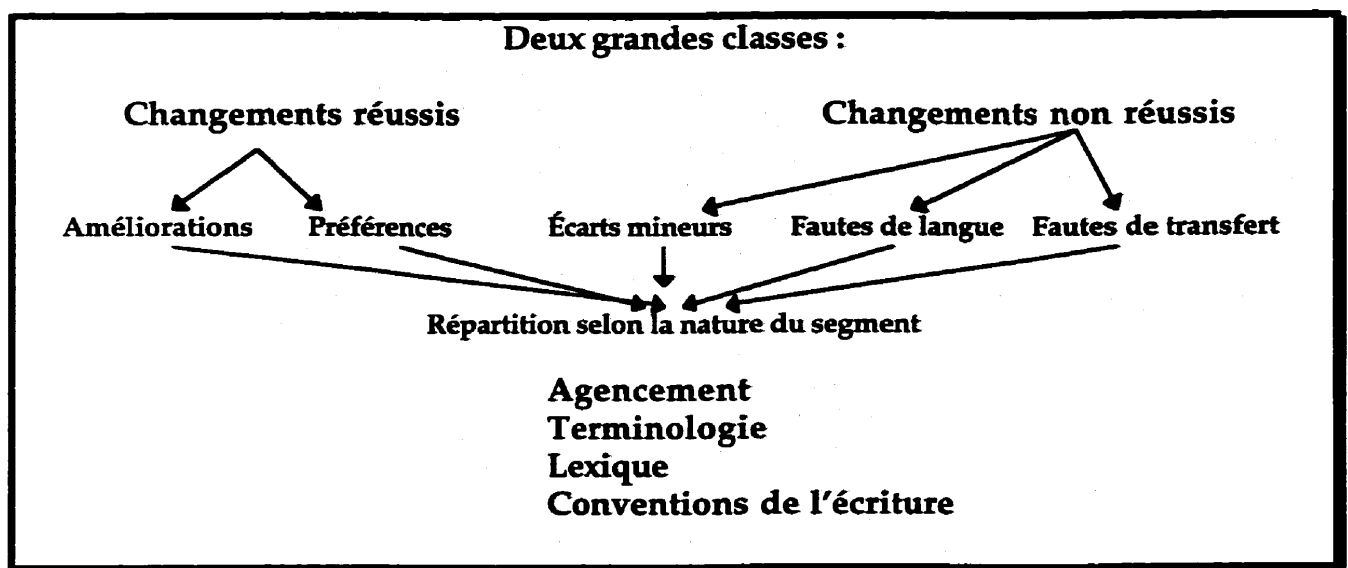
Nous sommes consciente que notre analyse, fondée sur un classement multiple et un grand nombre de paramètres, est menée sur plusieurs fronts à la fois, ce qui risque de complexifier la lecture et l'interprétation des résultats. Au risque d'embourber le lecteur, nous tenons à ce que cette analyse soit le reflet de la complexité de la situation dans laquelle s'affrontent deux conceptions opposées de la norme et qu'elle prenne en considération toutes les dimensions, tant linguistiques que sociales, de cet affrontement. C'est pourquoi nous tenterons de mettre davantage en évidence les motivations qui sous-tendent les remaniements et les stratégies de révision qui en découlent. Le tableau 5.1 permet de voir les niveaux et les paramètres d'analyse des changements apportés au texte qui fait l'objet de l'examen.

Tableau 5.1

## Niveaux et paramètres d'analyse des changements

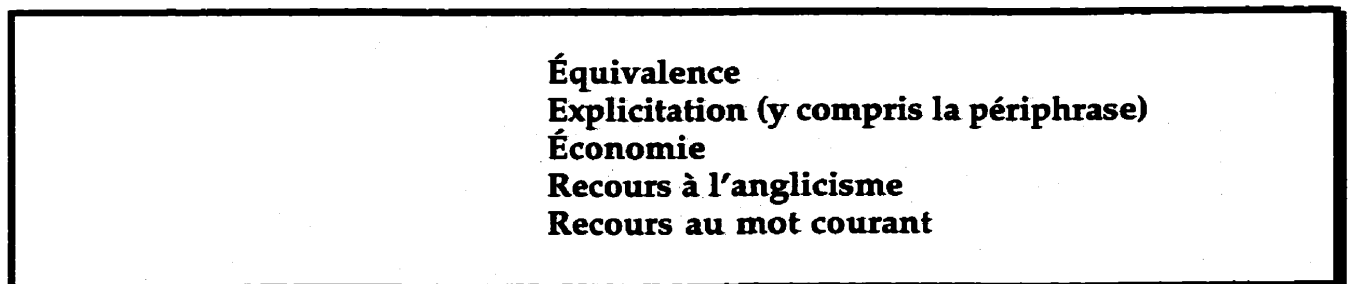
*Premier niveau d'analyse :*

*classement selon les critères d'évaluation de la qualité (langue et transfert)*



*Second niveau d'analyse, superposé au premier :*

*classement selon les stratégies de révision exercées par le demandeur*



### 5.4.3 Résultats de l'analyse textuelle

Nous estimons que les modifications apportées au TA représentent une intervention importante de la part du groupe de travail chargé de le rendre conforme à leurs critères. En effet, le TR comporte 1 changement aux 63 mots, ou une moyenne de 3 à 4 changements par page. Nous signalons encore une fois que, selon la personne partiellement responsable de ce dossier et qui nous a autorisée à utiliser ce texte pour nos recherches, le type d'interventions pratiquées sur ce texte en particulier n'est pas atypique.

#### 5.4.3.1 Les changements réussis

##### *Les améliorations*

Les occurrences appartenant à cette catégorie (n<sup>os</sup> 1 à 7) constituent 3,8 pour cent des occurrences retenues dans le corpus et 2,7 pour cent du total des changements. Le TR redresse 3 omissions du TA (2, 4 et 5)<sup>20</sup>, 1 faux sens (1), 1 terme qui manquait de précision (6) et 1 impropriété (7). De plus, nous avons classé dans cette catégorie une économie (3) qui, à notre avis, améliore la lisibilité du texte.

##### *Les préférences du demandeur*

Les occurrences de cette catégorie (n<sup>os</sup> 8 à 89) constituent la partie la plus importante du corpus, soit 44,5 pour cent du corpus (32,8 pour cent du total des changements), ce qui veut dire qu'à peu près 2 changements au TR sur 5 sont,

---

<sup>20</sup> Les numéros entre parenthèses renvoient au numéro de l'occurrence du corpus présenté à l'annexe 5.7.

pour la plupart, des substitutions d'égale valeur aux solutions du TA, sur les plans sémantique et linguistique. La nature de ces changements, toutefois, nous renseigne davantage sur les motivations du demandeur.

Vingt-cinq de ces préférences sont des explicitations. Celles-ci s'opèrent de manières différentes, généralement par l'ajout de mots, en vue :

1) de préciser l'idée exprimée (8, 9, 11, 14, 25, 31, 38, 81 et 85), par exemple, on a ajouté au segment **capacité de concentration** les mots **sur un sujet** (9) ;

2) d'explicitier des éléments extra-textuels laissés implicites dans le TD et le TA (21, 26, 27 et 82), par exemple, au n° 21, le TR précise que le formulaire est rempli à **l'écran**, élément laissé implicite tout au long du document, tant dans le TD que dans le TA ;

3) d'accentuer l'organisation textuelle (29, 30, 33, 67), par exemple, le TR répète dans le texte un mot qui paraît déjà dans une rubrique (29) ;

4) d'expliquer des mots ou des termes techniques peut-être jugés inaccessibles au lecteur (19, 22 et 55), par exemple, on explique entre parenthèses le terme **mnémonique (de la mémoire)** (19).

L'explicitation peut également s'opérer en précisant la pensée, sans pour autant ajouter des mots. Par exemple, à l'occurrence 37, on précise dans le TR le lien logique entre les deux idées, alors que le TD et le TA ne font que les coordonner. Enfin, le remplacement d'un mot du TA à portée sémantique générale (**avoir**) par un mot plus précis (**contenir**) constitue une explicitation (n° 43), ainsi que le remplacement d'un mot de la langue courante par un terme scientifique (**agitation psychomotrice pour nervosité générale**) (n° 51). Soit dit en passant que

cette occurrence est contraire à la démarche générale de révision adoptée par le groupe de travail. En effet, c'est un des seuls cas où un terme de la langue courante est remplacé par un terme plus scientifique (voir aussi n° 6). Cependant, dans l'intégration de ce terme à la phrase, on a fait une faute de syntaxe (n° 100).

La deuxième stratégie en importance qui appartient à la catégorie des préférences du demandeur est celle que nous avons appelée équivalence. Certaines occurrences sont des substitutions d'une structure pour une autre équivalente (12, 13, 24, 28, 42, 46) ; par exemple, on a substitué la subordonnée participiale **y compris le comportement** dans le TR au participe passé postposé **le comportement compris** (13). D'autres sont des remplacements d'un mot par un autre équivalent (58, 65, 66, 68, 69, 70, 73, 79), par exemple **formulaire** pour **formule** (79). Enfin, certaines modifications touchent les abréviations (88 et 89).

Certains changements que nous avons inclus dans la catégorie des équivalences sont des occurrences qui, tout en ne modifiant pas le sens du TR par rapport au TD et en se conformant aux codes de la langue, constituent néanmoins un changement de registre, dans la mesure où un mot de la langue courante est employé au profit du mot qu'il serait normal d'utiliser à l'écrit. Nous avons jugé que la stratégie appliquée dans ces cas était le recours au mot courant (50, 53, 57, 59, 60, 61, 62, 64, 71, 72, 75, 76, 77, 78 et 83). Par exemple, on a préféré le terme communément employé **marchette** à **déambulateur** (60), le verbe **utiliser** (les rampes d'accès) au verbe plus soutenu **négocier** (61), le terme courant de **médecin** au terme plus scientifique d'**omnipraticien** (78).

Le demandeur a aussi supprimé des mots, des structures, des segments de phrase, des phrases et des paragraphes entiers dans le TR. Nous avons classé ces

omissions dans la catégorie des économies. Du strict point de vue de la traduction, ces omissions seraient vues comme des fautes de traduction (voir 2, 4 et 5) lors de l'évaluation d'un texte traduit. Cependant, puisque le demandeur est maître de son texte, c'est lui qui l'a conçu et qui le diffuse et, puisqu'il n'a pas d'obligation professionnelle de dire dans son texte français tout ce qui est dit dans le texte anglais, on ne peut considérer ces omissions comme des fautes de traduction. (Dans l'évaluation d'une traduction d'étudiant où d'une traduction professionnelle, l'omission est jugée comme faute de transfert plus ou moins grave selon le segment omis.) De plus, comme le demandeur connaît intimement, en principe, son milieu de travail, plus que ne le connaît le traducteur, il est probable que certains passages d'un texte lui paraissent redondants ou implicites, ce qui peut expliquer les suppressions. Les occurrences 15, 17, 23, 40 et 84 sont des exemples où le demandeur a supprimé des mots sans changer le sens du texte. Les occurrences 18, 44, 45, 48 et 63 sont des exemples de suppression de structures qui articulaient le texte ou servaient d'étoffement ; par exemple, le demandeur a supprimé l'étoffement au moyen d'une subordonnée **en quoi consiste** (18) et la charnière implicite de rappel **une fois remplie** (44). Parmi ces occurrences, on compte deux économies d'un segment de phrase (10 et 36) et une économie d'un paragraphe entier (35).

Puisque nous n'avons pas inclus dans la catégorie des préférences du demandeur les écarts aux codes de la langue, le recours à l'anglicisme renvoie à la seconde partie de la définition donnée ci-dessus. Dans ce cas-ci, le recours à l'anglicisme veut dire que le demandeur a préféré mettre dans le TR le mot ou la structure qui ressemblait davantage au segment du TD qu'à la solution de traduction proposée dans le TA. En d'autres termes, il a « collé à l'anglais ». Par



exemple, on a préféré **doit** à la forme impersonnelle **il faut** pour rendre **should** (41); **points de pression** à **points d'appui** pour rendre **pressure areas** (54); **évaluation générique** à **évaluation générale** pour rendre **generic evaluation** (74); et **auto-suffisance** à **autonomie** pour rendre **self-sufficiency** (80).

#### 5.4.3.2 *Les changements non réussis*

##### *Changements avec faute mineure*

Nous n'avions pas l'intention de créer cette catégorie au moment où nous avons entrepris l'analyse textuelle. Mais, compte tenu de la quantité importante de fautes mineures (39 occurrences, ce qui veut dire en moyenne une faute mineure aux deux pages ; 21 pour cent du corpus ; 15 pour cent des changements) dans un document écrit destiné à être diffusé à l'échelle provinciale et compte tenu de la difficulté que présentait leur intégration dans les autres catégories, nous avons décidé d'en faire une catégorie distincte. Les stratégies qui sous-tendent les modifications de cette catégorie sont les mêmes que celles de la catégorie précédente (Préférences du demandeur), à la différence près que ces modifications ne sont pas réussies en raison des écarts aux codes de la langue qu'elles introduisent dans le texte.

L'explicitation au moyen de l'ajout d'un mot ou d'un segment phrastique est la stratégie qui revient le plus souvent dans cette catégorie : (ajout d'un mot : 106, 120, 125 ; ajout d'un segment phrastique : 90, 91, 92, 94). À titre d'exemple, citons l'occurrence 106 : à la rubrique du TA **Antécédents de chutes fréquentes**, on a ajouté un mot pour faire **Antécédents et explications des chutes fréquentes** dans

le TR, parce qu'on a sans doute senti le besoin d'expliciter le terme **antécédents**<sup>21</sup>, tout en introduisant une faute d'accord à **explication** et un zeugme en remplaçant la préposition par le déterminant **des**. On a également explicité un autre passage du texte en ajoutant une phrase qui ne trouve pas son équivalent dans le TD en faisant une faute d'accord dans le déterminant : **si le client ne connaît pas le raison de ses médicaments**<sup>22</sup> (91). On trouve dans cette partie du corpus le recours à la périphrase (107, 109 et 112), à la stratégie explicative au moyen de parenthèses (111), à la réorganisation textuelle (98 et 114), ainsi que le recours au mot plus précis (127), tous des remaniements non réussis.

En plus des explicitations, il y a également des économies, motivées par les mêmes raisons que nous avons évoquées précédemment (96, 97, 102, 113, 115, 124, 128). Par exemple, on supprime la locution prépositive **en matière de** pour la remplacer par la préposition **dans**, dans un contexte où elle ne convient pas et où on n'évite pas le changement sur toute la chaîne syntaxique, réalisant ainsi une anacoluthie : **changements en matière d'appétit ou de poids pour changements dans l'appétit et de poids** (96). Certains changements non réussis proposés dans le TR se classeraient dans la catégorie des équivalences (95, 105, 108, 122 et 126) : par exemple, le segment **expliquez dans quel but l'information demandée est recueillie** est remplacé par **expliquez le but pour lequel l'information est recueillie** (95), le **pour lequel** ici étant une construction critiquée. Pour ce qui est de certains remaniements, on a cherché à coller à la structure anglaise (110, 119, 121) : par exemple, le TA propose le terme général **déviations alimentaires** pour traduire le

---

<sup>21</sup> Le terme **antécédents** a été remplacé ailleurs dans le TR par **histoire** : **histoire des chutes, histoire sociale, histoire de santé**.

<sup>22</sup> Le terme **médicaments** a été remplacé ailleurs dans le TR par **médication**, impropre.

segment anglais **ingestion of objects/pica**, alors que le TR préfère retrouver l'anglais, **ingestion de substances non comestible** (110), avec la faute d'accord. Enfin, on a opté pour le mot courant dans 3 occurrences (93, 103 et 123) : par exemple, le verbe **stipuler** a été remplacé par **permettre**, avec accord fautif, **une disposition permettent** (93).

Une seule occurrence classée dans la catégorie des changements avec faute mineure résulte d'une tentative de redresser une omission du TA : **Évaluez le niveau de stimulus provoquent de telles actions**, remaniement où on a omis le pronom relatif **que** (99).

### *Fautes de langue*

Le corpus compte 20 cas de non-conformité aux codes de la langue qui, selon nous, compromettent l'efficacité du texte (11 pour cent du corpus ; 8 pour cent des changements). C'est une question de degré qui distingue cette catégorie de la précédente : ces écarts seraient considérés comme des fautes de langue majeures. C'est dans cette catégorie que l'on trouve le plus grand nombre d'anglicismes (132, 136, 137, 140, 141, 142, 144, 145 et 146) : par exemple, **dormir avec la tête surélevée** (132) (plutôt que la solution du TA, **dormir la tête surélevée**), **les soins de cathéters** (144) (plutôt que **l'entretien des cathéters**), **histoire sociale ou de santé** (137 et 140) (plutôt que **antécédents sociaux ou médicaux**). Ces anglicismes témoignent de la forte influence de l'anglais sur le français dans un milieu comme la Fonction publique du Nouveau-Brunswick où certains locuteurs sont amenés à rejeter les mots et les structures du français qui appartiennent au fonds expressif commun de toute la francophonie au profit de mots et de structures dans lesquels on reconnaît l'anglais, mais qui n'évoquent

rien dans l'esprit des francophones qui ne connaissent pas l'anglais. La plupart des anglicismes que nous avons classés dans cette catégorie sont des calques qui seraient incompréhensibles dans un milieu professionnel similaire à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Si les anglicismes peuvent embrouiller le message, certains remaniements visant à comprimer le texte donnent des segments de phrase presque incompréhensibles. En effet, les occurrences 129, 133, 134 et 135 sont des tentatives d'économie non réussies. À titre d'exemple, le remaniement du segment **des indicateurs permettant de déterminer s'il y a lieu de demander une évaluation complémentaire ou spécialisée**, où on a supprimé des mots, sans doute dans le but de raccourcir la phrase, donne un résultat lisible, à première vue, mais dont des éléments clés sont absents : **des indicateurs permettant le besoin d'une évaluation complémentaire ou spécialisée** (129).

Sur le plan de l'organisation textuelle, on explicite des éléments dans un passage donné (135), mais pas ailleurs quand ces mêmes éléments reviennent. C'est pourquoi la notion **history of falls** est tantôt **antécédents de chute**, tantôt **histoire des chutes**, tantôt **antécédents et explications des chutes**. Ce manque d'uniformité nous fait dire que les personnes chargées de réviser ce texte en particulier, voire l'ensemble des textes que le Bureau de traduction renvoie aux divers services, n'ont pas développé les stratégies de révision d'un langagier professionnel qui veillerait à l'uniformisation d'un document.

Enfin, on trouve dans cette catégorie, entre autres écarts, une impropriété (138) et un barbarisme (139), termes non conformes aux termes répandus ailleurs, mais qui seraient sans doute compris par des gens du métier.

### *Fautes de transfert*

Les occurrences de cette catégorie (38 en tout ; 20,5 pour cent du corpus ; 15 pour cent des changements) ont également été analysées selon les paramètres définis à la section 5.4.2. Bien que nous ayons tenté d'analyser les stratégies qui sous-tendent les modifications au texte, tout en classant ces fautes de transfert selon la typologie utilisée dans le domaine de la traduction, nous ne pouvons déceler de stratégie pour un certain nombre de ces occurrences (162, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 175, 178, 179, 181, 182, et 184). Nous ne pouvons que constater l'échec de transfert. Par exemple, le TR propose le mot **errance** pour traduire la locution verbale anglaise du TD **lose direction**, alors que le TA avait proposé **désorientation**. Or, il s'agit d'un faux sens : **errance** est le résultat de la **désorientation** (178). Autre exemple : la stratégie sous-tendant la modification de l'occurrence 171 nous échappe également. Comment expliquer la traduction de **self-neglect** (TD) par **automutilation** (TR), alors qu'il existe un terme qui rend en français exactement la même notion, **autonégligence** (TA) ?

Nous pouvons également constater l'échec de transfert des tentatives d'économie dans ces occurrences (147, 150, 152, 156, 160 et 168). La suppression de mots altère le sens du TD, sens que le TA rendait dans tous les cas. L'occurrence 150 est un exemple où, en voulant peut-être simplifier l'expression d'idées complexes, on arrive à un illogisme. Ce ne sont pas les mécanismes qui se manifestent, comme le dit le TR, mais bien leur défaillance, comme le dit le TA. De plus, on a supprimé certaines rubriques (149, 151 et 159), ce qui, à notre avis, constitue un échec de transfert sur le plan du déroulement du texte, tout en rendant plus difficile de saisir l'organisation du document.

Il y a échec de transfert également dans certaines explicitations (148, 154, 164 et 176). Par exemple, en explicitant par l'ajout de **de soutenir** dans l'occurrence 148, **capacité de soutenir l'attention**, le TR altère le sens du segment en sous-entendant qu'il s'agit de soutenir l'attention des autres, alors que le TD dit bien qu'il s'agit de l'attention du sujet.

En recourant, dans certains cas, au mot courant, le TR ne rend pas le sens du TD (166, 167, 177 et 180). Par exemple, il y a une différence sémantique entre les **plantes médicinales** (TR) et les **produits phytothérapeutiques** (TA) (**herbal remedies**), les premières étant sans doute un ingrédient des seconds.

Enfin, certains anglicismes faussent le sens du TD (165 et 174). Par exemple, le terme **donateur** (165) utilisé dans le TR a, dans certains contextes, le sens de **donor**, mais pas dans celui-ci où le terme français reconnu dans le texte de loi est bel et bien **cédant** (TA).

#### 5.4.3.3 *Bilan*

Sur le plan de l'amélioration globale du document analysé, nous pouvons conclure que le TR, tel que remanié par le groupe de travail, n'est pas un texte de qualité supérieure au TA. Nous dirons même que le TR est nettement inférieur sur les plans de la conformité aux codes de la langue, de l'exactitude de la traduction et de l'efficacité de la communication. Le remaniement du TA a en effet introduit 95 modifications non réussies (52 pour cent des changements retenus dans le corpus ; 37 pour cent du total des changements). Il ne faut pas perdre de vue que, sur ces 95 modifications non réussies, 39 sont considérées comme des écarts mineurs, facilement repérables et corrigés lors du stade de la relecture. On peut donc affirmer que le remaniement a introduit 56 changements

constituant des fautes graves de langue ou de traduction (30 pour cent du corpus ; 22 pour cent du total des changements).

Au terme de cette analyse, toutefois, est-il possible de conclure que les stratégies des demandeurs de traductions correspondent aux attitudes et aux perceptions que nous avons décelées lors de l'enquête ? En nous basant sur les changements dont nous avons pu identifier les stratégies sous-jacentes, nous croyons que oui. Le tableau 5.2 indique le bilan global des changements et des stratégies.

Tableau 5.2

## Bilan des changements dont la stratégie sous-jacente est identifiée

Stratégie sous-jacente	Nombre de changements
Explicitation	Réussis : 25 Non réussis : 20
Économie	Réussis : 19 Non réussis : 22
Équivalence	Réussis : 17 Non réussis : 8
Recours au mot courant	Réussis : 15 Non réussis : 10
Recours à l'anglicisme	Réussis : 6 Non réussis : 16
Recours au mot scientifique	Réussis : 2
Réorganisation textuelle	Non réussis : 1
	<b>Total<sup>23</sup></b> Réussis : 84 Non réussis : 77

<sup>23</sup> Ne sont pas comptés dans ce total 5 redressements réussis (1, 2, 4, 5 et 7), 1 redressement non réussi (99), 19 changements dont la stratégie de révision n'a pas été identifiée (100, 117, 131, 134, 139, 162, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 178, 179, 181, 182, 184).



Comme nous pouvons le voir au tableau 5.2, le recours à l'explicitation est la stratégie la plus utilisée (45 occurrences). Les demandeurs sentent le besoin d'éclaircir, de préciser et d'ajouter, à bon ou à mauvais escient, des éléments explicatifs au texte. Pour ce qui du recours à l'économie (41 occurrences), il est intéressant de remarquer que les éléments du TA qui ont été supprimés ou retranchés sont surtout des phrases longues, sans doute pour améliorer la lisibilité du texte, des articulations explicites, peut-être inutiles (voir note 16), et des étoffements, du genre **en matière de**, **en quoi consiste**, **relatives à**. Ces deux derniers types de structure donnent aux textes français un ton plus savant par rapport aux textes anglais, qui se dispensent facilement de charnières explicites, à cause de la prédilection de l'anglais pour la juxtaposition, et qui se passent de locutions prépositives à cause de la force expressive des prépositions anglaises. Nous avons recensé 25 recours au mot courant en remplacement du terme technique, scientifique ou savant que proposait le TA. Il est clair qu'on adopte cette stratégie pour rabaisser le niveau du texte traduit en vue de le rendre conforme aux perceptions qu'entretiennent les demandeurs à l'égard de la compétence linguistique des destinataires francophones du texte. Il faut encore signaler que certains de ces mots courants ne conviennent pas, selon les critères généraux de la langue publique (Cajolet-Laganière et Martel 1995 : 75-76), aux textes administratifs. Enfin, on a eu recours à l'anglicisme, selon le double sens que nous lui avons donné ci-dessus, 22 fois : 15 de ces anglicismes seraient jugés fautifs. S'agit-il de tentatives d'« apprivoiser » le mot anglais ? Quoi qu'il en soit, ce sont des anglicismes qui seraient proscrits dans des textes produits ailleurs au Canada français.

Il est clair qu'on pourrait s'attarder longuement sur le bien-fondé linguistique des changements présentés ci-dessus. Il ne fait aucun doute que les répondants traducteurs condamneraient les barbarismes (nocturie), les faux sens (levier pour le bain, histoire sociale / médicale), le manque de rigueur terminologique (rampe [rampe d'escalier ou rampe d'accès?]), les parasites, sans compter les lourdeurs inutiles (perturbations au niveau du langage) et les entorses aux habitudes textuelles du français<sup>24</sup> et qu'ils s'inquiéteraient de l'évolution du français dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick.

## 5.5 La question de la norme

Toutefois, il y a lieu de poser un autre regard sur les résultats de cette analyse afin d'aller au-delà des condamnations séculaires de la mauvaise qualité du français au Canada<sup>25</sup> (pour une analyse du discours sur la qualité de la langue française au Québec, voir Cajolet-Laganière et Martel 1995 : Bouchard 1998).

---

<sup>24</sup> Le but de l'analyse textuelle, aux fins de cette thèse, était d'illustrer la tension entre deux groupes de locuteurs francophones qui travaillent dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick. Toutefois, certains résultats de l'analyse mériteraient d'être approfondis. Par exemple, le recours à l'explicitation est la stratégie que le groupe de travail a le plus utilisée. Il serait intéressant de découvrir les éléments qu'on explicite le plus, éléments textuels ou extra-textuels ? Le besoin d'explicitation est-il lié à la traduction, aux habitudes textuelles du français ou plutôt au texte de départ lui-même ? Il en est de même pour l'économie : qu'a-t-on tendance à davantage supprimer ? Les étoffements, les charnières, etc. ? Nous pourrions ainsi mettre au point des principes de rédaction en langue de départ pour éviter certains écueils au moment de la traduction, de même que des exercices pédagogiques qui permettraient aux apprentis traducteurs de prendre de bonnes habitudes de mise en français.

<sup>25</sup> Les plus récentes manifestations de ce discours au Québec sont les essais de Georges Dor (1996 et 1997) et de Diane Lamonde (1998). Il existe aussi en Acadie un certain débat sur la qualité de la langue, voir chapitre 4 de la présente thèse. Témoin le titre d'un colloque, organisé en novembre 1996 par l'Association des journalistes francophones de l'Acadie, qui avait pour thème : « Faut-il céder aux particularités régionales ? ».

Récapitulons la situation. L'enquête révèle l'existence de deux groupes de locuteurs francophones, vivant dans une même province et produisant des documents officiels destinés à d'autres locuteurs francophones de la province. Ces deux groupes ont une perception à ce point différente de la manière d'exprimer le contenu des documents officiels, donc de la norme à y appliquer, qu'un conflit survient entre eux. Ce conflit illustre le fait que le langage n'est pas exclusivement un instrument de communication ; il est investi de fonctions sociales et symboliques. Selon Bourdieu,

[...] les rapports de communication par excellence que sont les échanges linguistiques sont aussi des rapports de pouvoir symbolique où s'actualisent les rapports de force entre les locuteurs ou leurs groupes respectifs (1982 : 14).

Les rapports de pouvoir qui sont actualisés dans la situation qui nous intéresse découlent du fait que les allégeances à une norme diffèrent selon le groupe. En effet, les allégeances du groupe de demandeurs de traductions se situent clairement du côté de la variété régionale, selon leur perception de cette variété, tandis que celles du groupe de traducteurs se situent du côté de la variété standard, telle qu'elle est décrite dans l'ensemble des ouvrages qu'ils consultent quotidiennement. Comment expliquer l'écart entre ces deux perceptions de la norme ?

On reconnaît que la langue est un fait social, au même titre que d'autres pratiques culturelles comme la mode et le savoir-vivre en société (Aléong 1983 :

256-257 ; Corbeil 1980 : 81-96 ; 1983 : 281). Le processus d'enculturation, ou de socialisation, permet à l'individu d'apprendre, d'intégrer et de transmettre des modèles de comportements pour les multiples interactions sociales qu'il aura au cours de sa vie. Ces modèles de comportements comprennent également les modèles linguistiques (Corbeil 1983 : 284-285). L'individu en vient à adopter un ou des modèles de comportements selon sa trajectoire personnelle (éducation et profession), son appartenance à un groupe social et sa perception de soi et des autres. De même que les comportements sociaux des individus sont dans une large mesure assujettis à des normes sociales, c'est-à-dire un processus de régulation sociale défini comme « un ensemble de comportements [...] qui ne donne lieu à aucune réaction (surprise, désapprobation, admiration, incompréhension, etc.) » (Corbeil 1980 : 63-84), les comportements linguistiques sont également façonnés par un processus de régulation linguistique. Corbeil définit la régulation linguistique ainsi :

[...] le phénomène par lequel les comportements linguistiques de chaque membre d'un groupe ou d'un infragroupe donné sont façonnés dans le respect d'une certaine manière de faire sous l'influence de forces sociales émanant du groupe ou de ses infragroupes (Corbeil 1983 : 283).

La régulation linguistique entraîne deux types de réaction. Dans la première, l'individu se conforme aux comportements linguistiques du groupe auquel il souhaite appartenir ou auquel il s'identifie. Le langage remplit ainsi sa fonction sociale intégrative, permettant à l'individu de souligner sa solidarité par rapport

au groupe. Dans la seconde, l'individu adopte les comportements linguistiques du groupe qui est considéré comme ayant le meilleur usage, « même si ce n'est pas celui de l'individu » (*Ibid.*). Ici, le langage peut s'utiliser pour marquer la différence de l'individu, pour se distinguer, pour des raisons idéologiques, par rapport au groupe ou infragroupe dont il est issu.

On retrouve ces deux réactions dans les attitudes des deux groupes qui ont participé à l'enquête. D'un côté, les demandeurs de traductions s'identifient au groupe acadien ; leurs interventions dans les textes traduits sont donc faites par solidarité avec lui et en fonction de ce qu'ils croient être « l'usage acadien ». D'ailleurs, on sait, grâce aux recherches de Labov sur la variation liée à la différenciation sociale, que les locuteurs de vernaculaires attribuent à leur manière de s'exprimer des valeurs positives, tout en s'opposant à la variété vue comme standard (Labov 1976). De l'autre côté, les répondants traducteurs expriment clairement leur allégeance au modèle considéré comme le « bon usage » ou le standard. L'allégeance à un tel modèle est perçue par les premiers comme une désolidarisation, ce qui explique pourquoi ils en répudient les manifestations dans les textes traduits.

Si le conflit persiste en Acadie entre ceux qui possèdent et peuvent exploiter le standard et ceux qui tiennent à leur conception de la variété régionale, c'est parce que, selon le schéma de Bourdieu, les premiers sont impuissants à l'heure actuelle à l'imposer uniformément dans le marché de la Fonction publique, en

partie à cause des limitations du programme d'aménagement linguistique qui y est mis en oeuvre. Bourdieu avance que :

La compétence dominante ne fonctionne comme un capital linguistique assurant un profit de distinction dans sa relation avec les autres compétences que pour autant que se trouvent remplies continûment les conditions nécessaires [...] pour que les groupes qui la détiennent soient en mesure de l'imposer comme seule légitime sur les marchés officiels (marchés mondain, scolaire, politique, administratif) et dans la plupart des interactions linguistiques où ils se trouvent engagés (Bourdieu 1982 : 45).

Ce qui explique pourquoi on trouve en Acadie une grande diversité dans la qualité de la langue des productions textuelles provenant de différentes sources. Nous entendons ici par « qualité de la langue » la définition qu'en donnent Martel et Cajolet-Laganière : « [...] la qualité de la langue doit être conçue comme étant la généralisation d'un des usages d'une langue érigée en modèle pour la communication institutionnalisée [...] » (1996 : 75). En d'autres termes, aucun usage linguistique n'est érigé en modèle de manière généralisée en Acadie pour les communications officielles, d'où la diversité, d'où la concurrence entre les usages.

Le conflit entre ces deux groupes de locuteurs atteste également des deux tendances auxquelles sont soumises toutes les langues : d'un côté, la tendance à la diversification et, de l'autre, la tendance à la standardisation. De la première, dynamique spontanée, résultent la différenciation dialectale et l'isolement des

communautés. La seconde, mouvement institutionnel qui naît des besoins sociaux d'intercommunication, pousse vers l'unification.

Nous dirigeons-nous en Acadie vers une « régionalisation à outrance qui isolerait la communauté [acadienne] du reste de la francophonie », selon les termes de Péronnet et Kasparian (1998a : 89) ? Ces deux linguistes posent la question suivante : comment concilier « d'une part, le besoin d'identification à un groupe linguistique et, d'autre part, le besoin de communication avec l'extérieur » (*Ibid.*) ? Pour y répondre, elles ont lancé un projet de recherche visant à décrire le français standard acadien, à l'instar de projets québécois semblables. Ce projet s'ajoute à d'autres initiatives d'aménagement linguistique du français acadien, dont un sur la toponymie<sup>26</sup> et un autre sur la norme universitaire<sup>27</sup>. Malheureusement, ces initiatives ne s'inscrivent pas dans un programme d'aménagement linguistique cohésif et cohérent ; elles sont le résultat tantôt d'initiatives personnelles, tantôt d'initiatives qui se limitent à un secteur de la vie publique.

---

<sup>26</sup> Projet mené par Catherine Phlipponneau.

<sup>27</sup> Projet de réforme des cours de français langue maternelle, voir Heller *et al.* 1994. Voir aussi Clercy et Bosi 1992.

## Conclusion

Les locuteurs de langue française qui habitent l'Acadie du Nouveau-Brunswick vivent dans une société où « tout le français officiel qui arrive aux yeux et aux oreilles du public est passé par la traduction » (paroles d'un répondant traducteur). Nous constatons, au moyen de l'enquête que nous venons de présenter, qu'une partie de la population semble percevoir ce français comme une langue aliénante dans laquelle elle ne se reconnaît pas, au point de le supprimer des textes officiels. Peut-être qu'une autre partie de la population l'abandonne tout simplement. Nous constatons également que la lutte pour la légitimité linguistique que se livrent ces deux groupes de locuteurs se déroule dans le vide : le Nouveau-Brunswick a aménagé le statut des deux langues officielles, mais ne s'est pas préoccupé à ce jour du corpus. Qui plus est, l'administration ne s'est pas donné de rôle « moteur et exemplaire » (Harou 1997) dans le dossier de la qualité de la langue des écrits administratifs.

Vu que la présence du français semble se consolider dans d'autres domaines de la vie au Nouveau-Brunswick, comme en témoignent la grande popularité des radios communautaires francophones, le potentiel d'entrepreneurship qui semble plus important chez les francophones que chez les anglophones, la visibilité croissante du français et les retombées économiques qui en découlent (tourisme, Sommet de la francophonie), ainsi que la floraison de la vie culturelle et artistique qui entraîne une assurance identitaire accrue, serait-il trop optimiste de prédire que la situation du français dans la Fonction publique va s'améliorer ? Devant l'absence d'un projet d'aménagement linguistique et devant le manque de volonté politique d'en adopter un, peut-être faut-il tout simplement attendre que



le temps fasse son oeuvre et qu'on souhaite s'aligner sur un usage qui permette de franchir les frontières de l'Acadie, surtout maintenant que celle-ci manifeste une plus grande ouverture sur la francophonie canadienne et internationale.

## **Chapitre 6**

### **Conclusion**

#### **Récapitulation**

Après avoir formulé la problématique de cette thèse au chapitre 1, nous avons présenté au chapitre 2 une synthèse de la situation sociolinguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick dans la perspective de l'aménagement linguistique. Les points essentiels que nous avons voulu faire ressortir dans ce deuxième chapitre sont les suivants : en premier lieu, l'histoire de l'Acadie est une histoire d'accommodement de la part des Acadiennes et Acadiens qui ont su éviter les pires conflits pour se tailler une place dans la société néo-brunswickoise et, en deuxième lieu, le français en Acadie a sa spécificité propre, à la fois sur le plan purement linguistique et, surtout, sur les plans de son utilisation dans les différents domaines de la vie publique de la province et de ses rapports avec la langue dominante et la variété populaire. En d'autres termes, l'Acadie du Nouveau-Brunswick est une société francophone « périphérique » qui possède des caractéristiques et une dynamique distinctes. Les chapitres 3, 4 et 5 constituent le coeur de ce travail et s'articulent autour des composantes suivantes : 1) la traduction officielle comme mesure d'aménagement linguistique dans un régime

de bilinguisme institutionnel ; 2) la traduction officielle et les attitudes et représentations linguistiques de la société traduisante ; 3) la place de la variété traduite sur le continuum des variétés du français en usage dans l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Nous présentons dans ce dernier chapitre les résultats de nos recherches et de notre réflexion.

### **6.1 L'insertion de la traduction dans l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick**

Au terme de cet examen de la traduction officielle au sein de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, nous constatons que le bilinguisme institutionnel de cette province ne se réalise que dans sa finalité, c'est-à-dire dans le contact qu'a le contribuable avec la Fonction publique, que ce contact se fasse ou bien par l'entremise d'un fonctionnaire bilingue qui fait partie d'une équipe et à qui il incombe de le servir en français, ou bien par l'intermédiaire d'un document officiel qui est passé par différentes étapes de production (conception et rédaction en anglais, traduction vers le français, révision<sup>1</sup>). Ainsi, dans le cas des publications officielles, la traduction vers le français est la principale modalité

---

<sup>1</sup> Les étapes de production d'un texte dans les deux langues ne se suivent pas nécessairement dans le temps ; elles se chevauchent souvent de sorte que plusieurs versions d'un même texte anglais peuvent être envoyées au Bureau de traduction avant que la version définitive ne soit arrêtée. Par conséquent, la traduction est reprise autant de fois que l'est la version anglaise.

d'aménagement mise en place comme suite à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, loi qui, rappelons-le, n'a aucune portée coercitive, ni incitative. Si la traduction crée l'illusion que les deux langues sont véritablement égales (non seulement dans sa finalité — tous les documents à caractère public étant diffusés dans les deux langues —, mais aussi dans sa manière de faire), l'analyse de sa répartition entre les deux langues permet de brosser le portrait réel de la situation : le rapport de force entre l'anglais et le français est à ce point asymétrique dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick que l'usage du français est senti comme étant illégitime, même par les francophones, sauf quand il s'insère en bout de ligne du processus de production d'un écrit officiel, ce que représente la traduction obligatoire. C'est donc la traduction qui donne au français presque toute sa place au sein de la Fonction publique : elle lui assure sa visibilité et, par conséquent, sa vitalité. Ainsi, la traduction a permis au français de s'insérer dans des domaines où il ne se pratiquerait pas autrement. La traduction opère à titre d'agent de francisation et instaure, par ricochet, des modèles là où il n'y en aurait pas.

On pourrait conclure que la francisation par la traduction, qui découle du bilinguisme institutionnel de l'administration du Nouveau-Brunswick, est une francisation peu viable, voire artificielle, puisque le français n'y est pas véritablement utilisé. À cela, nous répondons que la traduction rend accessibles aux fonctionnaires et, à la longue, à la population des textes français produits dans

des registres qui ne seraient pas normalement utilisés, permettant ainsi à la société traduisante de devenir société expressive dans les milieux où elle vient à acquérir son autonomie linguistique<sup>2</sup>. On peut également avancer que la francisation de « bout de ligne » sert principalement à protéger l'unilinguisme des fonctionnaires anglophones et à approfondir le bilinguisme individuel des fonctionnaires francophones.

Peut-on espérer un avenir meilleur pour le français dans la Fonction publique autre que son implantation par la voie de la traduction ? Nous croyons que la population acadienne, hormis quelques intellectuels militants (par exemple L. Thériault et M. Doucet), n'est pas prête, dans son ensemble, à entreprendre des revendications pour que le français obtienne une plus grande place dans la Fonction publique. Ces revendications risqueraient d'ébranler l'édifice du bilinguisme institutionnel tel qu'il s'est érigé au fil des années, comme l'indiquent les résultats des études récentes de Cyr, Duval et Leclerc (1995) et de Landry et Allard (1996). En effet, le discours sur le bilinguisme révèle une adhésion quasi indéfectible au principe de l'égalité par le bilinguisme de la part de

---

<sup>2</sup> L'éducation est l'exemple par excellence d'un domaine où les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont progressivement acquis leur autonomie linguistique. Depuis l'imposition, en 1871, des écoles publiques non confessionnelles et unilingues anglaises, les Acadiens ont petit à petit pris en charge l'éducation en français à tous les niveaux : l'école, la formation des maîtres, l'université et les collèges communautaires, la gestion scolaire, bien que cette dernière risque d'être compromise, selon certains, par la nouvelle loi sur l'organisation des districts scolaires. Le domaine de l'éducation reste le seul à ce jour où l'on fonctionne en français (Couturier LeBlanc, Godin et Renaud 1993).

la population acadienne. La traduction s'insère dans le bilinguisme institutionnel dans la mesure où elle en est à la fois moyen et preuve.

## **6.2 La traduction officielle et les attitudes et représentations linguistiques de la société traduisante**

L'examen, par le biais de la traduction officielle, des attitudes et représentations linguistiques de la société traduisante vérifie ce qu'ont révélé de nombreuses études sur les sociétés minoritaires : les locuteurs de communautés périphériques partagent un trait commun qui est le tiraillement, plus ou moins prononcé selon la communauté, entre l'attachement à leur langue maternelle et la croyance qu'ils ne la possèdent pas (Francard 1993b ; Boudreau et Dubois 1991 ; 1992 ; 1993 ; Boudreau 1995 ; 1998). L'analyse du discours que nous avons présentée au chapitre 4 et l'enquête que nous avons menée auprès de fonctionnaires non traducteurs responsables de la qualité linguistique de documents traduits vers le français confirment ces rapports ambivalents qu'entretiennent les Acadiennes et Acadiens avec le français — tant le « standard » que les variétés régionales. Nous postulons que le sentiment voulant que les locuteurs acadiens considèrent leur

français comme une langue réduite et avilie<sup>3</sup> et que la croyance voulant que les Acadiens ne peuvent comprendre un français soutenu (« parfait » ou « trop français » selon les termes des répondants) participent d'un ensemble de représentations qui maintiennent l'inégalité des deux langues en contact sur le territoire néo-brunswickois. En effet, ces deux attitudes viennent renforcer le sentiment que l'usage du français est déplacé dans la Fonction publique. Comment justifier une plus grande place pour le français en tant que langue de travail si le français qu'on parle n'est pas le « bon » ? Qui plus est, le « bon français » est inaccessible à l'ensemble de la population. Tout comme la conviction que le bilinguisme est un gage de l'égalité, la croyance que la compétence linguistique n'est pas à la hauteur du français « standard » institutionnalise les conditions de la minorisation des Acadiennes et Acadiens. Nous irions même jusqu'à dire que ces attitudes non seulement justifient et maintiennent leur inégalité, mais aussi finissent par les exclure du pouvoir et de la francophonie à l'extérieur de l'Acadie.

Le processus de l'auto-exclusion, qu'il soit conscient ou non, a été étudié surtout par les critiques littéraires qui se penchent sur les littératures de l'exiguïté,

---

<sup>3</sup> Nous tenons à nuancer cette affirmation : le sentiment dont il est question ici se trouve exprimé dans l'analyse du discours présentée au chapitre 4 et dans les entretiens que nous avons eus avec les répondants traducteurs et non traducteurs. Toutefois, certaines études montrent qu'il existe des locuteurs acadiens qui éprouvent peu de sentiments d'insécurité linguistique, surtout ceux de la région du Nord-Est (Boudreau et Dubois 1991 ; 1992 ; 1993 ; Boudreau 1998).

c'est-à-dire les littératures émanant de cultures minorisées. La mise en oeuvre de mécanismes d'auto-exclusion est le propre, selon François Paré, des cultures dominées. Il écrit : « Plus une société est dominée, plus elle tend à reproduire en elle-même, dans son noyau le plus définitoire, les conditions d'exclusion qui l'assaillent quotidiennement » (Paré 1997 : 9). Y a-t-il un noyau plus définitoire de l'Acadie que sa langue ? Et l'on persiste à croire en son incompetence linguistique et à celle de ses compatriotes<sup>4</sup>, tant sur le plan de la parole que sur celui de la compréhension, et à traduire cette croyance en action (voir chapitre 5), s'excluant, se rendant invisible. Paré explique ce phénomène ainsi :

[...] la plupart du temps, l'exclusion ne se présente pas à l'oeil nu si l'on peut dire, comme de l'exclusion. Intériorisée, elle est une certaine qualité du silence, un sentiment inavoué de honte, d'inadéquation, de rejet. Elle fait partie du silence comme si elle en était la doublure (*Ibid.* : 10).

### **6.3 Les rapports du français traduit avec les autres variétés du français en usage en Acadie : perspectives d'avenir**

L'enquête et l'analyse textuelle que nous avons présentées au chapitre 5 constituent, à notre connaissance, la première étude sur le français écrit contemporain en Acadie et les attitudes qui s'y rapportent. Il ressort clairement de

---

<sup>4</sup> Témoin cette phrase d'une lettre tirée de *L'Étoile*, hebdomadaire du Sud-Est, le 20 mai 1998 : « Si nous parlons du chiac, c'est pas notre faute, c'est que les grands mots n'entrent pas dans nos têtes. »



cette analyse que des efforts sérieux doivent être déployés en Acadie en vue de promouvoir la qualité du français dans les communications institutionnalisées. À cette fin, il est évident qu'un important changement d'attitude devra s'opérer pour qu'on cesse de se sentir aliéné devant le français normé dans les communications officielles. Puisque le français n'est présent que depuis peu dans tous les domaines de la vie publique en Acadie, particulièrement dans le domaine administratif, les locuteurs de langue française n'ont pas eu accès aux modèles linguistiques que constituent les communications institutionnalisées. Ceci explique en partie pourquoi on n'en est pas encore venu en Acadie à définir une norme sociale, c'est-à-dire « l'étalon selon lequel sont mesurées les diverses réalisations linguistiques produites dans une société donnée » (Martel et Cajolet-Laganière 1996 : 74). En d'autres termes, c'est la raison pour laquelle il y a concurrence entre les réalisations linguistiques provenant de différents infragroupes, comme nous l'avons vu au chapitre 5. À l'heure actuelle, aucune norme n'inclut « les dimensions autoritaire et évaluative » (*Ibid.*). Il n'existe pas non plus en Acadie un mouvement de rapatriement de la norme comme au Québec, mouvement décrit par Martel et Cajolet-Laganière (1996).

Ce qui ne veut pas dire que la qualité de la langue des communications institutionnalisées n'ait pas suscité de débat. Au contraire, surtout depuis les années quatre-vingt-dix, plusieurs personnes et organismes de différents milieux

réclament l'adoption d'un plan d'aménagement linguistique au Nouveau-Brunswick, comme on l'a fait au Québec.

En effet, en 1990, lors d'un symposium sur l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick, Catherine Phlipponneau lance un appel en faveur de l'établissement d'un plan d'aménagement linguistique « raisonné, cohérent, basé sur les principes de la prospective et qui viserait à instaurer une parité réelle entre les deux langues officielles du Nouveau-Brunswick » (Phlipponneau 1991 : 59). Selon cette linguiste, ce plan d'aménagement, qui viserait à normaliser le français acadien, comporterait trois objectifs majeurs : « estomper le sentiment d'insécurité linguistique » des Acadiens, « leur [les Acadiens] donner accès à la culture commune de la francophonie internationale » et veiller à « la qualité du français dans les communications institutionnalisées » (*Ibid.* : 60). Au cours du même forum, Gérard Snow, directeur du Centre de traduction et de terminologie juridiques de l'Université de Moncton s'est joint à Catherine Phlipponneau pour réclamer la création d'un Office de la langue française en ces termes :

À quoi cela sert-il de vouloir protéger et promouvoir le statut du français en Acadie si des mesures énergiques ne sont pas prises afin d'assurer que cette langue soit capable d'exprimer les réalités du monde moderne? Je pense non seulement aux terminologies scientifique, technique et juridique, qui font déjà l'objet de certains travaux, mais aussi au français courant, à celui que l'on parle dans le commerce, au travail, entre amis, à la maison. Il ne suffit pas, à cet égard, de publier des glossaires. Il faut des programmes d'intervention audacieux auprès des jeunes, des

entreprises et de la population en général pour qu'il devienne facile et normal de s'exprimer en français (Snow 1991 : 171-172).

Puis, toujours au cours de ce même symposium, Pierre Arsenault, alors président de la Société nationale des Acadiens (SNA), fédération qui chapeaute les quatre organismes provinciaux voués à la défense des droits des Acadiens<sup>5</sup>, exprime, lui aussi, le voeu que soit mis sur pied un organisme chargé de l'aménagement du corpus de la langue française en Acadie :

La beauté et la fraîcheur de la langue acadienne sont telles qu'il faut tout faire pour que cette langue soit maintenue. [...] Il est urgent d'étudier et de normaliser la langue acadienne pour la valoriser et assurer sa survie et son épanouissement. Il faut songer sérieusement à mettre sur pied un Conseil de la langue acadienne (Arsenault, cité par Bosi et Dubois 1991 : 187).

Quelques années plus tard, Landry et Allard se font l'écho de Phlipponneau au terme de leur vaste étude sur le profil sociolangagier des Acadiens du Nouveau-Brunswick, étude qui, selon eux, constitue un élément de la « base empirique nécessaire à la première phase de l'aménagement linguistique », soit la description objective de la situation sociolinguistique (Landry et Allard 1994 : 184) :

---

<sup>5</sup> Les organismes provinciaux réunis au sein de la SNA sont la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB), la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse (FANE), la Société Saint-Thomas d'Aquin de l'Île-du-Prince-Édouard et la Société des Acadiens et des Francophones de Terre-Neuve.

Nous recommandons donc au Gouvernement du Nouveau-Brunswick de bien considérer le plaidoyer du symposium de Moncton de 1990 qui avait jeté les bases rationnelles pour la création d'un organisme gouvernemental d'aménagement linguistique (*Ibid.*).

Enfin, lors d'une réunion des intervenants du monde de la traduction tenue en avril 1997, le Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick adopte la résolution suivante, que son Bureau de direction présente aux représentants du gouvernement en novembre de la même année :

Attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue et que, de ce fait, le gouvernement doit agir comme moteur dans le dossier de la qualité des deux langues officielles ;

Attendu que les développements scientifiques et techniques se font à un rythme effréné et que les besoins en recherche sont sans cesse grandissants,

il serait important et opportun pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, conjointement avec d'autres organismes intéressés, dont le Conseil de l'industrie de la traduction du Nouveau-Brunswick, de créer un organisme chargé de l'aménagement linguistique. Cet organisme veillerait notamment à la formulation de politiques linguistiques des divers secteurs, à la création et à la diffusion d'outils et d'instruments de référence dont les locuteurs néo-brunswickois ont besoin pour régler au jour le jour leurs problèmes linguistiques (p. ex. toponymie, terminologie spécialisée, rédaction, etc.).

Nous sommes d'accord avec les principes qui sous-tendent ces revendications. Tout d'abord, l'égalité de fait du français et de l'anglais au Nouveau-Brunswick ne découlera que de mesures concrètes visant à assurer une

plus grande vitalité au français. Puis, l'acquisition du sentiment de légitimité linguistique passe par la normalisation du français acadien.

Toutefois, nous croyons que ces appels publics, certes louables, sont peu réalistes. Sur le plan politique, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, quel qu'il soit et aussi pro-acadien soit-il, ne peut s'engager dans un plan public d'aménagement linguistique de la langue française sans provoquer la polarisation de la population de la province. De plus, la *Loi sur l'égalité des deux communautés linguistiques* l'obligerait à entreprendre les mêmes démarches pour l'anglais, entreprise précaire s'il en est une, compte tenu du fait que le concept d'aménagement linguistique est, sans l'ombre d'un doute, totalement étranger à la majorité des anglophones de la province. Bref, nous ne pouvons espérer, dans la conjoncture politique actuelle, un plan explicite qui s'insère dans un cadre législatif renouvelé. Alors, quel aménagement linguistique peut-on espérer pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick ?

L'aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ne peut calquer les structures mises en place au Québec, les besoins étant tout à fait différents en Acadie. Pour que soient réalisés les objectifs mis de l'avant par Phlipponneau (voir ci-dessus), l'aménagement linguistique de l'Acadie doit, à notre avis, être fondé sur le principe de l'autonomie linguistique, défini par Gendron comme :

[...] une situation socio-linguistique permettant aux membres d'une même communauté ethno-linguistique de vivre, c'est-à-dire d'échanger quotidiennement dans un environnement linguistique et culturel pleinement favorable à l'épanouissement de la langue et de la culture du groupe. Cet environnement se réalise par la présence naturelle des membres du groupe dans l'exercice quotidien des tâches à accomplir, ainsi que par leur accession normale à tous les postes des hiérarchies administratives. [...] Pour prendre forme, l'autonomie linguistique a donc besoin d'espaces (de lieux physiques) et de personnes d'un même groupe s'y côtoyant majoritairement et quotidiennement (Gendron 1991 : 143).

En effet, nous constatons que la société acadienne tend de plus en plus vers l'autonomie linguistique dans certains lieux, indépendamment du partage territorial et démographique de la province, lieux qui débordent de la dualité acquise dans le domaine de l'éducation. Les centres hospitaliers au service des francophones<sup>6</sup>, les radios communautaires de langue française, le Conseil économique du Nouveau-Brunswick (sorte de Chambre de commerce francophone), le Centre culturel Aberdeen (groupement d'artistes francophones à Moncton), l'Association des juristes de langue française du Nouveau-Brunswick, la Corporation des Jeux de l'Acadie, inc. (organisme qui tient depuis 19 ans des jeux annuels pour les élèves de la 7<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> année) sont autant d'exemples d'environnements qui garantissent aux Acadiens l'autonomie linguistique. Ils

---

<sup>6</sup> Les centres hospitaliers dans les régions acadiennes fonctionnent en français depuis longtemps. Ce qui est nouveau toutefois, c'est le partage linguistique pratiqué à Moncton dans ce domaine. L'hôpital Georges-Dumont, affilié maintenant à certains hôpitaux enseignants du Québec, se francise de plus en plus.

sont, également, autant d'exemples de lieux où l'on peut adopter des mesures d'aménagement du corpus.

De toute évidence, la Fonction publique du Nouveau-Brunswick est un lieu qui ne parviendra pas à garantir aux Acadiennes et Acadiens l'autonomie linguistique (voir chapitre 3), à moins d'étendre la dualité administrative à d'autres ministères. Dans ce milieu, la traduction continuera donc à être le moyen principal grâce auquel le français conserve la place qu'il occupe à l'heure actuelle. Toutefois, il serait possible, croyons-nous, de confier au Bureau de traduction un mandat élargi en matière d'aménagement linguistique, ce qui lui permettrait d'entamer un véritable dialogue avec les demandeurs de traductions en vue de concilier les perceptions sur la norme et d'offrir un véritable service de consultation linguistique.

## Bibliographie

Pour faciliter la consultation de la bibliographie, nous présentons les entrées bibliographiques par ordre alphabétique continu. Les références qui portent sur l'Acadie sont suivies d'un astérisque (\*); celles qui portent sur la traduction sont suivies de deux astérisques (\*\*).

ALÉONG Stanley (1983). « Normes linguistiques, normes sociales, une perspective anthropologique », dans BÉDARD Édith et MAURAIIS Jacques (dir.). *La norme linguistique*. Québec : Conseil de la langue française ; Paris : Le Robert [Collection L'ordre des mots]. p. 255-280.

ALLAIN Greg (1998). « L'entrepreneurship minoritaire et le développement économique : le rôle des gens d'affaires acadiens dans la croissance de Moncton », communication donnée au Colloque du Réseau des chercheurs en milieu minoritaire, ACFAS, Université Laval. \*

ALLAIN Greg, McKEE-ALLAIN Isabelle, THÉRIAULT J. Yvon (1993). « La société acadienne : lectures et conjonctures », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 341-384. \*

ALLARD Madeleine (1994). « Marques d'approbation et de désapprobation à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick », projet de thèse de maîtrise en linguistique, Université Laval. \*

ARACIL Lluís V. (1973). « Bilingualism as a Myth », *Revista Interamericana Review*, vol. II, n° 4. p. 521-533.

BABITCH Rose Mary, PÉRONNET Louise (1992). « Atlas linguistique des côtes francophones de l'Atlantique », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 25, n° 1-2. p. 271-284. \*

BAGGIONI Daniel (1998). « Norme(s) du français au Québec et dictionnaires 'québécois' », dans BRASSEUR Patrice (éd.). *Français d'Amérique : variation, créolisation et normalisation. Actes du colloque Les français d'Amérique du Nord en situation minoritaire*. Avignon : Centre d'études canadiennes, Université d'Avignon. p. 262-277.

BASSNETT Susan (1991). *Translation Studies*. London : Routledge. \*\*

BASTARACHE Michel (1986). « À propos du rapport Guérette-Smith sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick », *Égalité*, n° 18. p. 113-122. \*



- BASTARACHE Michel, BOUDREAU OUELLET Andréa (1993). « Droits linguistiques et culturels des Acadiens et des Acadiennes de 1713 à nos jours », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 385-429. \*
- BEAUDIN Maurice, LECLERC André (1993). « Économie acadienne contemporaine », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 251-297. \*
- BEAULIEU Gérard (1993). « Les médias en Acadie », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Chaire d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 505-542. \*
- BERMAN Antoine (1990). « Préface », dans BRISSET Annie. *Sociocritique de la traduction ; théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*. Longueuil : Éditions du Préambule. p. 9-19. \*\*
- BÉRUBÉ Adrien (1981). « Le nationalisme et la situation paradoxale des médias acadiens », *Égalité*, n° 2. p. 17-33. \*
- BOSI Louise, DUBOIS Lise (1991). « Synthèse des interventions : quelle politique, quels programmes, quels travaux d'aménagement », dans PHILIPPONNEAU Catherine (dir.). *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Actes du Symposium de Moncton*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton. p. 187.
- BOUCHARD Chantal (1998). *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*. Fides, [Nouvelles études québécoises].
- BOUDREAU Annette (1995). « La langue française en Acadie du Nouveau-Brunswick, symbole d'appartenance, mais pas seulement ... », dans LANGLOIS Simon (éd.). *Identité et cultures nationales*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval. p. 135-150. \*
- BOUDREAU Annette (1998). « Représentations et attitudes linguistiques des jeunes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », thèse de doctorat soutenue à l'Université de Paris X, Nanterre. \*
- BOUDREAU Annette, DUBOIS Lise (1991). « L'insécurité linguistique comme entrave à l'apprentissage du français », *Bulletin de l'Association canadienne de linguistique appliquée*, vol 13, n°2. p. 37-50. \*

- BOUDREAU Annette, DUBOIS Lise (1992). « Insécurité linguistique et diglossie : étude comparative de deux régions de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 25, n° 1-2. p. 3-22. \*
- BOUDREAU Annette, DUBOIS Lise (1993). « J'parle pas comme les Français de France, ben c'est du français pareil ; j'ai ma *own* p'tite langue », dans FRANCARD Michel (éd.). « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques, Actes du colloque de Louvain-la-Neuve », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*, vol. 2. p. 147-168. \*
- BOUDREAU Raoul, ROBICHAUD Anne Marie (1997). « Le plurilinguisme en poésie acadienne des années 1970 aux années 1990 », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 30, n° 1. p. 19-35.
- BOURDIEU Pierre (1982). *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard.
- BOURHIS Richard Y. (1994). « Bilingualism and the language of work: the Linguistic Work Environment Survey », dans BOURHIS Richard Y. (dir.). « French-English Language Issues », *International Journal of the Sociology of Language*, n°s 105-106. p. 217-266.
- BOUTET Josiane (1995). « Qualité de la langue et variation », dans ELOY Jean-Michel (éd.). *La qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Honoré Champion. p. 73-86.
- BOUTIN Gérald (1997). *L'entretien de recherche qualitatif*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- BOYER Henri (1990). « Matériaux pour une approche des représentations sociolinguistiques. Éléments de définition et parcours documentaire en diglossie », *Langue française*, n° 85. p. 102-124.
- BOYER Henri (1991). *Langues en conflit : études sociolinguistiques*. Paris : Éditions l'Harmattan.
- BRISSET Annie (1990). *Sociocritique de la traduction : théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*. Longueuil : Éditions du Préambule. \*\*
- BRISSET Annie (1991). « Le rôle de la traduction dans la société canadienne », *L'Actualité terminologique*, vol. 24, n° 1. p. 7-8. \*\*
- CAJOLET-LAGANIÈRE Hélène, MARTEL Pierre (1995). *La qualité de la langue au Québec*. Québec : Institut de recherche sur la culture.

- CARDINAL Pierre (1978). « Regard critique sur la traduction au Canada », *Méta*, vol. 23, n° 2. p. 141-147. \*\*
- CARDINAL Pierre (1980). « La traduction et l'identité culturelle au Canada français », dans BEAUDOT Alain, JAUBERT Jean-Claude et SABOURIN Ronald (dir.). *Identité culturelle et francophone dans les Amériques (III)*. Québec : CIRB. p. 29-33. \*\*
- CELLARD Jacques (1983). « Les chroniques de langage », dans BÉDARD Édith et MAURAS Jacques (dir.). *La norme linguistique*. Québec : Conseil de la langue française ; Paris : Le Robert [Collection L'ordre des mots]. p. 651-666.
- CHARPENTIER Jean-Michel (1989). « Le(s) parler(s) acadien(s) et le substrat du Haut-Poitou », *Actes du XVe Colloque international de linguistique fonctionnelle*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton. p. 169-186. \*
- CHARPENTIER Jean-Michel (1991). « Le substrat poitevin et les variantes régionales acadiennes actuelles », dans POIRIER Claude (dir.). *Langues, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval. p. 41-68. \*
- CHARPENTIER Jean-Michel (1996). « Les variétés dialectales françaises et leur influence sur les parlers acadiens : le problème des archaïsmes et des dialectalismes (mots dialectaux) », dans DUBOIS Lise, BOUDREAU Annette (dir.). *Actes du colloque Les Acadiens et leur(s) langue(s) : quand le français est minoritaire*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton ; Éditions d'Acadie. p. 15-28. \*
- CHAUDENSON Robert, MOUGEON Raymond, BENIAK Édouard (1993). *Vers une approche panlectale de la variation du français*. Aix-en-Provence : Institut d'études créoles et francophones, Université de Provence.
- CHLISSON Euclide (1992). « Percées et contraintes d'une revue d'intérêt général au Nouveau-Brunswick. L'expérience de *Ven'd'est* », dans HARVEY Fernand (dir.). *Médias francophones hors Québec et identité : analyses, essais et témoignages*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture. p. 229-240. \*
- CLERCY Christine, BOSI Louise (1992). « Plusieurs gens ont-ils de la misère avec l'écrit? : une expérience de recherche de la norme », *Revue canadienne de linguistique appliquée*, vol. 14, n° 2. p. 57-70. \*

- COLPRON Gilles (1970). *Les anglicismes au Québec : répertoire classifié*. Montréal : Beauchemin.
- COMBESSIE Jean-Claude (1995). « Le dictionnaire : usages sociaux et qualité de la langue. Contribution sociologique à un débat », dans ELOY Jean-Michel (éd.). *La qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Honoré Champion. p. 123-131.
- COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES (1989). *Vérification linguistique horizontale : langue de travail dans l'administration fédérale au Nouveau-Brunswick*. Ottawa : Commissariat aux langues officielles. \*
- CONSEIL DE L'INDUSTRIE DE LA TRADUCTION DU NOUVEAU-BRUNSWICK (1997). *Dossier sur la traduction*. Dossier préparé à l'intention de tous les intervenants du monde de la traduction au Nouveau-Brunswick. \*
- CONSEIL DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES DU CANADA (sans date). *Abrégé de typologie*. Document inédit sur le classement des fautes de traduction. \*\*
- CORBEIL Jean-Claude (1980). *L'aménagement linguistique du Québec*. Montréal : Guérin.
- CORBEIL Jean-Claude (1983). « Éléments d'une théorie de la régulation linguistique », dans BÉDARD Édith et MAURAS Jacques (dir.). *La norme linguistique*. Québec : Conseil de la langue française ; Paris : Le Robert [Collection L'ordre des mots]. p. 281-303.
- CORBEIL Jean-Claude (1994). « Dynamique de l'aménagement linguistique », *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*. tome 1. Québec : Office de la langue française ; Université du Québec à Chicoutimi. p. 17-33.
- COULOMBE Pierre A. (1994). « Citoyenneté et identité au Nouveau-Brunswick : la reconnaissance des communautés anglophone et francophone », *Égalité*, n° 35. p. 121-131. \*
- COUTURIER LEBLANC Gilberte, GODIN Alcide, RENAUD Aldéo, « L'enseignement français dans les Maritimes », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 543-585. \*

- CULIOLI Antoine (1995). « Peut-on théoriser la notion de 'qualité de langue' ? », dans ELOY Jean-Michel (éd.). *La qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Honoré Champion. p. 51-60.
- CYR Hubert, DUVAL Denis, LECLERC André (1995). *L'avenir politique et économique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick : le point de vue de la population*. Petit-Rocher : Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick. \*
- DAGENAIS Gérard (1967). *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*. Boucherville : Les Éditions françaises inc.
- DAIGLE Jean (1993). « L'Acadie de 1604-1763, synthèse historique », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 1-43. \*
- DANON-BOILEAU Laurent (1995). « Qualité de langue, qualité d'écoute, qualité de langage », dans ELOY Jean-Michel (éd.). *La qualité de la langue ? Le cas du français*. Paris : Honoré Champion. p. 65-71.
- DAOUST Denise, MAURAS Jacques (1987). « L'aménagement linguistique », dans MAURAS Jacques (dir.). *Politique et aménagement linguistiques*. Québec : Conseil de la langue française ; Paris : Le Robert [Collection L'ordre des mots]. p. 7-46.
- de VILLERS Marie-Eva (1997). *Multidictionnaire de la langue française*. Montréal : Québec/Amérique.
- DELISLE Jean (1980). *L'analyse du discours comme méthode de traduction*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa. \*\*
- DELISLE Jean (1984). *Au coeur du triologue canadien ; Bureau des traductions, 1934-1984 = Bridging the Language Solitudes ; Translation Bureau, 1934-84*. Approvisionnements et Services Canada. \*\*
- DELISLE Jean (1987). *La traduction au Canada, 1534-1984*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa. \*\*
- DELISLE Jean (1993). *La traduction raisonnée. Manuel d'initiation à la traduction professionnelle anglais-français*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa. \*\*

- DESJARDINS Luc (1988). « La Loi 88 : une loi ordinaire qu'on élèvera au rang de droits constitutionnels », *Ven'd'est*, n° 28, novembre/décembre. p. 36-37. \*
- DESJARDINS Luc (1989). « La Loi 88 : le ferment d'un nouveau contrat social », *Ven'd'est*, n° 29, janvier/février.\*
- DIMIC Milan (1975). « Translation and Interpretation in Bicultural and Multicultural Societies », dans BATTIS Michael S. (ed.). *Translation and Interpretation: the Multicultural Context, A Symposium*. Vancouver : CAUTC. p. 13-31. \*\*
- DOR Georges (1996). *Anna brailé ene shot : elle a beaucoup pleuré : essai sur le langage parlé des Québécois*. Outremont : Lanctôt.
- DOR Georges (1997). *Ta mé tu là ? (Ta mère est-elle là ?). Un autre essai sur le langage parlé des Québécois*. Montréal : Lanctôt.
- DOUCET Michel (1992). « Revenir à la case départ de la loi 88 », *Ven'd'est*, n° 47, janvier-février. p. 9. \*
- DOUCET Michel (1995). *Le discours confisqué*. Moncton : Éditions d'Acadie. \*
- DOUCET Philippe (1993). « La politique et les Acadiens », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 299-343. \*
- ERFURT Jürgen (1996). « Francophonie et interdisciplinarité. Essai sur le français au Canada comme objet de la recherche pluri- et interdisciplinaire », dans ERFURT Jürgen (dir.). *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag. p. 367-395.
- ERFURT Jürgen (dir.) (1996). *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag. p. xii-xv.
- FLIKEID Karin (1994). « Origines et évolution du français acadien à la lumière de la diversité contemporaine », dans MOUGEON Raymond, BENIAK Édouard (dir.). *Les origines du français québécois*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval. p. 275-326. \*

- FOLKART Barbara (1991). *Le conflit des énonciations : traduction et discours rapporté*. Québec : Éditions Balzac. \*\*
- FOUCHER Pierre (1981). « Réflexions sur les thèmes centraux et l'évolution de la pensée constitutionnelle en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Égalité*, n° 4. p. 99-118. \*
- FOUCHER Pierre (1986). « Le droit à la prestation des services publics dans les langues officielles », dans BASTARACHE Michel (dir.). *Les droits linguistiques au Canada*. Montréal : Les Éditions Yvon Blais Inc. p. 187-272. \*
- FRANCARD Michel (1993a). *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*. Bruxelles : Service de la langue française, Direction générale de la Culture et de la Communication, [coll. Français & Société] n° 6.
- FRANCARD Michel (éd.) (1993b). « L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques : Actes du colloque de Louvain-La-Neuve », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain*. Volumes 1 et 2.
- GALLANT Christel (1985). « L'Acadie, berceau de la traduction officielle au Canada », *Cultures du Canada français*, automne. p. 71-78. \*\*
- GARDY Philippe, LAFONT Robert (1981). « La diglossie comme conflit. L'exemple occitan », *Langages*, n° 61. p. 75-91.
- GÉMAR Jean-Claude (1995a). *Traduire ou l'art d'interpréter. Fonctions, statut et esthétique de la traduction. Tome 1 : Principes*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. \*\*
- GÉMAR Jean-Claude (1995b). *Traduire ou l'art d'interpréter. Langue, droit et société : éléments de jurilinguistique. Tome 2 : Application*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec. \*\*
- GÉMAR Jean-Claude (1996). « Traduire ou s'exprimer ? Traduction et langue française au Canada : enjeux et nuances », dans ERFURT Jürgen (dir.). *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag. p. 315-332. \*\*
- GENDRON Jean-Denis (1991). « L'autonomie linguistique dans le cadre de l'aménagement linguistique du Nouveau-Brunswick », dans PHILIPPONNEAU Catherine (dir.). *Vers un aménagement linguistique de*

- l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Actes du Symposium de Moncton.* Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton. p. 143-167.
- GENTZLER Edwin (1993). *Contemporary Translation Theory.* London : Routledge. \*\*
- GODIN A., RENAUD A. (1984). *Attitudes linguistiques des jeunes du Nouveau-Brunswick.* Moncton : Centre universitaire de Moncton. \*
- GODIN A., RENAUD A. (1989). *Attitudes et habitudes linguistiques des jeunes du Nouveau-Brunswick.* Moncton : Imprimerie de l'Université de Moncton. \*
- GREVISSE Maurice (1986). *Le bon usage : grammaire française.* Gembloux : J. Duculot. 12<sup>e</sup> éd. remaniée par GOOSE André.
- HAMERS Josiane F., BLANC Michel H.A. (1989). *Bilinguality and Bilingualism.* Cambridge : Cambridge University Press.
- HANSE Joseph (1994). *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne.* Paris - Louvain-la-Neuve : DeBoeck-Duculot.
- HAROU Lise (1997). « L'affirmation du rôle exemplaire et moteur de l'Administration : fondement de la politique adoptée », *Terminogramme*, janvier, n° 81. p. 4-5.
- HARRIS Brian (1988). « What I meant by 'Translatology' », *TTR*, vol. 1, n° 2. p. 91-96. \*\*
- HARVEY Fernand (1992). « Les médias francophones hors Québec et l'identité culturelle. Quelques problèmes généraux. », dans HARVEY Fernand (dir.). *Médias francophones hors Québec et identité : analyses, essais et témoignages.* Québec : Institut québécois de recherche sur la culture. p. 17-24.
- HELLER Monica, LABRIE Normand (1994). *Le perfectionnement en français à l'Université de Moncton.* Centre de recherches en éducation franco-ontarienne. \*
- HOUDEBINE-GRAVAUD Anne-Marie (1995). « L'unes langue », dans ELOY Jean-Michel (éd.). *La qualité de la langue ? Le cas du français.* Paris : Honoré Champion. p. 95-120.



- JARDEL Jean-Pierre (1979). « De quelques usages des concepts de 'Bilinguisme' et de 'Diglossie' », dans WALD Paul, MANESSY Gabriel (éd.). *Plurilinguisme, normes, situations, stratégies*. Paris : L'Harmattan.
- JOHNSON Marc (1984). *La presse écrite comme facteur d'identité et de structuration de la société locale acadienne*. Mémoire de DEA en sciences de l'information et de la communication, Université de Bordeaux III. \*
- JOHNSON Marc (1994). « Le bruit du tintamarre : l'ambiguïté de la figure de l'Autre dans le discours nationaliste acadien contemporain », *Égalité*, n° 35. p. 13-33. \*
- JUHEL Denis (1982). *Bilinguisme et traduction au Canada. Rôle sociolinguistique du traducteur*. Québec : CIRB. \*\*
- LABOV William (1976). *Sociolinguistique*. Paris : Éditions de Minuit.
- LABRIE Normand, DESHAIES Denise (1989). « Diglossie et alternance de code : un examen des concepts en fonction des comportements bilingues », dans LAFORGE Lorne, PÉRONNET Louise (dir.). « Bilinguisme et diglossie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2. p. 57-72.
- LAFONTAINE Dominique (1986). *Le parti pris des mots : normes et attitudes linguistiques*. Bruxelles : Pierre Mardaga, éditeur.
- LAMONDE Diane (1998). *Le maquignon et son joual*. Montréal : Liber.
- LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal (1994). *Profil sociolangagier des francophones du Nouveau-Brunswick*. Moncton : Centre de recherche et de développement en éducation, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Moncton. \*
- LANDRY Rodrigue, ALLARD Réal (1996). « Vitalité ethnolinguistique : une perspective dans l'étude de la francophonie canadienne », dans ERFURT Jürgen (dir.). *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag. p. 61-87.
- LARIVIÈRE Louise (1994). « Les problèmes de la traduction en milieu minoritaire : le cas du Manitoba », *Francophonies d'Amérique*, n° 4. p. 107-117. \*\*
- LAROSE Robert (1989). *Théories contemporaines de la traduction*. Sillery : Presses de l'Université du Québec. 2<sup>e</sup> édition. \*\*

- LEBLANC Réjeanne (1988). « La Loi sur les langues officielles au Nouveau-Brunswick », *Actes du XV<sup>e</sup> colloque international de linguistique fonctionnelle*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton. p. 73-76. \*
- LECLERC André (1992). « L'économie des régions acadiennes du Nouveau-Brunswick : estimation et analyse du produit intérieur brut pour la période 1961-1989 », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 25, n° 1-2. p. 149-196. \*
- LECLERC Jacques (1992). *Langue et société*. Laval : Mondia.
- LEFEBVRE Claire (1982). « Les notions de style », dans BÉDARD Édith et MAURAI Jacques (dir.). *La norme linguistique*. Québec : Conseil de la langue française ; Paris : Le Robert [Collection L'ordre des mots]. p. 305-333.
- LEPICQ Dominique, BOURHIS Richard (1993). « Psychologie sociale et aménagement linguistique : le cas du Québec », dans MARTEL Pierre, MAURAI Jacques (dir.). *Langues et sociétés en contact*. Tübingen : Niemeyer [coll. « Canadiana Romanica »], vol. 8 (Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil). p. 409-433.
- LEPICQ Dominique, BOURHIS Richard (1996). « Attitudes et comportements linguistiques dans les zones bilingues du Canada », dans ERFURT Jürgen (dir.). *De la polyphonie à la symphonie. Méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag. p. 89-117.
- LOUBIER Christiane (1994). « L'implantation du français : fondements théoriques et faits d'expérience », *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*. tome 1. Québec : Office de la langue française ; Université du Québec à Chicoutimi. p. 35-61.
- LUCCI Vincent (1973). *Phonologie de l'acadien*. Montréal : Didier. \*
- MACKEY William (1976). *Bilinguisme et contact des langues*. Paris : Éditions Klincksieck.
- MACKEY William (1983). « La mortalité des langues et le bilinguisme des peuples », *Anthropologie et sociétés*, vol. 7, n° 3. p. 237-243.

- MACKEY William (1989). « La genèse d'une typologie de la diglossie », dans LAFORGE Lorne, PÉRONNET Louise (dir.). « Bilinguisme et diglossie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2. p. 11-28.
- MACKEY William (1997). « Les dimensions du bilinguisme canadien », dans DVORAK Marta (dir.). *Canada et bilinguisme*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 19-31.
- MAILLET Marguerite (1983). *Histoire de la littérature acadienne : de rêve en rêve*. Moncton : Éditions d'Acadie. \*
- MARTEL Pierre (1994). « Quelles sont les suites à l'avis du Conseil de la langue française sur l'aménagement de la langue? », *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*. Québec : Office de la langue française ; Université du Québec à Chicoutimi. p. 405-428.
- MARTEL Pierre et CAJOLET-LAGANIÈRE Hélène (1996). *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.
- MARTINET André (1982). « Bilinguisme et diglossie. Appel à une vision dynamique des faits », *La linguistique*, vol. 18, n° 1. p. 5-16.
- MASSIGNON Geneviève (1962). *Les parlers français d'Acadie*. Tomes 1 et 2, Paris : Librairie C. Klincksieck. \*
- MAURAI Jacques (1997). « Assimilation linguistique », dans MOREAU Marie-Louise (éd.). *Sociolinguistique : concepts de base*. Hayen, Mardage. p. 51-56.
- MAURAI Jacques (1994). « L'aménagement linguistique au Québec et dans les pays de l'ancien empire soviétique : contrastes et similitudes », dans MARTEL Pierre, MAURAI Jacques (dir.). *Langues et sociétés en contact*. Tübingen : Niemeyer [coll. « Canadiana Romanica »], vol. 8 (Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil). p. 81-93.
- McCONNEL Grant (1989). « Les concepts de bilinguisme et de diglossie : historique, développement et application », dans LAFORGE Lorne, PÉRONNET Louise (dir.). « Bilinguisme et diglossie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 8, n° 2. p. 43-55.
- MORIN ROSSIGNOL Rino (1991). *Rumeur publique, essais*. Moncton : Éditions d'Acadie. \*

- MORSLY Dalila (1990). « Attitudes et représentations linguistiques », *La linguistique*, vol. 26, n° 2. p. 77-86.
- MOSSOP Brian (1989a). « Objective Translational Error and the Cultural Norm of Translation », *TTR*, vol 2, n° 2. p. 55-70. \*\*
- MOSSOP Brian (1989b). « 'Write Idiomatically and Translate Ideas Not Words': Three Defects of the Prevailing Doctrine of Translation », dans SÉGUINOT Candace (éd.). *The Translation Process*. Toronto : H.G. Publications, School of Translation, York University. \*\*
- MOSSOP Brian (1990). « Translating Institutions and 'Idiomatic' Translation », *Meta*, vol 35, n° 2. p. 342-355. \*\*
- MOUGEON Raymond, BENIAK Édouard (dir.) (1994). *Les origines du français québécois*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- NADEAU Jean-Marie (1992). *Que le tintamarre commence! Lettre ouverte au peuple acadien*. Moncton : Les Éditions d'Acadie. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1981). *Profil linguistique des employés de la Fonction publique*. Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1982). *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick ; rapport du Groupe d'étude sur les langues officielles*. Fredericton : Direction des langues officielles. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1986). *Rapport du Comité consultatif sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Direction des langues officielles. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1988). *Politique des langues officielles*. Fredericton : Gouvernement du Nouveau-Brunswick. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1990). *La mise en oeuvre de la politique sur les langues officielles*. Fredericton : Conseil de gestion. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1990). *Rapport sur la première langue officielle et les compétences linguistiques des employés visés par la partie I de la Fonction publique*. Fredericton : Conseil de gestion. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1993). *Rapport sur les langues officielles, 1992-1993*. Fredericton : Ministère des Finances et des Affaires intergouvernementales. \*

- NOUVEAU-BRUNSWICK (1994). *Rapport sur les langues officielles, 1993-1994*. Fredericton : Ministère des Finances et des Affaires intergouvernementales. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1995). *Rapport sur les langues officielles, 1994-1995*. Fredericton : Ministère des Finances et des Affaires intergouvernementales. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1996a). *Rapport sur les langues officielles, 1995-1996*. Fredericton : Ministère des Finances et des Affaires intergouvernementales. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1996b). *Gouvernement du Nouveau-Brunswick, Hello! Une étude de l'efficacité de la politique linguistique du Nouveau-Brunswick*. Fredericton : Nouveau-Brunswick. \*
- NOUVEAU-BRUNSWICK (1997). *Rapport sur les langues officielles, 1996-1997*. Fredericton : Ministère des Finances et des Affaires intergouvernementales. \*
- OUELLON Conrad (1998). « La qualité de la langue : Discours et réalité », dans DESHAIES Denise, OUELLON Conrad (dir.). *Les linguistes et les questions de langue au Québec : points de vue*. Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (B-213). p. 31-38.
- PARÉ François (1997). « La distance d'ici à Québec », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 30, n° 1. p. 5-18.
- PERGNIER Maurice (1980). *Les fondements sociolinguistiques de la traduction*. 2e édition, Paris : Honoré Champion ; Créteil : Université de Paris-Val-de-Marne.
- PÉRONNET Louise (1977). « Le Parler acadien », *Mémoires de la Société royale du Canada*, 4<sup>e</sup> série, Tome XV. p. 215-228. \*
- PÉRONNET Louise (1989a). *Le parler acadien du Sud-Est du Nouveau-Brunswick*. New York : Peter Lang. \*
- PÉRONNET Louise (1989b). « Analyse des emprunts dans un corpus acadien », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol 8, n° 2. p. 229-251.\*
- PÉRONNET Louise (1990). « Aménagement linguistique en Acadie », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, vol. 9, n° 3. p. 223-256. \*

- PÉRONNET Louise (1993a). « La situation du français en Acadie ; de la survivance à la lutte ouverte », dans de ROBILLARD Didier & BENIAMINO Michel (dir.). *Le français dans l'espace francophone*. Paris : Éditions Champion. p. 101-116. \*
- PÉRONNET Louise (1993b). « La situation du français en Acadie ; l'éclairage de la linguistique », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 67-503. \*
- PÉRONNET Louise (1994). « Le changement linguistique en Acadie : étude lexicale », *Francophonies d'Amérique*, n° 4. p. 45-55. \*
- PÉRONNET Louise (1995). « Le français acadien », dans GAUTHIER Pierre, LAVOIE Thomas (dir.). *Français de France et français du Canada*. Lyon : Université Lyon III Jean Moulin, Centre d'études linguistiques Jacques Goudet [Série dialectologie]. p. 199-239. \*
- PÉRONNET Louise (1996a). « Nouvelles variétés de français parlé en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans BOUDREAU Annette, DUBOIS Lise (dir.). *Actes du colloque Les Acadiens et leur(s) langue(s)*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton ; Éditions d'Acadie. p. 121-136. \*
- PÉRONNET Louise (1996b). « Qu'est-ce qui distingue le parler français acadien des autres parlers français (de France, du Québec)? », *Le Congrès mondial acadien ; l'Acadie en 2004*. Actes des conférences et des tables rondes. Moncton : Éditions d'Acadie. p. 197-205. \*
- PÉRONNET Louise, BABITCH Rose Mary, CICHOCKI Wladyslaw, BRASSEUR Patrice (1998). *Atlas linguistique du vocabulaire maritime acadien*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- PÉRONNET Louise, KASPARIAN Sylvia (1998a). « Le français standard acadien : proposition d'une norme régionale pour le français parlé en Acadie », dans BOUDREAU Annette, DUBOIS Lise (dir.). *Actes du colloque Le français, langue maternelle, dans les collèges et les universités en milieu minoritaire*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée ; Éditions d'Acadie. p. 89-105. \*

- PÉRONNET Louise, KASPARIAN Sylvia (1998b). « Vers une description du « français standard acadien » : analyse des traits morphosyntaxiques », dans BRASSEUR Patrice (éd.). *Français d'Amérique : variation, créolisation et normalisation. Actes du colloque Les français d'Amérique du Nord en situation minoritaire*. Avignon : Centre d'études canadiennes, Université d'Avignon. p. 249-259. \*
- PHILIPPONNEAU Catherine (1991a). « La dynamique phonologique dans les usages acadiens contemporains », *La linguistique*, vol 27, n° 2. p. 131-136. \*
- PHILIPPONNEAU Catherine (1991b). « Politique et aménagement linguistiques au Nouveau-Brunswick : pour de nouvelles stratégies d'intervention », dans PHILIPPONNEAU Catherine (dir.). *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Actes du Symposium de Moncton*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton. p. 51-63. \*
- PHILIPPONNEAU Catherine (1994). « Éléments et modalités d'une stratégie globale pour un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick », dans *Les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique (enjeux théoriques et pratiques)*. Québec : Office de la langue française ; Université du Québec à Chicoutimi. p. 101-114. \*
- POIRIER Claude (1992). « Anglicisme et identité québécoise », dans *Résumés des conférences et notes de cours*. Séminaire interdisciplinaire parrainé par la CEFAN, Université Laval.
- POIRIER Claude (1994). « La langue parlée en Nouvelle-France : vers une convergence des explications », dans MOUGEON Raymond, BENIAK Édouard (dir.). *Les origines du français québécois*. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval. p. 237-274.
- POIRIER Marc (1992a). « Le combat d'un peuple pour l'égalité », *Ven'd'est*, n° 47. p. 26-28. \*
- POIRIER Marc (1992b). « La route est longue vers l'enchâssement », *Ven'd'est*, n° 47. p. 29-31. \*
- POIRIER Pascal (1928). *Le Parler franco-acadien et ses origines*. Québec : Imprimerie franciscaine missionnaire. \*

- POIRIER Pascal (1993). *Le Glossaire acadien*. Édition critique établie par GÉRIN Pierre M. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton ; Éditions d'Acadie. \*
- POISSON Jacques (1984). « Administration, langue et culture », dans *Actes du colloque Traduction et qualité de langue*. Québec : Éditeur officiel du Québec. p. 61-66. \*\*
- RAVAULT Jean-René (1983). *Perceptions de deux solitudes : étude sur les relations entre les deux communautés de langues officielles du Nouveau-Brunswick*. Québec : CIRB, Université Laval. \*
- RICHARD Ricky G. (1996). « La thèse du Discours confisqué : une conception abrégée du rapport entre l'identité acadienne et la province du Nouveau-Brunswick », *Égalité*, n<sup>os</sup> 39-40. p. 223-235. \*
- RICHARD, Paul-Émile (1992). « De *L'Évangéline* à *L'Acadie nouvelle*. Problèmes et perspectives de la presse quotidienne en Acadie », dans HARVEY, Fernand (dir.). *Médias francophones hors Québec et identité; analyses, essais et témoignages*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture. p. 209-218. \*
- ROBICHAUD Anne-Marie (1986). « Le discours et l'essai acadien », dans GAIR Reabley W. (dir.). *Langues et littératures au Nouveau-Brunswick*. Moncton : Éditions d'Acadie. p. 383-399. \*
- ROBICHAUD Anne-Marie (1991). « Introduction », dans MORIN ROSSIGNOL Rino. *Rumeur publique : essais*. Moncton : Éditions d'Acadie. p. 9-15. \*
- ROBICHAUD Anne-Marie (1992). « Le point de vue des essayistes acadiens », *Acadiensis*, vol XXI, n<sup>o</sup> 2, printemps. p. 132-137. \*
- ROBICHAUD Anne-Marie (1994). « L'essai acadien, réalisations et perspectives », conférence prononcée par l'auteure lors du Congrès mondial acadien, texte non publié. \*
- ROY Michel (1978). *L'Acadie perdue*. Montréal : Éditions Québec/Amérique. \*
- ROY Muriel K. (1993). « Démographie et démolinguistique en Acadie, 1971-1991 », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 141-220. \*



- SAINT-GERMAIN Maurice, LAVOIE Marc (1992). « Évolution comparée des revenus des Acadiens », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 25, n° 1-2. p. 197-220. \*
- SIMON Sherry (1989). *L'inscription sociale de la traduction au Québec*. Québec : Office de la langue française. \*\*
- SNELL-HORNBY Mary (1988). *Translation Studies. An Integrated Approach*. Amsterdam et Philadelphia : John Benjamins. \*\*
- SNOW Gérard (1981). *Les droits linguistiques des Acadiens du Nouveau-Brunswick*. Québec : Conseil de la langue française. \*
- SNOW Gérard (1991). « Quelles structures d'aménagement linguistique pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick : bilinguisme, dualité, régionalisation? », dans PHILIPPONNEAU, Catherine (dir.). *Vers un aménagement linguistique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, Actes du Symposium de Moncton*. Moncton : Centre de recherche en linguistique appliquée, Université de Moncton. p. 171-178. \*
- SPARER Michel (1990). « Traduire et politiques linguistiques : coup d'oeil au rétroviseur », *Circuit*, décembre. p. 15. \*\*
- STATISTIQUE CANADA (1998). *Le Canada en statistiques ; la société*. (Site WEB).
- TABOURET-KELLER Andrée (1982). « Entre bilinguisme et diglossie, du malaise des cloisonnements universitaires au malaise social », *La linguistique*, vol. 18, n° 1. p. 17-43.
- THÉRIAULT Joseph-Yvon (1996). « Sociologie et figures identitaires de l'Acadie et des francophonies minoritaires du Canada », dans ERFURT Jürgen. *De la polyphonie à la symphonie : méthodes, théories et faits de la recherche pluridisciplinaire sur le français au Canada*. Leipzig : Leipziger Universitätsverlag. p. 37-50. \*
- THÉRIAULT Léon (1982). *La question du pouvoir en Acadie*. Moncton : Éditions d'Acadie. \*
- THÉRIAULT Léon (1993). « L'Acadie de 1763 à 1990, synthèse historique », dans DAIGLE Jean (dir.). *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*. Moncton : Centre d'études acadiennes, Université de Moncton. p. 45-91. \*

- THOMAS Adolphe (1978). *Dictionnaire des difficultés de la langue française*. Paris : Larousse.
- TOURY Gideon (1995). *Descriptive Translation Studies and Beyond*. Amsterdam et Philadelphia : John Benjamins. \*\*
- VINAY Jean-Paul (1978). « La traduction, une profession / Translating, A Profession », dans HORGUELIN Paul (dir.). *La traduction, une profession. Actes du VIIIe Congrès mondial de la Fédération Internationale des Traducteurs*. Paris : Fédération Internationale des Traducteurs ; Montréal : Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. p. 14-24. \*\*
- VINAY Jean-Paul, DARBELNET Jean (1975). *Stylistique comparée du français et de l'anglais*. Montréal : Beauchemin, 2<sup>e</sup> édition (1<sup>ère</sup> édition, 1968). \*\*
- WATINE Thierry (1992). « Pratiques journalistiques en milieu acadien : une tradition militante », dans HARVEY Fernand (dir.). *Médias francophones hors Québec et identité : analyses, essais et témoignages*. Québec : Institut québécois de recherche sur la culture. pp. 75-82. \*
- WATINE Thierry (1993). *Pratiques journalistiques en milieu minoritaire : la sélection et la mise en oeuvre des nouvelles en Acadie*. Thèse de doctorat, Université de Lille III. \*
- WOEHLING José (1997). « Choc des langues et politiques linguistiques au Canada et au Québec », dans DVORAK Marta (dir.). *Canada et bilinguisme*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. p. 39-51.
- YOUNG, R.A. (1985). « L'édification de l'état provincial et le développement régional au Nouveau-Brunswick », *Égalité*, n<sup>os</sup> 13-14. p. 125-152. \*
- YOUNG, R.A. (1987). « Remembering Equal Opportunity: Clearing the Undergrowth in New Brunswick », *Canadian Public Administration / Administration publique du Canada*, vol. 30, n<sup>o</sup> 1. p. 88-102. \*

***La Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick (1969)***

Source : LECLERC Jacques (1994). *Recueil des législations linguistiques dans le monde, Tome I: Le Canada fédéral et les provinces canadiennes*. Québec : CIRAL, Université Laval. p. 113-116.

**\*\*[17] 1969: LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**Article 1<sup>er</sup>**

Dans la présente loi,

«langues officielles» désigne les langues reconnues comme telles à l'article 2;

«tribunal» s'entend d'un tribunal judiciaire, quasi judiciaire et administratif, 1969. c. 14, art. 2.

**Article 2**

Sous toutes réserves prévues par la présente loi, l'anglais et le français:

- a) sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick pour toutes les fins relevant de la compétence de la Législature du Nouveau-Brunswick, et
- b) bénéficient d'un statut équivalent de droit et de privilège, lorsqu'ils sont employés aux fins visées à l'alinéa a), 1969, c. 14, art. 3.

**Article 3**

Les langues officielles peuvent être utilisées à toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités. 1969, c. 14, art. 4.

**Article 4**

Les procès-verbaux et rapports de toutes séances de l'Assemblée législative ou de l'un de ses comités doivent être imprimés dans les langues officielles. 1969, c. 14, art. 5.

**Article 5**

- 1) Les projets de loi présentés à l'Assemblée législative doivent être imprimés dans les langues officielles.
- 2) Les motions ou autres documents présentés à l'Assemblée législative ou à l'un de ses comités peuvent être imprimés dans l'une ou l'autre des langues officielles ou dans les deux.

**\*\*[17] 1969: LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

- 3) Abrogé. 1984, c. 28, art. 1;  
1969, c. 14, art. 6; 1975, c. 43, art. 1.

**Article 6**

Le prochain recueil des lois révisées du Nouveau-Brunswick et ceux qui suivront devront être imprimés dans les langues officielles. 1969, c. 14, art. 7.

- 1) Les lois adoptées à la suite de l'entrée en vigueur du présent article doivent être imprimées dans les langues officielles.
- 2) Abrogé. 1984, c. 28, art. 2.  
1969, c. 14, art. 8.

**Article 8**

Sous réserve de l'article 15, les avis, pièces, documents officiels ou écrits, dont la présente loi ou toute autre loi exige la publication par la province, l'un de ses organismes ou une société d'État, doivent être imprimés dans les langues officielles. 1969, c. 14, art. 9.

**Article 9**

Sous réserve de l'article 15, les avis, annonces et pièces de caractère officiel ou non paraissant dans la Gazette royale doivent être imprimés dans les langues officielles. 1969, c. 14, art. 10.

**Article 10**

Sous réserve de l'article 15, lorsque quelqu'un lui en fait la demande, tout fonctionnaire ou employé public de la province, de l'un de ses organismes ou d'une société d'État doit veiller à ce que cette personne puisse

- a) obtenir les services disponibles dont ce fonctionnaire ou employé public a la responsabilité, et
- b) communiquer au sujet de ces services, dans l'une ou l'autre des langues officielles qui est demandée. 1969, c. 14, art. 11.

\*\*[17] 1969: LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Article 11

Tout conseil municipal peut déclarer par résolution que l'une ou l'autre des langues officielles ou les deux peuvent être utilisées dans toute délibération ou à toute réunion de ce conseil. 1969, c. 14, art. 12.

Article 12

Dans chacune des écoles publiques, écoles de métiers ou écoles techniques,

- a) lorsque l'anglais est la langue maternelle des élèves, l'anglais doit être la principale langue d'enseignement et le français doit être la langue seconde;
- b) lorsque le français est la langue maternelle des élèves, le français doit être la principale langue d'enseignement et l'anglais doit être la langue seconde;
- c) sous réserve de l'alinéa d), lorsque la langue maternelle d'une partie des élèves est l'anglais et celle de l'autre partie est le français, les classes doivent être organisées de sorte que la langue maternelle de chaque groupe soit la principale langue d'enseignement et que l'autre langue officielle soit la langue seconde; et
- d) lorsque le ministre de l'Éducation décide que le nombre rend impraticable l'application des dispositions de l'alinéa c), il peut prendre d'autres mesures en vue de répondre à l'esprit de la présente loi. 1969, c. 14, art. 13.

Article 13

- 1) Sous réserve de l'article 15, dans toute procédure devant un tribunal, toute personne qui comparait ou témoigne peut être entendue dans la langue officielle de son choix et ne doit être, en fait, nullement défavorisée en raison de ce choix.
  - 1.1) Sous réserve du paragraphe (1), une personne accusée d'une infraction à une loi ou à un règlement de la province, ou à un arrêté municipal, a droit au déroulement des procédures dans la langue officielle de son choix, et elle doit être informée de ce droit par le juge qui préside au procès avant d'enregistrer son plaidoyer. 1982, c.47, art. 1.
- 2) Abrogé. 1982, c. 47, art. 1.  
1969, c. 14, art. 14.

\*\*[17] 1969: LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Article 14

Dans l'interprétation des documents officiels, projets de loi, lois, écrits, procès-verbaux, rapports, motions, avis, annonces, pièces ou autres écrits dont fait mention la présente loi, les deux versions des langues officielles font pareillement autorité. 1969, c. 14, art. 15.

Article 15

- 1) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut
  - a) si le nombre de personnes en cause le justifie,
  - b) si l'esprit de la présente loi l'exige, ou
  - c) s'il est jugé nécessaire de le faire pour assurer la bonne application de la présente loi,

édicter des règlements précisant l'application des articles 8, 9 et 10.

- 2) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut établir des règlements régissant les procédures engagées devant tout tribunal, y compris les règlements relatifs aux notifications qu'il estime nécessaires pour permettre au tribunal d'exercer toute fonction ou pouvoir qui lui est conféré ou imposé par l'article 13.
- 3) Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer des traducteurs officiels et il peut également établir des règlements régissant leurs fonctions ainsi que le statut et l'admissibilité en preuve des traductions qu'ils font. 1969, c. 14, art. 16; 1975, c. 42, art. 2; 1984, c. 28, art. 3.

N.B.: L'article 4, 8, 9, 10 et 12 entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1977. D.C. 76-929.

N.B.: La présente loi est refondue au 31 octobre 1984.

**PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

**POLITIQUE**

**DES**

**LANGUES OFFICIELLES**



	Page
Introduction .....	1
Politique des langues officielles du Gouvernement du Nouveau-Brunswick .....	2
I Objectif .....	2
II Principes .....	2
III Langue de service ("Service au Public") .....	3
A. Définition du terme "Public" .....	4
B. Définition de "Services au Public" .....	4
C. Services à fournir dans les deux langues officielles .....	5
IV Langue de travail .....	5
A. Mise en application de la politique ..	6
B. Bureaux centraux .....	7
C. Services administratifs et services au personnel .....	7
D. Surveillance.....	7
V Mise en oeuvre .....	8
A. Compétences linguistiques .....	8
B. Répercussions sur l'emploi et la carrière .....	10

## INTRODUCTION

La Politique des langues officielles du gouvernement du Nouveau-Brunswick vise à définir clairement l'orientation que celui-ci entend prendre pour offrir et dispenser aux citoyens du Nouveau-Brunswick des services de qualité égale et garantir ces services aux membres des deux communautés linguistiques. Cette pratique vise l'ensemble des ministères, organismes, institutions et sociétés de la Couronne.

La Politique des langues officielles se fonde sur les trois lois suivantes :

- Loi constitutionnelle 1982
- Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick
- Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick.

En particulier, la Charte canadienne des droits et libertés, qui enchâsse dans la Constitution le statut de l'anglais et du français comme langues officielles du Canada et du Nouveau-Brunswick, confirme le besoin d'une politique qui assurera le respect des droits enchâssés.

POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

DU GOUVERNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

I OBJECTIF

Cette politique vise à garantir la prestation de services de qualité égale dans les deux langues officielles par les établissements, les corporations de la Couronne, les organismes et les ministères provinciaux.

II PRINCIPES

La Politique des langues officielles comporte deux volets importants :

1. langue de service
2. langue de travail

### III LANGUE DE SERVICE ("SERVICE AU PUBLIC")

En vertu de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, la Loi constitutionnelle et la Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et ses institutions se sont engagés à offrir au public des services dans les deux langues officielles.

Lorsqu'un service est offert au public, la Constitution requiert que ce service lui soit offert dans la langue officielle de son choix. Il n'existe aucune exception basée sur un nombre minimum de membres d'une communauté linguistique quelconque dans une région donnée.

Par conséquent, tout résident ou tout organisme peut communiquer avec un ministère, un organisme, une corporation de la Couronne ou un établissement du gouvernement provincial dans la langue de son choix et il peut s'attendre à recevoir les services disponibles dans la langue qu'il aura choisie, peu importe où ces services sont fournis. Il s'ensuit également que le gouvernement doit offrir au public des services de qualité égale dans les deux langues officielles.

A. DÉFINITION DU TERME "PUBLIC"

Le terme "PUBLIC" doit inclure :

1. toute personne ou groupe de personnes;
2. toute association ou tout organisme à but lucratif et à but non lucratif;
3. toute municipalité ou tout organisme municipal;
4. toute institution provinciale ou fédérale;
5. tout organisme non gouvernemental ainsi que leur agent ou représentant.

B. DÉFINITION DE "SERVICES AU PUBLIC"

"Services réguliers"

"Services réguliers" désigne tous les services fournis sur une base régulière dans le cadre de programmes gouvernementaux ou en vertu de lois. Cette catégorie englobe la grande partie des services gouvernementaux destinés au public.

"Services spécialisés"

Cette catégorie regroupe certains services techniques et consultatifs.

C. SERVICES À FOURNIR DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Service au public comprend, sans toutefois s'y limiter, :

- la communication orale;
- les services de correspondance;
- les entrevues de dotation;
- les formulaires et documents destinés au public;
- la documentation d'information;
- l'affichage;
- les services judiciaires;
- les services livrés au public par un tiers parti en vertu d'un contrat avec le gouvernement.

IV LANGUE DE TRAVAIL

Le deuxième volet de la Politique des langues officielles du gouvernement du Nouveau-Brunswick vise à promouvoir une utilisation plus équilibrée des deux langues officielles dans les services publics et à aider et inciter les employés à travailler dans leur langue officielle.

Cette politique se fonde sur l'article 2 de la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick qui stipule que :

"Sous toutes réserves prévues par la présente loi, l'anglais et le français

- a) sont les langues officielles du Nouveau-Brunswick pour toutes les fins relevant de la compétence de la Législature du Nouveau-Brunswick, et
- b) bénéficient d'un statut équivalent de droit et de privilège, lorsqu'ils sont employés aux fins visées à l'alinéa a)."

A. MISE EN APPLICATION DE LA POLITIQUE :

Cette politique vise à aider et à inciter également les employés à travailler dans leur première langue officielle et à leur permettre de poursuivre une carrière dans la Fonction publique dans cette langue.

Cette politique confirme également l'engagement du gouvernement à créer une ambiance propice à encourager les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans l'exercice de leurs fonctions.

Cependant, la possibilité pour l'employé(e) d'utiliser la langue officielle de son choix sera toujours assujettie à son devoir premier qui est de servir le public dans la langue officielle choisie par celui-ci.

B. BUREAUX CENTRAUX

Il incombe à l'administration centrale d'utiliser la langue officielle appropriée pour la dispensation des services aux bureaux locaux et dans les communications avec ces derniers.

C. SERVICES ADMINISTRATIFS ET SERVICES AU PERSONNEL

Les services au personnel et autres services administratifs destinés aux employés doivent être fournis dans la langue officielle de leur choix.

D. SURVEILLANCE

Afin de créer une ambiance de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles, la surveillance s'effectue dans la langue officielle que choisit l'employé(e) excepté dans les cas où c'est impossible ou lorsque les circonstances ne le permettent pas.

L'évaluation du rendement est faite dans la langue que choisit l'employé(e).



V MISE EN OEUVRE

En vertu des exigences constitutionnelles directement applicables, la priorité dans la mise en oeuvre de la politique doit être accordée à la langue de services (Partie III)..

La réalisation du deuxième volet de la Politique, Langue de travail, se fera de façon à éviter toute interruption dans les communications, les opérations et la prestation de services.

A. COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Les deux volets de la Politique des langues officielles, Langue de service et Langue de travail, ne signifie pas que chaque employé(e) du gouvernement doit pouvoir communiquer dans les deux langues officielles. Toutefois, les agences et ministères du gouvernement qui offrent des services au public, aux bureaux locaux et régionaux ou aux employés, ou qui communiquent avec eux, doivent avoir sur place les ressources linguistiques nécessaires pour rencontrer leurs obligations.

### Compétence linguistique institutionnelle

La compétence linguistique institutionnelle signifie que les institutions du gouvernement provincial possèdent les ressources linguistiques nécessaires pour répondre à leurs obligations légales et constitutionnelles d'offrir des services dans les deux langues officielles et pour répondre également aux exigences de la politique quant à l'utilisation des deux langues officielles dans la livraison de services aux employés et dans les communications avec les bureaux locaux.

### Compétences linguistiques fonctionnelles

La notion de compétences linguistiques fonctionnelles signifie que les employé(e)s possèdent le niveau de compétences linguistiques, dans l'une ou l'autre des deux langues officielles ou dans les deux, nécessaire pour pouvoir s'acquitter des fonctions de leurs postes.

Une priorité sera de rendre disponibles et accessibles aux employé(e)s, les cours de formation et de perfectionnement en langue seconde.

**B. RÉPERCUSSIONS SUR L'EMPLOI ET LA CARRIÈRE**

Le gouvernement reconnaît la contribution importante et constante qu'apportent des fonctionnaires qualifiés, compétents et expérimentés. Pour cette raison:

1. Nul employé ne subira de préjudice relativement à son niveau d'emploi actuel pour des raisons de compétences linguistiques.
2. Sauf dans des circonstances où les exigences de la prestation des services ou la compétence linguistique institutionnelle requièrent une connaissance des deux langues officielles, nul employé ne verra ses chances d'avancement remises en cause pour des raisons de compétence linguistique.
3. La justification des exigences linguistiques sera basée sur les besoins.

Annexe 3.3

Secrétariat d'État  
Secteur langues officielles et traduction  
Volume de mots traduits

Exercice financier	Anglais/ Français	Français/ Anglais	Total L.O.	Multilingue	Total global	
1991-1992*	252 604 702	36 574 568	289 179 270	19 074 702	308 253 972	
1990-1991	257 222 930	36 627 502	293 850 432	20 070 350	313 920 782	82,7%
1989-1990	243 960 714	33 372 078	277 332 792	19 335 141	296 667 933	82,7%
1988-1989	219 786 966	30 815 559	250 602 525	18 411 129	269 013 654	81,7%
1987-1988	220 967 380	30 857 007	251 824 387	17 411 381	269 235 768	81,7%
1986-1987	214 362 570	29 368 425	243 730 995	21 256 092	264 987 087	81,7%
1985-1986	237 462 227	31 555 029	269 017 256	21 887 647	290 904 903	81,7%
1984-1985	217 948 789	30 246 153	248 194 942	20 938 850	269 133 792	80,7%
1983-1984	237 823 933	32 505 776	270 329 709	19 235 200	289 564 909	82,7%
1982-1983	239 544 869	30 625 395	270 170 264	18 988 886	289 159 150	82,6%
1981-1982	226 174 667	30 667 420	256 842 087	20 392 406	277 234 493	81,6%
1980-1981	206 180 758	26 994 625	233 175 383	17 327 233	250 502 616	82,4%
1979-1980	179 465 291	24 901 686	204 366 977	18 199 627	222 566 604	80,6%
1978-1979	205 311 351	27 119 727	232 431 078	20 595 714	253 026 792	81,7%

**Sujets des communiqués de presse  
étroitement reliés  
à la collectivité acadienne**

1. La semaine provinciale du français (2 communiqués)
2. La Fédération des agriculteurs et agricultrices du Nouveau-Brunswick
3. La nomination d'une Acadienne à un poste de sous-ministre
4. L'École des sciences de la foresterie de l'Université de Moncton
5. Le concours de la chanson thème pour la semaine provinciale du français (2 communiqués)
6. Le Colloque sur le partenariat entre le monde des affaires et l'éducation, organisé par les districts scolaires francophones
7. La tenue d'ateliers de formation pour les directeurs des écoles francophones
8. La visite du Parc Restigouche
9. Concours provincial de violoneux (2 communiqués)
10. Le projet de lexiques pour les collèges communautaires francophones (2 communiqués)
11. L'ouverture du centre d'aide à l'apprentissage à Drummond, district scolaire francophone
12. Colloque Acadie-Afrique
13. Aide financière accordée à la Commission industrielle de Restigouche
14. La tenue d'un atelier en gestion en français
15. La création du district de services locaux à Saint-André
16. Roch Voisine, chanteur acadien
17. Village historique acadien
18. L'égalité linguistique
19. Profil d'une horticultrice acadienne

## Annexe 4.1

### Corpus d'éditoriaux et de lettres d'opinion

N°	Date	Titre	Journal	Page	Type de document
<b>Thème I : La traduction (1887-1988)</b>					
<b>Catégorie n° 1 : Les traducteurs acadiens</b>					
00319	13 5 14	Les nôtres à Ottawa	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00321	10 2 27	Petites nouvelles - Rufin Arseneault	<i>L'Évangéline</i>	8	Reportage
00322	17 3 27	Promotion d'un Acadien	<i>L'Évangéline</i>	8	Reportage
00370	19 5 61	On l'a bien surnommé : Encyclopédie ambulante	<i>L'Évangéline</i>	4	Reportage
00327	5 1 65	Décès de M. Edgar Gaudet, ancien traducteur à <i>L'Évangéline</i>	<i>L'Évangéline</i>	7	Reportage
00356	22 8 78	Un traducteur du NB nommé au CTIC	<i>L'Évangéline</i>	6	Reportage
<b>Catégorie n° 2 : Textes généraux sur la traduction</b>					
00325	26 2 57	Traduction bien reçue du manuel de la NBTA	<i>L'Évangéline</i>	2	Reportage
00326	12 5 64	Il y aura traduction simultanée aujourd'hui devant la commission d'enquête sur le bilinguisme	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00329	23 4 65	On utilisera un système de traduction simultanée à la réunion de la NBTA l'an prochain	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00333	10 7 67	Le NB deviendra la 2e province à posséder son Bureau de Traduction	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage

00334	22 7 67	Le bureau de traduction du NB ouvre officiellement le 15 août	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00335	4 10 67	La traduction simultanée d'ici la mi-décembre à l'Assemblée législative	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00223	26 9 69	Le NB expérimentera un système de traduction simultanée	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00337	4 3 70	École de traduction pour l'Université de Moncton?	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00338	20 3 70	Le service de traduction simultanée se compare bien avec ceux d'ailleurs	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00270	14 3 72	Bathurst aura son bureau de traduction	<i>L'Évangéline</i>	6	Reportage
00339	7 2 73	Le programme de traduction reçoit l'accréditation	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00269	8 2 73	Le métier de traducteur	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00340	19 7 73	Le Bureau de traduction de Bathurst ouvrira le 1 <sup>er</sup> août	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00341	31 10 73	Aucun conseil municipal n'est desservi de façon régulière par le bureau de Traduction	<i>L'Évangéline</i>	8	Reportage
00342	13 12 73	Expérience de traduction simultanée à Bathurst	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00343	21 2 74	Élection d'un nouvel exécutif à la corporation des traducteurs et interprètes du NB	<i>L'Évangéline</i>	7	Reportage
00344	22 5 74	Ouverture d'un bureau de traduction du NB bientôt à Moncton	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00345	18 10 74	À propos des traducteurs bilingues	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00346	29 10 74	Pour la première fois au NB : une copie officielle de nos lois révisées et traduites	<i>L'Évangéline</i>	2	Reportage
00347	21 2 75	Les traducteurs ont élu un conseil d'administration	<i>L'Évangéline</i>	17	Reportage
00349	30 3 76	Le bureau de traduction pourrait fermer	<i>L'Évangéline</i>	7	Reportage
00350	13 4 76	Le bureau provincial de traduction manque de personnel	<i>L'Évangéline</i>	12	Reportage
00352	6 3 77	Réunion des traducteurs et interprètes	<i>L'Évangéline</i>	8	Reportage
00351	28 4 77	Gazette royale bilingue	<i>L'Évangéline</i>	5	Reportage
00354	19 4 78	Avis aux lecteurs	<i>L'Évangéline</i>	3	Commentaire

00178	8 8 78	Les règlements d'usage courant traduits et révisés en priorité	<i>L'Évangéline</i>	6	Reportage
00358	28 11 78	La faculté de Droit créera un Centre de traduction et de terminologie juridique	<i>L'Évangéline</i>	5	Reportage
00359	28 3 79	Interprétation simultanée pour certains procès seulement	<i>L'Évangéline</i>	5	Reportage
00360	28 3 79	10 cents le mot pour traduire les arrêtés municipaux de Dieppe	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00361	17 5 79	\$20,000 pour la traduction simultanée à Moncton	<i>L'Évangéline</i>	2	Reportage
00362	10 8 79	Les règlements du NB seront traduits d'ici deux ans ou plus	<i>L'Évangéline</i>	7	Reportage
00363	12 9 80	Traducteurs en grève à Campbellton	<i>L'Évangéline</i>	17	Reportage
00366	8 10 80	Maillet directeur du Bureau de traduction	<i>L'Évangéline</i>	7	Reportage
00364	10 10 80	Traducteurs fédéraux : piquetage à Moncton	<i>L'Évangéline</i>	4	Reportage
00365	26 2 81	Le vaste territoire, la traduction des dépêches pèse lourd sur <i>L'Évangéline</i>	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00367	20 11 81	Traduction simultanée dans les deux sens bientôt à Dieppe?	<i>L'Évangéline</i>	2	Reportage
00368	9 3 82	L'U de M traduira les lois manitobaines	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage

### Catégorie n° 3 : Qualité des traductions

00336	30 1 68	Traduire, c'est trahir un peu!	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00204	31 1 68	Un autre épisode des farces de la NBTel	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00236	14 10 70	La pollution de la traduction	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00243	5 4 71	Au sujet de la traduction d'une publication intitulée : Organisation de l'enseignement dans les écoles publiques	<i>L'Évangéline</i>	4	Lettre
00247	2 7 71	Une ombre inquiétante	<i>L'Évangéline</i>	4	Lettre
00264	9 11 72	Il reste un énorme bond à faire	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00353	5 12 77	La traduction au NB : encore plus d'efforts à faire pour oublier les Translations	<i>L'Évangéline</i>	22	Commentaire



00180	15 11 78	Pour le bon parler en Acadie	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00299	19 3 87	La route de feu	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial

#### Catégorie n° 4 : Traduction et égalité

00320	9 4 25	Nous voulons plus d'impressions en français	<i>L'Évangéline</i>	1	Extrait de discours
00323	19 5 27	A propos de traduction	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00324	13 5 37	L'Imprimerie française et les impressions du gouvernement	<i>L'Évangéline</i>	3	Éditorial
00328	24 2 65	Lévesque demande un système de traduction simultanée pour l'Assemblée législative	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00330	20 8 65	La traduction au niveau provincial	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00331	18 3 67	Le centre de traduction et la traduction simultanée : "mesures très logiques"	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00332	31 3 67	La traduction simultanée : la motion est acceptée	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00207	28 2 68	Reconnaissance officielle et réelle de l'anglais et du français au NB	<i>L'Évangéline</i>	1	Reportage
00246	14 6 71	Vers un certain bilinguisme	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00271	23 3 72	Il n'y a pas de pires ennemis des Acadiens que ...	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00274	7 6 73	La traduction simultanée ne servirait-elle qu'à un seul député?	<i>L'Évangéline</i>	6	Reportage
00348	17 6 75	Un premier pas vers l'adoption des langues officielles à Dalhousie	<i>L'Évangéline</i>	3	Reportage
00051	28 5 76	Deux langues parlées, une langue écrite	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00079	22 6 76	Enfin	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00081	7 7 76	Les précisions d'un ministre	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00355	10 8 78	De la parole aux actes	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00369	26 4 82	Dieppe : une question d'offre et de demande	<i>L'Évangéline</i>	3	Commentaire
00300	6 4 87	Vive l'assimilation en Acadie!	<i>Le Matin</i>	6	Lettre
00315	22 1 88	The Arts in New Brunswick	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00316	29 1 88	L'heure des devoirs	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial

## Thème II : Le bilinguisme (1968-1988)

### Le bilinguisme vu comme une lutte pour l'égalité : fait ou chimère ?

#### Volet principal : Idéologie sous-tendant le bilinguisme officiel

00206	14 2 68	C'est officiel	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00208	30 3 68	Une journée historique	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00212	1 6 68	Il faut lutter pour nos droits	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00215	19 7 68	Deux langues officielles au NB : l'anglais et l'anglais	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00218	9 12 68	Les langues officielles	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00220	14 4 69	Quelques réactions ... normales	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00222	15 8 69	Il faut un francophone à la cour d'appel	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00238	9 2 71	Le tourisme bilingue	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00258	14 6 72	Des exilés chez nous	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00265	8 12 72	Des fonctionnaires discrets mais efficaces	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00277	14 8 73	Les Libéraux et le bilinguisme	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00279	19 9 73	Refuser des droits que d'autres considèrent comme sacrés	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00281	26 11 73	Les langues officielles au NB	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00001	3 1 74	Les batailles de l'Acadien en 1974	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00005	12 3 74	Des anniversaires s'en viennent	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00006	25 6 74	Les municipalités et le bilinguisme	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00018	26 3 75	Des amendements mais pas de promulgation	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00024	21 4 75	Que veulent les Acadiens?	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00025	8 5 75	La loi contre les langues officielles	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00028	4 6 75	Les dates de promulgation, s'il-vous-plaît ...	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00038	12 11 75	Les premiers cinq ans du gouvernement Hatfield	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00039	2 12 75	La loi demeure lettre morte	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00040	31 12 75	Un rêve pour 1976	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00046	5 4 76	La farce a assez duré	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial

00084	15 7 76	Bienvenue au Nouveau-Brunswick	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00101	21 12 76	Citoyens à part entière	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00130	4 7 77	Finale, après 8 ans	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00134	5 8 77	Un bicentenaire ou "a bicentennial"	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00139	17 10 77	Pour anglophones et bilingues	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00146	18 1 78	On ne se plaint pas ...	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00160	5 6 78	Lettre ouverte à M. Hatfield	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00184	25 2 80	La dualité est déjà commencée	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00186	8 10 80	Plus ça change, plus c'est pareil	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00190	13 11 81	Un lieutenant-gouverneur bilingue	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00192	29 1 82	De la provocation	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00198	14 5 82	Bilinguisme : la croisée des chemins	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00284	30 9 86	Redécouvrir notre identité	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00301	13 4 87	Trimbalage entre deux rives	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00312	31 12 87	Les 60 jours du gouvernement McKenna	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00314	15 1 88	Les pinottes linguistiques	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial

**Volet secondaire n°1 : Modalités de mise en oeuvre du bilinguisme - Les services en français**

00202	24 1 68	L'unilinguisme de l'hôpital provincial ...	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00203	26 1 68	Une enquête doit être ouverte à Campbellton	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00211	3 6 68	Téléphonistes entêtées	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00226	4 1 70	Le bilinguisme à NBTel	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00227	5 2 70	Comment on aide au séparatisme québécois	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00229	23 2 70	Guides bilingues et compétents	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00234	12 8 70	Bilinguisme en théorie non en pratique	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00244	29 4 71	NBTel et le bilinguisme	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00250	9 9 71	Le bilinguisme, ce n'est pas pour certains de nos parcs provinciaux	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00251	17 9 71	À quand une politique du bilinguisme au N.-B.	<i>L'Évangéline</i>	4	Lettre
00259	28 9 72	À propos des fonctionnaires francophones	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre

00016	19 3 75	Bilinguisme : un lecteur écrit au premier ministre Hatfield	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00041	7 1 76	Un oubli à Georges-Dumont?	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00083	12 7 76	Des Acadiens persécutés	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00085	30 7 76	Hatfield répond, mais	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00088	8 10 76	Le droit des aveugles	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00093	1 11 76	Un bel hôpital et puis quoi?	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00095	5 11 76	M. Cockburn doit partir	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00100	20 12 76	"A-One" ou A-un?	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00109	21 2 77	Un affront injustifié	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00117	11 3 77	Le bilinguisme au NB	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00124	12 4 77	Le vent a-t-il tourné?	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00126	26 4 77	Détruire ce mythe	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00140	22 11 77	Une question de logique	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00141	6 12 77	D'you want a French operator?	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00147	13 1 78	L'unilinguisme de NBTel	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00150	3 4 78	Les sine qua non	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00177	6 4 78	Provincial Super Loto est bilingue	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00181	9 1 80	Un nouveau service	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00182	28 1 80	C'est de la provocation	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00188	27 4 80	Ombudsman des langues	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00189	4 11 81	Les millions de la NBTel	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00193	4 3 82	Efforts à sens unique	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00200	14 7 82	Un drôle de bilinguisme	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00291	9 1 87	Le long d'un clair ruisseau	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00305	4 6 87	Les égarements d'un ministre	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00306	14 9 87	La seule province bilingue ...	<i>Le Matin</i>	7	Lettre
00308	23 11 87	Encore une loterie «anglaise» : Lettre ouverte à Loto-Atlantique	<i>Le Matin</i>	7	Lettre

**Volet secondaire n° 2 : Modalités de mise en oeuvre du bilinguisme - La représentation équitable des deux communautés linguistiques**

00256	15 3 72	Des cadres francophones	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00261	23 10 72	Le bilinguisme au gouvernement fédéral	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00273	23 4 73	Où sont allés les francophones?	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00009	6 8 74	Des chiffres éloquents	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00010	25 11 74	Le bilinguisme dans la fonction publique	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00013	31 12 74	Meilleurs voeux de paix et de bonheur	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00023	11 4 75	Deux défis pour M. J.-P. LeBlanc	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00087	23 8 76	Le bilinguisme, c'est ...	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00103	12 1 77	Des chiffres révélateurs	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00142	28 12 77	Éliminer le gras ...	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00175	7 3 79	La froide réalité	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00183	21 2 80	Un profil très anglais	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00194	8 3 82	Profil prolifique pour anglophones	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00199	20 5 82	Un mécanisme de contrôle efficace	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00283	28 08 86	Le rapport sur les langues officielles (1, 2 et 3)	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00302	22 5 87	Silence crépusculaire	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial

### Thème n° III : La langue (1968-1988)

#### Catégorie n° 1 : Les perceptions du/des français en l'Acadie du Nouveau-Brunswick

00219	16 1 69	Le fait français au Nouveau-Brunswick	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00225	4 2 70	Le Shiac	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00228	12 2 70	Notre français petit nègre	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00230	12 3 70	La raison pour le shiac	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00231	26 3 70	Au sujet des «Shiacs»	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00237	26 1 71	Quels efforts fait-on pour améliorer notre langue ?	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00239	4 2 71	Les complexes scolaires du Nord-Est - synonymes d'assimilation	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00249	24 8 71	La Sagouine	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00254	10 2 72	Notre parler acadien	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00255	14 2 72	La Sagouine et la Piquine	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00007	2 7 74	Un lecteur conteste la décision de bannir les lettres écrites en chiac	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00014	14 2 75	Moncton n'est pas un centre d'assimilation francophone	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00026	16 5 75	Les Acadiens comprennent le français correct	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00029	30 6 75	La langue des Acadiens du Sud	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00121	15 3 77	C'est la faute de tous	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00176	19 3 78	Voilà la langue des Acadiens	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00290	5 1 87	Le français de la fonction publique (1 et 2)	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00293	13 1 87	Conflit d'intérêt?	<i>Le Matin</i>	6	Lettre
00294	22 1 87	Le français et la fonction publique	<i>Le Matin</i>	6	Lettre
00295	22 1 87	Le français et la fonction publique (bis)	<i>Le Matin</i>	6	Lettre

**Catégorie n° 2 : Les rapports au français standard**

00214	2 5 68	Le français universel	L'Évangéline	5	Lettre
00217	18 10 68	Français universel ou français?	L'Évangéline	5	Lettre
00241	2 3 71	Parlez-vous français?	L'Évangéline	4	Lettre
00242	24 3 71	Parlez-vous français?	L'Évangéline	4	Lettre
00245	12 5 71	Le français dans les écoles ...	L'Évangéline	4	Lettre
00248	29 7 71	Le Nouveau-Brunswick; province ou État?	L'Évangéline	4	Lettre
00252	24 1 72	Le parler acadien : quel langage?	L'Évangéline	5	Lettre
00253	26 1 72	Une grammairienne à faire dresser les cheveux sur la tête	L'Évangéline	4	Lettre
00266	13 12 72	Commission ou conseil scolaire?	L'Évangéline	6	Lettre
00267	24 1 73	Notre langue bafouée	L'Évangéline	6	Lettre
00275	18 6 73	La pollution du français	L'Évangéline	6	Lettre
00278	1 9 73	Le Sagouin et les profs de l'U. de M.	L'Évangéline	6	Lettre
00035	2 9 75	L'université sert à quoi ... à qui?	L'Évangéline	6	Lettre
00036	23 10 75	Le parler acadien ou le chiac?	L'Évangéline	6	Lettre
00037	5 11 75	Les impérialistes linguistiques	L'Évangéline	6	Lettre
00137	22 9 77	Mon beau pays, l'Acadie	L'Évangéline	6	Lettre
00168	31 7 78	L'U de M ferait bien de surveiller son français	L'Évangéline	6	Lettre
00173	17 8 78	Où étiez-vous?	L'Évangéline	6	Éditorial
00288	17 12 86	Cher Père Noël	Le Matin	6	Éditorial
00292	12 1 87	Un billet qui fait réfléchir	Le Matin	6	Lettre
00296	23 1 87	LE MATIN.. et mon dictionnaire	Le Matin	6	Lettre
00297	30 1 87	Le vocabulaire du MATIN	Le Matin	6	Éditorial
00303	23 5 87	Une halte mémorable	Le Matin	6	Éditorial
00318	30 3 88	Coucou!	Le Matin	6	Éditorial

**Catégorie n° 3 : Les comportements langagiers**

00205	7 2 68	Acadiens ...	L'Évangéline	5	Lettre
00213	22 5 68	Il n'y a pas d'injustice à Richibouctou	L'Évangéline	5	Lettre

00210	17 6 68	Il ne faut pas déplaire aux anglophones	<i>L'Évangéline</i>	5	Lettre
00232	10 6 70	Un modèle à suivre	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00233	6 8 70	Sommes-nous fiers d'être nous-mêmes?	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00235	3 9 70	Le NB et le tourisme	<i>L'Évangéline</i>	5	Éditorial
00240	23 2 71	Y a-t-il encore des sportifs acadiens dans Kent et Westmorland?	<i>L'Évangéline</i>	4	Éditorial
00268	5 2 73	S'il y a une victoire à remporter, c'est au nord de la province.	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00003	23 1 74	Question d'assimilation?	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00017	20 3 75	Félicitations à la ... Clément -Cormier High School	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00043	26 1 76	«Entrance» au Collège	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00049	26 4 76	Le français à la Chambre ...	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00078	21 6 76	Je suis fier d'être Acadien	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00105	21 1 77	Si on cessait d'avoir peur ...	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00371	30 6 78	Le français se détériore	<i>L'Évangéline</i>	6	Lettre
00187	21 11 80	Les Acadiens font-ils fi des droits linguistiques?	<i>L'Évangéline</i>	6	Éditorial
00289	31 12 86	Sur l'affichage bilingue	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00307	17 11 87	Sortir de l'ombre	<i>Le Matin</i>	6	Éditorial
00310	7 12 87	L'affichage en français	<i>Le Matin</i>	7	Lettre



**Guide d'entretien à l'intention des traductrices et traducteurs**

**Enquête sur la perception de la qualité des traductions  
menée au Bureau central  
de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick**

1. Depuis quand exercez-vous le métier de traducteur / traductrice ?
2. Avez-vous reçu une formation universitaire en traduction ?  
Si oui, dans une université canadienne ?
3. Quels sont les ouvrages de référence que vous privilégiez ?

**Ouvrages généraux :**

dictionnaire de langue courante :

dictionnaire d'anglicismes :

dictionnaire de difficultés :

grammaire :

autres :

**Ouvrages spécialisés :**

banque de données Termium© :

banque de terminologie du Québec (DOC) :

bulletins terminologiques du Bureau de la traduction :

lexiques, vocabulaires et glossaires de l'Office de la langue française :

autres ?

4. Quelle sorte de rapports entretenez-vous avec vos principaux clients ?  
  
Bons ?  
Mauvais ?
5. Dans quelle mesure acceptez-vous que le client intervienne dans vos traductions ?

Quelles sont les circonstances qui, selon vous, justifient son intervention ?  
Dans quelles circonstances estimez-vous qu'une intervention de la part du client est malvenue ?

6. Estimez-vous que les clients comprennent bien les tâches du traducteur ou de la traductrice ?  
Estimez-vous que les clients connaissent bien le français ?  
Estimez-vous que les clients ont le souci du mot juste ? de la formule juste ?
7. Croyez-vous que le Bureau de traduction en tant qu'organisme joue un rôle actif dans la qualité de la langue administrative au Nouveau-Brunswick ?  
Pourrait-il jouer un plus grand rôle ?  
Comment (formation linguistique, service de conseils linguistiques, terminologie thématique, etc.) ?
8. Que constitue pour vous une bonne traduction ?  
Que veut dire pour vous la qualité de la langue ?
9. Autres remarques ?

**Description de la recherche sur le rôle et la place de la traduction officielle au sein de l'administration provinciale du Nouveau-Brunswick**

**Recherche :** Enquête sur la perception de la qualité des traductions officielles

**Chercheure :** Lise Dubois, Professeure  
Département de traduction et des langues, Université de Moncton

**Cadre global de recherche :**

Cette enquête s'inscrit dans une étude sur la place et le rôle de la traduction officielle au sein de l'administration provinciale du Nouveau-Brunswick et constitue la thèse de doctorat de la chercheure, dirigée par Monsieur Pierre Auger et codirigée par Monsieur Conrad Ouellon, professeurs de linguistique à l'Université Laval et chercheurs rattachés au Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL) de cette même université.

Cette thèse s'articule autour de trois composantes : la traduction comme mesure d'aménagement linguistique dans un régime de bilinguisme institutionnel ; la place de la traduction dans la conscience collective de la société traduisante et, enfin, la perception de la qualité des traductions.

**Objectif de l'enquête à laquelle votre participation est sollicitée :**

L'enquête vise à découvrir s'il existe des divergences et des ressemblances dans la perception de la qualité des traductions de ceux qui traduisent et de ceux qui font traduire. Il s'agit donc d'analyser les attitudes langagières d'un groupe, les traducteurs professionnels, formés dans la tradition canadienne de l'apprentissage de la traduction et hyperconscients de l'existence de « la » norme, avec celles d'un autre groupe, les demandeurs de traductions, qui appartiennent à diverses catégories professionnelles et, partant, possèdent le sociolecte\* voulu pour s'acquitter de leurs tâches.

L'enquête pourra éventuellement servir de point de départ à une étude approfondie sur la qualité des traductions en milieu administratif.

---

\* Sociolecte : mots et usages qui caractérisent un métier.

### Annexe 5.3

Monsieur,  
Madame,

Cette lettre a pour objet de solliciter votre participation à une enquête sur la perception de la qualité des traductions officielles.

S'inscrivant dans le cadre d'une étude plus large sur la place et le rôle de la traduction officielle au sein de l'administration provinciale, l'enquête vise à découvrir s'il existe des divergences et des ressemblances dans la perception de la qualité des traductions de ceux qui traduisent et de ceux qui font traduire (voir document ci-joint intitulé *Description de la recherche sur le rôle et la place de la traduction officielle au sein de l'administration provinciale du Nouveau-Brunswick*).

Votre participation à cette enquête consistera en une entrevue d'environ 45 minutes, lors de laquelle je vous poserai une série de questions, auxquelles vous répondrez oralement. De plus, je vous demanderai de remplir une fiche de renseignements personnels. Votre participation ne devrait pas dépasser une heure.

Je vous assure la confidentialité la plus complète, ainsi que l'anonymat (votre nom n'apparaîtra jamais ni dans la thèse, ni dans les documents qui seront publiés sur le sujet de l'enquête). Une fois votre accord donné, vous êtes libre en tout temps de vous retirer du projet de recherche, auquel cas je m'engage à détruire l'enregistrement de l'entrevue et la fiche de renseignements personnels. Pour que vous puissiez prendre connaissance des résultats de l'enquête, je fournirai un rapport à la direction du Bureau de traduction.

En vous remerciant à l'avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lise Dubois  
Professeure  
Département de traduction et des langues

**J'accepte de participer à l'enquête sur la perception de la qualité des traductions émanant du milieu administratif du Nouveau-Brunswick.**

**Nom :**

**Signature :**

Témoïn n° \_\_\_\_\_  
Groupe n° \_\_\_\_\_  
Enregistrement n° \_\_\_\_\_

**Fiche de renseignements personnels**

**Projet : Perception de la qualité des traductions officielles**

Sexe :           ( ) M  
                  ( ) F

Âge :           \_\_\_\_\_

Nombre d'années à l'emploi du gouvernement du N.-B. : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Province ou pays d'origine : \_\_\_\_\_

Formation : Université : \_\_\_\_\_

Diplôme : \_\_\_\_\_

**Guide d'entretien à l'intention des demandeurs de traduction**

**Enquête sur la perception de la qualité des traductions  
menée au Bureau central  
de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick**

1. Dans le cadre de vos fonctions, faites-vous souvent appel aux services du Bureau de traduction ?  
  
plus d'une fois par semaine ?  
environ une fois par semaine ?  
plus d'une fois par mois ?  
environ une fois par mois ?
2. Pourquoi faites-vous appel aux services du Bureau de traduction ?  
  
pour faire traduire des textes ?  
pour des conseils linguistiques ?  
pour des renseignements terminologiques ?
3. En quoi consistent vos tâches relativement à la traduction ?  
  
coordination ?  
relecture / révision ?  
approbation du texte traduit ?
4. Quand vous envoyez un texte à traduire au Bureau de traduction, quels sont les renseignements que vous lui fournissez ?
5. Au cours de la traduction, êtes-vous en communication avec les traducteurs ou traductrices du Bureau de traduction ? À quelle fréquence ?
6. Quand vous recevez le texte traduit, comment intervenez-vous ?

Si oui, comment intervenez-vous ? Que changez-vous au texte ?

En changeant des mots ? des structures de phrases ?

En avertissant le Bureau de traduction que vous souhaitez des changements ?

7. Rédigez-vous personnellement en français ? Vos collègues de travail francophones rédigent-ils en français ?

8. Selon vous, le Bureau de traduction joue-t-il un rôle actif dans la qualité de la langue administrative au Nouveau-Brunswick ?

Comment (bonne qualité des traductions, service de conseils linguistiques, renseignements terminologiques) ?

[9. Selon vous, qu'est-ce que le Bureau de traduction pourrait faire de plus ?]

10. Que constitue pour vous une bonne traduction ?  
Que veut dire pour vous la qualité de la langue ?

11. Estimez-vous que les destinataires anglophones et les destinataires francophones réagissent de la même manière aux textes ?

12. Autres remarques ?

## Ministères

- Affaires intergouvernementales et autochtones
- Agriculture et Aménagement rural
- Approvisionnement et Services
- Bureau du contrôleur
- Développement des ressources humaines - NB
- Développement économique, Tourisme et Culture
- Direction générale du tourisme
- Éducation
- Environnement
- Finances
- Justice
- Municipalités, Culture et Habitation
- Pêches et Aquaculture
- Ressources naturelles et Énergie
- Santé et Services communautaires
- Secrétariat de l'autoroute électronique de l'information
- Solliciteur général
- Transports
- Travail

## Organismes

- Alphabétisation Nouveau-Brunswick
  - Commission des droits de la personne du N.-B.
  - Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick
  - Condition de la femme
  - Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
  - Corporation d'information géographique du Nouveau-Brunswick
  - Organisation des mesures d'urgence du N.-B.
  - Société d'aménagement régional
- 
- Assemblée législative du Nouveau-Brunswick
  - Bureau du vérificateur général
  - Communications Nouveau-Brunswick
  - Bureau de la directrice générale des élections
  - Lieutenant-gouverneur de Nouveau-Brunswick



## Corpus de changements<sup>1</sup>

### A. Changements réussis

#### I. Améliorations

##### Agencement

1. TD : awareness  
TA : conscience à l'égard de l'environnement  
**TR : conscience de son environnement**  
*Stratégie de révision : Redressement d'un faux sens* : la solution proposée dans le TA pourrait s'interpréter comme la conscience environnementale, tandis qu'il s'agit de la conscience de l'entourage du sujet. Le redressement se fait au moyen de l'adjectif possessif.
2. TD : If Yes, indicate which equipment is used.  
**TR : Si oui, indiquez l'équipement utilisé.**  
*Stratégie de révision : Redressement d'une omission.* Cette phrase avait été omise dans le TA. On rétablit donc le TR en ajoutant la phrase omise dans le TA.
3. TD : number and height of steps  
TA : nombre de marches, hauteur des marches  
**TR : nombre et hauteur des marches**  
*Stratégie de révision : Économie.*
4. TD : Personal information concerning the applicant's social history, lifestyle, vocation, and so forth may be verified by the family or other caregivers.  
**TR : Les informations personnelles concernant le réquerant/client (histoire sociale, mode de vie, emploi, etc.) peuvent être vérifiées auprès de la famille ou des dispensateurs des soins.**  
*Stratégie de révision : Redressement d'une omission.* Cette phrase avait été omise dans le TA. (La faute d'orthographe au mot **réquerant** est notée dans la section B-III du corpus.)

---

<sup>1</sup> Nous avons indiqué la stratégie de révision dans les cas où nous avons pu l'identifier (*Stratégie de révision*). Dans les cas contraires, nous nous sommes limitée à une explication, laquelle suit la rubrique *Remarque*.

5. TD : Type and amount of alcohol per day  
TR : **Type et quantité d'alcool par jour**  
*Stratégie de révision* : **Redressement d'une omission**. Ce segment avait été omis dans le TA.

### Terminologie

6. TD : Lou Gehrig's Disease  
TA : maladie du neurone moteur  
TR : **amyotrophie latérale**  
*Stratégie de révision* : **Recours au terme scientifique**. L'unité terminologique proposée dans le TR est le terme consacré ; la solution proposée dans le TA est une périphrase.

### Lexique

7. TD : pain free between episodes  
TA : indemne de douleur entre chaque épisode  
TR : **sans douleur entre chaque épisode**  
*Stratégie de révision* : **Redressement d'une impropriété<sup>2</sup>** : le mot **indemne** ne peut être suivi d'un complément déterminatif. La locution adjectivale proposée dans le TR redresse le texte.

---

<sup>2</sup> Selon la typologie du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (sans date : 3), une impropriété est une « faute qui consiste à utiliser un terme qui ne convient pas et auquel on prête un sens qui n'est pas le sien [...] ».

## II. Préférences du client

### Agencement

8. TD : *Néant*  
TA : *Néant*  
**TR : Nota: En cas de doute quant au code descripteur à utiliser, choisissez le numéro le plus élevé.**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : la phrase ajoutée dans le TR ne figure pas dans le TD.
9. TD : ability to maintain concentration  
TA : capacité de concentration  
**TR : capacité de concentrer sur un sujet**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen de l'ajout du segment **sur un sujet**.
10. TD : ability to prepare plate  
TA : capacité à préparer son assiette  
*Stratégie de révision : Économie* : le segment omis dans le TR n'atteint pas le sens voulu par le TD, puisque ce segment est implicite dans la paragraphe.
11. TD : Ability to recall these objects later  
TA : Capacité à se souvenir de ces mêmes objets plus tard  
**TR : Capacité à se souvenir de ces mêmes objets plus tard sans aide**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen du segment ajouté **sans aide**.
12. TD : ability to use  
TA : capacité à utiliser  
**TR : capacité d'utiliser**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : changement de la préposition, de **à** à **de**.  
À signaler que cette structure, soit **capacité à**, n'a pas été modifiée uniformément dans tout le texte.
13. TD : as well as behaviour  
TA : le comportement compris  
**TR : y compris le comportement**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : changement de structure pour une autre de sens égal.

14. TD : Assistive devices used and their condition  
 TA : Équipements spéciaux utilisés et état  
 TR : **Équipements spéciaux et leur état**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen de l'ajout du mot **leur**.
15. TD : be witnessed by an adult person other than the donee  
 TA : être signée devant un témoin, soit une personne adulte autre que le donataire  
 TR : **être attestée par une personne adulte autre que le donataire**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du mot **témoin**.
16. TD : Bowel management is the ability to retain stool.  
 TA : La gestion intestinale s'entend de la capacité à retenir les selles.  
 TR : **la gestion intestinale s'entend de la capacité de contrôler l'élimination intestinale**.  
*Stratégie de révision : Équivalence* : le TR opte pour une solution plus générale, de **retenir à contrôler**, sans atteinte au sens.
17. TD : by explaining (...) the purpose of collecting the information being requested  
 TA : expliquez (...) dans quel but l'information demandée est recueillie  
 TR : **expliquez (...) le but pour lequel l'information est recueillie**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du mot **demandée**. (Voir aussi n° 95.)
18. TD : by explaining the role of the assessor  
 TA : expliquez en quoi consiste le rôle de l'évaluateur  
 TR : **Expliquez le rôle de l'évaluateur**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression de l'étoffement<sup>3</sup> **en quoi consiste**.
19. TD : Each stage of the total memory process  
 TA : Chaque étape du processus mnémonique  
 TR : **Chaque étape du processus mnémonique (de la mémoire)**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le segment ajouté entre parenthèse (**de la mémoire**) est une stratégie explicative.

<sup>3</sup> Vinay et Darbelnet (1975 : 109) donnent la définition suivante de l'étoffement : « le renforcement d'un mot qui ne suffit pas à lui-même et qui a besoin d'être épaulé par d'autres ». Selon ces auteurs, l'étoffement est une caractéristique de la démarche du français.

20. TD : Emotional difficulties which do not significantly interfere with ability to provide required support/care  
TA : Difficultés émotionnelles, sans effet nuisible  
**TR : Difficultés émotionnelles, sans effet limitatif important**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : le changement n'atteint pas le sens.
21. TD : Enter name and telephone number  
TA : Inscrivez le nom et le numéro de téléphone  
**TR : Inscrivez à l'écran le nom et le numéro de téléphone**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen de l'ajout du segment à l'écran.
22. TD : incessant talking  
TA : logorrhée  
**TR : logorrhée (parler sans cesse)**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le segment ajouté entre parenthèses (**parler sans cesse**) est une stratégie explicative.
23. TD : interpretation of your observations  
TA : d'interpréter les observations faites  
**TR : d'interpréter les observations**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du mot **faites**.
24. TD : It does not include the ability  
TA : à l'exclusion de la capacité  
**TR : Il faut exclure**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : le changement n'atteint pas le sens.
25. TD : It is the role of the assessor to obtain a Consent for Release of Information  
TA : Il revient à l'évaluateur d'obtenir le consentement du requérant/client à la communication de renseignements  
**TR : Il revient à l'évaluateur d'expliquer le but et d'obtenir le consentement du requérant/client à la communication de renseignements**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen de l'ajout du segment **d'expliquer le but**.

26. TD : List the medications and associated details (... , doctor index, ...)  
TA : Dressez une liste des médicaments, avec tous les détails pertinents (... , médecin, ...)  
**TD : Dressez une liste des médicaments, avec tous les détails pertinents (... , code de médecin, ...)**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen de l'ajout du segment (**code de**), élément laissé implicite dans le TA.
27. TD : List the medications and associated details (... , pharmacy index, ...)  
TA : Dressez une liste des médicaments, avec tous les détails pertinents (... , pharmacie, ...)  
**TR : Dressez une liste des médicaments, avec tous les détails pertinents (... , code de pharmacie, ...)**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen de l'ajout du segment (**code de**), élément laissé implicite dans le TA.
28. TD : Mental status refers to the applicant/client's overall emotional and cognitive functioning  
TA : L'état mental s'entend du fonctionnement cognitif et affectif d'ensemble du requérant/client  
**TR : L'état mental s'entend de l'ensemble du fonctionnement cognitif et affectif du requérant/client**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : le déplacement d'éléments n'atteint pas le sens.
29. TD : Not oriented to place  
TA : Mauvaise orientation  
**TR : Mauvaise orientation dans l'espace**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le TR explicite deux fois qu'il s'agit de l'orientation dans l'espace : une fois dans la rubrique qui précède immédiatement, puis une seconde fois dans le présent segment.
30. TD : Not oriented to time  
TA : Mauvaise orientation  
**TR : Mauvaise orientation dans le temps**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : voir remarque n° 29.

31. TD : or in the donor's name by another person in the donor's presence and at his or her request  
TA : ou en son nom par une autre personne, en présence et à la demande du cédant  
**TR : ou signée au nom du donateur par une autre personne en sa présence et selon les instructions du donateur**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le remaniement mène à une structure plus complexe et plus longue que celle du TA.
32. TD : Persons with attention disorders of any cause will be unable to perform.  
TA : les personnes qui ont des troubles de l'attention, qu'elle qu'en soit la cause, sont incapables  
**TR : les personnes qui ont des troubles de l'attention, qu'elle qu'en soit la cause, pourraient être incapables**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme (rapprochement au TD)* : la traduction du **will** anglais par un conditionnel en français est généralement vue comme non idiomatique.
33. TD : Oriented to place  
TA : Bonne orientation  
**TR : Bonne orientation dans l'espace**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : voir remarque n° 29.
34. TD : Oriented to time  
TA : Bonne orientation  
**TR : Bonne orientation dans le temps**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : voir remarque n° 29.
35. TD : The purpose of this release should be explained to the applicant/client or other parties signing on behalf of the applicant/client. It should be noted that their signature will allow you to share the information contained within the document with other health professionals. This could include (...) or other as required.  
TA : Vous devez expliquer le but du consentement au requérant/client ou à quiconque signe en son nom. Vous devriez préciser en particulier que ce consentement vous permettra de communiquer les renseignements recueillis à d'autres professionnels de la santé (...).  
**TR : Paragraphe supprimé en entier**  
*Stratégie de révision : Économie* : les éléments sémantiques dans ce passage étaient exprimés dans d'autres passages du texte. Le TR supprime ces redites.

36. TD : Preparing the plate is not the same as meal preparation.  
 TA : La préparation de l'assiette n'est pas la même chose que la préparation des repas.  
 TR : **Le segment est omis du TR.**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du segment explicatif, ce qui pourrait être vu comme une omission, bien que les éléments sémantiques soient implicites dans le paragraphe.
37. TD : Reduced awareness, able to shift and sustain attention  
 TA : Conscience réduite; capacité à changer et à soutenir son attention  
 TR : **Conscience réduite; mais capacité à changer et à soutenir son attention**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le TR explicite le rapport logique entre deux idées.
38. TD : self-neglect  
 TA : autonégligence  
 TR : **négligence dans les soins personnels**  
*Stratégie de révision : PérIPHrase (explicitation)* : la solution du TR remplace la solution du TA par plusieurs mots.
39. TD : shopping for necessary items including clothes (...)  
 TA : l'achat des articles nécessaires (vêtements, (...))  
 TR : **l'achat des articles nécessaires (incluant vêtements, (...))**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : réalisée au moyen de l'ajout du segment **incluant**.
40. TD : that they have been referred for assessment for (...) services. (...) services are voluntary.  
 TA : qu'on l'a adressé à des fins d'évaluation afin de déterminer s'il a besoin de services de (...). Ces services sont de nature volontaire.  
 TR : **qu'un demande a été adressé afin de déterminer s'il a besoin de services. Ceux-ci sont de nature volontaire.**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression de la répétition de **services**.
41. TD : The applicant/client should be made aware  
 TA : Il faut que le requérant/client sache  
 TR : **Le requérant/client doit savoir**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme (rapprochement au TD)* : le segment du TR (le verbe devoir) est équivalent à la solution proposée dans le TA, mais serait jugé moins idiomatique que la forme impersonnelle.



42. TD : the extent to which the emotional state of the primary supporter interferes with ability to provide support/care duties  
TA : dans quelle mesure l'état émotionnel de l'aidant principal est nuisible.  
**TR : dans quelle mesure l'état émotionnel de l'aidant principal altère la capacité d'offrir le soutien/soins**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : le sens du TR est le même que celui du TA, mais est exprimé par des moyens différents.
43. TD : The power must have a provision  
TA : La procuration doit avoir une disposition  
**TR : La procuration doit contenir une disposition**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le mot **contenir** est plus précis que le mot **avoir**.
44. TD : The result of the Long Term Care Request for Service indicates  
TA : Une fois remplie, la demande de services permet de déterminer  
**TR : La demande de services permet de déterminer**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du segment **une fois remplie**.
45. TD : The screening section of Long Term Care Request for Service (Part 1)  
TA : La section portant sur l'accueil, soit la Demande de services - Soins de longue durée (Partie 1)  
**TR : La section portant sur l'accueil, (Partie 1)**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du segment explicatif **soit la Demande de services - Soins de longue durée**.
46. TD : Urinary frequency  
TA : La fréquence des mictions  
**TR : Les mictions fréquentes**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : le changement n'atteint pas le sens, bien que la structure proposée soit moins idiomatique.
47. TD : Urinary management refers to the ability to retain urine.  
TA : La gestion urinaire s'entend de la capacité de rétention d'urine.  
**TR : La gestion urinaire s'entend de la capacité de contrôler l'élimination urinaire.**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : voir remarque n° 16.

48. TD : using the doctor index  
TA : selon le répertoire des médecins  
TR : **Le segment a été supprimé.**  
*Stratégie de révision : Économie* : au moyen de la suppression d'un segment explicatif faisant allusion à des habitudes ancrées. Dans un cas comme celui-ci, le groupe de travail est mieux placé que le traducteur pour faire ce type de choix.
49. TD : who have had the prerequisite Long Term Care training.  
TA : à qui la formation nécessaire en soins de longue durée a été fournie.  
TR : **qui a reçu la formation nécessaire.**  
*Stratégie de révision : Économie* : en simplifiant la structure.

### Terminologie

50. TD : bowl/teapot tippers  
TA : **basculeurs** pour bols et théières  
TR : **verseurs pour bols et théières**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant.*
51. TD : general restlessness  
TA : Nervosité générale  
TR : **Agitation psychomotrice**  
*Stratégie de révision : Recours au terme scientifique.*
52. TD : Medication Compliance  
TA : Observance pharmaceutique  
TR : **Conformité à la prise des médicaments**  
*Stratégie de révision : Recours à la périphrase.*
53. TD : nail beds  
TA : lit des ongles  
TR : **ongles**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant.*
54. TD : pressure areas  
TA : points d'appui  
TR : **points de pression**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme (forme plus près du TD).*

55. TD : pressure sores  
TA : escarres localisés  
**TR : escarres (plaies) localisés**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : au moyen de l'ajout du segment entre parenthèses **plaies**, stratégie explicative.
56. TD : pressure sores  
TA : escarres de décubitus  
**TR : plaies de pression**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme (forme plus près du TD)*. Le terme de la langue courante pour désigner les **escarres de décubitus** est habituellement **plaies de lit**.
57. TD : Railings or grab bars  
TA : Mains courantes ou barres d'appui  
**TR : Barres d'appui**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant* : le terme « mains courantes » est soit expliqué ou supprimé dans le TR.
58. TD : symbol boards  
TA : cartes-symboles  
**TR : pictogrammes**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : le terme proposé dans le TR est un terme équivalent.
59. TD : transfer board  
TA : planche de transfert  
**TR : banc de transfert**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant*.
60. TD : walker  
TA : déambulateur  
**TR : marchette**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant*.

## Lexique

61. TD : ability to manage stairs or ramps  
TA : capacité à monter les escaliers ou à négocier les rampes d'accès  
**TR : capacité à monter les escaliers ou à utiliser les rampes d'accès**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant* : remplacement de **négocier** dans le TA par **utiliser**.

62. TD : Any of the following may support a diagnosis  
TA : L'un ou l'autre des points suivants peut étayer  
TR : **L'un ou l'autre des points suivants peut indiquer**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant.*
63. TD : (...) Assessment Tool  
TA : Outil d'évaluation  
TR : **Outil**  
*Stratégie de révision : Économie : au moyen de la suppression du mot évaluation.*
64. TD : Be sure to use language (...) which the applicant/client understands  
TA : Assurez-vous de parler dans la langue (...) que comprend le requérant/client  
TR : **Assurez-vous de parler dans le langage (...) que comprend le requérant/client**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant : nous croyons qu'il y a faute de traduction (faux sens) dans ce cas-ci dans le TA, qui n'a pas été redressée par le remaniement dans le TR. On fait allusion ici à la manière d'exprimer les choses, de sorte de se faire comprendre, et non à la langue.*
65. TD : breathing  
TA : aspiration  
TR : **inspiration**  
*Stratégie de révision : Équivalence.*
66. TD : Completing the Assessment  
TA : Instructions pour remplir le formulaire  
TR : **Indications pour remplir l'évaluation**  
*Stratégie de révision : Équivalence.*
67. TD : Completing the Assessment  
TA : Instructions pour remplir le formulaire  
TR : **Indications pour remplir l'évaluation**  
*Stratégie de révision : Explicitation : le TA renvoie implicitement à l'évaluation, alors que le TR fait un renvoi explicite.*
68. TD : Distrust  
TA : Défiance  
TR : **Méfiance**  
*Stratégie de révision : Équivalence.*

69. TD : during  
TA : durant  
**TR : pendant**  
*Stratégie de révision : Équivalence.*
70. TD : expressly  
TA : de façon expresse  
**TR : expressément**  
*Stratégie de révision : Équivalence.*
71. TD : feeling shaky  
TA : sentiment de fièvre  
**TR : anxiété flottante**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant : utilisé dans une structure non idiomatique, c'est-à-dire non attestée.*
72. TD : impairs the expression of language  
TA : n'a aucun problème d'expression langagière  
**TR : n'a aucune problème d'expression verbale**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant : à noter que l'adjectif langagier a été supprimé dans tout le texte.*
73. TD : instructions  
TA : instructions  
**TR : directives**  
*Stratégie de révision : Équivalence.*
74. TD : Long Term Care Generic Assessment Tool  
TA : Outil d'évaluation générale pour soins de longue durée  
**TR : Outil d'évaluation générique des soins de longue durée**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme (forme plus près du TD).*
75. TD : Memory lapses  
TA : Absences de mémoire  
**TR : Pertes de mémoire**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant.*
76. TD : Number of times that stairs need to be ascended/descended each day  
TA : Nombre de fois par jour que les escaliers doivent être empruntés  
**TR : Nombre de fois par jour que les escaliers doivent être utilisés**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant.*

77. TD : Question sets have been established to help you move easily from one part (...) to another.  
TA : Les questions y sont regroupées de manière à vous aider à passer d'une section à une autre en douceur.  
TR : Les questions y sont regroupées de manière à vous aider à passer facilement d'une section à une autre.  
*Stratégie de révision* : **Recours au mot courant.**
78. TD : referral to a general practitioner  
TA : l'adresser à un omnipraticien  
TR : l'adresser à son médecin  
*Stratégie de révision* : **Recours au mot courant.**
79. TD : Release of Information  
TA : qu'une formule de consentement  
TR : qu'un formulaire de consentement  
*Stratégie de révision* : **Équivalence.**
80. TD : Self-sufficiency  
TA : Autonomie  
TR : **Auto-suffisance**  
*Stratégie de révision* : **Recours à l'anglicisme (forme plus près du TD).**
81. TD : Stream of thought  
TA : Déroulement de la pensée  
TR : **Déroulement et contenu de la pensée**  
*Stratégie de révision* : **Explicitation** : au moyen de l'ajout du segment et contenu.
82. TD : the order of the questions in the Long Term Care Assessment Tool  
TA : l'ordre des questions dans le formulaire  
TR : **l'ordre des questions dans l'outil d'évaluation**  
*Stratégie de révision* : **Explicitation** : le TA fait un renvoi implicite au document dont il est question, alors que le TR fait un renvoi explicite.
83. TD : Verbalizes plan for suicide  
TA : Verbalisation des projets de suicide  
TR : **Verbalisation des plans de suicide**  
*Stratégie de révision* : **Recours au mot courant.**

84. TD : when, frequency,  
TA : quand, fréquence  
TR : **fréquence**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : réalisée au moyen de la suppression d'un des deux éléments.

### Conventions de l'écriture

85. TD : néant  
TR : **etc.**  
*Stratégie de révision* : **Explicitation** : ajout du mot **etc.**.
86. TD : a nurse  
TA : une infirmière ou un infirmier  
TR : **un/une infirmier(e)**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : malgré que deux méthodes de féminisation soient utilisées dans le même syntagme.
87. TD : a social worker  
TA : un travailleur social ou une travailleuse sociale  
TR : **un/une travailleur/euse sociale**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : même remarque qu'au n° 86.
88. TD : OB (abréviation pour **Observation**)  
TA : OB (abréviation pour **Observation**)  
TR : **O**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : le TR opte pour une forme d'abréviation plus courte.
89. TD : A/C (abréviation pour Applicant/Client)  
TA : R/C (abréviation pour Requéran/Client)  
TR : **R**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : même remarque qu'au n° 88.

## B. Changements non réussis

### III. Changements avec faute mineure

90. TD : *Néant*  
TA : *Néant*  
TR : Il est important d'avoir une vision globale du réquerant/client, c'est-à-dire comment était son fonctionnement ou celui de son réseau avant la situation faisant l'objet d'une demande.  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le remaniement contient une faute d'orthographe (réquerant) et un exemple de ce qui serait vu comme une maladresse stylistique (comment était).
91. TD : *Néant*  
TA : *Néant*  
TR : si le client ne connaît pas le raison de l'usage de ses médicaments  
*Stratégie de révision : Explicitation* : ajout d'un segment qui contient une faute mineure (raison étant un mot féminin).
92. TD : *Néant*  
TA : *Néant*  
TR : Nota: Si le client est hospitalisé lors de l'évaluation, il est evident que c'est le personnel qui gère sa. Donc, il faut évaluer la capacité du client à gérer ses mêmes médicaments s'il serait à domicile.  
*Stratégie de révision : Explicitation* : ajout d'une phrase entière qui contient une faute d'orthographe (evident), un anglicisme (médication) et une faute de syntaxe (si suivi du conditionnel). À noter également l'utilisation de la préposition à après le nom capacité, préposition à laquelle on avait substitué de ailleurs dans le texte.
93. TD : [a provision] expressly allowing it to be exercised during the donor's mental incompetence  
TA : [une disposition] qui stipule de façon expresse qu'elle peut être exercée durant l'incapacité mentale du cédant  
TR : [une disposition] permettent expressément de l'exercer pendant l'incapacité mentale du donateur  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant* : la substitution de permettre pour stipuler. Le remaniement contient une faute dans l'accord du verbe.



94. TD : Access to toilet and bath  
 TA : Accès à la toilette et à la baignoire  
 TR : **Accès à la toilette, la baignoire et à la chambre de coucher**  
*Stratégie de révision* : **Recours au mot courant** : l'ajout mène à deux fautes de langue: a) suppression du à devant **la baignoire** qui est une faute de syntaxe; b) le terme est généralement **chambre à coucher**, faute de vocabulaire.
95. TD : by explaining (...) the purpose of collecting the information being requested  
 TA : expliquez (...) dans quel but l'information demandée est recueillie  
 TR : **expliquez (...) le but pour lequel l'information est recueillie**  
*Stratégie de révision* : **Équivalence** : la préposition **pour** serait vue ici comme une maladresse. Voir aussi n° 17.
96. TD : Changes in appetite/weight  
 TA : Changements en matière d'appétit ou de poids  
 TR : **Changements dans l'appétit ou de poids**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : réalisée au moyen de la substitution de la locution prépositive **en matière** par la préposition **dans**.
97. TD : Changes in sleep and sleep patterns  
 TA : Changements en matière de sommeil  
 TR : **Changements dans le sommeil**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : même remarque qu'au n° 96.
98. TD : Code Description  
 TA : Code Description  
 TR : **Code: Description**  
*Stratégie de révision* : **Réorganisation textuelle** : on a ajouté un signe de ponctuation ( :) dans le TR entre deux rubriques d'un tableau, ce qui défait le tableau.
99. TD : Comment on the level of stimulus which provokes such actions.  
 TR : **Evaluez le niveau de stimulus provoquant de telles actions.**  
*Remarque* : **Redressement du TA** : la phrase omise dans le TA a été rétablie par le demandeur, mais contient une faute de syntaxe puisqu'elle omet le pronom relatif **que**.

100. TD : Comments (...) suggesting boredom or restlessness  
TA : Commentaires (...) qui indiquent que le requérant/client s'ennuie ou a du mal à rester en place  
TR : **Commentaires (...) qui indiquent que le requérant/client s'ennuie ou a d'agitation psychomotrice**  
*Remarque* : Le recours au mot scientifique, noté au n° 51, contient une faute de syntaxe.
101. TD : commonly used jargon of professionals involved may not be familiar to the individual whose functioning level is being assessed  
TA : Il se peut que la personne dont le niveau fonctionnel est à évaluer ne connaisse pas le jargon des professionnels  
TR : **Il se peut que le requérant/client ne la personne connaisse pas le jargon des professionnels.**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : sans doute que l'intention du remaniement était de remplacer la **personne dont le niveau fonctionnel est à évaluer** dans le TA par le **requérant/client**, mais le résultat est une phrase agrammaticale qui contient également une faute d'orthographe (**requérant**).
102. TD : Consider extremes of:  
TA : Tenez compte des extrêmes par rapport à ce qui suit:  
TR : **Tenez compte:**  
*Stratégie de révision* : **Économie** : la suppression du **de** mène à une faute de syntaxe, puisque la préposition n'est pas reprise dans la suite.
103. TD : Disturbances of basic memory, motor, or language functions  
TA : Les perturbations des fonctions mnésiques, motrices et langagières fondamentales  
TR : **Les perturbations au niveau de langage, des fonctions mnésiques et motrices fondamentales**  
*Stratégie de révision* : **Recours au mot courant** : la restructuration contient une faute dans l'emploi du déterminant.
104. TD : having equipment within reach  
TA : mise de l'équipement nécessaire à portée de la main  
TR : **équipement nécessaire, mettre à portée de la main**  
*Stratégie de révision* : **Équivalence** : la substitution de la forme verbale (**mettre**) mène à une phrase agrammaticale.

105. TD : helpful questions to ask  
 TA : des questions utiles à poser  
**TR : des exemples des questions**  
*Stratégie de révision : Équivalence / Faute de syntaxe* : le remaniement témoigne d'une confusion entre le déterminant et la préposition ; il serait préférable d'utiliser la préposition.
106. TD : History of frequent falls  
 TA : Antécédents de chutes fréquentes  
**TR : Antécédents et explications des chutes fréquentes**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : on a senti le besoin d'explicitier le terme **antécédents** dans ce passage, alors qu'on lui avait substitué **histoire** ailleurs dans le document. Ceci nous laisse croire qu'on juge le terme **antécédents** inaccessible. Il y a une faute d'accord à **explications**, qui devrait s'écrire au singulier, et un zeugme<sup>4</sup>.
107. TD : If ingestion of foreign objects is a problem, comment  
 TA : En cas de déviance alimentaire telle que l'ingestion de corps étrangers ou l'allotriophagie (pica), décrivez  
**TR : L'ingestion de corps étrangers ou substances non comestible (pica), décrivez**  
*Stratégie de révision : Recours à la périphrase (explicitation)* : qui contient une faute d'accord.
108. TD : Impairment of concrete thinking  
 TA : Déficience de la pensée concrète  
**TR : Alteration de la pensée concrète**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : qui contient une faute d'orthographe.
109. TD : ingestion of foreign objects  
 TA : allotriophagie  
**TR : ingestion de corps étrangers ou substances non comestible**  
*Stratégie de révision : Recours à la périphrase (explicitation)* : avec faute d'accord.
110. TD : Ingestion of objects/pica  
 TA : Déviances alimentaires  
**TR : Ingestion de substances non comestible**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme (forme plus près du TD)* : avec faute d'accord.

---

<sup>4</sup> Selon le Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (sans date : 5) le zeugme est le « rattachement de mots ou de membres de phrases à un verbe ou à un adjectif qui appellent une construction différente ».

111. TD : installation of railings and/or ramped entrances  
TA : installer des mains courantes ou des rampes d'accès  
**TR : installer des mains courantes (rampes d'appuies) ou des rampes d'accès**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le remaniement contient une faute d'orthographe et risque de brouiller le message puisque le terme **mains courantes** a été remplacé ailleurs dans le texte par **rampes**.
112. TD : is closely linked with reality testing  
TA : étroitement lié à l'épreuve de réalité  
**TR : étroitement lié à la capacité d'interpréter la réalité (de maintenir le contact avec la réalité).**  
*Stratégie de révision : Recours à la périphrase (explicitation)* : avec faute d'orthographe.
113. TD : may prevent the storage of retrieval of a memory  
TA : peut empêcher la fixation ou la restitution d'un souvenir  
**TR : peut empêcher la fixation ou la souvenir.**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du mot restitution. Le changement contient une faute d'accord du déterminant.
114. TD : Not oriented to person  
TA : Mauvaise orientation  
**TR : Mauvaise orientation au personne**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le TA avait laissé implicite Person, puisque le terme apparaissait dans la rubrique qui se trouve immédiatement au-dessus. Le TR l'explícite à nouveau et contient une faute d'accord.
115. TD : of prescribing physician(s)  
TA : du ou des médecins prescripteurs  
**TR : de/des médecins**  
*Stratégie de révision : Économie* : réalisée au moyen de la suppression du mot **ou**. La restructuration contient une faute de déterminant.
116. TD : Oriented to person  
TA : Bonne orientation  
**TR : Bonne orientation au personne**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : voir n° 114.

117. TD : Protection from elements  
TA : Protection contre les éléments  
**TR : Sécurité contre les intempéries**  
*Remarque* : Le mot substitué dans le TR contient une faute d'orthographe.
118. TD : provide information (...) on completing the assessment  
TA : sert de guide pour (...) remplir le formulaire  
**TR : sert de guide pour (...) compléter l'évaluation**  
*Stratégie de révision* : **Recours à l'anglicisme** : utilisé dans le sens de **remplir**, le verbe **compléter** est un anglicisme. De plus, il contient ici une faute d'orthographe.
119. TD : referral is recommended  
TA : il est recommandé d'adresser le cas à un spécialiste  
**TR : il est recommandé d'adresser le cas à un professionnel**  
*Stratégie de révision* : **Recours à l'anglicisme** : le mot professionnel a un sens très large en français, alors que le sens voulu dans le TD est plus restreint : il s'agit d'un médecin spécialiste. De plus, il y a une faute d'orthographe dans le mot substitué.
120. TD : Scatter rugs  
TA : Carpettes  
**TR : Carpettes, recourement plancher**  
*Stratégie de révision* : **Explicitation** : le remaniement contient une faute d'orthographe.
121. TD : Self-Care  
TA : Autonomie  
**TR : Soins personel**  
*Stratégie de révision* : **Recours à l'anglicisme (forme plus près du TR)** : avec faute d'orthographe et d'accord.
122. TD : Shortness of breath  
TA : Respiration courte  
**TR : Esoufflement**  
*Stratégie de révision* : **Équivalence** : avec faute d'orthographe.
123. TD : tasks associated with the toileting function  
TA : tâches reliées aux fonctions excrétoires  
**TR : tâches reliées aux fonctions d'éliminations**  
*Stratégie de révision* : **Recours au mot courant** : avec faute d'accord.

124. TD : that the information contained here is a guideline to help you. It in no way replaces the need for professional judgement  
TA : que l'information qui y est présentée n'est fournie qu'à titre indicatif. Elle ne remplace aucunement la nécessité de porter un jugement professionnel  
**TR : que l'information contenu dans ce document ne remplace aucunement la nécessité de porter un jugement professionnel**  
*Stratégie de révision : Économie* : avec faute d'accord.
125. TD : that the information (...) may be shared with other agencies or institutions  
TA : que les renseignements (...) peuvent être communiqués à d'autres organismes ou établissements  
**TR : que les renseignements (...) peuvent être communiqués à autre professionnels de la santé, d'autres organismes ou établissements**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : les éléments ajoutés contiennent une faute d'accord et une faute d'orthographe.
126. TD : that the referral remain confidential  
TA : de traiter le cas en toute confiance  
**TR : de traiter le cas de façon confidentiel**  
*Stratégie de révision : Équivalence* : avec faute d'accord.
127. TD : The most common legal status obtained by the Department X is a Supervisory Order  
TA : l'ordonnance de surveillance, dans le cas du ministère X  
**TR : l'ordonnance de surveillance, demandé par le ministère X**  
*Stratégie de révision : Explicitation* : le mot substitué, plus précis que le segment du TA, contient une faute d'accord.
128. TD : The purpose of this document is to provide information on conducting the applicant/client interview and completing the assessment.  
TA : Le présent document sert de guide pour la conduite de l'entrevue auprès du requérant/client et pour remplir le formulaire.  
**TR : Le présent document sert de guide pour la conduite de l'entrevue auprès du requérant/client et compléter l'évaluation.**  
*Stratégie de révision : Économie et recours à l'anglicisme* : la suppression du deuxième **pour** rend la phrase plus difficile à lire et le TR contient une faute d'orthographe (compléter).

## IV. Fautes de langue

### Agencement

129. TD : indicators for requesting complementary or specialized assessment  
TA : des indicateurs permettant de déterminer s'il y a lieu de demander une évaluation complémentaire ou spécialisée  
**TR : des indicateurs permettant le besoin d'une évaluation complémentaire ou spécialisée**  
*Stratégie de révision : Économie* : le remaniement laisse tomber un mot clé (**de déterminer**) de la phrase, ce qui rend la phrase incompréhensible.
130. TD : insomnia or sleeping all the time  
TA : insomnie ou hypersomnie  
**TR : insomnie ou dort tout le temps**  
*Stratégie de révision : Recours à la périphrase (explicitation)* : la faute se situe sur le plan de l'agencement, le verbe **dort** n'ayant aucun sujet.
131. TD : It is important to remember  
TA : Il importe de ne pas oublier  
**TR : Il important de ne pas oublier**  
*Remarque* : Le remaniement, qui consiste à substituer un adjectif au verbe, ne redresse pas la phrase en conséquence.
132. TD : sleeps with head elevated  
TA : habitude de dormir la tête surélevée  
**TR : dormir avec la tête surélevée**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme* : la préposition **avec** a un usage plus restreint en français qu'en anglais et son usage ici est fautif (voir Delisle 1993 : 270-272).
133. TD : that they have been referred for assessment for (...) services.  
TA : qu'on l'a adressé à des fins d'évaluation afin de déterminer s'il a besoin de services (...).  
**TR : qu'un demande a été adressé afin de déterminer s'il a besoin de services.**  
*Stratégie de révision : Économie* : un segment du TA a été supprimé, mais les accords n'ont pas été faits en conséquence.

134. TD : The process is described in the (...) Guidelines for Client Process contained in this document.  
TA : Le processus est décrit dans les «Lignes directrices relatives à l'évaluation (...)», contenues dans le présent document.  
**TR : Les «Lignes directrices (...)» contenues dans le présent document décrit le processus d'évaluation.**  
*Remarque :* L'accord du verbe n'a pas été rétabli à la suite de la restructuration de la phrase.
135. TD : This refers to falls  
TA : Cette section traite des chutes  
**TR : Cette section traite l'histoire des chutes**  
*Stratégie de révision : Explicitation :* on sent le besoin d'explicitier ici (voir n° 106).

### Terminologie

136. TD : double vision  
TA : dédoublement de la vue  
**TR : vision double**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme :* le terme consacré pour traduire **double vision** est **dédoublement de la vue**. Bien qu'on entende « vision double » dans la langue courante, l'adjectif **double** désigne quelque chose qui est multiplié par deux. L'adverbe **double** peut cependant s'utiliser dans l'expression « voir double ».
137. TD : Health History  
TA : Antécédents médicaux  
**TR : Histoire de santé**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme :* l'expression histoire de santé serait vue comme un calque qui n'évoque rien dans l'esprit d'un francophone.
138. TD : Lack of bowel control  
TA : Incontinence fécale  
**TR : Incontinence de selle**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant :* le terme reconnu dans le monde médical francophone est **incontinence fécale**.



139. TD : nocturia  
TA : nycturie  
**TR : nocturie**  
*Remarque* : Le terme proposé dans le TR n'existe pas. Nous ne pouvons dire si cette stratégie de révision est un recours à l'anglicisme, le terme français s'apparentant au terme anglais.
140. TD : Social History  
TA : Antécédents sociaux  
**TR : Histoire sociale**  
*Stratégie de révision* : **Recours à l'anglicisme** : l'expression **histoire sociale** désigne les faits du passé relatifs à l'évolution sociale d'une société (p. ex. l'histoire sociale de l'Acadie) et ne peut désigner le passé d'une personne, qu'il soit médical ou social.

### Lexique

141. TD : Néant  
TA : Néant  
**TA : urinale**  
*Stratégie de révision* : **Explicitation et recours à l'anglicisme** : l'ajout d'un élément dans le TR qui ne figurait pas dans le TD. On veut dire **urinoire**.
142. TD : alternate family  
TA : famille de remplacement  
**TR : famille alternative**  
*Stratégie de révision* : **Recours à l'anglicisme** : l'adjectif **alternatif** utilisé dans le sens de **remplacement** est toujours vu comme un anglicisme.
143. TD : bedpan  
TA : bassin hygiénique  
**TA : bassine hygiénique**  
*Stratégie de révision* : **Recours au mot courant** (archaïsme).
144. TD : catheter care  
TA : l'entretien des cathéters  
**TR : les soins des cathéters**  
*Stratégie de révision* : **Recours à l'anglicisme** : le mot **soins** s'applique habituellement aux personnes et non aux objets.

145. TD : is to be conducted by  
TA : est à exécuter par  
TR : **est à compléter par**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme : utilisé dans le sens de remplir ou exécuter, le verbe compléter est un anglicisme (Multidictionnaire, p. 279).*
146. TD : severely depressed  
TA : dépression profonde  
TR : **dépression sévère**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme : utilisé au sens de grave, considérable, le mot sévère est un anglicisme (Multidictionnaire, p. 1140).*

## V. Fautes de transfert

### Agencement

147. TD : [assess the] accessibility of the home and the physical facilities  
TA : [évaluer] l'accessibilité et les installations matérielles  
**TR : [évaluer] l'accessibilité des lieux et des installations**  
*Stratégie de révision : Économie / Faux sens* : les différences entre le TA et le TR reflètent un découpage différent du TD.
148. TD : attention span  
TA : capacité d'attention  
**TR : capacité de soutenir l'attention**  
*Stratégie de révision : Explicitation / Contresens* : tel que l'exprime le TR, il s'agit de la capacité du sujet de soutenir l'attention des autres, alors qu'il s'agit ici de l'attention du sujet.
149. TD : Bathroom  
TA : Salle de bains  
**TR : Suppression de la rubrique**  
*Stratégie de révision : Économie* : le TR supprime des rubriques, ce qui rend le texte un peu plus difficile à lire. Dans ce type de textes, les repères visuels étant importants pour faciliter la lecture, nous estimons que la suppression de ces repères constitue une faute de transfert.
150. TD : Coping mechanisms are unconscious. Ineffective coping can be identified by  
TA : Les mécanismes d'adaptation sont des opérations inconscientes (...). Leur défaillance peut se manifester par  
**TR : Les mécanismes d'adaptation sont des opérations inconscientes (...). Ces mécanismes peuvent se manifester**  
*Stratégie de révision : Économie / Faux sens (illogisme)*. (Voir n° 156.)
151. TD : Entrance  
TA : Entrée  
**TR : Suppression de la rubrique**  
*Stratégie de révision* : voir n° 149.

152. TD : Food preparation refers to the ability of the (...)  
TA : La préparation des aliments s'entend de la capacité à  
**TR : On s'entend que se nourrir c'est**  
*Stratégie de révision : Économie / Faux sens* : il y a une différence entre la capacité de se préparer à manger et la capacité de se nourrir.
153. TD : If dentures are securely in place  
TA : Bon ajustage des dentiers  
**TR : Dentiers adéquats**  
*Stratégie de révision : Équivalence / Faux sens.*
154. TD : if the applicant/client does not like to cook  
TA : si le requérant/client n'aime pas faire la cuisine  
**TR : si le requérant/client n'a pas la motivation pour faire la cuisine**  
*Stratégie de révision : Explicitation / Faux sens* : il y a une différence entre ne pas aimer faire quelque chose et ne pas être motivé à le faire.
155. TD : if what they are saying and doing is a departure from the norm  
TA : si ce que dit et fait le requérant/client est normal ou anormal  
**TR : si ce que dit et fait le requérant/client reflète sa condition**  
*Stratégie de révision : Équivalence / Faux sens* : il s'agit d'évaluer ici si le comportement du sujet s'inscrit dans les normes et non s'il est le reflet de sa condition.
156. TD : Ineffective coping  
TA : Défaillance des mécanismes d'adaptation  
**TR : Mécanismes d'adaptation inefficace**  
*Stratégie de révision : Économie / Faux sens (illogisme)*. Le TR renverse la logique ici : toute personne possède des mécanismes d'adaptation. Ce sont ces mécanismes qui sont efficaces ou défaillants. On ne possède pas des mécanismes d'inadaptation, comme le suggère le remaniement du TR.
157. TD : It includes Overview/Overview/Key Concepts to consider  
TA : On y retrouve un aperçu de chaque section, une présentation des concepts clés à considérer,  
**TR : On y retrouve un aperçu de chaque section ou une présentation des concepts clés à considérer,**  
*Stratégie de révision : Explicitation / Faux sens* : après examen du document, l'ajout du **ou** fausse le sens. En effet, chaque section du document comporte un aperçu et une présentation des concepts clés.

158. TD : Kitchen  
TA : Cuisine  
**TR : Suppression de la rubrique**  
*Stratégie de révision : Voir remarque n° 149.*
159. TD : Living room  
TA : Salon  
**TR : Suppression de la rubrique**  
*Stratégie de révision : Voir remarque n° 149.*
160. TD : Long Term Guidelines for Client Process  
TA : Lignes directrices relatives à l'évaluation des clients ayant besoin de soins de longue durée  
**TR : Lignes directrices des soins de Longue Durée relatives à l'évaluation des clients**  
*Stratégie de révision : Économie / Faux sens : le remaniement du TR déplace les éléments constitutifs de la phrase et brouille le sens voulu dans le TD.*
161. TD : Long Term Care Generic Assessment Tool  
TA : Outil d'évaluation générale pour soins de longue durée  
**TR : Outil d'évaluation générique des soins de longue durée**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme / Faux sens. Le TR modifie le sens voulu du TD : l'évaluation dont il est question tout au long du texte est faite en vue d'établir le besoin de ce type de soins. Il ne s'agit pas de l'évaluation des soins, mais bien de l'évaluation d'une personne en vue de lui offrir ces soins.*
162. TD : major responsibility for providing the applicant/client with constant supervision/assistance  
TA : à qui il revient en premier d'aider ou de surveiller de façon constante le requérant/client  
**TR : à qui il revient de veiller à ce que soient satisfaits les besoins quotidiens du requérant/client**  
*Remarque : Faux sens : le TR ne rend pas l'idée de major et déplace l'éclairage en modifiant supervision/assistance à satisfaire les besoins quotidiens, solution qui sous-entend une plus grande intervention de la part de l'aidant.*

163. TD : Symptoms or behaviours symptomatic of ineffective coping include  
TA : Les symptômes ou les comportements symptomatiques d'une défaillance des mécanismes d'adaptation comprennent  
TR : **Les symptômes ou les comportements symptomatiques des mécanismes d'adaptation inefficace comprennent**  
*Stratégie de révision : Économie / Faux sens (illogisme) : le changement de point de vue dans le TR conduit à un illogisme : le symptôme est un signe qui laisse présager, selon le cas, une pathologie et non un mécanisme.*
164. TD : The power must be witnessed by an adult person  
TA : La procuration doit être signée devant un témoin  
TR : **La procuration doit être attestée par une personne adulte**  
*Stratégie de révision : Explicitation / Faux sens : il est important de préciser que la signature doit être faite devant témoin, et non simplement attestée.*

### Terminologie

165. TD : donor  
TA : cédant  
TR : **donateur**  
*Stratégie de révision : Recours à l'anglicisme / Faux sens : le français particularise dans ce cas-ci, tandis que le terme anglais a une aire sémantique plus large.*
166. TD : herbal remedies  
TA : produits phytothérapeutiques  
TR : **plantes médicinales**  
*Stratégie de révision : Recours au terme de la langue courante / Faux sens : le terme du TR ne rend pas l'idée du TD et contient une faute d'orthographe (médicinales). Les plantes sont sans doute un des ingrédients qui servent à faire les produits.*
167. TD : hydraulic bath lift  
TA : chaise élévatrice hydraulique  
TR : **chaise levier pour le bain**  
*Stratégie de révision : Recours au terme de la langue courante : le terme du TR n'existe pas.*

168. TD : Instrumental Activities of Daily Living  
TA : activités instrumentales de la vie quotidienne  
**TR : activités de la vie domestique**  
*Remarque* : Le terme proposé dans le TA est le terme consacré dans le domaine et reconnu par Termium comme équivalent du terme du TD.
169. TD : Obvious swelling of legs and feet  
TA : Enflure évidente des jambes et des pieds  
**TR : Enflure oedème des jambes et des pieds**  
*Remarque* : Le terme enflure oedème n'existe pas, l'oedème (TR) étant la cause de l'enflure (TA).
170. TD : over ingestion of food  
TA : excès de table  
**TR : boulimie**  
*Remarque* : **Faux sens** : la notion dont il est question dans le TD renvoie à une occurrence, tandis que le terme substitué dans le TR renvoie à une pathologie.
171. TD : Self-neglect  
TA : autonégligence  
**TR : automutilation**  
*Remarque* : **Faux sens** : la solution proposée par le TR est un cas extrême de l'autonégligence.
172. TD : Substance abuse  
TA : Abus d'intoxicants  
**TR : Abus de substances psychotropes**  
*Remarque* : Le terme proposé par le TA est le terme retenu par le Comité Entraide Traduction Santé (Termium) et celui préféré dans la francophonie.

## Lexique

173. TD : Comment on  
TA : Relevez ce qui suit  
**TR : Documentez sur**  
*Remarque* : **Faux sens** : le mot documenter signifie s'appuyer sur des documents, ce qui n'est pas le cas ici. Il s'agit de conduire une entrevue.

174. TD : commode  
TA : chaise percée  
TR : **chaise commode**  
*Remarque : Faux sens / recours à l'anglicisme* : le mot commode en français n'a pas le sens du mot commode anglais, bien qu'il s'agisse d'un emprunt du français à l'anglais.
175. TD : face-to-face interview  
TA : entrevue menée face à face  
TR : **entrevue menée en présence du client**  
*Remarque : Faux sens* : la solution du TR n'est pas claire. Il se pourrait que l'entrevue soit menée avec une autre personne en présence du client, ce qui n'est pas nécessairement le cas.
176. TD : (...) includes all inappropriate and (...) ambulation  
TA : (...) comprend tout éloignement indu et (...)  
TR : (...) **comprend tout éloignement (...)**  
*Stratégie de révision : Économie / Faux sens (omission)* : la suppression du mot **inductif** constitue une omission par rapport au TD.
177. TD : Informal supporters  
TA : Aidants naturels  
TR : **Soignants naturels**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant / Faux sens* : les soignants sont les personnes qui dispensent des soins, alors que les aidants sont celles qui entourent le sujet.
178. TD : lose direction  
TA : désorientation  
TR : **errance**  
*Remarque : Faux sens* : le mot proposé par le TR est le résultat du mot proposé par le TA.
179. TD : mind going blank because of anxiety  
TA : vide mental dû à l'anxiété  
TR : **trou de mémoire**  
*Remarque : Faux sens* : un **trou de mémoire** veut dire ne pas pouvoir se souvenir de quelque chose de façon ponctuelle. Il s'agit plutôt ici d'une perte de moyens temporaire.



180. TD : natural medications  
TA : remèdes naturels  
**TR : produits naturels**  
*Stratégie de révision : Recours au mot courant / Faux sens : le mot **produits** a une extension plus large que le mot **remèdes**, c'est-à-dire qu'on a traduit un spécifique (**medications**) par un générique (**produits**).*
181. TD : Protection from elements  
TA : Protection contre les éléments  
**TR : Sécurité contre les intempéries**  
*Remarque : Faux sens : l'action de protéger est traduit par le résultat, **sécurité**.*
182. TD : slurring of speech  
TA : empâtement de la parole  
**TR : articulation lente de la parole**  
*Remarque : Faux sens : la solution proposée par le TA renvoie à une affection, alors que celle proposée par le TR évoque plutôt une action intentionnelle de la part du sujet.*
183. TD : Steepness of ramp  
TA : Raideur de la rampe d'accès  
**TR : Degré d'élévation de la rampe d'accès**  
*Stratégie de révision : Explicitation / Faux sens : le sens voulu ici est le degré d'inclinaison, sens qui est rendu plus ou moins heureusement par le mot raideur, et non le degré d'élévation.*
184. TD : to consider re-focusing the interview from time to time  
TA : de remettre l'entrevue sur la bonne voie, au besoin  
**TR : de réorienter l'entrevue, au besoin**  
*Remarque : Faux sens. il manque un élément sémantique important au TR, le segment **bonne voie**, ce qui suppose que l'entrevue comporte un but précis.*